



GROUPE
GORGÉ

2021

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

SOMMAIRE GÉNÉRAL

01	PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS	7	06	NOS VALEURS, NOS COLLABORATEURS ET NOS ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RSE	155
1.1	Chiffres clés	8	6.1	Démarche générale et méthodologie	156
1.2	Présentation du Groupe et de ses activités	9	6.2	Notre modèle d'affaires	157
1.3	Stratégie et perspectives, politique d'investissement et de R&D	19	6.3	Les risques et enjeux RSE de GROUPE GORGÉ	157
1.4	Analyses des performances consolidées et des secteurs	23	6.4	L'innovation au service de la santé et de la protection des personnes et des infrastructures	160
1.5	Activité et résultats de la société GROUPE GORGÉ SA	27	6.5	Bâtir un acteur de référence en termes d'innovation technologique	161
02	FACTEURS DE RISQUES	33	6.6	Les engagements du Groupe envers ses collaborateurs	163
2.1	Méthodologie d'élaboration	34	6.7	Un comportement responsable des relations durables avec ses parties prenantes	168
2.2	Risques stratégiques	36	6.8	Des activités à l'impact limité sur l'environnement et le changement climatique	170
2.3	Risques transverses	38	6.9	Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion	173
2.4	Risques opérationnels	41	07	INFORMATIONS RELATIVES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 16 JUIN 2022	177
2.5	Autres risques	44	7.1	Rapport du Conseil d'administration de présentation des résolutions soumises à l'Assemblée générale mixte du 16 juin 2022	178
03	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	47	7.2	Texte des résolutions soumises à l'Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 16 juin 2022	182
3.1	Information sur la gouvernance	48	7.3	Rapports des Commissaires aux comptes présentés à l'Assemblée générale	188
3.2	Politique de rémunération des mandataires sociaux	59	7.4	Rapports du Conseil d'administration présentés à l'Assemblée générale du 16 juin 2022	191
3.3	Informations visées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce pour chaque mandataire social de la Société	64	08	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	193
3.4	Rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2021	69	8.1	Informations relatives aux contrôleurs légaux des comptes	194
3.5	Référence par la Société à un Code de gouvernement d'entreprise et son application par la Société	71	8.2	Responsable de l'information	194
3.6	Modalités particulières, s'il en existe, relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale	71	8.3	Tables de concordance	195
3.7	Les conventions réglementées et conventions visées aux articles L.225-38 et L.225-37-4 2 du Code de commerce	72	04	INFORMATIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES	79
3.8	Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	76	4.1	États financiers consolidés 2021	80
04	INFORMATIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES	79	4.2	États financiers individuels 2021	125
4.1	États financiers consolidés 2021	80	05	INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ, LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT	143
4.2	États financiers individuels 2021	125	5.1	Informations sur la Société	144
05	INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ, LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT	143	5.2	Le capital	145
5.1	Informations sur la Société	144	5.3	L'actionnariat	150
5.2	Le capital	145	5.4	Communication financière (calendrier Financier, performance de l'action, politique de dividendes, etc.)	151
5.3	L'actionnariat	150			
5.4	Communication financière (calendrier Financier, performance de l'action, politique de dividendes, etc.)	151			

Document d'enregistrement universel 2021

ET RAPPORT FINANCIER ANNUEL



Ce Document d'enregistrement universel a été déposé le 15 avril 2022 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.

INCORPORATION PAR RÉFÉRENCE

En application de l'article 19 du règlement européen 2017/1129, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent Document d'enregistrement universel :

- relativement à l'exercice clos le 31 décembre 2020 : rapport de gestion, comptes consolidés et sociaux et rapports des Commissaires aux comptes y afférents, figurent dans le Document d'enregistrement universel 2020 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 7 avril 2021 (numéro de dépôt D.21-0267). Ce document n'incorpore pas de balise XBRL.
- relativement à l'exercice clos le 31 décembre 2019 : rapport de gestion, comptes consolidés et sociaux et rapports des Commissaires aux comptes y afférents, figurent dans le Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 15 avril 2020 (numéro de dépôt D.20-0297). ; Ce document n'incorpore pas de balise XBRL.

Des exemplaires du présent Document d'enregistrement universel sont disponibles sans frais au siège de la Société : 30 rue de Gramont, 75002 Paris, sur simple demande adressée à la Société, sur le site internet www.groupe-gorge.com et sur le site de l'AMF www.amf-france.org.

Les informations figurant sur les sites internet mentionnés par les liens hypertextes www.groupe-gorge.com page 152 du présent Document d'enregistrement universel, à l'exception de celles incorporées par référence, ne font pas partie du présent Document d'enregistrement universel. A ce titre, ces informations n'ont été ni examinées ni approuvées par l'AMF.

Le Document d'enregistrement universel est une reproduction de la version officielle du Document d'enregistrement universel qui a été établie au format XHTML et est disponible sur le site de l'émetteur Groupe Gorgé, www.groupe-gorge.com



ÉDITO

**RAPHAËL GORGÉ,
PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Madame, Monsieur, Chers actionnaires,

Groupe Gorgé a franchi des étapes majeures dans le recentrage stratégique et la simplification de ses activités en 2021, avec la distribution de l'essentiel de ses titres Prodways Group à ses actionnaires et le projet de désengagement de certaines activités du pôle Ingénierie et Systèmes de protection. Ces opérations, combinées à la forte croissance des résultats des activités, transforment le profil de rentabilité du groupe.

Les avancées réalisées dans le recentrage des activités démontrent la capacité des équipes à exécuter rapidement et avec succès le plan stratégique. Grâce à la simplification des activités, Groupe Gorgé bénéficie d'une lisibilité accrue et d'un meilleur profil de rentabilité. Le focus clair sur l'activité Drones & Systèmes (à travers

ECA Group) positionne Groupe Gorgé en tant que spécialiste reconnu dans le domaine de la robotique autonome et des systèmes intégrés. La transformation se poursuivra en 2022 avec le rapprochement entre ECA Group et la société iXblue afin de faire émerger un champion technologique français.

La performance financière de Groupe Gorgé s'est fortement améliorée en 2021, à la fois en termes de croissance du chiffre d'affaires (+21 % de croissance organique) et en termes de profitabilité (+50 % de résultat d'exploitation). Cette amélioration notable s'explique notamment par le recentrage stratégique sur des activités en croissance et à forte marge et le désengagement d'activités moins profitables.

La performance extra-financière s'améliore également, avec des progrès sur l'ensemble des volets de l'Environnement, du Social et de la Gouvernance. Cette performance a d'ailleurs été récompensée par les agences de notation extra-financière. Groupe Gorgé intègre pour la première fois le Gaïa-Index, qui distingue les 70 PME et ETI françaises les plus vertueuses en termes de performances extra-financières. Cette progression est amenée à se poursuivre dans les prochaines années grâce à la fixation d'objectifs ciblés et à l'implication croissante de l'ensemble des équipes de Groupe Gorgé, soutenue par le Conseil d'administration.

**Raphaël Gorgé
Président Directeur Général**

CHIFFRES CLÉS 2021

CHIFFRE D'AFFAIRES

178 M€

+ 21 % À PÉRIMÈTRE COMPARABLE

COLLABORATEURS

1 280

CARNET DE COMMANDES

540 M€

EBITDA COURANT¹

30 M€

DETTE NETTE²

80 M€

DIVIDENDES (EN € PAR ACTION)³

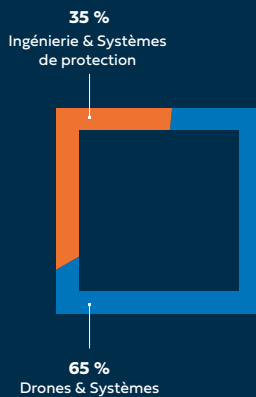
4,11 €

¹ Résultat opérationnel avant « dotations nettes aux amortissements et provisions », « autres éléments du résultat opérationnel » et « Quote-part dans les résultats des entreprises associées ».

² Hors IFRS et incluant l'autocontrôle.

³ Dividende exceptionnel en nature sous forme d'actions Prodways Group.

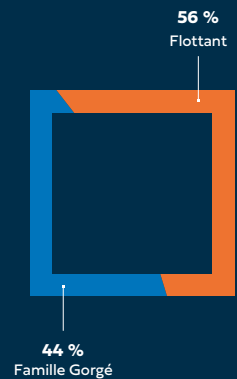
RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ



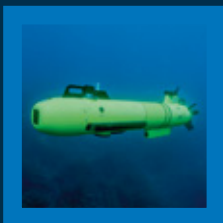
RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR GÉOGRAPHIE



ACTIONNARIAT (AU 31 DÉCEMBRE 2021)



FAITS MARQUANTS 2021



JANVIER 2021

Nouvelle commande d'un système de drones de déminage sous-marin pour 20 M€ avec la marine néerlandaise



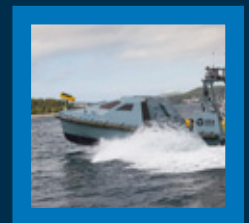
MARS 2021

Groupe Gorgé sécurise avec succès son premier crédit syndiqué corporate à impact de 145 millions d'euros pour optimiser son financement



DÉCEMBRE 2021

Recentrage stratégique des activités : Groupe Gorgé distribue l'essentiel de ses actions Prodways Group à ses actionnaires



DÉCEMBRE 2021

Franchissement d'un jalon important pour le programme belgo-néerlandais de lutte contre les mines sous-marines

NOS RESSOURCES



CAPITAL HUMAIN

- Près de 1 280 collaborateurs qualifiés
- 59 % de cadres et ingénieurs



CAPITAL INDUSTRIEL/ SOCIÉTAL

- 10 centres technologiques
- Un réseau solide de partenaires industriels et universitaires



CAPITAL INTELLECTUEL

- 10 % du chiffre d'affaires investi en R&D



CAPITAL FINANCIER

- Une stabilité garantie par un actionariat familial long-terme
- Une structure financière solide



CAPITAL ENVIRONNEMENTAL

- 3 381 MWh d'électricité consommés
- 973 MWh de gaz consommés

NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES NOS ATOUTS

**Leader sur
des marchés
de pointe**

**Expérience du
développement
d'entreprises
technologiques**

**Profonde
connaissance
des marchés**

**Agilité et
proximité client**

**Forte culture
entrepreneuriale**



Drones & Systèmes

Robotique autonome et systèmes intégrés dans les domaines naval, terrestre et aérospatial, pour des applications militaires et civils

- Proposer des solutions de robotique autonome capables d'effectuer des missions sensibles dans des environnements difficiles et les maintenir en conditions opérationnelles
- Installer des systèmes intégrés et équipements embarqués à haute valeur ajoutée technologique (conversion d'énergie, systèmes de pilotage, capteurs, radiofréquence et traitement numérique du signal, etc.) et les maintenir en conditions opérationnelles



Ingénierie & Systèmes de protection

Proposer un service de Conseil en Ingénierie et Technologies et Protéger les sites à risque

- Conseil en Ingénierie et technologies
- Systèmes de protection incendie (sprinklers et brouillard d'eau, vitres et portes coupe-feu)

SPÉCIALISÉ DANS LES INDUSTRIES DE POINTE

NOS MARCHÉS



NAVAL & MARITIME



Attirer et former les talents

- 372 recrutements dont 319 en CDI
- 22 024 heures de formations

Cœuvrer pour l'égalité hommes-femmes

23 % de femmes



DÉFENSE ET SÉCURITÉ



L'innovation au service de la protection des personnes et des biens

- Protéger les hommes et les biens
- Aider nos clients à innover et les accompagner dans leur transformation numérique

Agir en groupe efficace, responsable et éthique



AÉROSPATIAL



Bâtir un acteur de référence en termes d'innovation technologique

- De nombreux brevets déposés
- Des lancements de nouveaux produits innovants dans tous les pôles



INDUSTRIE



Créer de la valeur à long terme

- Transformation du profil de rentabilité en 2021



Réduire notre impact sur l'environnement et limiter notre consommation de ressources

- Une empreinte environnementale modérée



NUCLÉAIRE



1

PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

1.1	Chiffres clés	8	1.3.2	Perspectives d'avenir	20
1.1.1	Principaux agrégats du compte de résultat consolidé	8	1.3.3	Politique d'investissement et R&D	21
1.1.2	Principales données financières	8	1.3.4	Événements postérieurs à la clôture	22
1.1.3	Effectifs	8	1.4	Analyses des performances consolidées et des secteurs	23
1.2	Présentation du Groupe et de ses activités	9	1.4.1	Analyse des résultats du Groupe	23
1.2.1	Historique et évolution de GROUPE GORGÉ	9	1.4.2	Situation financière du Groupe (trésorerie, financements et capitaux)	26
1.2.2	Activités, marchés et concurrence	10	1.5	Activité et résultats de la société GROUPE GORGÉ SA	27
1.2.3	Principales filiales et organigramme au 16 mars 2022	16	1.5.1	Rôle de GROUPE GORGÉ SA au sein du Groupe	27
1.2.4	Faits marquants	17	1.5.2	Activité et résultats	27
1.3	Stratégie et perspectives, politique d'investissement et de R&D	19	1.5.3	Proposition d'affectation du résultat	28
1.3.1	Stratégie	19	1.5.4	Délais de paiement usuels	28
			1.5.5	Autres informations financières et comptables	29

1.1 CHIFFRES CLÉS

Les chiffres clés sont extraits des états financiers consolidés. Les chiffres 2020 ont fait l'objet de retraitements tels que détaillés au sein de l'annexe aux comptes consolidés 2021 note 1.4 « Retraitement des informations financières des exercices antérieurs ».

1.1.1 PRINCIPAUX AGRÉGATS DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	2021	2020	2019*
Chiffre d'affaires	178 273	150 913	274 641
EBITDA courant ⁽¹⁾	30 178	23 141	31 681
Résultat opérationnel	14 228	11 047	4 910
Charges et produits financiers	(2 463)	(1 662)	(1 140)
Impôt	(3 179)	(1 066)	(2 225)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	8 586	(9 123)	1 546
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES	38 286	(20 634)	21 574
RÉSULTAT NET	46 871	(11 510)	23 119
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	46 208	(5 811)	20 894

* Colonne 2019 non retraitée des impacts de la norme IFRS 5 relatifs à la cession de PRODWAYS GROUP et la sortie du Groupe de NUCLEACTION.

(1) EBITDA courant : résultat opérationnel avant dotations nettes aux amortissements et provisions, autres éléments du résultat opérationnel et quote-part de résultat des entreprises associées. Cet indicateur non strictement comptable est détaillé en note 3 de l'annexe aux comptes consolidés.

1.1.2 PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES

(en millions d'euros)	2021	2020	2019
Capitaux propres*	59,30	94,89	108,55
Trésorerie disponible (A)	42,91	80,87	59,31
Dettes financières (B)	(127,74)	(112,86)	(70,15)
Autocontrôle (C)	5,13	1,39	2,68
TRÉSORERIE NETTE INCLUANT L'AUTOCONTRÔLE (A) + (B) + (C)	(79,78)	(30,60)	(8,16)

* Part du Groupe.

1.1.3 EFFECTIFS

	2021	2020*	2019*
Drones & Systèmes	760	708	640
Ingénierie & Systèmes de Protection	515	668	625
Impression 3D	-	466	505
Structure	7	7	7
EFFECTIF TOTAL	1 282	1 849	1 777

* Les effectifs des activités non poursuivies ne sont pas inclus au delà de 2021.

1.2 PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

01

GROUPE GORGÉ est un groupe entrepreneurial présent dans des industries de haute technologie. Le Groupe est aujourd'hui actif dans les secteurs de la robotique autonome et des systèmes intégrés à haute valeur ajoutée technologique (pôle Drones & Systèmes) ainsi que dans le conseil en ingénierie et la protection de sites à risques (pôle Ingénierie & Systèmes de Protection). GROUPE GORGÉ emploie environ 1 280 personnes et exporte directement environ 38% de son activité. Le Groupe est ancré sur une forte culture entrepreneuriale et familiale. Il a été fondé en 1990 par Jean-Pierre GORGÉ, le père de Raphaël GORGÉ actuel Président-Directeur général ; la famille GORGÉ détient 43,77 % du capital de GROUPE GORGÉ coté sur Euronext Paris.

1.2.1 HISTORIQUE ET ÉVOLUTION DE GROUPE GORGÉ

Au cours de plus de 25 ans d'histoire, GROUPE GORGÉ a toujours su se développer et être un acteur des innovations technologiques et industrielles de son temps.

1990 : Création de FINUCHEM par Jean-Pierre GORGÉ (deviendra GROUPE GORGÉ en 2009).

1990-2005 : ECA et robotique industrielle.

1992 : Acquisition de la société ECA.

1998 : Introduction au Second Marché de la Bourse de Paris.

1999 : Acquisition de la société CIMLEC INDUSTRIE.

2004 : Introduction d'ECA au Second Marché de la Bourse de Paris.

2005-2009 : Déploiement dans de nouveaux secteurs d'activité.

2005 : Raphaël GORGÉ rejoint le Groupe et est nommé Directeur général délégué. Il engage un redéploiement stratégique du Groupe pour réduire la dépendance au secteur automobile et investir dans des secteurs d'avenir, en particulier dans les semi-conducteurs, la construction navale, la sécurité et la protection.

2006 : Acquisition d'ECA FAROS dans le secteur de la simulation.

2008 : Raphaël GORGÉ est nommé Directeur général.

2009-2013 : Renforcement sur les secteurs de la sécurité et de la protection.

2009 : Le Groupe se diversifie sur le secteur de la protection des sites à risque avec les acquisitions de BAUMERT et CLF-SATREM.

2011 : Raphaël GORGÉ est nommé Président-Directeur général.

2013-2018 : Diversification des activités et élargissement de l'offre de robotique mobile.

2013 : Entrée dans l'impression 3D avec le rachat de la société PHIDIAS TECHNOLOGIES (renommée PRODWAYS depuis).

2014 : Le Groupe achète DELTAMED et INFOTRON.

Le Groupe a eu l'honneur de se voir décerner le Prix de l'Audace Créatrice, remis par le Président de la République.

2015 : acquisitions des sociétés INITIAL, NORGE SYSTEMS et EXCELTEC ;

2016 : renforcement des compétences sur la division Drones & Systèmes avec les acquisitions d'ELTA et de MAURIC ;

2017 : Introduction en Bourse de PRODWAYS GROUP, pôle Impression 3D de GROUPE GORGÉ, sur Euronext Paris.

Dans l'Impression 3D : renforcement de l'offre avec l'acquisition d'AVENAO et INTERSON PROTAC.

La ministre des Armées en visite chez ECA à l'occasion de la 14^e Université d'été de la Défense (UED) salue l'excellence du Groupe et sa capacité à innover.

2018 : NAVAL GROUP et ECA ROBOTICS proposent une solution innovante de chasse aux mines à la Belgique et aux Pays-Bas et ECA s'installe en Belgique avec la création de la filiale ECA ROBOTICS BELGIUM.

ECA se restructure. Au sein du pôle Robotique, trois de ses filiales fusionnent et la filiale EN MOTEURS est cédée.

PRODWAYS GROUP acquiert la société américaine SOLIDSCAPE.

2019-2021 : Désengagement de certaines activités du pôle Ingénierie & Systèmes de Protection et renforcement dans le domaine de la robotique autonome

2019 : Le GROUPE ECA remporte avec NAVAL GROUP un contrat emblématique de près de 2 milliards d'euros, pour la fourniture de douze navires de chasse aux mines aux marines belge et néerlandaise. La part de GROUPE ECA d'environ 450 millions d'euros concerne la livraison d'une dizaine de systèmes de drones qui équiperont ces navires, cela constitue une centaine de drones.

GROUPE GORGÉ réalise en juillet la cession du groupe CIMLEC à SPIE et réalise une plus-value de plus de 20 millions d'euros.

GROUPE GORGÉ réorganise le capital de son activité Protection Incendie France (CLF SATREM, SVF et AMOPSI) à travers une opération avec effet de levier dans laquelle le management détiendrait jusqu'à 30 % du capital de l'activité ; GROUPE GORGÉ reste actionnaire de référence en conservant 70 % du capital.

2020 : le Groupe a subi en 2020 l'impact de la crise sanitaire de la Covid-19. Cette crise a eu un effet défavorable sur le niveau d'activité du Groupe, notamment sur celui des activités aéronautiques du pôle Drones & Systèmes. Le Groupe a néanmoins pu montrer la solidité de son modèle et de son organisation ; le niveau d'activité après un deuxième trimestre pénalisé, s'est progressivement rapproché des niveaux pré-crise, trimestre après trimestre.

Une opération majeure de réorganisation a été réalisée, avec l'absorption d'ECA par GROUPE GORGÉ. Cette opération de rationalisation permet à GROUPE GORGÉ de faciliter les flux au sein du Groupe.

Désengagement de la filiale VAN DAM, une étape de plus dans la simplification du pôle Ingénierie & Systèmes de Protection qui n'est désormais plus présent dans le secteur cyclique de l'Oil & Gas.

2021 : Nouvelle commande d'un système de drones de déminage sous-marin pour 20 millions d'euros avec la marine néerlandaise. Ce nouveau contrat conforte la très forte position prise par GROUPE ECA dans le secteur de la robotique sous-marine

GROUPE GORGÉ sécurise avec succès son premier crédit syndiqué corporate à impact de 145 millions d'euros pour optimiser son financement. Cette opération fait suite à la fusion-absorption de ECA par GROUPE GORGÉ et concrétise l'accélération de la stratégie ESG du Groupe depuis 2018.

Poursuite du recentrage stratégique : GROUPE GORGÉ distribue l'essentiel de ses actions PRODWAYS GROUP à ses actionnaires et réalise ainsi une nouvelle avancée majeure dans la simplification du Groupe.

Franchissement d'un jalon important pour le programme belgo-néerlandais de lutte contre les mines sous-marines avec la validation de la revue de conception détaillée

1.2.2 ACTIVITÉS, MARCHÉS ET CONCURRENCE

Le Groupe est structuré en deux pôles :

- pôle Drones & Systèmes – constitué de GROUPE ECA SA et ses filiales, souvent dénommé le « GROUPE ECA » ou « ECA » ;
- pôle Ingénierie & Systèmes de Protection – VIGIANS PROTECTION INCENDIE et ses filiales (CLF-SATREM, AMOPSI, SVF), SERES TECHNOLOGIES et STEDY.

Les filiales sont en contact direct avec leurs marchés et leurs concurrents. Les pôles réunissent les filiales en fonction de leurs métiers et de leurs secteurs d'activité. Au travers de cette organisation, GROUPE GORGÉ est positionné sur des avancées technologiques de rupture, notamment dans le domaine de la robotique avancée et des véhicules autonomes.

1.2.2.1 Pôle Drones & Systèmes – GROUPE ECA

Acteur mondial reconnu pour son expertise dans la robotique, les systèmes automatisés spécialisés et la simulation, GROUPE ECA développe depuis 1936 des solutions technologiques innovantes et complètes pour des missions complexes dans des environnements hostiles ou contraints.

Son offre s'adresse à une clientèle internationale exigeante en termes de sécurité et d'efficacité, essentiellement dans les secteurs de la défense, du maritime, de l'aéronautique, du nucléaire, de l'énergie, du transport et des équipements industriels.

GROUPE ECA décline ses solutions dans deux pôles d'activité : la Robotique et l'Aérospatial.

Le chiffre d'affaires de GROUPE ECA et ses filiales s'élève à 115 millions d'euros en 2021, soit environ 65% du chiffre d'affaires global de GROUPE GORGÉ.

Pôle Robotique

Neuf des dix premières armées mondiales sont équipées de solutions développées par le GROUPE ECA. Disposant d'un savoir-faire et de compétences reconnus dans le monde entier, le GROUPE ECA concilie ses expertises en conception de drones mobiles sous-marins, navals, terrestres et aériens et en développement de systèmes intégrés pour une gamme complète de solutions qui s'adressent aux marchés de la défense, du maritime, du nucléaire, du pétrole, du gaz et de l'industrie.

Marchés de la robotique

Le marché mondial de la robotique mobile est aujourd'hui un marché en forte croissance pour plusieurs raisons :

- le développement des conflits armés dans le monde a incité les États à se doter de nouveaux moyens permettant d'assurer la sécurité de leurs forces armées et de réduire leur exposition aux menaces et aux risques. Cet effet est renforcé avec d'un côté les « armées matures » qui cherchent à limiter leurs pertes humaines en s'appuyant sur des systèmes de drones et de robots et de l'autre les « nouvelles armées » qui

cherchent à accéder immédiatement aux solutions les plus modernes ;

- l'accroissement d'actes et de menaces terroristes pousse les États à sécuriser au maximum leurs sites sensibles (nucléaires, pétrochimiques, etc.) ;
- la raréfaction des ressources naturelles pousse les industriels à faire appel à des technologies avancées pour accéder à de nouvelles réserves dans des environnements de plus en plus extrêmes à un coût optimum.

Le GROUPE ECA répond à ces nouveaux défis en étant aujourd'hui l'un des rares acteurs au monde à disposer d'une offre en robotique mobile complète pouvant agir dans tous les environnements (sous l'eau, en surface, sur terre et dans les airs). Cet avantage concurrentiel unique lui permet d'adresser des besoins très spécifiques sur les différents marchés de la robotique mobile. GROUPE ECA propose non seulement une offre de robotique mobile mais aussi de systèmes de robots pour réaliser des missions spécifiques. L'architecture navale, le cœur de métier de sa filiale MAURIC, assure au Groupe la maîtrise du design et de la conception de sa future gamme de drones de surface (USV). En parallèle, face aux exigences de plus en plus spécifiques de ses clients externes, la société MAURIC relève de nouveaux défis notamment dans le dessin des carènes (exigences de vitesse et de tenue à la mer), mais aussi dans le développement de nouveaux concepts utilisant des énergies combinées ou alternatives au tout gasoil (hybridation électrique, GNL, Hydrogène, propulsion vélique). La maîtrise d'œuvre d'intégration de systèmes complexes à bord de navires, l'expertise et les capacités techniques de MAURIC dans ce domaine offrent de belles perspectives au Groupe et assurent aux clients de GROUPE ECA la meilleure intégration possible des systèmes robotisés du Groupe sur leurs navires.

Les activités et compétences de simulation du Groupe contribueront au développement des futurs systèmes de drones.

Défense et Sécurité

Depuis 80 ans, les solutions en robotique mobile, en simulation d'entraînement et systèmes télécommandés de GROUPE ECA répondent aux besoins de la sécurité intérieure et des forces spéciales de nombreux pays ainsi que ceux des forces navales, aériennes et terrestres de nombreuses armées. Ce marché est le plus important du GROUPE ECA et représente plus de 70% de son chiffre d'affaires.

GROUPE ECA intervient par exemple sur des missions de :

- lutte sous-marine (démontage sous-marin, systèmes sous-marins) ;
- missions de reconnaissance tactique (protection d'infrastructures sensibles, protection intérieure, protection des armées, protection des bases, surveillance et protection des eaux territoriales).

Sur le segment du déminage sous marin, GROUPE ECA est positionné sur un marché adressable identifié supérieur à 2 milliards d'euros au cours des 15 prochaines années, en additionnant les prochains marchés adressables dans ce domaine (France/UK/Émirats arabes unis/Australie, etc.). Cette prévision sous-estime la réalité, car elle ne prend pas en compte les travaux de maintenance / support générés par ces contrats et la multitude de petits contrats que le groupe pourrait également remporter.

La maîtrise des technologies liées à l'intégration de capteurs, l'autonomie décisionnelle, le magnétisme ou encore la conversion de l'énergie permet également à GROUPE ECA de proposer des équipements et des services à haute valeur ajoutée technologique, telles que des systèmes de pilotage, de propulsion ou de démagnétisation dans le domaine naval.

Maritime

L'offre en robotique avancée du GROUPE ECA répond parfaitement aux différentes contraintes et spécificités des activités du secteur maritime, qu'elles aient lieu sur ou sous l'eau. Ainsi, les solutions d'AUV (*Autonomous Underwater Vehicles*), de ROV (*Remotely Operated Vehicles*) et de USV (*Unmanned Surface Vehicles*) équipées de caméras, de capteurs ou de bras articulés répondent à une large variété de missions telles que :

- l'exploration des fonds sous-marins (recherche de nouvelles réserves sous-marines, recherche hydrographique et océanographique, inspection et étude des gisements sous-marins) ;
- la surveillance de zones sensibles (plateformes *offshore*) ;
- les opérations de recherche et sauvetage.
- la surveillance et l'exploration des grands fonds marins, des enjeux stratégiques majeurs qui font l'objet de programmes gouvernementaux civils et militaires.

Énergie et Industrie

Les solutions développées par le Groupe sont particulièrement adaptables aux secteurs de l'énergie et de l'industrie nécessitant de pouvoir agir de très près dans des milieux dangereux et contraints pour l'homme. En effet, certains des drones du Groupe sont équipés de caméras ou de bras articulés, et peuvent également être résistants aux radiations ou équipés de capteurs divers.

Ces compétences permettent au Groupe de pouvoir intervenir sur des missions comme :

- l'inspection, la protection et la maintenance de réseaux d'eau et industriels ;
- la surveillance des infrastructures (barrages, raffineries, champs d'éoliennes, centrales nucléaires, etc.) ;
- le démantèlement de centrales nucléaires ; et
- la gestion des déchets radioactifs ou dangereux.

Concurrence

Le marché de la robotique mobile est un marché couvrant un nombre très important d'applications. Le GROUPE ECA fait face à des concurrents différents selon le type d'applications. Ils ont pour point commun d'être pratiquement tous des groupes internationaux de taille significative. On pourra notamment citer :

- sur les solutions complètes pour la guerre des mines, les principaux concurrents du Groupe sont : ATLAS ELEKTRONIK, ELBIT SYSTEMS, THALES, ULTRA ELECTRONICS, KRAKEN, et SAAB. Aucun de ces concurrents ne propose la gamme complète de solutions dronisées. Ainsi, les groupes KONGSBERG et BLUEFIN ROBOTICS proposent des AUV (*Autonomous Underwater Vehicles*), les groupes ATLAS ELEKTRONIK et BAE SYSTEMS des robots de déminage sous-marins, le groupe SAAB SEAEYE sur les ROV (*Remotely Operated Vehicles*) tandis que le groupe ELBIT SYSTEMS et la société L3 ont leur gamme d'USV (*Unmanned Surface Vehicles*) ;
- sur les robots terrestres, les groupes NEXTER, IROBOT et TELEROB ;
- sur les drones aériens, les groupes AIRBUS, AIRROBOT, MICRODRONES, AERYON LABS ou AEROVIRONNEMENT.

Les compétences de R&D sont critiques pour adapter les vecteurs, les charges utiles, l'analyse des données et les systèmes aux besoins des missions. La capacité de GROUPE ECA à fournir cette offre intégrée dans tous les milieux distingue le Groupe de ses concurrents.

Nos produits et solutions les plus reconnus sur le marché

De nombreuses solutions développées par le Groupe sont aujourd'hui parmi les plus reconnues sur le marché de la robotique mobile. Nous citerons ci-dessous quelques exemples emblématiques :

□ UMIS™

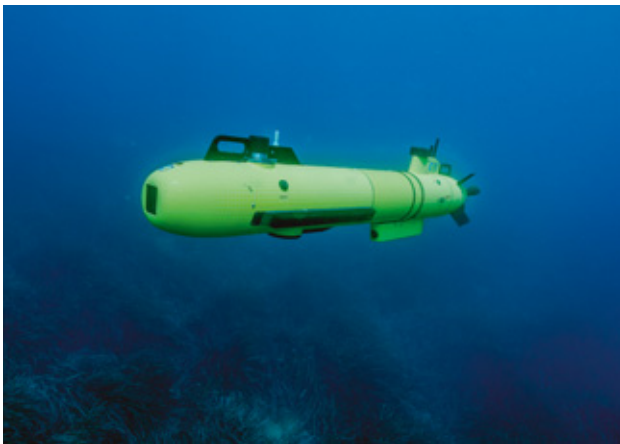
GROUPE ECA a développé UMIS™ un système intégré de lutte contre les mines – MCM (*Mine Counter Measures*). UMIS™ est un système complet combinant la suite logicielle de nouvelle génération UMISOFT™ aux actions des drones de surface (USV), des drones sous-marins autonomes (AUV), des drones aériens (UAV) et des robots télécommandés (ROV). Les avantages de l'UMIS™ par rapport aux solutions traditionnelles de déminage en mer sont multiples : plus sûr car le bateau mère n'a pas besoin d'entrer dans le champ de mines, plus efficace pour la détection car les drones sous-marins autonomes (AUV) sont très stables et naviguent à une altitude idéale au-dessus du fond de la mer, plus rapide car les robots effectuent des tâches telles que la détection et l'identification en parallèle et sont capables de travailler en mode collaboratif.

Ce système a déjà été vendu à plusieurs marines dont les marines belge et néerlandaise début 2019 pour équiper 12 bateaux de chasse aux mines.



□ Gamme des AUV

GROUPE ECA possède un savoir-faire et une gamme complète de drones sous-marins, les AUV. Des plus compacts et portables avec les A9, aux plus gros avec les A27, l'ALISTAR 3000, ou encore la dernière réalisation pour l'IFREMER dans le cadre CORAL pouvant intervenir jusqu'à 6 000 mètres de profondeur. Ils partagent une architecture informatique, des logiciels d'autonomie et une interface de supervision communs. Leur taille ainsi que leur performance sont calibrées en fonction de leurs missions (inspection, détection, *survey*...) et de l'environnement dans lequel ils opèrent, souvent très dégradé. Ils permettent de réaliser les missions les plus exigeantes. L'AUV de dernière génération A18 est décliné pour les applications dans le domaine civil, tels que l'hydrographie ou l'offshore, ainsi que le domaine militaire tel que la lutte contre les mines modernes.



□ Gamme des INSPECTOR

Avec sa gamme de drones de surface INSPECTOR (USV – *Unmanned Surface Vehicles*) GROUPE ECA propose des solutions d'inspection et de surveillance maritime applicables dans les domaines du déminage en mer, de la sécurité intérieure, de la protection des infrastructures critiques ou stratégiques telles que les zones portuaires ou les plateformes pétrolières. En utilisant ces drones de surface, les marines ou les opérateurs de sécurité obtiennent un état réel de la situation, effectuent les missions de dissuasion ou des missions de déminage en déployant d'autres robots à partir de l'USV, dans les conditions dégradées et sans exposer leurs équipages aux risques liés à ces missions.



□ Gamme des UGV (*Unmanned Ground Vehicle*)

□ Le robot terrestre de déminage IGUANA est une solution robuste permettant de faire face aux situations de risque sur le champ de bataille ou en zone urbaine. Ce robot de nouvelle génération intègre un grand nombre d'équipements et permet d'effectuer des opérations complexes (comme par exemple d'inspecter des voitures ou des faux plafonds, d'ouvrir des colis, de récupérer des munitions, etc.). Ce robot est utilisé par les unités de police et équipera également les Forces Armées françaises.

□ Le CAMELEON LG est conçu pour être emporté dans un sac à dos en plus de l'équipement standard d'un soldat d'infanterie déployé en OPEX (opérations extérieures). Le CAMELEON LG est un véritable partenaire qui décuple les capacités d'une unité déployée sur le terrain sans pour cela la ralentir ou la gêner dans ses mouvements tactiques. Ce robot terrestre de nouvelle génération a été choisi par les Forces Armées françaises et canadiennes.



Iguana



Cameleon

□ Les UAV

Le drone aérien IT180 fait partie de la gamme des UAV (*Unmanned Autonomous Vehicle*). Il s'agit d'une solution autonome pour les missions d'inspection et de reconnaissance tactique. Ce drone offre une longue endurance (120 min), et peut couvrir une distance jusqu'à 10 km. Avec une capacité d'emport jusqu'à 5 kg, il peut embarquer des caméras en fournissant des données élevées. Sa résistance au vent ainsi que sa discrétion acoustique sont ses atouts majeurs pour être choisi par les Forces Armées françaises et d'autres pays pour leurs interventions de support aux troupes sur les champs de bataille. Opéré dans le milieu naval, sur les navires par exemple, équipé de magnétomètres, il peut assurer les mesures de signature magnétique des navires et contribuer à la gestion du risque magnétique, un paramètre clé pour la protection contre les mines ou autres menaces. Cette solution innovante dénommée STERNA, unique sur son marché, combine les savoir-faire du Groupe en robotique et en gestion de la signature magnétique.



Pôle Aérospatial

Le pôle Aérospatial du GROUPE ECA propose une offre de solutions destinée historiquement à l'aviation civile et militaire ; le pôle adresse aujourd'hui, avec sa gamme d'AGV, des marchés plus larges, tels la logistique et le secteur minier. Son expertise du domaine aéronautique alliée à celles de la robotique et de l'automatisme lui permet de répondre aux exigences des constructeurs aéronautiques, des compagnies aériennes, des centres de maintenance et de réparation, ainsi qu'à celles des industriels et des scientifiques du secteur spatial et industrie de Défense.

Marchés de l'Aérospatial

GROUPE ECA est présent tout au long du cycle de vie de l'aéronef et conçoit aussi bien des postes d'assemblage, des outillages de production et de maintenance, des équipements électroniques embarqués (balises de détresse, équipements de connectivité et conversion d'énergie), et des équipements de tests pour les constructeurs aéronautiques que des équipements mécaniques de réparation et de maintenance (GSE – *Ground Support Equipment*) et des équipements de tests pour les constructeurs aéronautiques et pour les exploitants d'aéronefs. Le Groupe a également développé une activité d'AMR (*Autonomous Mobile Robots*) opérant en intérieur et extérieur pour le transport autonome et hybride en milieu industriel, notamment pour la logistique et le transport de sous-ensembles avions intra-usine.

Dans le domaine spatial : le pôle offre des stations sol et des systèmes ballons (nacelle plateforme et station sol associée) ainsi que des équipements électroniques à dominante Radiofréquence, Hyperfréquence et Traitement du signal.

L'activité d'AMR adresse aussi des secteurs autres qu'aérospatial et en particulier le secteur de la logistique sur des sites industriels nécessitant des emports de lourdes charges, notamment pour les marchés de la sidérurgie, de la défense ou de l'agroalimentaire.

Concurrence

Grâce à son expertise reconnue sur ses différentes activités, le GROUPE ECA est capable de garantir innovation technologique et efficacité économique à ses clients. Le Groupe est aujourd'hui un fournisseur de premier rang pour les constructeurs aéronautiques et exploitants d'aéronefs. Il fait face à des acteurs de plus ou moins grande taille comme NEXEYA et SPHEREA sur ses solutions d'équipements de tests ; ACTEMIUM et HYDRO sur la partie outillages de production et de maintenance ou encore REEL, BROETJE, ARITEX, LATECIS et AIT sur la totalité des métiers de GROUPE ECA sur ce pôle (équipements de tests, lignes d'assemblage, outillages de production).

Dans les domaines de l'électronique sécuritaire, la transmission radio et la mesure, GROUPE ECA fait face à des acteurs comme le groupe français OROLIA spécialisé dans les applications GPS ou encore HONEYWELL spécialisé dans les appareils de mesure, contrôle et détection et la fourniture de boîtes noires.

L'offre d'AMR du Groupe est assez unique sur son marché, pouvant fonctionner tant en intérieur qu'en extérieur ; très peu d'acteurs proposent des solutions comparables.

Nos produits et solutions les plus reconnus sur le marché

GROUPE ECA a aujourd'hui une expertise reconnue par ses clients auxquels il fournit des produits et solutions éprouvés comme :

□ On-Board Electronics

Le Groupe développe et commercialise des balises de détresse ELT (*Emergency Locator Transmitter*) et des équipements de connectivité sans fil WAP (*Wireless Access Point*) pour le secteur de l'aviation commerciale et de l'aviation d'affaires. Le Groupe est leader pour l'aviation commerciale sur le marché des ELT (plus de 40 % du marché mondial des ELT sur les familles d'avions AIRBUS et BOEING avec ses produits ADT406 et ELITE).



□ MGSE (*Mechanical Ground Support Equipment*)

GROUPE ECA est fournisseur d'outillages de réparation et de maintenance pour la flotte mondiale des avions AIRBUS et ATR en exploitation, ainsi que sur les moteurs PRATT & WHITNEY. Le groupe conçoit, fabrique, répare et calibre tous les outils de support au sol pour la maintenance des aéronefs.

□ EGSE (*Electrical Ground Support Equipment*) et Test Means

Le Groupe développe et commercialise une gamme d'outillages de trouble shooting des systèmes embarqués aéronautiques sur

la base d'une technologie propriétaire (T-Cell) garantissant une disponibilité supérieure à 99 % afin de répondre aux impératifs de la maintenance de tous types d'aéronefs.

□ RF Equipment (*Radiofrequency Equipment*)

Le Groupe développe et commercialise une gamme d'équipements de radio transmission via satellites comme des CTR (*Compact Tracking Receiver*) et des TDC (*Tracking Down-Converter*) pour équiper les stations sols de réception satellites. Fort de ses compétences en radiofréquence et traitement numérique du signal, le GROUPE ECA est un partenaire de référence pour THALES ALENIA SPACE sur le programme de stations sols nouvelle génération MEOLUT. En associant ses compétences RF et son expérience en développement de systèmes embarqués aéronautiques, le pôle Aérospatial a développé depuis 2 ans une offre de cartes embarquées satellites pour les acteurs du secteur spatial.

Robotique commerciale : Autonomous Mobile Robots

GROUPE ECA a conçu un véhicule autonome aux performances uniques car capable d'opérer à la fois en extérieur et à l'intérieur de bâtiments, en assurant des flux logistiques en totale autonomie, par tous les temps et en toute sécurité, en environnement de coactivité avec d'autres véhicules sans modifications des infrastructures.

Le premier modèle, le L-S IPT, est en exploitation sur un site d'AIRBUS à Nantes. Il est dédié au transport de palette inter-bâtiment en protégeant sa charge des intempéries. Un modèle complémentaire permettant d'élever une palette à une hauteur de 6 mètres en extérieur et toujours en complète autonomie sera disponible très prochainement. Ces deux AMR font partie d'un catalogue plus large offrant une gamme de robots autonomes spécialement développés pour répondre au besoin croissant d'autonomisation du secteur de la logistique.



Modèle L-S IPT

1.2.2.2 Pôle Ingénierie & Systèmes de Protection – CLF-SATREM, AMOPSI, SVF, et SERES TECHNOLOGIES

Spécialiste des grands projets comme des services, le pôle Ingénierie & Systèmes de Protection de GROUPE GORGÉ conçoit, assemble, installe, optimise et maintient des solutions intégrées dans les domaines de la protection face aux risques industriels, naturels ou terroristes (incendie, explosion, inondation...) quelle que soit l'activité : nucléaire, pétrole, gaz, chimie, industrie, tertiaire.

Le pôle décline ses solutions dans trois domaines d'activité : la Protection incendie (à travers VIGIANS PROTECTION INCENDIE), et l'Ingénierie (à travers SERES TECHNOLOGIES et STEDY).

Le chiffre d'affaires du pôle Ingénierie & Systèmes de Protection s'élève à 64 millions d'euros en 2021, soit environ 36 % du chiffre d'affaires global du GROUPE GORGÉ.

Activité Protection Incendie

L'activité Protection Incendie, essentiellement française, est regroupée au sein de VIGIANS PROTECTION INCENDIE dont les filiales CLF SATREM, SVF et AMOPSI ont des activités complémentaires :

- les systèmes fixes de protection incendie active pour le secteur tertiaire et les industries générales (CLF SATREM) ;
- l'assistance à la maîtrise d'ouvrage de projets de sécurité incendie et la formation (AMOPSI) ;
- la conception de menuiseries vitrées résistantes au feu (SVF).

Marchés de la protection incendie

VIGIANS PROTECTION INCENDIE s'adresse au marché de la protection incendie pour les marchés de la grande consommation, de l'énergie, ainsi que pour les secteurs industriels et tertiaires en France.

Les systèmes fixes de protection incendie active

Le cœur de l'activité de CLF SATREM consiste à installer et maintenir des systèmes fixes d'extinction incendie. Des solutions innovantes et connexes complètent l'offre de services. Ses solutions vont des systèmes fixes classiques (sprinkleurs, RIA) aux systèmes plus spécifiques répondant à des risques spéciaux (systèmes par déluge, mousse, brouillard d'eau, gaz). Elle couvre l'ensemble du territoire français grâce à un réseau de dix agences régionales.

CLF SATREM évolue sur le marché de la protection incendie active pour les secteurs industriels, de la grande distribution et tertiaires en France. Environ 60 % de son chiffre d'affaires découle de travaux neufs ou d'extension alors que les 40 % restants sont liés à des activités récurrentes de maintenance de systèmes installés répartis sur plus de 500 sites clients. L'entreprise se développe également sur le marché de la protection incendie résidentielle. Elle a été la première à installer en France un système de sprinkleurs résidentiels dans une maison de retraite.

La protection incendie passive

À travers sa filiale SVF, VIGIANS PROTECTION INCENDIE propose des menuiseries coupe-feu vitrées performantes et créatives conçues sur-mesure par son bureau d'études, garanties par les laboratoires les plus exigeants puis fabriquées dans ses ateliers de l'est de la France. Grâce à des habillages du système en inox, aluminium, ou métaux haut de gamme, elles sont appréciées des architectes pour des bâtiments hauts de gamme.

Concurrence

CLF SATREM se positionne comme le cinquième acteur national derrière trois groupes internationaux, VINCI ÉNERGIES, ENGIE AXIMA, TYCO et un acteur national ATLANTIQUE AUTOMATISME INCENDIE et devant AIRESS et MINIMAX. Au total ces sept acteurs représentent 80 % du marché français estimé à 360 millions d'euros.

Nos produits et solutions les plus reconnus sur le marché

□ Réseau sprinkleur

Un sprinkleur est un appareil de détection de chaleur excessive et de dispersion automatique d'eau (éventuellement avec des additifs) lors d'un incendie. Ce système est mis en réseau au-dessus de la zone à protéger. Une augmentation anormale de la température entraîne la rupture de l'ampoule ou la fonte du fusible qui maintient la tête fermée. Son déclenchement ne nécessite aucune intervention humaine.



Activité de conseil en Ingénierie et technologies

SERES TECHNOLOGIES est un groupe d'ingénierie et d'études techniques dans le domaine du support aux Installations à

Risque et de l'ingénierie des systèmes critiques. En assurant le management des risques, SERES TECHNOLOGIES permet à ses clients de mieux garantir la stabilité de leur environnement industriel améliorant la performance et la durée de vie de leur outil de production au sein des laboratoires de recherche, usines de fabrication, ateliers de prototype, etc.

Marchés du conseil en Ingénierie et technologies

SERES TECHNOLOGIES propose son expertise pour quatre catégories de missions : la prévention des risques, sécurité et qualité, la sûreté de fonctionnement, l'ergonomie et les facteurs organisationnels et humains mais aussi la conformité au sein des sciences de la vie.

Dans le cadre de son activité sur les industries à risques, SERES a également développé la marque MEKKATRONIX spécialiste en systèmes complexes.

Les secteurs d'activités adressés par SERES TECHNOLOGIES se sont élargis durant les dernières années et incluent désormais : le secteur nucléaire, dans lequel le groupe a initialement développé ses compétences, l'automobile, la défense, l'aéronautique, le ferroviaire, la pétrochimie, les sciences de la vie et de la santé.

Concurrence

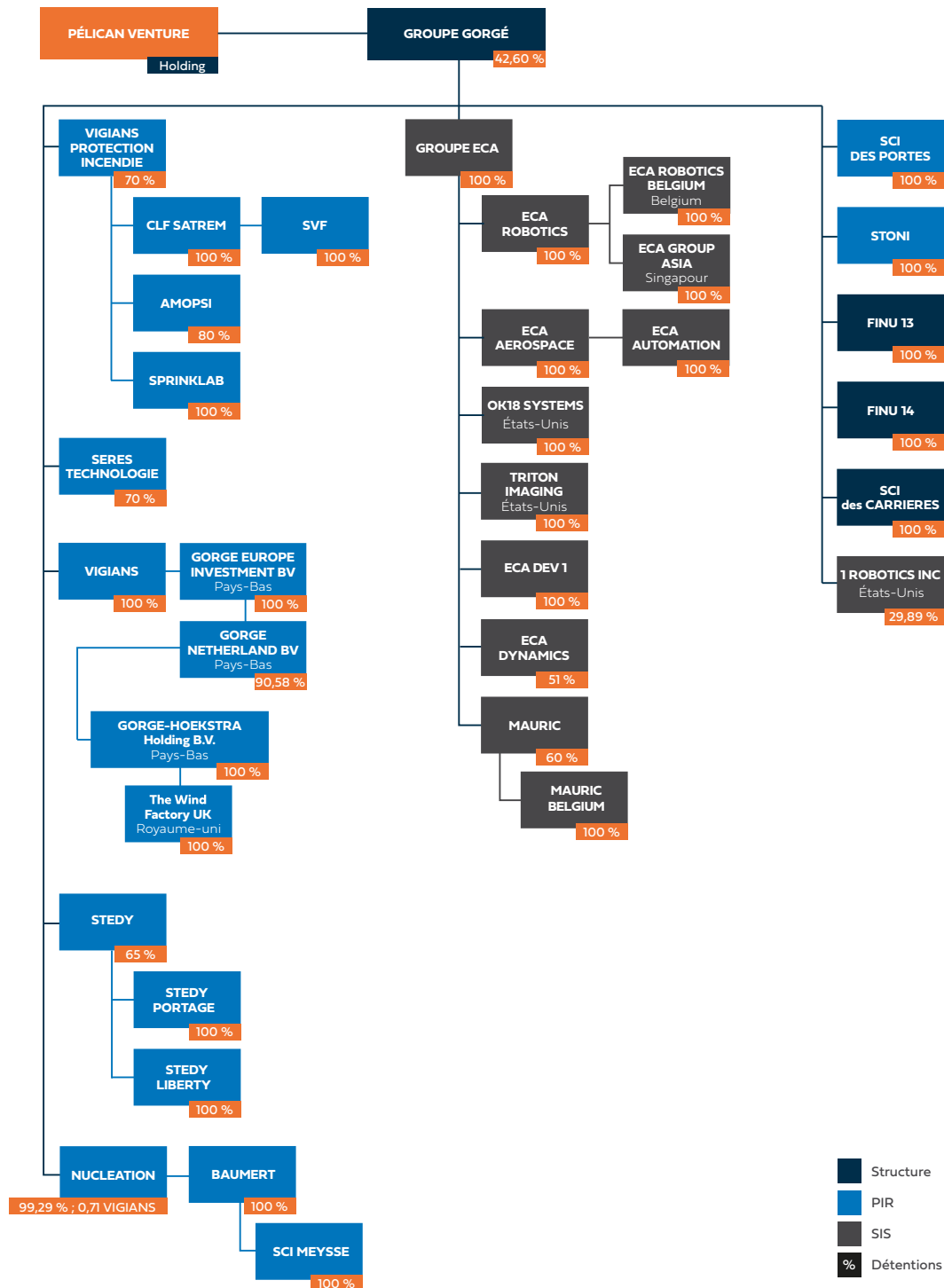
Sur son marché spécifique du conseil en ingénierie en management des risques et sûreté de fonctionnement, SERES TECHNOLOGIES jouit d'une excellente réputation d'expertise, notamment sur le marché du nucléaire, et se distingue ainsi fortement des cabinets d'ingénierie généralistes (tels que ALTEN, AKKA TECHNOLOGIES, ASSYSTEM ou ALTRAN).

Développement de l'activité de conseil StedY

Pour accompagner les acteurs de l'industrie dans les challenges qu'ils doivent relever, Groupe Gorgé a lancé une nouvelle offre de service digitale, StedY.io. Cette offre nouvelle génération repense le métier de conseil en ingénierie et technologies avec une vision plus émancipatrice. L'objectif : redonner du pouvoir aux entreprises et aux consultants en injectant plus de transparence, d'efficacité et d'engagement dans la relation de confiance qui les lie.

Initiée en 2020, cette activité a poursuivi son développement en 2021 avec le démarrage d'un certain nombre de missions pour des grands groupes de différents secteurs d'activités (banque, technologie, industries, etc.)

1.2.3 PRINCIPALES FILIALES ET ORGANIGRAMME AU 16 MARS 2022



Les taux indiqués correspondent au pourcentage de détention de capital. La détention en capital est différente de la détention en droits de vote dans un cas : PÉLICAN VENTURE détient 42,60 % du capital et 59,27 % des droits de vote de GROUPE GORGÉ (avec les membres de la famille GORGÉ, ces taux se portent à 43,77 % et 60,53 %). GROUPE GORGÉ ne détient plus que 5,95 % du capital de PRODWAYS GROUP, les filiales de PRODWAYS GROUP ne sont pas représentées sur cet organigramme.

Les mouvements importants (acquisitions et cessions) intervenus dans l'organigramme ces trois dernières années sont les suivants :

	Entrées dans le périmètre	Sorties de périmètre
2021	CREABIS GmbH (filiale de PRODWAYS GROUP)	PRODWAYS GROUP et ses filiales ⁽¹⁾
2020	-	VAN DAM et ses filiales
2019	SURDIFUSE EMBOUT FRANÇAIS STEDY	CIMLEC et ses filiales NTS HOEKSTRA

(1) GROUPE GORGÉ a distribué l'essentiel de ses actions PRODWAYS GROUP à ses actionnaires en décembre 2021. GROUPE GORGÉ est devenu un actionnaire minoritaire de l'ensemble.

La liste complète des sociétés du Groupe, regroupées par pôle, figure dans la note 14 de l'annexe aux comptes consolidés. Le tableau des filiales et participations de GROUPE GORGÉ SA figure en note 6 de l'annexe aux comptes individuels de la Société. Les comptes consolidés sont insérés dans le chapitre 4.1 du présent document, les comptes individuels de GROUPE GORGÉ SA sont insérés au chapitre 4.2.

1.2.4 FAITS MARQUANTS

GROUPE GORGÉ a connu une bonne dynamique de progression dans les activités stratégiques en 2021. Le Groupe a réalisé une performance robuste marquée par le bon déroulement des différents programmes de robotique en cours et une solide activité commerciale, permettant d'enregistrer de multiples commandes d'équipements. Suite à la distribution des actions PRODWAYS GROUP fin décembre 2021, GROUPE GORGÉ bénéficie d'une meilleure visibilité avec un focus clair sur l'activité Drones & Systèmes (à travers sa filiale GROUPE ECA), qui constitue le principal moteur de croissance du Groupe. La performance de ce pôle en 2021 confirme la pertinence des choix stratégiques opérés et démontre la capacité du Groupe à les exécuter efficacement.

1.2.4.1 Recentrage stratégique des activités

Initiée en 2018, la stratégie de recentrage des activités du Groupe a débuté avec la cession de certaines filiales du pôle Ingénierie & Systèmes de Protection positionnées sur des secteurs très cycliques (automobile, *Oil & Gas*) : cession d'Al GROUP en 2018, suivie par celle de la société CIMLEC en 2019 et de VAN DAM en 2020. Une étape importante de ce recentrage a ensuite été franchie en 2020 par le renforcement dans le pôle Drones & Systèmes, grâce à la fusion-absorption de ECA, désormais détenue à 100 % par GROUPE GORGÉ.

GROUPE GORGÉ distribue l'essentiel de ses actions PRODWAYS GROUP à ses actionnaires

GROUPE GORGÉ a distribué en décembre 2021 l'essentiel de ses actions PRODWAYS GROUP, acteur de référence de l'impression 3D, à ses actionnaires. Le Groupe détenait 56,31 % du capital de PRODWAYS GROUP. Ce projet a été soumis à l'approbation des actionnaires lors d'une Assemblée générale mixte qui a eu lieu le 14 décembre 2021. Suite à cette distribution, PRODWAYS GROUP est désormais déconsolidée et GROUPE GORGÉ renforce son positionnement d'acteur spécialiste centré principalement sur la robotique autonome.

Fort de ce recentrage stratégique, le Groupe bénéficie d'une visibilité accrue, d'un meilleur profil sur les marchés boursiers et

bénéficie d'une meilleure valorisation, pénalisée depuis de nombreuses années par la diversité de ses activités. GROUPE GORGÉ dispose ainsi d'une capacité d'investissement plus focalisée pour développer son pôle Drones & Systèmes, en pleine croissance, et saisir des opportunités de consolidation dans le secteur.

Désengagement de l'activité des portes techniques pour le secteur du nucléaire

GROUPE GORGÉ a annoncé le projet de désengagement de son activité de fabrication et de pose de portes techniques pour le secteur du nucléaire, portée par la filiale Baumert. Cette nouvelle étape dans la simplification s'inscrit dans la stratégie de désengagement des activités à moindre intensité technologique pour se renforcer sur les marchés de pointe. Cette division ne réalise quasiment pas de synergies avec les autres activités du Groupe et connaît des difficultés depuis plusieurs années. Les perspectives de la construction de nouveaux réacteurs en France ne devraient pas apporter de chiffre d'affaires avant 2028.

Le projet de désengagement de cette activité, qui contribue négativement au résultat, permet de renforcer matériellement le profil de rentabilité de GROUPE GORGÉ. Les modalités de ce désengagement seront communiquées dès que ce projet sera suffisamment avancé.

1.2.4.2 Pôle Drones & Systèmes : une performance générée par plusieurs moteurs

Revenus en forte hausse dans le domaine naval (c. 70 % des revenus Drones & Systèmes)

L'augmentation du chiffre d'affaires en 2021 témoigne de la bonne santé des activités de robotique autonome et systèmes intégrés. Cette progression est notamment due à la bonne exécution du contrat d'envergure avec les marines belge et néerlandaise, dont la contribution représente 40 millions d'euros en 2021 (contre 20 millions d'euros en 2020), conformément aux attentes.

Un jalon majeur de la phase de conception de ce contrat a été passé fin 2021 avec la validation par le client de la *Critical Design Review* (ou Revue de Conception Détaillée), conformément au planning initial. La production des drones se fera dans l'usine d'Ostende en Belgique, en cours d'achèvement, pour une présentation aux opérations d'acceptation avec le client en fin d'année 2023. L'année 2022 sera ainsi largement consacrée à la poursuite de la fabrication des différents prototypes ainsi qu'à leurs essais en mer. À ce titre, les premiers essais du *Launch & Recovery System* (LARS) pour le drone de surface USV Inspector 125 se sont déroulés avec succès début janvier 2022 (lien vers la vidéo des essais).



Modélisation d'un système LARS intégré sur un navire



Essais à la mer avec un USV Inspector 125

En parallèle de ce programme majeur, les ventes de drones et de systèmes intégrés dans le domaine naval ont également progressé en 2021, d'environ + 8 %. Ces revenus sont générés par un socle de commandes diversifiées pour différents types de clients, à la fois civils et militaires. Ils comprennent notamment des programmes de modernisation en chasse aux mines sous-marines (comme le programme de la marine lettone) et la vente d'équipements et de services à haute valeur ajoutée technologique (systèmes de pilotage, conversion d'énergie, architecture navale, etc.).

Équipements embarqués et solutions associées pour le secteur aérospatial (c. 20 % des revenus Drones & Systèmes) : + 6 % de croissance



Balise ELITE SC

GROUPE ECA a renforcé en 2021 sa position de leader mondial dans le marché de niche des balises de détresses, avec des gains de parts de marché notables, notamment pour le renouvellement de l'équipement de flottes aériennes en Asie. Le Groupe a livré cet été sa 35 000^e balise depuis le début de son histoire et poursuit actuellement le développement de la dernière génération de balises, en conformité avec les dernières réglementations concernant les batteries embarquées.

Reconnu pour la fiabilité et les hautes performances de ses produits, GROUPE ECA s'appuie sur son expertise technologique en traitement numérique du signal et en radiofréquence pour renforcer ses ventes auprès de sa base de clients existants dans le secteur aérospatial (plus de 350 clients). Le groupe propose notamment des produits à destination de l'*In-Flight Entertainment* (points d'accès wifi embarqués aWAP) ainsi que des équipements de traitement des communications satellites, répondant ainsi à l'essor de la digitalisation des compagnies aériennes et de l'industrie *New Space*.

Autres activités, notamment industrielles (c. 10 % des revenus Drones & Systèmes), encore marqués par des investissements limités dans le secteur aéronautique : baisse de revenus de - 24 %

Les choix d'allocation stratégiques des ressources au profit des domaines dans lesquels GROUPE ECA bénéficie d'une position de force, sur des marchés profonds et bien orientés (à l'instar du domaine naval), ont eu pour conséquence une baisse des revenus dans des activités moins intéressantes d'un point de vue stratégique. Il s'agit notamment de revenus générés par des produits de faible valeur unitaire auprès de clients industriels diversifiés (équipements de maintenance, outillage de production, etc.).

1.2.4.2 Pôle Ingénierie & Systèmes de Protection

Suite aux désengagements de la société VAN DAM en 2020 et de la société BAUMERT en cours, ce pôle est désormais composé des activités de Conseil en ingénierie et technologies et de Protection incendie, avec des solutions de protection actives (sprinklers, brouillard d'eau, réseaux pompiers, etc.) et passives (portes, cloisons et vitres coupe-feu).

La croissance des revenus de +17 % et +26 % à périmètre constant, est tirée par la poursuite du développement du conseil en ingénierie, avec une augmentation des effectifs et du nombre de missions en cours. La bonne tenue de l'activité de protection incendie contribue également à la croissance des revenus en 2021.

1.3 STRATÉGIE ET PERSPECTIVES, POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ET DE R&D

01

1.3.1 STRATÉGIE

GROUPE GORGÉ accompagne, développe et valorise les entreprises et les entrepreneurs de demain, vers une performance pérenne parce que son modèle s'inscrit dans le temps long :

- un actionnariat familial stable ;
- une structure financière solide ;
- des métiers de pointe avec de fortes barrières à l'entrée et porteurs de croissance sur le long terme ;
- des activités technologiques et industrielles à différents niveaux de maturité.

GROUPE GORGÉ se développe dans les métiers de haute technologie ayant vocation à transformer leurs industries. Ces transformations portent sur de nouveaux produits ou services, des modes de fabrication innovants, ou de nouveaux *business models*. Le Groupe est aujourd'hui actif dans les technologies de pointe telles que les drones et systèmes, l'ingénierie et les systèmes de protection.

1.3.1.1 Pôle Drones & Systèmes

Le travail de renforcement des positions du GROUPE ECA dans ses marchés cœurs, en particulier la robotique mobile et les systèmes de robots produit ses effets et le Groupe voit la taille des contrats sur lesquels il se positionne augmenter au fil des années.

GROUPE ECA conduit une stratégie d'intégration de ses diverses activités et compétences technologiques afin de créer un Groupe plus fort, valorisant ses différentes expertises et renforçant ses positions sur les marchés visés, notamment dans le domaine naval.

Depuis de nombreuses années, le GROUPE ECA mène une stratégie de développement et de commercialisation de systèmes de drones opérant sous l'eau, en surface, à terre et dans les airs spécialisés dans la détection, la classification, l'identification et la neutralisation de mines à distance, en gardant les équipages en dehors des zones de danger. Le contrat de guerre des mines attribué en 2019 par les marines belge et néerlandaise au consortium BELGIUM NAVAL & ROBOTICS réunissant ECA ROBOTICS et NAVAL GROUP est l'aboutissement pour GROUPE ECA de cette stratégie et un atout majeur pour l'export : comme il y a 40 ans avec le programme des chasseurs de mines tripartite qui avait généré des ventes de robots PAP dans plusieurs dizaines de marines en 20 ans. Plusieurs marines importantes dont la France, le Canada, l'Australie ou l'Angleterre vont renouveler leur flotte de chasse aux mines dans les prochaines années. Les systèmes de drones proposés par GROUPE ECA sont par ailleurs utilisables par des marines ne souhaitant pas renouveler l'intégralité de leur flotte (à l'image de la commande lettone), et le groupe élargit ainsi son marché potentiel. Enfin, GROUPE ECA estime que la plupart des marines s'équiperont également de systèmes de drones transportables utilisables depuis la côte ou de systèmes avec

des bateaux de plus petites tailles qui pourront être développés par son bureau d'études naval MAURIC. Le Groupe souhaite également déployer son savoir-faire sur d'autres marchés notamment l'offshore, la protection ou la sécurité maritime. Dans la simulation, le Groupe continue de se concentrer sur le domaine de l'entraînement aux missions notamment pour la défense ou la sécurité.

Le pôle Aérospatial continue d'affermir ses positions de leader sur le marché des équipements embarqués RF avec ses balises de détresse (ELT) et ses produits de connectivité (AWAP). Le pôle poursuit son développement sur le marché des EGSE et *Test Means* à travers ses solutions « T-Cell Technology » tout en déployant des solutions inédites dans les AMR autonomes *indoor-outdoor* pour l'usine 4.0 démontrant à nouveau son positionnement d'acteur de haute technologie.

Dans la majorité de ses activités, le GROUPE ECA bénéficie de plusieurs facteurs favorables, en particulier la croissance des marchés de la robotique avancée et le renforcement de la simulation dans les formations et l'entraînement.

1.3.1.2 Pôle Ingénierie & Systèmes de Protection

Le pôle Ingénierie & Systèmes de Protection poursuit sa transformation. Le Groupe a initié en 2018 le désengagement d'activités devenues non stratégiques avec, en 2019, la cession du groupe CIMLEC et NTS, la réorganisation du capital de VIGIANS PROTECTION INCENDIE en cédant 30 % à son management afin d'amplifier la performance de l'activité, et en 2020 la cession de VAN DAM à son concurrent direct.

GROUPE GORGÉ a également annoncé le projet de désengagement de l'activité de portes nucléaires (filiale BAUMERT), désormais classée en « activités non poursuivies ».

Sur le domaine de la **protection incendie**, le pôle a pour ambition de devenir un acteur majeur dans le domaine de la protection incendie active et passive pour les marchés de l'énergie, notamment du pétrole et du gaz et sur les secteurs industriels et tertiaires en France. L'activité récurrente industrielle et tertiaire en France permet d'équilibrer les effets de cycle de ces secteurs de l'énergie. Pour atteindre cet objectif, nos deux filiales de protection et de sécurité incendie :

- accompagnent nos clients historiques sur leurs nouveaux projets ;
- élargissent leurs offres de produits, de solutions et de services ;
- se développent à l'international.

Enfin, l'**activité d'ingénierie** continue son développement, portée par la demande croissante dans ses métiers cœur, le développement dans de nouveaux secteurs géographiques (ouverture de bureaux au Québec, à Nantes, Rouen en 2020) et dans de nouveaux secteurs d'activité (conformité et sciences de la vie). Le lancement de StedY.io en 2020, nouvelle offre de rupture dans le domaine de l'ingénierie, plus transparente et reposant sur un *matching* automatisé et optimisé des besoins des clients et des talents, montre le dynamisme de cette activité d'ingénierie.

1.3.2 PERSPECTIVES D'AVENIR

GROUPE GORGÉ commence l'année 2022 avec un carnet de commandes de 540 millions d'euros, offrant à GROUPE GORGÉ un socle de revenus solides et un bon niveau de visibilité sur sa croissance future.

1.3.2.1 Pôle Drones & Systèmes

Un carnet de commandes de 490 millions d'euros

Au 31 décembre 2021, le carnet de commandes du pôle atteint près de 490 millions d'euros. Il comprend notamment des équipements de robotique autonome, comme le programme avec les marines belge et néerlandaise, dont la dernière livraison est prévue en 2027. L'activité commerciale 2021 a permis de renouveler ce carnet avec près de 70 millions d'euros de nouvelles commandes, principalement dans le domaine naval où le Groupe bénéficie d'avantages compétitifs majeurs.

Nouveaux marchés en robotique autonome : GROUPE GORGÉ prépare sa croissance future

Grâce aux technologies de pointe et aux systèmes de drones développés depuis plus de 10 ans, GROUPE GORGÉ, à travers sa filiale GROUPE ECA, prépare le déploiement de ses solutions sur de nouvelles applications maritimes et commerciales. Le potentiel important de développement sur les marchés de l'hydrographie, des grands fonds marins, de la surveillance maritime et de la logistique démultiplie ainsi les perspectives de croissance du Groupe.

Le drone sous-marin autonome A18D, une solution au service de l'hydro-océanographie et de la maîtrise des grands fonds marins



Le drone sous-marin de surveillance AUV A18D, dérivé d'une version développée dans le cadre de la chasse aux mines sous-marines, a récemment fait l'objet d'une expérimentation opérationnelle par la Direction générale de l'armement (DGA), la Marine nationale et le Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM) dans le cadre du programme « capacité hydrographique et océanographique future » (CHOF). Ce programme vise à renouveler, pérenniser et transformer la capacité actuelle française d'acquisition et de traitement de données hydrographiques et océanographiques à l'horizon 2025/2026.

Embarqué sur un navire de la Marine nationale, l'A18D a ainsi réalisé pendant huit jours consécutifs des missions très variées pour cartographier avec précision les reliefs et les fonds marins jusqu'à 3 000 mètres de profondeur dans les courants et la houle de l'Atlantique. Le drone a fait la preuve de sa bonne fiabilité et permis de montrer la facilité de son installation et de sa mise en œuvre, notamment grâce à un rapport taille-masse optimisé (5,7 m-780 kg), et à son interface utilisateur intuitive.

La qualité des images à très haute résolution acquises par l'A18D a également été reconnue, ainsi que la plus-value qu'il apporte dans ce type de missions, suivant le choix des capteurs embarqués.

Avec la supervision de GROUPE ECA, les équipes embarquées de la DGA, de la Marine Nationale et du SHOM ont pu prendre en main l'AUV et être autonomes dans toutes les étapes de sa mission : de la préparation, la mise à l'eau, la supervision des campagnes de mesures, jusqu'à la récupération du véhicule et l'exploitation des données obtenues. Ces essais ont prouvé la maturité de l'A18D. Par ailleurs, la richesse du retour d'expérience a permis d'évaluer le potentiel d'emploi de ce drone pour accompagner et enrichir les missions d'hydro-océanographie.

Outre les missions scientifiques comme l'hydrographie, très exigeantes, les performances de l'A18D se prêtent naturellement à la surveillance des fonds marins grâce au large éventail de charges utiles qu'il autorise, en fonction du concept d'emploi et du profil de mission, civile ou militaire. La maîtrise des grands fonds constitue désormais un enjeu stratégique pour de nombreuses marines dans le monde, dont la France qui l'a érigée comme l'une des priorités du plan d'investissement « France 2030 ». La surveillance de cet espace est une action de première importance pour s'assurer de l'intégrité des dispositifs qui y sont posés (câbles de communication, pipelines, etc.) et par lesquels transitent 95 % du flux d'information mondial, pour rechercher des débris ou des épaves, pour localiser d'éventuels systèmes malveillants.

L'A18D offre d'ores et déjà ces capacités jusqu'à 3 000 mètres de profondeur et un potentiel d'évolution à moyen terme vers une version pouvant opérer jusqu'à 6 000 mètres. Il est ainsi un élément clé de la construction d'une stratégie française de maîtrise des fonds marins.

Surveillance maritime et protection portuaire : les systèmes de drones de GROUPE GORGÉ démontrent leurs capacités



GROUPE ECA a récemment présenté ses capacités dans le domaine de la surveillance et de la protection maritimes lors d'une expo-démonstration au large d'Hyères, dans le sud de la France.

Le Groupe s'est associé à plusieurs fabricants du secteur pour mettre en évidence la façon dont les systèmes autonomes fonctionnent ensemble pour protéger les sites maritimes à risque. La démonstration a ainsi permis d'illustrer la capacité de plusieurs drones à localiser, identifier et neutraliser des menaces potentielles. Ces menaces peuvent être de toutes tailles et mettre en danger les zones maritimes tels que les ports, les compétitions sportives et les aires marines protégées.

Capable de proposer plusieurs types de drones, GROUPE ECA est l'un des rares acteurs en capacité de répondre efficacement à ces besoins de protection et de surveillance. Sa gamme de robots multi-environnements comprend un drone de surface USV, un drone aérien UAV et plusieurs drones sous-marins AUV,

tous capables de fonctionner de manière interactive en équipe et gérés par un seul système de commande et de contrôle, UMISOFT. Cette démonstration a permis de mettre en avant les compétences et l'expertise du Groupe dans les domaines de la prise de décision, la gestion de l'équipe de robots, de l'ensemble des capteurs, ainsi que la collecte et le traitement des données.

Logistique autonome : perspectives commerciales positives pour la solution d'AMR (Autonomous Mobile Robot) en France et à l'international



GROUPE ECA a conçu un véhicule autonome aux performances uniques car capable d'opérer à la fois en extérieur et à l'intérieur de bâtiments, en assurant des flux logistiques en totale autonomie, par tous les temps et en toute sécurité, en environnement de coactivité avec d'autres véhicules sans modifications des infrastructures.

Après un premier succès commercial auprès d'IDEA, un logisticien de premier rang qui a déployé un AMR sur le site d'AIRBUS à Nantes, GROUPE ECA vient de réaliser avec succès une campagne de tests sur un site d'un grand groupe industriel allemand. Les performances uniques de cette solution ont été validées malgré une météo difficile. De nouveaux contrats devraient se concrétiser en 2022 dans différents secteurs industriels comme la sidérurgie, le bâtiment, la production de gaz, le nucléaire ou l'agroalimentaire.

Le modèle en question, le L-S IPT, est dédié au transport de palettes inter-bâtiment en protégeant sa charge des intempéries. Un modèle complémentaire permettant d'élever une palette à une hauteur de 6 mètres en extérieur et toujours en complète autonomie sera disponible très prochainement. Ces deux AMR font partie d'un catalogue plus large offrant une gamme de robots autonomes spécialement développés pour répondre au besoin croissant d'autonomisation du secteur de la logistique. La bonne orientation de ce segment d'activité positionne aujourd'hui le Groupe comme pionnier des solutions de logistique autonome *indoor-outdoor*. GROUPE GORGÉ a su s'appuyer sur des briques technologiques liées à l'autonomie et à la navigation, initialement développées pour le secteur de la défense depuis plus de 10 ans, afin de se créer un avantage compétitif dans ce domaine d'application commerciale.

L'ensemble de ces nouveaux domaines d'application de la robotique autonome représente ainsi plusieurs milliards d'euros de marchés potentiels adressables à moyen et long terme. Ils ouvrent des perspectives significatives au-delà du domaine de la chasse aux mines sous-marines. Avec ces différentes actions, GROUPE GORGÉ poursuit ses efforts visant à capter une part significative de ces marchés, en s'appuyant notamment sur ses solutions de drones existantes et prouvées.

1.3.2.2 Pôle Ingénierie & Systèmes de Protection

Le carnet de commandes du pôle s'établit à 50 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Les perspectives commerciales sont attendues de bon niveau sur tous ses marchés. Dans l'activité de conseil en ingénierie et technologies, le Groupe s'attend à une bonne dynamique commerciale dans les prochaines années, notamment avec le lancement de StedY qui vient renforcer ce pôle. La division de protection incendie bénéficie du renforcement des normes de sécurité sur les sites sensibles et GROUPE GORGÉ, à travers sa marque Vigians, est l'un des rares acteurs capables de proposer des offres complètes, allant de l'étude à la réalisation, avec des solutions de protection actives et passives. L'activité de conception et fabrication de portes techniques pour les sites nucléaires bénéficie de cycles longs et donc d'une forte visibilité sur les revenus futurs. Les perspectives sont bonnes grâce au carnet de commandes important auquel se rajoutent les revenus récurrents des services et de la maintenance.

1.3.2.4 Objectifs 2022

Le bon déroulement des programmes en cours de l'activité Drones & Systèmes ainsi que le socle de commandes solide constituent les fondamentaux essentiels pour poursuivre la trajectoire de forte croissance à court, moyen et long termes. La contribution du programme belgo-néerlandais, qui entre en phase de pré-production, est estimée aux environs de 40 millions d'euros pour l'année 2022. Au global, pour l'activité Drones & Systèmes, GROUPE GORGÉ se donne comme objectif une croissance des revenus de cette activité entre +10 % et +20 % en 2022. Par ailleurs, pour le pôle Ingénierie & Systèmes de Protection, le Groupe vise une poursuite de la trajectoire actuelle.

1.3.2.5 Informations récentes

Le 10 mars 2022 au soir, GROUPE GORGÉ est entré en négociations exclusives avec les actionnaires de la société iXblue pour acquérir 100% du capital de la société. Ce projet stratégique majeur marque un tournant dans l'histoire de GROUPE GORGÉ et permettra de créer un acteur de premier plan mondial sur des technologies de pointe à destination des applications critiques notamment de la Défense, du Spatial et des opérations maritimes. Une évènement pour présenter l'opération à la communauté financière et répondre aux questions a eu lieu en avril 2022.

1.3.3 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ET R&D

1.3.3.1 Politique de R&D

Afin de maintenir et développer des avantages concurrentiels, le Groupe maintient un niveau élevé d'investissement en matière de recherche et développement. Le Groupe dépose parfois des brevets si cela permet de protéger une avance technique, technologique ou commerciale. La politique de recherche et développement du Groupe est décrite en note 6.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

1.3.3.2 Politique de protection des inventions

Le Groupe protège ses inventions et son savoir-faire soit par la confidentialité soit par le dépôt de demandes de brevets.

Compte tenu des coûts que représentent le dépôt et le maintien en vigueur d'un brevet, le Groupe évalue régulièrement tant l'opportunité de déposer une demande de brevet pour une invention donnée que la nécessité de maintenir

en vigueur ses demandes de brevets et brevets, ainsi que l'adéquation de leur couverture territoriale par rapport aux activités actuelles et/ou futures du Groupe.

Les filiales de la Société déposent généralement en premier lieu une demande de brevet au niveau national. Chaque filiale profite ensuite du délai de priorité qui lui est accordé à la suite du dépôt de cette première demande de brevet pour approfondir la recherche d'antériorité et évaluer en interne l'opportunité d'étendre la protection à d'autres pays.

1.3.3.3 Principaux investissements réalisés en 2021

En dehors de la recherche et développement, les investissements courants du Groupe sont constitués pour l'essentiel de matériel informatique, de logiciels, d'outillage pour les ateliers, d'aménagement et d'installation de locaux et sites industriels.

En 2021, le Groupe a réalisé plusieurs investissements immobiliers :

- l'acquisition d'un terrain (2,7 millions d'euros) pour la réalisation d'un nouveau projet à La Garde (83), pour moderniser et agrandir le site existant.
- la poursuite du projet de construction à Ostende (Belgique) pour faire face aux besoins du pôle Drones & Systèmes dans le cadre du contrat avec les marines belge et néerlandaise. Le budget s'élève à environ 10 millions d'euros, 5,7 millions ont été investis à fin 2021.

Les investissements du Groupe se sont élevés au total à 25,7 millions d'euros. Ils sont composés pour plus de la moitié d'investissements incorporels (R&D, logiciels). Les investissements immobiliers sont particulièrement importants en 2021, plus de 9,6 millions (y compris les investissements en cours) sur deux sites (La Garde et Ostende). Les investissements industriels sont majoritairement financés sur fonds propres et parfois en crédit-bail. Les investissements immobiliers, peu fréquents mais significatifs en ce moment, sont financés par endettement classique ou pourraient l'être sous forme de crédit-bail.

Voici la valeur des investissements sur trois ans :

(en millions d'euros)	2021	2020	2019
Recherche et développement ⁽¹⁾	10,5	8,9	7,2
Autres immobilisations incorporelles ⁽²⁾	1,9	1,1	2,0
Terrains et constructions	4,6	3,0	0,9
Installations techniques, matériel	2,2	2,5	4,0
Autres immobilisations corporelles ⁽³⁾	6,5	2,9	3,4
TOTAUX	25,7	18,4	17,5

(1) Uniquement la R&D immobilisée.

(2) Hors coûts d'obtention et d'exécution de contrats.

(3) Uniquement acomptes et immobilisations en cours. Le projet immobiliers en cours à Ostende s'élève à 5,7 millions d'euros en cumulé fin 2021.

En 2021, le Groupe n'a pas réalisé d'opération de croissance externe, excepté une acquisition dans le pôle Impression 3D, qui a été déconsolidé en décembre.

Il n'y a pas d'autre investissement significatif pour lequel des engagements fermes ont déjà été pris. Aucun financement significatif attendu ne conditionne la réalisation d'un investissement prévu dans le Groupe.

1.3.3.4 Immobilisations corporelles importantes/locations immobilières

Les immobilisations corporelles du Groupe sont composées de quelques actifs immobiliers décrits ci-après, d'agencements, d'installations et de matériel informatique. Le parc de véhicules est essentiellement loué auprès de sociétés spécialisées. L'activité du Groupe n'étant pas une activité de production industrielle en série, le Groupe ne dispose que de très peu de machines de production mais essentiellement d'outillages pour lesquels il n'est pas effectué de mesure de taux d'utilisation.

En matière immobilière, le Groupe loue l'essentiel de ses locaux en bail commercial classique.

Le Groupe est propriétaire de locaux utilisés pour les activités du Groupe à La Garde (proximité de Toulon, 83, site principal de GROUPE ECA), à Lannion (22, site d'ECA ROBOTICS) et à Schaeffersheim (67, deux sites des activités du pôle Ingénierie & Systèmes de Protection), en plus des trois projets décrits ci-après. Les locaux des Mureaux (78, site de PRODWAYS et CLF-SATREM) dont le Groupe était devenu propriétaire au terme d'un contrat de crédit-bail en 2019 ont été cédés en juillet 2020, pour un prix de 6,95 millions d'euros. Les sites actuellement en location ne présentent pas de risque en termes de pérennité de disponibilité de ces sites ou de sites opérationnels similaires.

Les projets immobiliers en cours de réalisation ou achevés en 2020 (Annecy, Montpellier, Ostende) ont pour but de regrouper dans un bâtiment unique des activités dispersées sur trois sites (Annecy), de déménager l'établissement d'ECA ROBOTICS dans des locaux plus adaptés à son activité (Montpellier) et de faire face aux besoins liés à la croissance de l'activité (Ostende). Un terrain a été acquis à La Garde pour un nouveau projet pour ECA ROBOTICS.

1.3.4 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les événements importants survenus entre la clôture de l'exercice et la date d'arrêt des comptes (21 mars 2022) sont décrits en note 13.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Le fait marquant majeur en début d'année 2022 est l'entrée ne négociation exclusive avec les actionnaires de la société iXblue pour acquérir 100% du capital de la société. Ce projet stratégique majeur marque un tournant dans l'histoire de Groupe Gorgé et permettra de créer un acteur de premier plan mondial sur des technologies de pointe à destination des applications critiques notamment de la Défense, du Spatial et des opérations maritimes.

1.4 ANALYSES DES PERFORMANCES CONSOLIDÉES ET DES SECTEURS

01

1.4.1 ANALYSE DES RÉSULTATS DU GROUPE

Le Conseil d'administration a, le 21 mars 2022, arrêté les comptes consolidés 2021 qui font apparaître :

- un chiffre d'affaires de 178 273 milliers d'euros ;
- un résultat net de 46 871 milliers d'euros ;
- un résultat net part du Groupe de 46 208 milliers d'euros.

Les comptes consolidés ont été établis conformément aux règles d'évaluation et de présentation de l'information financière des normes internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*), référentiel adopté par l'Union européenne et publié au *Journal officiel* du 13 octobre 2003. Les chiffres présentés ci-après sont ceux des comptes 2021 et 2020. Les données ne peuvent être comparées qu'en prenant en compte les variations de périmètre commentées dans l'annexe aux comptes consolidés.

En dehors des activités opérationnelles, qui ont notamment été marquées par la crise sanitaire en 2020 et 2021 (voir note 1.1 de l'annexe aux comptes consolidés), les faits les plus significatifs de l'exercice ayant un impact sur les comptes sont les suivants :

- en décembre 2021, le Groupe a distribué à ses actionnaires l'essentiel des titres PRODWAYS GROUP qu'il détenait. Du fait de cette distribution exceptionnelle, GROUPE GORGÉ ne contrôle plus PRODWAYS GROUP. La contribution de

PRODWAYS GROUP a donc été traitée en 2021 et rétrospectivement en 2020 sur une ligne distincte du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie, ce groupe correspondant à une ligne d'activité abandonnée. Le Groupe est déconsolidé fin 2021, une plus-value a été constatée à cette occasion, comptabilisée sur la même ligne du compte de résultat ;

- La Direction de GROUPE GORGÉ a décidé en 2021 de mettre en œuvre un plan visant à la cession de la filiale BAUMERT (détenue par une sous-holding, NUCLEACTION). Des échanges en cours ont permis de considérer que l'opération est hautement probable. Le personnel de BAUMERT en a été informé en mars 2022. Cette activité est également traitée en activité non poursuivie (IFRS 5).

Le résultat net de l'ensemble consolidé se répartit comme suit :

- part du Groupe : 46,21 millions d'euros ;
- part des minoritaires : 0,66 million d'euros.

Le Groupe utilise également des informations financières ajustées à caractère non strictement comptable. Ces informations permettent de mieux évaluer la performance des activités pérennes du Groupe, notamment du fait de la déconsolidation en 2021 de PRODWAYS GROUP et ses filiales, et du projet de cession du groupe NUCLEACTION. La note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés présente le rapprochement entre les informations ajustées et les états financiers de la période.

1.4.1.1 Principaux agrégats du compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	2021	2020	2019 ⁽²⁾
Chiffre d'affaires	178 273	150 913	274 641
EBITDA courant ⁽¹⁾	30 178	23 141	31 681
Résultat opérationnel	14 228	11 047	4 910
Charges et produits financiers	(2 463)	(1 662)	(1 140)
Impôt	(3 179)	(1 066)	(2 225)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	8 586	(9 123)	1 546
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES	38 286	(20 634)	21 574
RÉSULTAT NET	46 871	(11 510)	23 119
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	46 208	(5 811)	20 894

(1) Résultat opérationnel avant dotations nettes aux amortissements et provisions, autres éléments du résultat opérationnel et quote-part de résultat des entreprises associées, voir note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

(2) Le compte de résultat 2019 n'est pas retraité comme celui de 2019. C'est dans le cadre de l'application de la norme IFRS 5, voir note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

La performance est analysée par pôles dans les tableaux suivants.

I Exercice 2021 – information sectorielle

(en milliers d'euros)	Ingénierie et Systèmes de Protection	Drones et Systèmes	Impression 3D	Structure et éliminations	Total sectoriel	Ajustements ⁽¹⁾	Consolidé
Carnet de commandes début de période	77 156	539 730	6 566	(212)	623 240	(40 528)	582 712
Carnet de commandes fin de période	86 061	489 885	10 176	(307)	585 815	(46 195)	539 620
CHIFFRE D'AFFAIRES	87 350	115 323	70 645	(1 297)	272 021	(93 748)	178 273
Production immobilisée	1 347	11 393	1 510	-	14 250	(2 680)	11 569
Production stockée	-	(1 907)	(555)	-	(2 463)	555	(1 907)
Autres produits de l'activité	1 118	7 215	1 937	-	10 270	(2 085)	8 185
Achats consommés	(47 358)	(55 143)	(35 319)	3 068	(134 751)	50 749	(84 003)
Charges de personnel	(40 404)	(51 287)	(28 422)	(1 950)	(122 062)	39 768	(82 294)
Impôts et taxes	(1 003)	(1 046)	(767)	(119)	(2 936)	1 038	(1 898)
Autres produits et charges d'exploitation	(5)	(513)	(226)	1 521	778	1 475	2 253
EBITDA COURANT	1 045	24 035	8 804	1 224	35 108	(4 930)	30 178
% du chiffre d'affaires	1,2 %	20,8 %	12,5 %	n/a	12,9 %	5,3 %	16,9 %
Dot. aux amort. et prov. nettes des reprises	(4 462)	(12 275)	(4 491)	(542)	(21 770)	6 986	(14 784)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(3 416)	11 760	4 312	682	13 338	2 057	15 394
% du chiffre d'affaires	- 3,9 %	10,2 %	6,1 %	n/a	4,9 %	- 2,2 %	8,6 %
Paiement en actions	-	-	(713)	-	(713)	713	-
Coûts de restructurations	(23)	(12)	(771)	(64)	(870)	794	(76)
Amort. des incorp. reconnus à la JV lors des acquisitions	-	(23)	(643)	-	(666)	643	(23)
Coûts des acquisitions /cessions	-	-	(94)	(1 180)	(1 274)	503	(772)
Impact de la sortie du pôle Impressions 3D	-	-	-	(43 957)	(43 957)	(43 957)	-
Reprise de provision relative à la cession de CIMLEC Industrie	700	-	-	-	700	(700)	-
Provisions inhabituelles pour pertes de valeur d'actifs	-	(296)	(307)	-	(603)	307	(296)
Autres	-	-	(82)	-	(82)	82	-
TOTAUX DES AUTRES ÉLÉMENTS OPÉRATIONNELS	677	(331)	(2 610)	42 713	40 449	(41 615)	(1 166)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	-	45	-	45	(45)	-
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(2 739)	11 429	1 747	43 395	53 832	(39 604)	14 228
% du chiffre d'affaires	- 3,1 %	9,9 %	2,5 %	n/a	19,8 %	42,2 %	8,0 %
Frais de R&D activés sur l'exercice	406	10 487	1 352	-	12 244	(1 757)	10 487
Autres investissements corporels et incorporels ⁽²⁾	1 959	13 541	1 815	837	18 152	(2 903)	15 249

(1) La colonne « ajustements » concerne des provisions pour garantie de passif relatives à la cession CIMLEC et l'ensemble des contributions du pôle Impression 3D et du Groupe NUCLÉACTION, intégrées dans l'information sectorielle mais classées dans le compte de résultat consolidé sur la ligne « résultat net des activités non poursuivies », en application de la norme IFRS 5.

(2) N'inclut ni les coûts d'obtention et d'exécution de contrats (IFRS 15) ni les droits d'utilisation nouveaux (IFRS 16).

I Exercice 2020 – information sectorielle

(en milliers d'euros)	Ingénierie et Systèmes de Protection	Drones et Systèmes	Impression 3D	Structure et éliminations	Total sectoriel	Ajustements ⁽¹⁾	Consolidé
Carnet de commandes début de période	73 833	526 343	6 143	(166)	606 154	-	606 154
Carnet de commandes fin de période	77 156	539 730	6 566	(212)	623 240	(40 528)	582 712
CHIFFRE D'AFFAIRES	78 122	96 206	57 206	(420)	231 114	(80 202)	150 913
Production immobilisée	987	7 848	1 150	-	9 985	(2 085)	7 899
Production stockée	(87)	2 172	85	-	2 170	(84)	2 086
Autres produits de l'activité	851	4 794	897	-	6 542	(1 391)	5 151
Achats consommés	(44 032)	(51 154)	(30 177)	3 067	(122 296)	45 118	(77 177)
Charges de personnel	(33 452)	(42 298)	(25 280)	(2 724)	(103 754)	35 557	(68 197)
Impôts et taxes	(1 092)	(842)	(758)	(168)	(2 860)	997	(1 862)
Autres produits et charges d'exploitation	3 676	(631)	219	(67)	3 197	1 132	4 329
EBITDA COURANT	4 973	16 096	3 342	(312)	24 099	(958)	23 141
% du chiffre d'affaires	6,4 %	16,7 %	5,8 %	n/a	10,4 %	1,2 %	15,3 %
Dot. aux amort. et prov. nettes des reprises	(4 608)	(9 095)	(7 174)	(682)	(21 559)	8 689	(12 870)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	364	7 001	(3 832)	(994)	2 540	7 731	10 271
% du chiffre d'affaires	0,5 %	7,3 %	- 6,7 %	n/a	1,0 %	- 9,6 %	6,8 %
Paiement en actions	-	-	(269)	-	(269)	269	-
Coûts de restructurations ⁽²⁾	-	(474)	(3 246)	-	(3 720)	3 246	(474)
Amort. des incorp. reconnus à la JV lors des acquisitions	-	(23)	(765)	-	(788)	765	(23)
Impact de la cession VAN DAM/CIMLEC	3 283	-	-	(745)	2 538	1 000	3 538
Provisions inhabituelles pour pertes de valeur d'actifs ⁽³⁾	(1 967)	(1 736)	(6 397)	-	(10 100)	7 834	(2 266)
Autres	3	-	(258)	-	(255)	255	-
TOTAUX DES AUTRES ÉLÉMENTS OPÉRATIONNELS	1 319	(2 233)	(10 936)	(745)	(12 595)	13 370	776
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	-	5	-	5	(5)	-
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	1 683	4 768	(14 762)	(1 739)	(10 050)	21 096	11 047
% du chiffre d'affaires	2,2 %	5,0 %	- 25,8 %	n/a	- 4,3 %	- 26,3 %	7,3 %
Frais de R&D activés sur l'exercice	603	7 159	1 116	-	8 878	(1 719)	7 159
Autres investissements corporels et incorporels ⁽⁴⁾	1 234	4 216	3 942	127	9 519	(4 642)	4 878

- (1) La colonne « ajustements » concerne des provisions pour garantie de passif relatives à la cession CIMLEC et l'ensemble des contributions du pôle Impression 3D et du Groupe NUCLÉACTION, intégrées dans l'information sectorielle mais classées dans le compte de résultat consolidé sur la ligne « résultat net des activités non poursuivies », en application de la norme IFRS 5.
- (2) Les coûts de restructuration concernent principalement le pôle Impression 3D, une réorganisation des activités de conception et fabrication d'imprimantes a été lancée fin 2020, impliquant des départs de personnel, des transferts de personnel entre des sites du Groupe et la fermeture programmée du site des Mureaux (une partie du coût est provisionnée sous forme de provision pour charges, voir note 1.1).
- (3) Les provisions pour pertes de valeurs d'actifs concernent essentiellement des incorporels pour 7,9 millions (voir notes 6.2 et 6.4), des stocks pour 1,5 million (voir note 4.4) et des droits d'utilisation pour 0,6 million (voir note 4.8).
- (4) N'inclut ni les coûts d'obtention et d'exécution de contrats (IFRS 15) ni les droits d'utilisation nouveaux (IFRS 16).

1.4.1.2 Drones & Systèmes

Le chiffre d'affaires du pôle Drones & Systèmes s'élève à 115,3 millions d'euros contre 96,2 millions d'euros en 2020. Le chiffre d'affaires est donc en croissance de 20 % sur l'exercice.

L'amélioration des profits de la division Drones & Systèmes résulte de :

- la montée en puissance des revenus, notamment grâce à la bonne exécution du programme BENL ;
- la bonne maîtrise des coûts démontrée par les équipes de GROUPE ECA et le redimensionnement de l'activité d'équipements embarqués, qui tirent la rentabilité du pôle vers le haut ;
- et ce malgré, l'impact négatif en 2021 de la nouvelle activité d'AMR (*Autonomous Mobile Robot*), dont la commercialisation a démarré en cours d'année 2021 et qui doit monter en puissance.

Le résultat d'exploitation du pôle s'élève à 11,8 millions d'euros, contre 7,0 millions en 2020. Le résultat opérationnel s'établit à 11,4 millions d'euros, contre 4,8 millions d'euros en 2020. En 2021 les éléments non courants sont peu significatifs (- 0,3 million d'euros) alors qu'en 2020 2,2 millions de coûts étaient constatés.

1.4.1.3 Ingénierie et Systèmes de Protection

Suite aux désengagements de la société VAN DAM en 2020 et de la société BAUMERT en cours, ce pôle est désormais composé des activités de Conseil en ingénierie et technologies et de Protection incendie.

Le chiffre d'affaires du pôle, ajusté des activités non poursuivies, s'établit à 64,0 millions d'euros, contre 54,8 millions en 2020. En 2020, VAN DAM contribuait seulement au premier semestre. De ce fait, la croissance des revenus de 17 % en 2021 s'élève à 26 % en excluant la contribution de VAN DAM.

La contribution à l'EBITDA courant de cette division, ajusté des activités non poursuivies, atteint 4,9 millions d'euros cette année, contre 7,2 millions d'euros en 2020. Cette baisse s'explique par une plus-value de cession d'actifs (cession de la société VAN DAM) qui avaient été reconnues en 2020. A périmètre comparable et retraité de ces plus-values, l'EBITDA courant est en croissance de +27 %, en lien avec la croissance du chiffre d'affaires.

Le résultat opérationnel du pôle, ajusté des activités non poursuivies, s'élève à 3,0 millions d'euros.

1.4.2 SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE (TRÉSORERIE, FINANCEMENTS ET CAPITAUX)

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 64,3 millions d'euros au 31 décembre 2021, contre 126,3 millions d'euros au 31 décembre 2020. La diminution des capitaux propres de GROUPE GORGE résulte notamment de la distribution par le Groupe à ses actionnaires de l'essentiel des titres PRODWAYS GROUP qu'il détenait.

Au 31 décembre 2021, la dette nette consolidée (les dettes financières pour 127,7 millions d'euros et les concours bancaires pour 0,01 million d'euros moins les disponibilités de 42,9 millions d'euros) s'élève à 84,9 millions d'euros. Au 1^{er} janvier 2021, retraitée des activités non poursuivies, la dette nette s'élevait à 30,8 millions d'euros. Les actions d'autocontrôle détenues par GROUPE GORGÉ ne sont pas incluses dans ces chiffres. La dette nette corrigée de l'autocontrôle s'élève à 79,8 millions d'euros (contre une dette nette de 29,6 millions d'euros au 1^{er} janvier 2021).

La capacité d'autofinancement généré par l'activité (après neutralisation du coût de l'endettement financier net et des impôts) est en progression de 6,5 millions d'euros, atteignant 24,4 millions d'euros en 2021. Les flux de trésorerie opérationnelle des activités poursuivies (capacité d'autofinancement et variation du besoin en fonds de roulement) sont en forte diminution de 41,2 millions d'euros en 2020 à -11,8 millions d'euros en 2021, en raison de la variation de besoin en fonds de roulement qui est défavorable pour -34,8 millions d'euros. Ces évolutions sont la résultante de la reprise d'activité post crise sanitaire et des variations du calendrier de paiement du contrat avec les marines belge et néerlandaise.

Les flux liés au cycle des investissements des activités poursuivies s'élèvent en 2021 à - 25,3 millions d'euros contre - 11,3 millions d'euros en 2020. Dans les faits, le niveau des flux de 2021 résulte d'un niveau maintenu élevé des investissements incorporels (12,8 millions d'euros contre 13,7 en 2020), et des investissements corporels avec deux projets immobiliers en cours (9,7 millions sur l'année). L'exercice 2020 bénéficiait de plus d'une cession d'actif importante (immeuble des Mureaux).

En 2021, les dettes ont augmenté significativement avec 108,3 millions d'euros liés au nouveau crédit syndiqué (montant net des coûts rattachables pour la période), un financement de 2,7 millions d'euros qui a été mis en place chez ECA ROBOTICS (pôle Drone et Systèmes) pour l'acquisition d'un terrain et enfin avec des tirages à hauteur de 6,0 millions d'euros qui ont été réalisés au titre du contrat de crédit de 8 millions d'euros mis en place pour le financement de la construction de l'usine d'Ostende (pôle Drone et Systèmes). Plus de 79 millions d'euros ont été remboursés avec notamment 46 millions d'euros de dettes existant préalablement au nouveau crédit syndiqué mis en place en février 2021 qui ont été remboursés par anticipation.

Des informations détaillées sur les dettes financières du Groupe et les éventuels covenants associés sont données dans l'annexe aux comptes consolidés (note 8 « Financements et instruments financiers »).

1.5 ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ GROUPE GORGÉ SA

1.5.1 RÔLE DE GROUPE GORGÉ SA AU SEIN DU GROUPE

L'organisation du Groupe est la suivante :

GROUPE GORGÉ SA est une holding dont les actifs sont les participations dans ses filiales. La Société n'a pas d'activité industrielle, elle a pour fonction de :

- mettre en œuvre la stratégie du Groupe ;
- superviser la gestion des filiales (ressources humaines, communication, opérations, etc.) ;
- assurer les relations avec la communauté financière (banques, analystes, etc.) ;
- apporter une assistance technique (contrôle de gestion, juridique, etc.) ;
- mettre en place et suivre des procédures communes (*reporting*, contrôle de gestion, comptabilité, etc.).

Ses ressources sont assurées grâce aux dividendes qu'elle reçoit et grâce à un contrat de prestations de services basé sur la facturation de coûts réels, conclu entre GROUPE GORGÉ SA et ses filiales.

GROUPE GORGÉ SA a également conclu avec la société PÉLICAN VENTURE (holding de la famille GORGÉ et actionnaire majoritaire de GROUPE GORGÉ) un contrat de prestations de services. Du fait de ce contrat, GROUPE GORGÉ rend des prestations à PÉLICAN VENTURE dans les domaines administratif, financier et juridique. Enfin, sans que ce soit significatif, GROUPE GORGÉ sous-loue des bureaux à PÉLICAN VENTURE. Au total, GROUPE GORGÉ a facturé 499 milliers d'euros à PÉLICAN VENTURE en 2021.

Jean-Pierre GORGÉ (administrateur et ancien Président de GROUPE GORGÉ) est rémunéré exclusivement par PÉLICAN VENTURE. Raphaël GORGÉ (Président-Directeur général) est rémunéré par GROUPE GORGÉ et PRODWAYS GROUP. Les rémunérations de Raphaël GORGÉ par des sociétés de GROUPE GORGÉ sont déterminées par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations.

PÉLICAN VENTURE est une SAS au capital de 3 309 778,08 euros. Ses capitaux propres consolidés (2020) s'élevaient à 218 millions d'euros, son principal actif étant sa participation dans GROUPE GORGÉ. Ses autres actifs sont :

- SOPROMECC PARTICIPATIONS SA, société de capital-investissement gérant environ 20 millions d'euros de capitaux ;
- un groupe de trois sociétés intervenant dans le domaine de l'ingénierie pour le secteur énergie / chimie ;
- ainsi que des actifs immobiliers et financiers.

1.5.2 ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

Le Conseil d'administration du 21 mars 2022 a arrêté les comptes sociaux de la société GROUPE GORGÉ SA.

Le compte de résultat fait apparaître :

- un chiffre d'affaires de 3 161 milliers d'euros ;
- un résultat net de 47 917 milliers d'euros.

Les comptes ont été établis selon les mêmes principes et méthodes que les années précédentes.

Le chiffre d'affaires s'élève à 3,16 millions d'euros, contre 5,6 millions d'euros en 2020.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -1,6 million d'euros, contre -1,0 million d'euros en 2020.

Le résultat courant avant impôts s'établit à +1,37 million d'euros, contre +8,09 millions d'euros en 2020. Le résultat financier de GROUPE GORGÉ en 2021 s'élève à 2,95 millions d'euros (9,09 millions en 2020), incluant des dividendes pour 15,57 millions d'euros (9,53 millions en 2020) et des provisions sur titres.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de +46,47 millions d'euros, composé principalement de la plus-value nette liée à la distribution en nature des actions PRODWAYS GROUP (+5,19 millions en 2020) et d'un produit d'impôt de 0,01 million d'euros lié à l'intégration fiscale dont GROUPE GORGÉ SA est la société de tête (produit de 0,95 million d'euros l'exercice précédent), l'exercice clos le 31 décembre 2021 se traduit par un bénéfice de 47,92 millions d'euros, contre 14,24 millions d'euros en 2020.

Par ailleurs, les actionnaires sont amenés à se prononcer sur le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement que nous avons engagées au cours de l'exercice écoulé, dont le montant global s'élève à 24 435 euros, ainsi que le montant d'impôt théorique correspondant, soit 6 475 euros.

1.5.3 PROPOSITION D’AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat social de l'exercice clos le 31 décembre 2021 représente un bénéfice de 47 917 325,84 euros. Le Conseil d'administration réuni le 21 mars 2022 a décidé d'affecter le résultat en report à nouveau et de ne pas proposer de versement de dividende à la prochaine Assemblée générale. Cette décision s'inscrit dans le cadre de l'opération de rapprochement entre GROUPE ECA et iXblue dont le financement mobilise les ressources du Groupe, évitant ainsi une augmentation de capital et une dilution pour les actionnaires.

Par ailleurs, il est rappelé qu'en décembre 2021, GROUPE GORGÉ a versé un dividende exceptionnel à ses actionnaires, sous la forme d'une distribution en nature d'action PRODWAYS GROUP. Cette distribution représentait un montant de 4,11 euros par action GROUPE GORGÉ, qui s'est rajouté au montant de 0,32 euro par action versé en juin 2021 au titre de 2020.

Il est rappelé que les distributions de dividendes effectuées au titre des trois derniers exercices sont les suivantes :

	Dividende par action (en euros)	Nombre d'actions composant le capital social ⁽¹⁾	Dividende global ⁽²⁾ (en euros)
2019	0,32	13 502 843	4 320 909,76
2020	0,32	17 424 747	5 575 919,04
2021 ⁽³⁾	4,11	17 424 747	71 615 710,2

(1) À la date de l'Assemblée générale d'approbation des comptes.

(2) Sommes incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

(3) Distribution exceptionnelle en nature d'actions Prodways Group

1.5.4 DÉLAIS DE PAIEMENT USUELS

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article D.441-6 du Code de commerce, nous vous précisons qu'au 31 décembre 2021, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs de GROUPE GORGÉ SA s'élevait à 847 milliers d'euros (1 744 milliers d'euros au 31 décembre 2020). Ces dettes fournisseurs sont non échues et en général payables à 30 jours (en 2021 comme en 2020).

1.5.5 AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

I Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille au 31 décembre 2021

Sociétés	Valeurs nettes d'inventaire (en euros)
I – Titres de participation	
1. Sociétés françaises	
a) Titres de participation cotés	
PRODWAYS GROUP	8 998 120
b) Titres de participation non cotés	
GROUPE ECA	33 271 875
NUCLÉACTION	37 463
SCI DES CARRIÈRES	115 164
SCI DES PORTES	999
SERES TECHNOLOGIES	990 000
STEDY	1 009 600
STONI	174 680
VIGIANS	275 000
VIGIANS PROTECTION INCENDIE	2 100 000
FINU 13	5 000
FINU 14	5 000
2. Sociétés étrangères	
WANDERCRAFT	500 008
TROBOTICS LLC	-
TOTAL I	42 482 909
II – Autres titres immobilisés	
1. Sociétés françaises	
a) Titres cotés	
Néant	
b) Titres non cotés	
Obligations convertibles VIGIANS PROTECTION INCENDIE	3 250 000
2. Sociétés étrangères	
a) Titres cotés	
Néant	
b) Titres non cotés	
Néant	
TOTAL II	3 250 000
III – Valeurs mobilières de placement	
a) SICAV et dépôts à terme	5 300 536
b) Actions françaises cotées	
Néant	
c) Actions étrangères cotées	
d) Actions propres	4 445 668
TOTAL III	9 746 204
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	55 479 113

01

I Tableau financier – article R.225-102 du Code de commerce

Nature des indications	2021	2020	2019	2018	2017
Capital social	17 424 747 €	17 424 747 €	13 502 843 €	13 502 843 €	13 502 843 €
Nombre d'actions	17 424 747	17 424 747	13 502 843	13 502 843	13 502 843
Valeur nominale d'une action	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €
Chiffre d'affaires hors taxes	3 161 400	5 602 249	3 913 722	3 467 444	3 289 653
Résultats avant impôts, amortissements & provisions	65 321 551	6 083 289	(2 066 349)	70 421	18 528 323
Impôt sur les bénéfices	(63 101)	(955 597)	210 720	(219 428)	(611 022)
Résultats après impôts mais avant amortissements & provisions	65 384 652	7 038 886	(2 277 069)	289 849	19 139 345
Résultats après impôts, amortissements & provisions	47 917 326	14 239 360	2 320 492	338 116	20 080 409
Résultats distribués ⁽¹⁾	5 508 606	4 319 124	4 319 578	4 319 831	-
Par action, résultat après impôt mais avant amortissements & provisions	3,75	0,40	(0,17)	0,02	1,42
Par action, résultat après impôt, amortissements & provisions	2,75	0,82	0,17	0,03	1,49
Dividende net attribué à chaque action ⁽¹⁾	0,32	0,32	0,32	0,32	-
Effectif moyen des salariés	7	15	7	7	8
Montant de la masse salariale	1 353 836	1 797 268	1 163 331	812 314	922 357
Cotisations sociales et avantages sociaux	595 746	774 514	541 713	377 759	421 382

(1) Dividende versé au cours de l'exercice, au titre de l'exercice précédent. En 2021 un dividende exceptionnel en actions PRODWAYS GROUP a été versé pour une valeur de 4,11 euros par actions.





2

FACTEURS DE RISQUES

2.1	Méthodologie d'élaboration	34			
2.2	Risques stratégiques	36			
2.2.1	Risques liés à la détérioration de l'image de marque et de la dynamique positive du Groupe	36	2.3.7	Risques de manque de fiabilité des données financières exploitées au sein du Groupe	40
2.2.2	Risques liés à un positionnement stratégique défaillant	36	2.3.8	Risques liés à un désalignement des intérêts entre le Groupe et ses filiales	40
2.2.3	Risques liés aux évolutions technologiques et investissements R&D	37	2.4	Risques opérationnels	41
2.3	Risques transverses	38	2.4.1	Risques liés à des dérives dans l'exécution de contrats significatifs	41
2.3.1	Risques liés à des défaillances dans le pilotage d'une filiale	38	2.4.2	Risques liés aux difficultés à attirer ou à retenir des collaborateurs au niveau de compétence attendu	41
2.3.2	Risques liés à des défaillances dans le respect des réglementations applicables	38	2.4.3	Risque concernant la sécurité et sûreté des collaborateurs	42
2.3.3	Risques liés à des difficultés d'intégration de sociétés acquises	38	2.4.4	Risques liés à l'inadéquation des compétences des collaborateurs au regard de la transformation du Groupe	42
2.3.4	Risques liés à une défaillance de la sécurité informatique	39	2.4.5	Pratiques commerciales inappropriées	43
2.3.5	Fraudes ou attaques externes	39	2.4.6	Qualité et performance insuffisante des partenaires ou sous-traitants utilisés	43
2.3.6	Risques liés à la protection déficiente de la propriété intellectuelle ou contrefaçon de brevets de tiers	39	2.4.7	Défaut de paiement clients	43
			2.4.8	Risques liés au niveau de Génération de trésorerie	44
			2.5	Autres risques	44

La gestion des risques fait partie intégrante de la stratégie globale du Groupe, qui poursuit la construction et l'amélioration permanente de son dispositif en la matière.

Elle a pour objectif d'anticiper les menaces auxquelles le Groupe est exposé et d'identifier les opportunités futures afin de :

- préserver ses collaborateurs, ses actifs et sa réputation ;
- favoriser l'atteinte de ses objectifs ; et
- assurer sa pérennité.

Fin 2019 et début 2020, le Groupe a réalisé à nouveau en profondeur une cartographie des risques de chacun de ses trois pôles et une cartographie globale au niveau de GROUPE GORGÉ. A la suite de la sortie du pôle Impression 3D du périmètre du Groupe fin 2021, la description des risques a été revue mais la matrice de criticité reste inchangée. Elle sera revue en 2022, notamment avec l'intégration prévue d'IXblue.

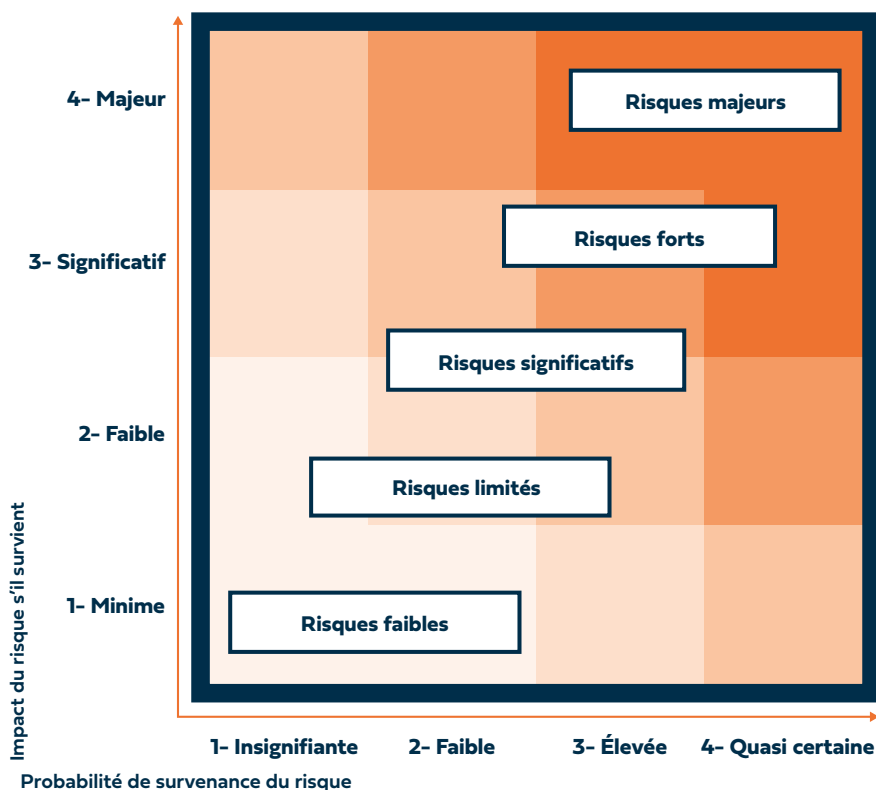
2.1 MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION

Le processus de cartographie des risques de GROUPE GORGÉ implique des représentants de toutes les principales filiales et fonctions du Groupe selon la méthode suivante :

- identification des risques : la première étape consiste à identifier les risques susceptibles d'affecter la capacité du Groupe et de ses pôles à atteindre leurs objectifs, par un sondage et des entretiens avec les principales parties prenantes ;
- évaluation des risques : les risques auxquels est exposé le Groupe ont été évalués en fonction de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel si le risque se réalisait, sur trois échelles à plusieurs niveaux :

- l'échelle de probabilité de survenance sur un horizon de trois ans : insignifiante, faible, élevée, quasi certaine,
- l'échelle d'impact (atteinte aux personnes, financier, atteinte à la réputation et juridique) : minime, faible, significatif et majeur,
- le niveau de maîtrise du risque : fort, partiel, faible ;
- hiérarchisation des risques : en croisant la probabilité et l'impact du risque, un positionnement de la criticité nette du risque est obtenu : risque majeur, risque fort, risque significatif, risque limité et risque faible.

Matrice de Criticité nette des risques



Les matrices ainsi élaborées au niveau de chaque pôle et du Groupe ont été débattues et revues par la Direction générale des pôles et du Groupe. Au niveau du GROUPE GORGÉ, la matrice de risques élaborée ressort comme suit :

	Évaluation du risque résiduel
RISQUES STRATÉGIQUES	
Risque lié à la détérioration de l'image de marque et de la dynamique positive du Groupe	Fort
Risque lié à un positionnement stratégique défaillant	Significatif
Risques liés aux évolutions technologiques et investissements R&D	Significatif
RISQUES TRANSVERSES	
Organisation et gouvernance	
Risques liés à des défaillances dans le pilotage d'une filiale	Majeur
Risques liés à des difficultés d'intégration de sociétés acquises	Fort
Risque de fiabilité des données financières exploitées au sein du Groupe	Significatif
Risque lié à un désalignement des intérêts entre le Groupe et ses filiales	Significatif
Juridique	
Risques liés à des défaillances dans le respect des réglementations applicables	Majeur
Risque lié à la protection déficiente de la propriété intellectuelle ou contrefaçon de brevets de tiers	Significatif
Informatique	
Risques informatiques	Fort
Fraudes ou attaques externes	Fort
RISQUES OPÉRATIONNELS	
Risques liés à des dérives dans l'exécution de contrats	Fort
Risques liés aux difficultés à attirer ou retenir des collaborateurs au niveau de compétence attendu	Fort
Risques concernant la sécurité et sûreté des collaborateurs	Fort
Risques liés à l'inadéquation des compétences des collaborateurs au regard de la transformation du Groupe	Fort
Pratiques commerciales inappropriées	Significatif
Qualité et performance insuffisantes des partenaires ou sous-traitants utilisés	Significatif
Défaut de paiement des clients	Significatif
Risque lié au niveau de génération de trésorerie	Significatif

Les paragraphes suivants font état des principaux risques identifiés, répartis dans trois catégories : les risques stratégiques, les risques opérationnels et les risques transverses. Dans chaque catégorie, les facteurs de risques sont présentés selon un ordre d'importance décroissant déterminé par le Groupe à la date du présent Document d'enregistrement universel.

La compréhension globale des risques auxquels est confronté le Groupe nécessite la lecture complète des comptes consolidés (notamment les parties relatives aux risques financiers et aux litiges) et du Document d'enregistrement universel dans son ensemble, en complément de celle de ce chapitre.

Contexte actuel

Après une année 2020 fortement marquée par la crise Covid, l'année 2021 a vu un regain d'activité dans de nombreuses sociétés du Groupe. Certaines activités ont néanmoins continué d'être impactées par le contexte sanitaire et ne sont pas revenues au niveau de 2019. C'est notamment le cas des activités liées au secteur aéronautique, qui avaient été redimensionnées en 2020 pour s'adapter au contexte de crise. En raison d'une reprise contrastée de ce secteur en 2021, le trafic aérien n'a toujours pas retrouvé ses niveaux d'avant la crise sanitaire.

Le redémarrage de l'activité mondiale, dans un contexte de difficultés de production a par ailleurs mis en lumière le risque de dépendance aux fournisseurs, qui était déjà évalué comme significatif dans la matrice des risques 2020. En effet, les tensions sur la *supply chain* entraînent des retards de livraison de pièces nécessaires à la fabrication des machines et produits du Groupe, ainsi qu'une hausse des prix des composants, partiellement reportés sur les prix pratiqués auprès des clients du Groupe.

Le reprise de l'activité mondiale a également eu des conséquences sur le marché du travail, avec des tensions dans le recrutement et la rétention des talents, qui pourraient affecter certaines activités du Groupe si elles se retrouvaient en situation de sous-effectifs.

Enfin, le contexte géopolitique actuel est source de risques potentiels ; le Groupe ne réalise pas de chiffre d'affaires en Russie ni en Ukraine mais une généralisation des conflits ou une crise économique en découlant pourrait affecter sensiblement les résultats du Groupe.

Ce contexte recèle donc des risques significatifs qui impactent certaines activités et peuvent ainsi affecter le chiffre d'affaires, les résultats et la situation financière du Groupe.

GROUPE GORGÉ dispose de réels atouts pour absorber ces risques, dans une certaine mesure. D'une part, le Groupe a une grande part de ses activités qui sont moins dépendantes de ces cycles ou marchés touchés ; c'est notamment le cas du secteur de la défense, qui représente environ 45 % du chiffre d'affaires du Groupe. Par ailleurs, certaines activités du Groupe, même positionnées sur des secteurs impactés, sont récurrentes. On peut citer les activités de maintenance de la division Drones & Systèmes, qui font partie intégrante du modèle d'affaires, ou les activités maintenance du pôle Ingénierie & Systèmes de Protection. Enfin, le Groupe sait mettre en œuvre des initiatives de réduction des coûts et d'ajustement de son outil industriel. Par exemple, le Groupe a mis en place en 2020 un redimensionnement de l'activité Aérospatiale du GROUPE ECA. Ces actions permettent d'atténuer dans une certaine mesure le ralentissement des activités, tout en continuant à investir dans les technologies pour soutenir la croissance future. Enfin, il est à noter que de telles crises sont aussi des moteurs d'une accélération des tendances qui soutiennent le développement des marchés du Groupe, que ce soit dans le domaine de la robotique pour le secteur de la défense ou des solutions autonomes pour la logistique.

2.2 RISQUES STRATÉGIQUES

2.2.1 RISQUES LIÉS À LA DÉTÉRIORATION DE L'IMAGE DE MARQUE ET DE LA DYNAMIQUE POSITIVE DU GROUPE

La notoriété du Groupe a beaucoup grandi ces cinq dernières années, portée par une dynamique favorable notamment grâce aux développements réussis dans les activités de robotique. L'image positive dont bénéficie le Groupe s'est renforcée en conséquence. Cette image positive est un atout pour attirer des talents, favoriser la rétention des collaborateurs, nouer des contacts, présenter favorablement le Groupe à des investisseurs, partenaires financiers ou commerciaux.

Ce contexte favorable pourrait être entaché par des événements défavorables comme des sinistres significatifs, la non-satisfaction des attentes générées par le Groupe, des actions de déstabilisation menées par des concurrents, etc. De tels événements pourraient conduire à des pertes d'opportunités, de clients, une couverture médiatique défavorable, ou une perte de confiance des partenaires.

Afin de limiter ces risques, tout d'abord le Groupe vise à s'exposer le moins possible à la critique en veillant à ne pas susciter des attentes qui dépassent ses anticipations et à respecter les règles et usages. Afin de conserver une dynamique positive, le Groupe a mis en place plusieurs actions :

- le renforcement des relations notamment avec les pouvoirs publics nationaux, régionaux et territoriaux, afin de présenter le Groupe, ses activités et ses installations, ses enjeux et ses risques potentiels. Cette action préventive permet de gagner en compréhension et en proximité en temps de crise, dans les situations où l'intervention de ces services est nécessaire ;
- le développement d'une communication régulière avec des médias ciblés et sur les réseaux sociaux pour faciliter la compréhension du Groupe et engager un dialogue de qualité ;
- la sensibilisation et la formation des dirigeants, communicants et porte-parole du Groupe. Des sessions spécifiques de *media training* peuvent être organisées avec des dirigeants du Groupe ;
- la diffusion d'une procédure presse, destinée aux filiales de GROUPE GORGÉ, permettant de suivre et d'encadrer les prises de parole auprès des médias ;
- une veille presse et *web* spécifique (médias sociaux, sites Internet, blogs, presse, etc.).

De plus, pour accompagner les collaborateurs de GROUPE GORGÉ, premiers vecteurs de l'image du Groupe, et les guider dans leurs actions et comportements dans un souci d'intégrité et d'éthique, des outils et formations sont mis à disposition, au premier rang desquels figure le Code de conduite anti-corruption.

2.2.2 RISQUES LIÉS À UN POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE DÉFAILLANT

Les marchés sur lesquels intervient le Groupe (Robotique, Défense) connaissent des évolutions rapides et profondes, ce qui impose au Groupe de s'interroger régulièrement sur la pertinence de ses choix stratégiques d'orientation de ses activités et de sa politique commerciale, afin de détecter et de pénétrer les marchés nouveaux les plus porteurs et créateurs de valeur pour le Groupe. Ses choix stratégiques peuvent être impactés en outre par l'évolution de ses relations avec des partenaires, distributeurs ou fournisseurs stratégiques.

En parallèle, le paysage concurrentiel est lui-même en constante évolution.

Dans le domaine de la robotique et de la Défense, les entreprises concurrentes majeures tentent de « verrouiller » des segments de marché avec des offres intégrées ou extrêmement attractives en termes de prix, ce qui peut compromettre la capacité du Groupe à poursuivre son développement sur ces marchés. Enfin, des évolutions profondes des tendances de certains de nos marchés, avec notamment l'introduction du numérique à grande échelle, de manière systématique et dans tous les domaines d'activité (recherche, production, commercialisation) peuvent présenter un risque réel de transformation des services recherchés par nos clients.

Dans ce contexte d'évolution de son environnement concurrentiel et technologique, des erreurs d'interprétation, un manque d'anticipation des évolutions du marché peuvent conduire le Groupe à des prises de position stratégiques non judicieuses ou au contraire à accumuler du retard pour occuper de nouveaux segments porteurs. Les résultats du Groupe pourraient en conséquence être affectés par un bouleversement des conditions de marché ou concurrentielles.

Pour anticiper ces éventuels bouleversements, le Groupe peut s'appuyer sur ses activités diversifiées et sur une présence à divers endroits de la chaîne de valeur. Le Groupe réalise aussi une veille prospective active et procède, dans le cadre de son processus budgétaire, à des analyses menaces/opportunités par activité, qui permettent d'apporter un éclairage transverse et d'être une aide à la décision pour la Direction générale. Par ailleurs, une fois par an un échange est organisé avec les membres du Conseil d'administration pour présenter une vision prospective et explorer des thématiques nouvelles pour accompagner la croissance du Groupe, en termes d'activités et de produits. Grâce à ces analyses et son positionnement, GROUPE GORGÉ a démontré son agilité et sa capacité à faire évoluer sa stratégie mais ne peut garantir que ses choix seront toujours les plus pertinents sur des marchés évolutifs.

2.2.3 RISQUES LIÉS AUX ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES ET INVESTISSEMENTS R&D

Le Groupe intervient dans des domaines faisant appel à des techniques ou des technologies avancées. Les activités de recherche et développement et d'innovation sont un élément clé de la stratégie du Groupe. Afin de mettre au point les produits de demain et d'assurer ainsi sa croissance future, le Groupe investit en permanence dans des projets de recherche et développement. Ces investissements représentent en 2021 9,5 % de son chiffre d'affaires (voir note 6.2 de l'annexe aux comptes consolidés, en section 4.1.6 du présent Document d'enregistrement universel).

Ces efforts doivent être maintenus afin que le Groupe conserve sa position d'acteur de référence en termes d'innovation technologique, reste à même de s'adapter le cas échéant aux futures innovations technologiques des secteurs sur lesquels il intervient et continue de gagner des parts de marchés.

La compétitivité du Groupe et son développement à moyen terme pourraient être fortement impactés en cas :

- d'inadéquation entre les projets de R&D et les futurs besoins du marché, compte tenu de la durée importante de certains cycles de R&D ;
- de déséquilibres dans la répartition des investissements alloués aux projets de R&D autour de cibles insuffisamment diversifiées ou ciblant des marchés sans potentiel de croissance avéré ou à des horizons mal répartis dans le temps ;
- d'identification tardive de technologies émergentes pouvant avoir un impact sur les processus d'amélioration de nos produits ;
- de non-conformité du résultat de la R&D avec les objectifs de performance, délais ou de prix recherchés ;
- de lancement d'une innovation de rupture de la part d'un concurrent en matière de technologie ou plus largement de *business model*, qui exposerait le Groupe à la perte d'un avantage concurrentiel sur l'un de ses segments d'activité.

Le Groupe travaille sur plusieurs sujets simultanément et s'attache à ne pas consacrer tous ses enjeux de développement sur une seule technologie. Pour sécuriser ses investissements en R&D, le Groupe articule son dispositif autour de plusieurs axes :

- d'une part, un travail permanent de veille scientifique, technologique et concurrentielle et de nombreux partenariats à la fois avec des acteurs académiques et des instituts de recherche mais aussi des organisations professionnelles, qui lui permettent d'identifier les tendances émergentes et les ruptures auxquelles le Groupe et son environnement seraient confrontés demain. La R&D et les partenariats noués par le Groupe sont présentés en section 6.5 « Bâtir un acteur de référence en termes d'innovation technologique » du présent Document d'enregistrement universel et en sections 6.4.
- d'autre part, le Groupe a une approche sélective dans chacune de ses activités, et ne développe que certains projets au sein de portefeuilles de projets, en prenant en compte les attentes exprimées par les clients, les financements accessibles, les tendances de marché et la rentabilité attendue des programmes en cours ;
- enfin, le Groupe opère sur des activités variées, ce qui lui permet de diversifier naturellement son risque d'exposition à l'une ou l'autre des technologies ou projets R&D.

02

2.3 RISQUES TRANSVERSES

2.3.1 RISQUES LIÉS À DES DÉFAILLANCES DANS LE PILOTAGE D'UNE FILIALE

L'exécution de la stratégie du Groupe est fortement dépendante de la façon dont les opérations sont conduites par les filiales. Le modèle décentralisé de GROUPE GORGÉ, qui repose sur une grande autonomie des filiales, est un élément constitutif indéniable de son succès. Il engendre aussi un risque dans le cas où l'une ou l'autre des filiales n'était pas suffisamment pilotée à certains moments critiques. Une défaillance dans le pilotage d'une filiale peut conduire à des niveaux de performance insuffisants de la filiale, voire du Groupe en cas de dérive majeure, ou pénaliser la stratégie de développement du Groupe.

Cette difficulté de pilotage peut être causée par un *management* défaillant (ou frauduleux), des principes de contrôle interne insuffisamment bien maîtrisés pouvant occasionner un manque de fiabilité des prévisions ou des erreurs comptables, une appréciation des risques et enjeux divergente entre le *management* de la filiale et celui du Groupe ou des échanges d'informations insuffisants entre la filiale et le Groupe.

Conscient de ce risque potentiel, le Groupe s'est doté d'une organisation à même de limiter celui-ci. Tout d'abord, le Groupe veille à ce que les dirigeants de ses filiales soient parfaitement sélectionnés et préparés pour les responsabilités qui leur sont confiées. Des rencontres périodiques très fréquentes ont lieu entre la Direction générale du Groupe et les dirigeants de filiales. À l'occasion de ces revues, les aspects commerciaux, techniques, ressources humaines et financiers de la vie des filiales sont discutés. Des focus sont portés sur les contrats principaux ou les projets de R&D les plus significatifs. Enfin, le Groupe a développé un référentiel de contrôle interne que les filiales doivent appliquer comprenant : un *reporting* mensuel, un processus d'élaboration budgétaire en deux étapes, et une révision des budgets trois fois par an. Ce processus favorise l'identification des situations de décalage par rapport aux trajectoires attendues des filiales, la mise en place d'actions d'identification approfondie des causes et d'actions de correction.

2.3.2 RISQUES LIÉS À DES DÉFAILLANCES DANS LE RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS APPLICABLES

Dans un contexte de constante évolution et de complexification des contraintes réglementaires et des procédures de compliance, et eu égard à la diversité des activités du Groupe, de ses implantations géographiques et de ses nombreuses filiales de tailles et d'organisations diverses, les activités du Groupe peuvent être impactées par les risques juridiques liés au respect des dispositions légales et réglementaires applicables en France et dans toutes les juridictions dans lesquelles le Groupe a des intérêts. Cela concerne des sujets aussi vastes que la

fiscalité, le droit social, les normes de sécurité, les dispositifs anti-corruption, la protection des données personnelles, la confidentialité des affaires, ou la réglementation boursière par exemple.

Afin de limiter ces risques le Groupe s'efforce de mettre en place des organisations adaptées, des procédures spécifiques et des formations du personnel. Le Groupe veille également à s'entourer de compétences internes ou externes adaptées à ses activités. Les sociétés du Groupe s'appuient sur les juristes du Groupe et sur son réseau de conseils externes (avocats, conseils, experts). Des actions transversales ont été menées au sein du Groupe ou des pôles sur les sujets des dispositifs anti-corruption. Enfin, le référentiel de contrôle interne prévoit la mise en place de contrôles et le respect nécessaire de l'ensemble des réglementations applicables, qui est au cœur des préoccupations de la Direction générale, est rappelé aux dirigeants de filiales à l'occasion des revues d'activité.

2.3.3 RISQUES LIÉS À DES DIFFICULTÉS D'INTÉGRATION DE SOCIÉTÉS ACQUISES

La stratégie de développement du Groupe repose sur une conjugaison de croissance organique et de croissance externe. Le Groupe a régulièrement acquis des activités ou des sociétés tierces dans le cadre de son développement et devrait poursuivre cette stratégie selon les opportunités identifiées.

Toute acquisition comporte des risques liés au prix de cette acquisition, dans un contexte de rareté des cibles pertinentes potentielles et de forte concurrence entre les acquéreurs potentiels, à l'intégration dans le Groupe de la société ou de l'activité acquise, à l'existence de coûts non anticipés et au risque de départ du personnel clé de ces sociétés. Des difficultés dans le processus d'acquisition et d'intégration (analyse, structuration, intégration, préservation des compétences et du savoir-faire, adoption des procédures et référentiels du Groupe, et mise en œuvre du *business plan* et des synergies attendues au sein des pôles ou entre les différents pôles) seraient susceptibles d'affecter l'intérêt d'une opération de croissance externe et de générer des pertes de valeur économique et comptable pour le Groupe.

Afin de faire face à ces défis et fort de sa grande expérience des acquisitions, le Groupe a élaboré un processus relatif aux opérations de fusions-acquisitions, de l'identification des cibles à leur intégration, auquel concourent de nombreuses fonctions, tant au niveau du Groupe qu'au niveau des pôles. Chaque étape du processus d'acquisition est suivie et validée par les instances dirigeantes du Groupe ; l'intégration des cibles fait l'objet d'une collaboration opérationnelle entre les pôles concernés et les services du Groupe qui ont préparé l'acquisition, adaptée à chacune des cibles. Un effort particulier est porté au début des processus d'intégration sur l'identification en amont des facteurs de réussite clés et les risques potentiels sur lesquels se concentrer. Enfin, le Groupe s'efforce de conserver et faire adhérer à son projet d'entreprise les personnes identifiées comme des personnes clés et assurer ainsi la pérennité de ces sociétés.

2.3.4 RISQUES LIÉS À UNE DÉFAILLANCE DE LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE

Malgré une sensibilisation et une attention accrues à la cybersécurité, le nombre, le coût et la complexité des cyber-incidents continuent d'augmenter partout dans le monde et le Groupe fait régulièrement face à des tentatives de vol ou d'atteinte à la sécurité de ses données sensibles et confidentielles. Une attaque informatique ou une défaillance des infrastructures supportant les systèmes d'information, des processus de sauvegarde ou des plans de reprise d'activité inefficaces ou une inadéquation entre les systèmes d'information et les cybermenaces peuvent générer une rupture de service des systèmes d'information, interrompre le fonctionnement de manière prolongée et permettre le vol de données par des tiers.

Toute atteinte à la disponibilité, l'intégrité, la confidentialité ou la traçabilité des systèmes d'information du Groupe et des données, qu'elle soit malveillante, accidentelle ou technique, pourrait avoir un impact négatif immédiat sur les activités, la réputation et les résultats de la filiale ou du pôle concerné. En outre, le déploiement de logiciels majeurs (ERP) ou la mise en place d'infrastructures nouvelles peut occasionner des dysfonctionnements à chacune des différentes étapes de la gestion du projet (organisation, défaut de conception, défaut utilisateurs, défaut technique).

Mesurant l'importance des risques liés aux systèmes d'information, les pôles du Groupe mettent en place une gouvernance IT spécifique s'appuyant sur une organisation transverse.

Le Groupe s'est notamment attaché à mettre en place des chartes liées à l'usage des outils informatiques, sensibiliser et former sur le risque cybersécurité, mettre en place des procédures de contrôle des habilitations et des accès, réaliser des audits et tests d'intrusion.

Face à ces risques, le Groupe met en place une infrastructure, des outils et une méthodologie visant à réduire ces risques et en particulier agit progressivement sur les axes suivants :

- évaluation et surveillance de la sécurité des réseaux et des technologies informatiques ainsi que les vulnérabilités des systèmes. Des audits ont ainsi été conduits dans certaines filiales du Groupe ;
- renforcement des règles, lignes directrices et procédures en matière de sécurité de l'information faisant en sorte que le personnel soit plus sensibilisé aux questions de sécurité de l'information et mieux formé sur ce plan, et que les renseignements personnels soient mieux protégés ;
- revue des modalités d'accès et limitation de l'accès aux renseignements personnels.

2.3.5 FRAUDES OU ATTAQUES EXTERNES

En fréquence comme en sévérité, le risque de fraude et de cybercriminalité s'accroît depuis quelques années en France. Comme plus de 7 entreprises sur 10 en France, le Groupe est régulièrement soumis à des tentatives de fraudes, en particulier des tentatives de détournement de fonds ou de vol de données stratégiques (fraude au Président, cyberattaques, etc.).

Le Groupe veille à ce que ses filiales appliquent des systèmes de contrôle interne efficaces. Un référentiel Groupe de contrôle interne a été construit dans cet objectif. En matière de fraude, des actions de sensibilisation et de formation des collaborateurs particulièrement exposés sont menées régulièrement. Chaque attaque identifiée dans l'une ou l'autre des filiales est par ailleurs systématiquement remontée au niveau de la Direction générale du Groupe, qui partage le *modus operandi* avec l'ensemble des pôles à titre de retour d'expérience et rappelle les règles de prévention à cette occasion.

2.3.6 RISQUES LIÉS À LA PROTECTION DÉFICIENTE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE OU CONTREFAÇON DE BREVETS DE TIERS

Les produits créés par les filiales du Groupe font appel à des technologies avancées. Le Groupe investit de façon importante en matière de recherche et développement pour que ses produits bénéficient d'avantages concurrentiels, tout cela au profit des clients. Ce positionnement permet au Groupe d'évoluer sur des marchés à forte barrière à l'entrée mais expose le Groupe à des risques de pertes de part de marché en cas de contrefaçon de ses innovations. *A contrario*, le Groupe ne peut totalement exclure, même en l'absence d'action délibérée en ce sens, de se retrouver en situation de contrefaçon de brevets de tiers impliquant un risque juridique et financier.

Les filiales du Groupe mènent une politique active de valorisation de leurs idées innovantes. Pour ce faire, elles s'appuient sur leurs équipes de spécialistes et sur des conseils en propriété intellectuelle. Les demandes de brevets font l'objet de procédures d'examen par les organismes compétents locaux ou internationaux. La délivrance du brevet demandé prend plusieurs années. Les procédures d'examen peuvent par ailleurs déboucher sur la délivrance d'un brevet présentant des revendications plus restreintes que la demande initiale ou sur un refus de brevet dans certaines juridictions. Les droits de propriété intellectuelle déposés ne fournissent en outre pas une protection dans toutes les juridictions.

Enfin, dans le cadre de ses partenariats, le Groupe doit fréquemment fournir à ses cocontractants certains éléments de son savoir-faire non protégés par des brevets ou des informations commerciales sensibles. Même si ces informations sont couvertes par des engagements de confidentialité, le Groupe ne peut exclure que son savoir-faire ou ses données commerciales soient détournés et utilisés par des tiers.

La survenance de l'un de ces événements (non-validité d'un brevet, contrefaçon d'un tiers, utilisation d'une technologie brevetée par un tiers, fuite du savoir-faire, litige...) serait susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'avantage concurrentiel de l'offre produit du Groupe et donc sur ses perspectives d'activités, sa réputation, son développement et ses résultats futurs.

Pour faire face à ces risques, des actions de formation et de sensibilisation ont été mises en place afin de mieux identifier les inventions stratégiques et que des brevets soient déposés pour protéger l'avance technologique et commerciale du Groupe. Ce dernier gère et maintient son avance technologique par rapport à ses concurrents, les brevets étant exploités, entretenus et étendus selon des procédures internes établies, et en fonction des perspectives d'application de ces innovations (voir sections 6.4 et 6.5 du présent Document d'enregistrement universel, ainsi que la note 6.2 de l'annexe aux comptes consolidés, en section 4.1.6). Les filiales, avec leurs équipes internes, opèrent une veille sur l'activité (notamment en termes de dépôt de brevets) de leurs concurrents et évaluent (par des études de liberté d'exploitation) le risque de contrefaçon de brevets de tiers lors du déroulement de leurs programmes de recherche ou développement. Les conseils externes peuvent être sollicités pour des évaluations ponctuelles d'activités d'entités externes au Groupe. Par ailleurs, si le Groupe détient ainsi des brevets pour différents types de produits, l'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe ne dépend toutefois pas d'un brevet ou d'une licence en particulier.

Enfin, chaque pôle a mis en place une organisation et des procédures internes pour évaluer les risques de contrefaçon de brevets de tiers lors du déroulement de programmes R&D en son sein. Cette organisation examine les différents projets, vérifie que les solutions retenues respectent les droits de tiers et veille, le cas échéant, à la brevetabilité de ces solutions. Le risque existe néanmoins qu'un tiers intente une action contre le Groupe en matière de propriété industrielle.

2.3.7 RISQUES DE MANQUE DE FIABILITÉ DES DONNÉES FINANCIÈRES EXPLOITÉES AU SEIN DU GROUPE

Le Groupe est le fruit de son histoire, et notamment d'horizons divers. En conséquence, les systèmes de *reporting* et d'organisation comptable et financière ont pu diverger dans le passé. La complexité et la fréquente évolution des normes comptables créent par ailleurs un contexte défavorable à une bonne lisibilité des comptes et des comparaisons entre les années. Une indisponibilité, une inexactitude ou un manque de cohérence des données financières pourrait conduire le Groupe à des prises de décisions inadaptées, voire à des pertes financières.

Dans ce contexte, le Groupe s'attache à harmoniser les méthodes et outils de ses filiales, et s'appuie sur une Direction financière centralisée qui a mis en place un système de *reporting* unifié que chaque filiale renseigne mensuellement, gère la consolidation et le suivi de la mise à jour des normes dans les filiales, et élabore les comptes consolidés du Groupe.

2.3.8 RISQUES LIÉS À UN DÉALIGNEMENT DES INTÉRÊTS ENTRE LE GROUPE ET SES FILIALES

Le Groupe a connu une forte croissance depuis sa création, fruit d'une croissance organique et d'acquisitions successives. Par leurs positionnements différents et parfois leurs histoires dissociées, les sociétés du Groupe jouissent d'une grande autonomie. Ces caractéristiques font la force du Groupe mais engendrent aussi un certain niveau de complexité pouvant mener à des enjeux d'alignement stratégique entre la maison mère et ses filiales ou entre les filiales. Une réalisation de ce risque pourrait entraîner un échec de la stratégie de développement ou des pertes d'opportunités pour le Groupe.

Conscient de ces caractéristiques, le Groupe est attentif au dialogue avec ses filiales ; la Directrice générale déléguée a notamment pour rôle de faciliter l'implémentation de sa stratégie et favoriser les fertilisations croisées et le développement d'un sentiment d'appartenance, sans casser les dynamiques propres à chaque activité. En 2021, de nouvelles coopérations mutuellement fructueuses ont, par exemple, été mises en place entre le GROUPE ECA, qui connaît une forte croissance, et SERES TECHNOLOGIES, la filiale d'ingénierie du Groupe.

2.4 RISQUES OPÉRATIONNELS

2.4.1 RISQUES LIÉS À DES DÉRIVES DANS L'EXÉCUTION DE CONTRATS SIGNIFICATIFS

Certaines activités du Groupe bénéficient d'une bonne visibilité grâce à des contrats significatifs et pluriannuels, à l'image du contrat signé en 2019 par GROUPE ECA pour la fourniture de drones de chasse aux mines pour les Marines belge et néerlandaise.

Du fait de la taille de certains de ces contrats et de leurs enjeux technologiques, stratégiques, ou d'évolution de *business model*, une dérive dans la gestion ou l'exécution opérationnelle de ceux-ci peut avoir des impacts financiers significatifs même au niveau du Groupe : baisse du niveau de marge, paiement de pénalités de retard, résiliation de contrat, voire perte de clients, mise en jeu de garantie maison mère.

Les causes d'une telle dérive peuvent être multiples : sous-estimation de la complexité du projet, défauts de compétences des chefs de projets, *turnover* des équipes et pertes de savoirs ou savoir-faire qui entraînent une mauvaise gestion contractuelle des évolutions demandées par le client, des erreurs d'appréciation, un pilotage notamment financier défaillant. Elles peuvent aussi être causées par des faiblesses du processus d'industrialisation mettant en jeu la fiabilité des produits, un non-respect des procédures, des engagements contractuels non clairement définis ou respectés, des outils de pilotage non adaptés au suivi des projets ou mal utilisés, une mauvaise qualification des besoins des clients, une mauvaise gestion de la sous-traitance, des défaillances de fournisseurs, etc.

Le Groupe ne peut donc jamais écarter le risque de connaître des difficultés à respecter une obligation de résultat qu'il aurait contractuellement acceptée vis-à-vis d'un client, ou de ne pas atteindre ses objectifs financiers pour le faire.

Le Groupe dispose d'une expérience ancienne de la gestion de ce risque, qui est au cœur de ses activités. Il met en œuvre des procédures de contrôle au moment de l'approbation des contrats, des procédures de contrôle et de vérification pour déceler d'éventuels défauts, retards ou difficultés en cours d'exécution du contrat, des procédures de contrôle financier adaptées à ses activités, la taille et la durée des contrats.

Les responsables d'affaires en charge du suivi des aspects techniques, contractuels et financiers des contrats sont régulièrement formés et s'appuient sur les expertises techniques présentes dans les filiales ainsi que les services supports financier et juridique. Ces équipes expérimentées peuvent s'appuyer sur des méthodologies éprouvées développées dans des cas similaires, voire recourir à des

conseils spécialisés externes en cas de besoin. Les revues d'affaire mensuelles en vigueur entre les filiales et le Groupe sont les moments privilégiés pour anticiper ou déceler les dérives et mettre en œuvre des actions correctives. Pour les contrats majeurs, le Groupe peut faire par ailleurs appel à des conseils externes pour réaliser des audits de progression et de suivi de ceux-ci, afin d'anticiper les problématiques éventuelles et mettre en place des solutions préventives ou régler des difficultés avérées. Par exemple, dans le cadre du programme avec les marines belge et néerlandaise, le Groupe a mis en place un "Comité d'audit des opérations" spécifique sur ce projet pour s'assurer de sa bonne gestion. Ce Comité comprend un expert extérieur à l'entreprise pour renforcer le suivi.

Enfin, l'exécution de ces contrats significatifs répond aux règles générales du Groupe concernant le fait d'entretenir des relations d'affaires constructives et transparentes avec les clients et partenaires, qui devraient permettre d'anticiper des dérives et de les corriger.

Il faut également noter que le Groupe n'est par nature pas dépendant d'un seul contrat clé, étant présent dans de multiples activités.

2.4.2 RISQUES LIÉS AUX DIFFICULTÉS À ATTIRER OU À RETENIR DES COLLABORATEURS AU NIVEAU DE COMPÉTENCE ATTENDU

Dans un contexte de forte croissance de certaines activités du Groupe (notamment dans le domaine de la robotique), de marché de l'emploi tendu pour certaines compétences recherchées, en concurrence parfois avec des acteurs réputés et de grande taille, la capacité d'attraction et de fidélisation des collaborateurs disposant de fortes compétences techniques en constante évolution sont essentielles à l'atteinte de nos objectifs stratégiques.

Toute difficulté dans le recrutement ou la fidélisation d'un nombre suffisant de salariés au niveau de compétence requis pourrait donc entraîner un défaut de performance ou freiner la croissance du Groupe. Les professionnels très qualifiés sont rares et le marché est tendu, la concurrence s'étant notamment intensifiée autour de la population des ingénieurs de pointe dans les domaines mécanique, logiciel et électronique nécessaires à la bonne réalisation de nos projets. Si l'année 2020 a connu une relative détente du marché dans certaines expertises, les domaines du logiciel et de l'électronique critique demeurent tendus.

Les collaborateurs du Groupe sont naturellement motivés par l'intérêt commercial ou technique des affaires sur lesquelles ils interviennent. En sus, les filiales du Groupe ont mis en place une politique de ressources humaines qui vise à fidéliser les collaborateurs et à en faciliter le recrutement comprenant notamment (voir section 6.6 « Les engagements du Groupe envers ses collaborateurs » du présent Document d'enregistrement universel) :

- un renforcement des équipes de Ressources Humaines ;
- la mise en œuvre de plans d'intéressement et la participation au capital, qui sont fréquemment des éléments complémentaires de motivation ;
- des actions pour favoriser le développement des marques employeurs menées au sein des pôles, qui travaillent également sur les processus d'intégration des nouveaux collaborateurs ;
- une politique de rémunération attractive et adaptée aux conditions de marché ;
- des locaux offrant un cadre de travail agréable – des déménagements récents ou en cours ont ainsi eu lieu pour les sites qui ne répondaient plus aux attentes des collaborateurs (chez le GROUPE ECA à Montpellier par exemple) ;
- une politique de formation permanente et basée sur les certifications ;
- la mise en place du télétravail ; la pandémie de Covid-19 a été à cet aspect un véritable accélérateur dans la mise en place du télétravail et de la mise à disposition des outils nécessaires à celui-ci ;
- une politique de reconnaissance des performances individuelles et collectives, avec par exemple la création de filières « Expert » chez GROUPE ECA ;
- une politique de mobilité interne ;
- la mise en place de partenariats avec des écoles, universités et autres organismes de formation ;
- l'accès à des places en crèche pour les enfants de nos collaborateurs dans certaines sociétés.

Ces atouts alliés à la culture d'entreprise et ses succès connus devraient permettre de procéder aux embauches nécessaires à la réalisation du plan de développement et contribuer à limiter le taux de *turnover*.

En parallèle, l'organisation décentralisée du Groupe repose sur des Directeurs de pôles, de filiales ou de divisions clés dans la poursuite du développement. Un plan de succession inadéquat ou un défaut de transmission des savoir-faire pourrait nuire aux performances du Groupe. L'équipe dirigeante de GROUPE GORGÉ veille également à ce que le succès d'une filiale ou d'un pôle ne s'appuie pas sur un nombre trop limité de personnes et que les dirigeants des filiales réfléchissent à la mise en place de plans de succession des personnes clés.

2.4.3 RISQUE CONCERNANT LA SÉCURITÉ ET SÛRETÉ DES COLLABORATEURS

Le Groupe opère dans l'industrie en général et en particulier dans certains domaines d'activité qui peuvent présenter des risques spécifiques pour l'intégrité physique des collaborateurs (milieu nucléaire, chantiers, manipulation de produits dangereux, etc.). Un accident grave sur un chantier, un accident lié à la manutention, aux risques électriques, à l'environnement de travail, l'exposition à des matières nocives, un accident lié à la circulation routière ou l'enlèvement d'un collaborateur à l'occasion d'un déplacement professionnel dans un pays à risque peuvent conduire à des dommages corporels ou psychologiques pour des collaborateurs, au paiement de dommages et intérêts significatifs ou au versement d'une rançon. Si l'occurrence de ces risques demeure faible, un risque avéré pourrait avoir des conséquences importantes pour la trésorerie ou les dirigeants du Groupe.

Le Groupe place la sécurité et les conditions de travail de ses collaborateurs au premier plan de ses priorités. Pour y parvenir, des actions sont menées par les filiales pour le développement et l'harmonisation de la culture sécurité, le renforcement de l'approche de la sécurité et la professionnalisation des pratiques (voir section 6.6.3 « Santé, sécurité : un engagement pour tous les collaborateurs » du présent Document d'enregistrement universel).

Le Groupe s'est également doté d'une procédure de veille et d'alerte sur les pays à risques permettant de limiter l'exposition des salariés en déplacement à l'international. Cette veille est complétée par des procédures pour les salariés en déplacement. Enfin, des solutions de rapatriement réactives sont opérationnelles.

2.4.4 RISQUES LIÉS À L'INADÉQUATION DES COMPÉTENCES DES COLLABORATEURS AU REGARD DE LA TRANSFORMATION DU GROUPE

Le Groupe évolue sur des métiers et des technologies qui évoluent rapidement. Dans ce contexte, des compétences internes mal adaptées aux évolutions des métiers ou des activités du Groupe, un manque de formation ou d'anticipation des compétences nécessaires ou une transmission du savoir faiblement organisée peuvent freiner la croissance du Groupe et la réussite de son évolution permanente.

La qualité et les compétences des collaborateurs du Groupe sont au cœur de ses facteurs clés de succès. Les Directions des ressources humaines des différents pôles et filiales ont pour mission, en appui de la Direction générale, d'anticiper les départs de personnels détenant des connaissances et compétences clés, notamment lors de départ de fondateurs ou de dirigeants historiques. Elles sont également en charge du suivi de la formation interne des salariés et de plans de successions, avec l'objectif de favoriser la transmission des compétences et des connaissances par les experts, le recrutement de compétences recherchées très spécifiques, les évolutions de carrière des collaborateurs (voir section 6.6 « Les engagements du Groupe envers ses collaborateurs » du présent Document d'enregistrement universel).

2.4.5 PRATIQUES COMMERCIALES INAPPROPRIÉES

Le Groupe a une activité développée à l'international, traite des marchés portant sur des valeurs unitaires plus ou moins significatives et est en relation avec une multiplicité d'acteurs privés et publics. Les pratiques commerciales diffèrent en fonction des zones géographiques et les circuits de décision peuvent parfois être longs et complexes. Les pratiques inappropriées, même sans intention délibérée d'obtenir un avantage indu, sont sévèrement réprimées par les législations anti-corruption. Pour ces raisons il est critique que le Groupe soit extrêmement vigilant sur la conformité de ses pratiques aux principes éthiques et aux lois anti-corruption. Cette vigilance du Groupe est importante pour que ni lui ni ses collaborateurs ne soient pas exposés à des sanctions financières et/ou des sanctions pénales.

Le Groupe déploie les mesures de lutte contre la corruption et le trafic d'influence conformément à la loi Sapin II. Sur la base d'une cartographie des risques de corruption auxquels il peut être exposé, le Groupe a rédigé et déployé un Code de conduite anti-corruption renforçant les principes directeurs traitant de la lutte contre la corruption. Un dispositif d'alerte ouvert aux collaborateurs et parties prenantes du Groupe et une formation des dirigeants et des collaborateurs les plus exposés au risque, viennent renforcer les mesures d'identification et de lutte contre la corruption (voir la section 6.7.2 « Construire un groupe efficace, responsable et éthique » du présent Document d'enregistrement universel).

2.4.6 QUALITÉ ET PERFORMANCE INSUFFISANTE DES PARTENAIRES OU SOUS-TRAITANTS UTILISÉS

Pour la réalisation de ses activités, le Groupe réalise essentiellement en interne les parties les plus stratégiques et confidentielles, notamment liées à la conception des produits. Il s'appuie en revanche sur un réseau de partenaires, fournisseurs, sous-traitants, notamment pour tous les aspects de production, ce qui lui permet d'avoir une structure de coûts plus variable et plus souple, mais génère un risque de connaître des difficultés à respecter une obligation de résultat qu'il aurait contractuellement acceptée vis-à-vis d'un client, en raison non pas d'une défaillance interne mais d'une défaillance d'un tiers avec lequel le Groupe a contracté pour la réalisation du contrat concerné. Les contrats clés (dont le contrat signé en 2019 par le GROUPE ECA pour la fourniture de drones de chasse aux mines pour les Marines belge et néerlandaise) reposent ainsi en partie sur des sous-traitants importants, soigneusement sélectionnés et soumis à approbation du client, mais pouvant induire une dépendance à ceux-ci.

Les produits ou services achetés par le Groupe peuvent être complexes et peuvent comporter des défauts de conception ou de fabrication. Ces défauts peuvent également provenir de pièces achetées à des fournisseurs. Le Groupe peut recevoir des réclamations sur la qualité de ses produits ce qui peut générer des coûts. Cette complexité des produits peut aussi entraîner une dépendance à certains fournisseurs clés, les compétences exigées n'étant que faiblement disponibles sur le marché. Une défaillance de ces partenaires importants ou une modification des termes contractuels peuvent entraîner des délais de livraisons au client ou une pression sur les marges et ainsi impacter fortement la performance du Groupe.

Le Groupe dispose d'une expérience ancienne de la gestion de ce risque et met en œuvre des procédures d'évaluation du risque au moment de la contractualisation avec le client ainsi que des procédures de contrôle au moment de l'approbation des contrats avec des tiers. Il mène régulièrement des audits de ses fournisseurs pour sélectionner ses partenaires ou identifier des difficultés en amont et s'efforce d'avoir accès à plusieurs sources pour un même service ou composant clé. Des procédures de contrôle et de vérification sont par ailleurs mises en place par le Groupe pour déceler d'éventuels défauts, mais peuvent ne pas permettre de détecter des défauts cachés. Le Groupe s'efforce ultimement que ses contrats lui permettent, en cas de réclamation d'un client causée par la défaillance d'un de ses partenaires, de mettre en œuvre des réclamations proportionnées envers ce partenaire.

2.4.7 DÉFAUT DE PAIEMENT CLIENTS

Le contexte économique et son évolution dans le monde peuvent impacter les partenaires, clients et fournisseurs du Groupe du fait de ralentissements économiques, difficultés financières, géopolitiques, sociales ou tout autre facteur. Le Groupe a une très grande variété de clients et a la capacité à obtenir un nombre croissant de nouveaux référencements, il est donc peu exposé à un risque client particulier mais il peut cependant être fortement impacté si la conjoncture économique internationale devenait de nature à affaiblir significativement ses clients ou fournisseurs d'une façon générale. En 2020 et en 2021, malgré la crise mondiale, le Groupe n'a pas subi de défaillance significative de l'un ou plusieurs de ses clients.

Il n'existe pas de forte dépendance de l'ensemble du Groupe à un client, comme le montrent les parts respectives des cinq premiers clients en pourcentage du chiffre d'affaires consolidé (voir l'annexe aux comptes consolidés, en section 4.1.6, note 4.5).

À l'international, le Groupe est présent directement ou par l'intermédiaire de distributeurs dans de très nombreux pays. Il n'y a pas de forte concentration du chiffre d'affaires à l'international sur un pays particulier. Une altération de la qualité du risque pays affecterait sensiblement le Groupe.

02

2.4.8 RISQUES LIÉS AU NIVEAU DE GÉNÉRATION DE TRÉSORERIE

Les activités du Groupe nécessitent le financement d'investissements en recherche et développement, qui est réalisé essentiellement en fonds propres et par recours au dispositif fiscal du crédit d'impôt recherche (CIR).

La remise en cause du dispositif de CIR dans le futur menacerait le niveau de dépenses en R&D que peut raisonnablement financer le Groupe et aurait donc un impact défavorable sur l'activité, la situation financière et les perspectives du Groupe. Par ailleurs, même si le Groupe veille à la conformité et à la qualité de ses dossiers justificatifs, il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenues par la Société. Un redressement fiscal du Groupe sur ce sujet pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats et la trésorerie du Groupe.

Par ailleurs, certaines activités peuvent générer des variations de besoin en fonds de roulement de forte ampleur dans des délais rapides. Ces variations sont induites par les variations des prises de commandes sur des périodes courtes (les contrats pouvant être de taille importante, la prise de commandes n'est pas linéaire) avec un impact sur le niveau des acomptes à la commande ; elles sont aussi induites par le cycle de réalisation des contrats (jalons de facturation et de paiement des clients ou des fournisseurs déconnectés de l'avancement des coûts). Les variations de besoin en fonds de roulement peuvent être

favorables au Groupe mais peuvent aussi être défavorables et engendrer en conséquence des tensions sur la trésorerie. Des tensions trop fréquentes ou significatives ou une trop grande fragilité de la trésorerie du Groupe peuvent avoir un impact inhibant sur la mise en œuvre d'actions nouvelles de développement.

Pour limiter ce risque, le Groupe veille particulièrement aux conditions de facturation et de paiement des clients et fournisseurs négociées dans le cadre des contrats. Le rythme de prise de commandes n'étant pas pilotable par le Groupe ou les capacités de négociation des conditions de paiement trouvant des limites, il est nécessaire que le Groupe se dote des moyens de financer ses activités par d'autres moyens que les flux de trésorerie d'exploitation. Le Groupe recourt donc à la dette bancaire dès que la nature des investissements réalisés le permet (notamment financement bancaire intégral des investissements immobiliers), pour ne pas immobiliser d'autofinancement quand c'est possible.

Afin de gérer sa trésorerie au plus près, le Groupe suit mensuellement les évolutions de trésorerie de chacune de ses filiales, pilote des actions d'amélioration de la trésorerie dans les pôles et entretient avec ses banquiers des relations pérennes et de confiance, gages de soutien en cas de besoin. En 2021, le Groupe a par ailleurs obtenu une subvention de 3,4 millions d'euros pour sa division aérospatiale dans le cadre de plans de relance. Le risque de liquidité est décrit au sein de l'annexe aux comptes consolidés (note 8.3.1 « Risque de liquidité »).

2.5 AUTRES RISQUES

D'autres risques ont été identifiés, liés notamment à la perte de certifications professionnelles (certifications APSAD, EDF-UTO) ou habilitations confidentiel-défense, aux risques géopolitiques et au risque de change, à une insuffisante appréhension d'engagements juridiques complexes ou s'agissant de secteurs d'activités nouveaux moins bien maîtrisés. Néanmoins, l'analyse de ces risques, à un horizon de trois ans et dans le contexte du

Groupe qui bénéficie d'une dispersion forte de ces risques liée à la multiplicité des activités et des environnements sur lesquels il opère, n'a pas amené à conclure que ces risques étaient significatifs ou majeurs au niveau du Groupe. Évidemment ces conclusions établies à une date et dans un contexte donnés pourraient être amenées à évoluer.



3

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1 Information sur la gouvernance	48	3.5 Référence par la Société à un Code de gouvernement d'entreprise et son application par la Société	71
3.2 Politique de rémunération des mandataires sociaux	59	3.6 Modalités particulières, s'il en existe, relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale	71
3.3 Informations visées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce pour chaque mandataire social de la Société	64	3.7 Les conventions réglementées et conventions visées aux articles L.225-38 et L.225-37-4 2 du Code de commerce	72
3.4 Rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2021	69	3.8 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	76

Cette section « Gouvernement d'entreprise » intègre le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu par l'article L.225-37 du Code de commerce, qui a été arrêté par le Conseil d'administration du 21 mars 2022.

3.1 INFORMATION SUR LA GOUVERNANCE

3.1.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS SPÉCIALISÉS

La composition du Conseil d'administration reflète le contrôle de la famille GORGÉ sur la Société. Toutefois la Société promeut également une représentation démocratique et collective de l'ensemble des actionnaires et la prise en compte de la prévalence de l'intérêt social de Société en cas de conflits d'intérêts, grâce à la présence d'administrateurs indépendants.

Le Conseil s'attache à rechercher des administrateurs avec des compétences complémentaires contributives de valeur ajoutée aux travaux du Conseil et une représentation homme-femme équilibrée.

Chaque année, le Conseil revoit l'indépendance de chacun des administrateurs indépendants au regard des critères d'indépendance visés au Code de gouvernance MIDDLENEXT.

Le Conseil d'administration de GROUPE GORGÉ est ainsi composé au 21 mars 2022 de deux administrateurs représentant l'actionnaire majoritaire de GROUPE GORGÉ, un administrateur non indépendant, trois administrateurs indépendants et un administrateur désigné par les salariés.

Monsieur Raphaël GORGÉ (Président-Directeur général) et Monsieur Jean-Pierre GORGÉ représentent l'actionnaire majoritaire de GROUPE GORGÉ, à savoir PÉLICAN VENTURE. Monsieur Jean-Pierre GORGÉ est le père de Monsieur Raphaël GORGÉ et le fondateur du Groupe.

Malgré sa riche carrière et son indépendance d'esprit, Monsieur Hervé GUILLOU ne peut être considéré comme indépendant au regard des critères du Code de gouvernance MIDDLENEXT car il est Président du Conseil d'administration

de GROUPE ECA et il perçoit une rémunération de GROUPE ECA, filiale à 100 % de GROUPE GORGÉ.

Sur proposition des administrateurs indépendants, Madame Catherine BENON a été requalifiée en administratrice indépendante en raison de l'évolution de sa situation personnelle et de son indépendance d'esprit.

Madame Sylvie LUCOT et GALI SASU représentée par Madame Martine GRIFFON-FOUCO restent des administratrices indépendantes au sens du Code de gouvernance MIDDLENEXT (à savoir notamment ces administratrices n'entretiennent aucune relation avec la Société, son Groupe ou sa Direction, de nature à compromettre l'exercice de leur liberté de jugement).

La Société a par ailleurs désigné en 2018 un administrateur salarié (Madame Céline LEROY) en application de l'article L.225-27 du Code de commerce.

La durée statutaire des mandats des administrateurs est de 6 années. Ils peuvent être révoqués à tout moment conformément à la loi et à la jurisprudence.

Deux Comités spécialisés (Comité d'audit et Comité des rémunérations) ont été créés au sein du Conseil. Le rôle et la composition de ces Comités sont présentés ci-après (voir sections 3.1.8 et 3.1.9).

Le Conseil se réunit en outre au moins une fois par an sous forme de Comité stratégique (voir section 3.1.10).

A partir de 2022, le Conseil se réunira aussi au moins une fois par an sous forme de Comité RSE. Pour rappel, dans le cadre de l'accélération de sa démarche RSE, le Conseil d'administration a désigné Madame Hélène de COINTET comme référente RSE, en charge du pilotage de la démarche RSE du Groupe depuis fin 2020 (voir section 3.1.11).

Au 1^{er} janvier 2022, la composition du Conseil d'administration et des Comités spécialisés est la suivante :

Nom	Indépendant	Comité d'audit	Comité des rémunérations	Date de première nomination	Échéance du mandat	Expérience et expertise pertinente apportées
Raphaël GORGÉ PDG	Non	/	/	AG du 17 juin 2004	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021. Le renouvellement du mandat est proposé à l'AG du 16 juin 2022.	Stratégie, Direction générale, finance, communication financière, industrie et technologie
Jean-Pierre GORGÉ Administrateur	Non	/	/	CA du 11 mars 1991	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026.	Stratégie, Direction générale, industrie, Défense
Catherine BENON (ex épouse GORGÉ) Administratrice	Oui	Membre	/	AG du 8 juin 2012	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023	Gestion de projets, Connaissance des métiers du groupe, comité d'audit
Martine GRIFFON-FOUCO (GALI SASU) Administratrice	Oui	/	Présidente	AG du 8 juin 2012	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023	Industrie nucléaire, Direction d'entreprise, rémunérations
Hervé GUILLOU Administrateur	Non	/	/	AG du 18 juin 2021	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026	Défense, stratégie, Direction générale, industrie
Sylvie LUCOT Administratrice	Oui	Présidente	Membre	AG du 18 juin 2006	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022	Défense, communication financière, finance
Céline LEROY Administratrice salariée	Non	/	/	Élection en décembre 2018	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023	Juridique

03

3.1.2 PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL

À la date du 1^{er} janvier 2022 :

Raphaël GORGÉ **Fonction principale :** Président-Directeur général de GROUPE GORGÉ

Président du Conseil d'administration et Directeur général Raphaël GORGÉ est entré chez GROUPE GORGÉ (qui s'appelait alors FINUCHEM) en 2004 après un parcours professionnel de 10 ans dans le monde de la finance et de la technologie. Il a tout d'abord initié et mis en œuvre le désengagement du Groupe du secteur automobile (70 % du CA en 2004), puis orienté son développement vers de nouveaux domaines d'activité. Raphaël GORGÉ est Directeur général du Groupe depuis 2008. Il est ingénieur Centrale Marseille et titulaire d'un DEA en modélisation moléculaire.

Première nomination : AG du 17 juin 2004

Échéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Le renouvellement de son mandat est proposé à l'AG du 16 juin 2022.

Autres mandats et fonctions au sein du Groupe :

Président du Conseil d'administration de PRODWAYS GROUP SA *

Directeur général de PRODWAYS GROUP SA * (du 10 juillet 2021 au 28 février 2022)

Administrateur de GROUPE ECA

Représentant légal de GROUPE GORGÉ SA au poste de Président de VIGIANS (ex-BALISCO) SAS

Gérant de la SCI DES CARRIÈRES

Président de STONI SAS

Directeur général (General Manager) de GORGÉ EUROPE INVESTMENT BV

Représentant légal de GROUPE GORGÉ SA au poste de Président de VIGIANS PROTECTION INCENDIE SAS

Autres mandats et fonctions hors Groupe :

Directeur général délégué de PÉLICAN VENTURE SAS

Présidents du Conseil de surveillance de SOPROMECH PARTICIPATIONS SA

Gérant de la SC COMPAGNIE INDUSTRIELLE DU VERDELET

Gérant de la SCI AUSSONNE

Gérant de la SCI COMMINES depuis le 31 mai 2021

Représentant légal de PÉLICAN VENTURE SAS au poste de Président de HELIATEC HOLDING SAS depuis le 14 octobre 2021

Représentant légal de PÉLICAN VENTURE SAS au poste de Président de PELICAN 2 SAS depuis le 16 décembre 2021

Représentant légal de PÉLICAN VENTURE SAS au poste de Président de PELICAN 3 SAS depuis le 16 décembre 2021

Mandats occupés durant les cinq dernières années dont Raphaël GORGÉ n'est plus titulaire :

Administrateur et Président du CA de ECA SA * (jusqu'au 30 décembre 2020)

Président de NUCLÉACTION SAS (jusqu'au 31 janvier 2017)

Président de FINU 10 SAS (jusqu'au 10 avril 2018)

Directeur général de PRODWAYS GROUP SA * (scission de la Direction générale et de la présidence du CA en octobre 2018)

Représentant légal de PRODWAYS GROUP SA * au poste de Président de CRISTAL SAS, PRODWAYS SAS, PRODWAYS DISTRIBUTION SAS, PRODWAYS RAPID ADDITIVE FORGING SAS (ex-PRODWAYS 1), PRODWAYS 2 SAS, PODO 3D SAS, PRODWAYS ENTREPRENEURS SAS, PRODWAYS CONSEIL SAS, AVENAO INDUSTRIE SAS, 3D SERVICAD SAS, AVENAO SOLUTIONS 3D SAS, IP GESTION SAS, INTERSON PROTAC SAS (jusqu'au 4 octobre 2018)

Gérant de la SCI MEYSSE (jusqu'au 28 juin 2019)

Représentant légal de la société PÉLICAN VENTURE SAS au poste de Président de la société VIBRANIUM SAS jusqu'en avril 2021 (VIBRANIUM SAS a été absorbée par INTRASEC HOLDING)

Représentant légal de la société PÉLICAN VENTURE SAS au poste de Président de la société KAIRNIAL GROUP (anciennement dénommée INTRASEC HOLDING) SAS (jusqu'en décembre 2021)

Représentant légal de la société INTRASEC HOLDING SAS au poste de Président de la société INTRASEC SAS (jusqu'en décembre 2021)

Représentant légal de la société VIBRANIUM SAS au poste de Président de la société WAKANDA SAS jusqu'en avril 2021 (VIBRANIUM SAS a été absorbée par INTRASEC HOLDING)

Représentant légal de la société WAKANDA SAS au poste de Président de la société KAIRNIAL EUROP (anciennement dénommée RESOLVING GROUP SAS) (jusqu'en décembre 2021)

Représentant légal de la société KAIRNIAL EUROP (anciennement dénommée RESOLVING GROUP SAS) au poste de Président de la société KAIRNIAL FRANCE (anciennement dénommée RESOLVING SAS) (jusqu'en décembre 2021)

Représentant légal de la société PÉLICAN VENTURE SAS au poste de Président de la société PÉLICAN 1 SAS (jusqu'en octobre 2021)

Gérant de la SCI THOUVENOT (jusqu'au 27 décembre 2019)

03

* Société cotée.

Jean-Pierre GORGÉ
Administrateur et fondateur de GROUPE GORGÉ**Fonction principale :** Président de PÉLICAN VENTURE SAS

Avant de fonder GROUPE GORGÉ (qui s'appelait alors FINUCHEM) en 1988, Jean-Pierre GORGÉ a exercé diverses fonctions au sein de l'administration (il a été notamment sous-Directeur à la Direction des industries chimiques au ministère de l'Industrie, délégué à la PMI et chef du service des affaires régionales au ministère de l'Industrie). Jean-Pierre GORGÉ est ingénieur de l'Armement École polytechnique (X62) et est diplômé de l'IEP Paris (1967).

Première nomination : CA du 11 mars 1991

Échéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Autres mandats et fonctions au sein du Groupe :

Administrateur de GROUPE ECA

Autres mandats et fonctions hors Groupe :

Président de PÉLICAN VENTURE SAS

Vice-président du Conseil de surveillance de la société SOPROMECC PARTICIPATIONS SA

Gérant de la SOCIÉTÉ CIVILE G21

Gérant de la SARL TROIDEMI

Gérant de la SCI BÉTHUNE 34

Représentant légal de PÉLICAN VENTURE SAS au poste de Président de HELIATEC HOLDING SAS depuis le 14 octobre 2021

Représentant légal de PÉLICAN VENTURE SAS au poste de Président de PELICAN 2 SAS depuis le 16 décembre 2021

Représentant légal de PÉLICAN VENTURE SAS au poste de Président de PELICAN 3 SAS depuis le 16 décembre 2021

Mandats occupés durant les cinq dernières années dont Jean-Pierre GORGÉ n'est plus titulaire :

Administrateur d'ECA SA * jusqu'au 30 décembre 2020 (ECA SA a été absorbée par GROUPE GORGÉ)

Représentant permanent de PÉLICAN VENTURE au poste de Président de FRANCEOLE HOLDING SAS (jusqu'en juillet 2017)

Représentant légal de la société PÉLICAN VENTURE SAS au poste de Président de la société (Commentaire : Armelle stp met à jour) VIBRANIUM SAS jusqu'en avril 2021 (VIBRANIUM SAS a été absorbée par INTRASEC HOLDING)

Représentant légal de la société PÉLICAN VENTURE SAS au poste de Président de la société KAIRNIAL GROUP (anciennement dénommée INTRASEC HOLDING) SAS (jusqu'en décembre 2021)

Représentant légal de la société INTRASEC HOLDING SAS au poste de Président de la société INTRASEC SAS (jusqu'en décembre 2021)

Représentant légal de la société VIBRANIUM SAS au poste de Président de la société WAKANDA SAS jusqu'en avril 2021 (VIBRANIUM SAS a été absorbée par INTRASEC HOLDING)

Représentant légal de la société WAKANDA SAS au poste de Président de la société KAIRNIAL EUROP (anciennement dénommée RESOLVING GROUP SAS) (jusqu'en décembre 2021)

Représentant légal de la société KAIRNIAL EUROP (anciennement dénommée RESOLVING GROUP SAS) au poste de Président de la société KAIRNIAL FRANCE (anciennement dénommée RESOLVING SAS) (jusqu'en décembre 2021)

Représentant légal de la société PÉLICAN VENTURE SAS au poste de Président de la société PÉLICAN 1 SAS (jusqu'en octobre 2021)

Catherine BENON **Fonction principale :** Présidente de CBG CONSEIL SAS

Administratrice
indépendante
Membre du Comité
d'audit

Catherine BENON a démarré sa carrière en tant qu'ingénieur procédés chez ATLANTIC RICHFIELD, puis a rejoint le groupe TECHNIP en tant qu'ingénieur projet. Après un passage au sein du pôle Projets et Services Industriels de GROUPE GORGÉ, elle a rejoint le secteur du luxe. Elle a alors occupé des fonctions de Directeur du Développement et des Opérations au sein du groupe PUIG pour la marque PACO RABANNE, puis pour la marque MAJE. Actuellement, elle dirige sa société CBG CONSEIL, spécialisée en conseil aux entreprises. Elle a mené entre 2014 et 2019 des missions de consultante au sein du groupe PRODWAYS. Catherine BENON est également administratrice de GROUPE ECA (filiale de GROUPE GORGÉ) et de PRODWAYS GROUP*.

Catherine BENON est ingénieure Centrale Marseille et titulaire d'un DEA en gestion de projet.

Première nomination : AG du 8 juin 2012

Échéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Autres mandats et fonctions au sein du Groupe :

Administratrice de PRODWAYS GROUP SA *

Administratrice de GROUPE ECA

Autres mandats et fonctions hors Groupe :

Présidente de CBG CONSEIL

Administratrice de RADIALL depuis juin 2021

Mandats occupés durant les cinq dernières années dont Catherine BENON n'est plus titulaire :

Administratrice d'ECA SA * jusqu'au 30 décembre 2020 (ECA SA a été absorbée par GROUPE GORGÉ)

* Société cotée.

Sylvie LUCOT **Fonction principale :** Néant

Administratrice
indépendante
Présidente du
Comité d'audit
Membre du Comité
des rémunérations

Sylvie LUCOT a été vice-présidente, *International Corporate Affairs*, du groupe THALES, de 2008 à son départ à la retraite en février 2014. De 1986 à 1997, elle a été Directrice des Relations investisseurs du groupe THOMSON et de THOMSON-CSF puis, jusqu'en 2008 de CSF, devenu THALES en 2000. De 1974 à son entrée dans le groupe THOMSON en 1984, elle a été analyste financier, à la société DAFSA puis au ministère de l'Industrie. De 2011 à 2019, Sylvie LUCOT a été membre du Collège de l'AMF en tant que représentante des salariés actionnaires.

Première nomination : AG du 18 décembre 2006

Échéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Autres mandats et fonctions au sein du Groupe :

Néant

Autres mandats et fonctions hors Groupe :

Néant

Mandats occupés durant les cinq dernières années dont Sylvie LUCOT n'est plus titulaire :

Membre du Collège de l'AMF (jusqu'en janvier 2019)

Membre de la Commission consultative épargnants de l'AMF

Membre du bureau de la FAS (jusqu'en 2020)

GALI SASU,
représentée par
Martine
GRIFFON-FOUCO
**Administratrice
indépendante
Présidente du
Comité des
rémunérations**

Fonction principale : Présidente de la société GALI SASU (*holding* personnelle)

En 1977, Martine GRIFFON-FOUCO commence sa carrière d'Ingénieure à l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail puis au Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) (1978-1982).

En 1982, elle rejoint groupe EDF où elle a été successivement Directrice du groupe facteurs humains au service de la production thermique (1982-1988), Directrice de la mission sûreté-qualité (1988-1990), Directrice de centrale 3-4 (1990-1993), Directrice adjointe (1993-1994), Directrice (1994-1998) du Centre nucléaire de production d'électricité du Blayais, Déléguée régionale en Aquitaine (1998-2000), Directrice de la délégation à l'action régionale (2000-2001), Directrice de la communication et membre du COMEX (2001-2003).

De 2003 à 2008, elle occupe les fonctions de Directrice de la *Business Unit* contrôles non-destructifs et Directrice commerciale du groupe CEGELEC.

En 2007, elle est nommée Présidente de la filiale *Facilities* du groupe ASSYSTEM puis devient en 2009 *Executive Vice-president* et membre du Directoire du groupe ASSYSTEM jusqu'en 2013.

Depuis 2013, elle est Présidente de la société GALI et fut Directrice de SETEC NUCLÉAIRE (2016-2018).

Martine GRIFFON-FOUCO est ingénieure diplômée de l'École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique (ENSMA) de Poitiers. Elle est par ailleurs licenciée en psychologie (Université de Paris-Sorbonne), diplômée d'études supérieures techniques d'ergonomie et d'études universitaires générales de russe.

Première nomination : AG du 8 décembre 2012

Échéance du mandat : Madame GRIFFON-FOUCO a démissionné de son mandat. Sa société SASU GALI a été cooptée à sa place le 23 mars 2020. Le mandat expire à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Autres mandats et fonctions au sein du Groupe :

Néant

Autres mandats et fonctions hors Groupe :

Gérante de la SCI LAUFRED

Gérante de la SCI GALA

Administratrice de RESOLIS

Représentante légale de la société GALI SASU en qualité de membre du Conseil de surveillance de la société ORAPI (depuis juillet 2020)

Mandats occupés durant les cinq dernières années dont Martine GRIFFON-FOUCO n'est plus titulaire :

Administratrice de l'ISAE-ENSMA (depuis juin 2021)

Administratrice de KEDGE (depuis novembre 2021)

* Société cotée.

Hervé GUILLOU
Administrateur

Fonction principale : voir mandats ci-dessous.

En 1978, Hervé GUILLOU commence sa carrière à la Direction des constructions navales de Cherbourg, en tant qu'ingénieur spécialiste sécurité plongée sur les sous-marins nucléaires de type Rubis. Il est ensuite responsable du projet de propulsion nucléaire des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de type Le Triomphant à DCN Indret (1981-1989).

En 1989, il rejoint la Direction générale de l'armement (DGA) au cabinet d'Yves SILLARD, alors délégué général pour l'armement, en tant que conseiller puis Directeur de cabinet. Puis, de 1993 à 1996, il est Directeur du *Joint Project Office Horizon*, un programme de frégate anti-aérienne, où il installe à Londres le bureau de programme triparti (Royaume-Uni, Italie, France).

De 1996 à 2003, il occupe les fonctions de Directeur général délégué de TECHNICATOME, société d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre spécialisée dans les réacteurs nucléaires de propulsion navale et les installations nucléaires de recherche. Parallèlement, il est de 1999 à 2003 Président de PRINCIPIA (solutions en ingénierie scientifique intervenant dans les domaines naval, offshore et énergie) et de TECHNOPLUS INDUSTRIES (mécanique de haute précision).

En 2003, il intègre le groupe EADS en tant que PDG de SPACE TRANSPORTATION, la division franco-allemande spécialisée notamment dans les lanceurs Ariane, les infrastructures orbitales et les missiles de la force française de dissuasion.

De 2005 à 2011, il devient PDG de DEFENCE AND COMMUNICATIONS SYSTEMS, devenue CASSIDIAN SYSTEMS, division basée à Munich, établie sur six pays, spécialisée dans les systèmes de commandement et de télécommunication et de sécurité. Co-Président d'ATLAS ELECTRONIK et membre du conseil de PATRIA.

En 2011, il crée CASSIDIAN CYBERSECURITY dont il devient PDG, avant d'être nommé en 2012 *Corporate Executive, Defense & Security* au sein d'EADS. De 2012 à 2014, il est *Senior Advisor Defence and Security* d'EADS.

En juillet 2014, il est nommé PDG de NAVAL GROUP qu'il quittera après six ans de poste.

Il prend en 2017 la présidence du GICAN et préside le Comité stratégique de la filière des Industriels de la mer.

Il est nommé en mars 2020 vice-président du Conseil général de l'armement.

En janvier 2021 il est nommé Président du Conseil d'administration du GROUPE ECA.

Hervé GUILLOU est diplômé de l'École polytechnique (X73), de l'ENSTA Paris et de l'INSTN. Il est par ailleurs diplômé de l'INSEAD, et administrateur certifié de l'IFA Sciences Po.

Première nomination : première nomination soumise à l'AG du 18 juin 2021

Échéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026

Autres mandats et fonctions au sein du Groupe :

Président du Conseil d'administration de GROUPE ECA SA

Membre du Conseil de surveillance de MAURIC

Autres mandats et fonctions hors Groupe :

Vice-président du GICAN

Vice-président du Conseil général de l'armement

Président de 3CAP ADVISOR SAS

Administrateur du groupe SNEF SA,

Administrateur d'ORTEC EXPANSION SA

Mandats occupés durant les cinq dernières années dont Hervé GUILLOU n'est plus titulaire :

Président-Directeur général de NAVAL GROUP

Président du CICS (Conseil des industries de la confiance et de la sécurité)

Membre du Conseil d'administration des Chantiers de l'Atlantique et Président du Comité d'audit

Administrateur (*Board of Directors*) de NAVIRIS SPA (Italie) (jusqu'en novembre 2021)

Administrateur de COMEX SA (jusqu'en novembre 2021)

* Société cotée.

Céline LEROY
Administratrice
salariée**Fonction principale :** Directrice juridique de GROUPE GORGÉ

Céline LEROY est Directrice juridique de GROUPE GORGÉ depuis 2007. Titulaire du CAPA (certificat d'aptitude à la profession d'avocat) et d'un DESS droit des affaires et fiscalité de l'université Paris I, elle était auparavant avocate au sein du cabinet d'affaires FRESHFIELDS BRUCKHAUS DERINGER, où elle a exercé au sein du département Finances puis du département M&A, avant de passer un an en détachement au service juridique de DANONE.

Première nomination : élection du 18 décembre 2018

Échéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Autres mandats et fonctions au sein du Groupe :

Administratrice de PRODWAYS GROUP SA *

Censeure de GROUPE ECA SA

Autres mandats et fonctions hors Groupe :

Néant

Mandats occupés durant les cinq dernières années dont Céline LEROY n'est plus titulaire :

Administratrice d'ECA SA * jusqu'en juin 2020

* Société cotée.

Les administrateurs ont pour adresse professionnelle le siège de la Société.

3.1.3 APPLICATION DU PRINCIPE DE REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le Conseil d'administration respecte le principe de représentation équilibrée entre les hommes et les femmes puisque le Conseil compte à ce jour deux hommes et quatre femmes.

Lors de l'élection de l'administrateur salarié, chaque candidature devait comporter, outre le nom du candidat, celui de son remplaçant éventuel, le candidat et son remplaçant devant être de sexe différent.

Eu égard à la taille et à la composition du Conseil, la composition des Comités spécialisés est davantage guidée par les compétences de ses membres que par la recherche d'une représentation parfaitement équilibrée des hommes et des femmes au sein des Comités. À ce jour, le Comité des rémunérations est ainsi composé de deux femmes et le Comité d'audit est composé de deux femmes également.

Le choix des administrateurs (autres que les administrateurs salariés) est guidé principalement par la recherche de compétences complémentaires à celles déjà représentées au conseil, la connaissance des marchés sur lesquels intervient le Groupe et des problématiques auxquelles le Groupe peut être confronté.

3.1.4 INFORMATION SUR LES OPÉRATIONS SUR TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX

À la connaissance de la Société, les mandataires sociaux, les dirigeants du Groupe et les personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier soumis à déclaration spontanée de leurs opérations sur titres, ont effectué en 2021 les opérations suivantes :

(en nombre de titres)	Acquisitions	Cessions
Raphaël GORGÉ	-	75 550
PÉLICAN VENTURE SAS	71 897	-

En janvier et mars 2022, les opérations suivantes ont été déclarées :

(en nombre de titres)	Acquisitions	Cessions
Raphaël GORGÉ	-	29 346
PÉLICAN VENTURE SAS	39 346	-

3.1.5 NON-CONDAMNATION ET CONFLIT D'INTÉRÊTS

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, aucun membre du Conseil d'administration ni aucun mandataire social dirigeant, au cours des cinq dernières années, n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, n'a été concerné par une faillite, mise sous séquestre, liquidation, ou placement d'entreprises sous administration judiciaire en ayant occupé des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, n'a fait l'objet d'une mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire (y compris des organismes professionnels désignés), n'a été déchu par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

À la connaissance de la société GROUPE GORGÉ et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts potentiel n'est identifié entre les intérêts privés et/ou d'autres devoirs de l'une quelconque des personnes membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance et leurs devoirs à l'égard de l'émetteur (hormis potentiellement le cas des mandataires non indépendants comme précisé au paragraphe 3.1.1 ci-dessus).

À la connaissance de la société GROUPE GORGÉ et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires ou avec des clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel un mandataire social aurait été sélectionné (hormis le cas des mandataires non indépendants ayant des liens avec l'actionnaire majoritaire comme précisé au paragraphe 3.1.1 ci-dessus).

À la connaissance de la société GROUPE GORGÉ et au jour de l'établissement du présent document, les personnes membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance n'ont accepté aucune restriction concernant la cession, dans un certain laps de temps, des titres de l'émetteur qu'elles détiennent.

3.1.6 DIRECTION GÉNÉRALE

3.1.6.1 Choix des modalités d'exercice de la Direction générale

Lors de sa réunion du 14 septembre 2011, le Conseil d'administration a décidé que les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général seront exercées par la même personne.

3.1.6.2 Étendue des pouvoirs du Directeur général

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur général lors de sa nomination. Ce dernier est donc investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

3.1.6.3 Durée des mandats

Les dirigeants mandataires sociaux en fonction ont été nommés pour une durée indéterminée.

La révocation de leur mandat est envisageable à tout moment conformément à la loi et à la jurisprudence.

3.1.7 CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DE VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE CLOS

Les règles de fonctionnement du Conseil d'administration sont statutaires et sont précisées dans le règlement intérieur du conseil.

3.1.7.1 Fréquence des réunions – Taux de participation des administrateurs

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'administration s'est réuni 8 fois. Le taux de participation des administrateurs est très bon (98,21 %).

3.1.7.2 Convocation des administrateurs

Conformément à l'article 15 des statuts, les convocations au conseil sont faites par tous moyens et même verbalement.

S'agissant des réunions tenues au cours de l'exercice 2021, les administrateurs ont été convoqués par *e-mail*.

Conformément à l'article L.225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes semestriels ainsi que les comptes annuels.

3.1.7.3 Information des administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués, le cas échéant, au moment de leur convocation ou à défaut avant la tenue de la réunion du Conseil.

3.1.7.4 Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent au siège social. Le Conseil d'administration de la Société a arrêté un règlement intérieur prévoyant la possibilité de recourir à des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes aux conditions réglementaires pour la tenue de réunions du Conseil d'administration.

3.1.7.5 Décisions adoptées

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration a pris des décisions courantes s'inscrivant dans l'intérêt de la Société.

Le Conseil a autorisé le projet de distribution de l'essentiel de ses actions PRODWAYS GROUP à ses actionnaires et a convoqué une Assemblée générale en vue de l'approbation de cette distribution exceptionnelle en nature.

La distribution exceptionnelle en actions PRODWAYS GROUP s'inscrit pleinement dans la continuité du mouvement stratégique de renforcement du Groupe sur les activités Drones et Systèmes et permet de réaliser une nouvelle avancée majeure dans la simplification du Groupe.

3.1.7.6 Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués à tous les administrateurs au plus tard avant le Conseil suivant.

3.1.7.7 Évaluation des travaux du conseil

Conformément à la recommandation n°13 du Code de gouvernance MIDDLENEXT, les administrateurs sont invités à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et sur la préparation de ses travaux chaque année lors des réunions du Conseil d'administration arrêtant les comptes annuels. En 2022, cette auto-évaluation s'est appuyée sur les réponses au nouveau questionnaire d'auto-évaluation de MIDDLENEXT.

3.1.7.8 Relation avec les actionnaires

Conformément à la recommandation 14 du Code MIDDLENEXT, le Conseil reverra à compter de la prochaine Assemblée générale les votes négatifs en Assemblée générale, en analysant, entre autres, comment s'est exprimée la majorité des minoritaires. Le Conseil s'interrogera le cas échéant sur l'opportunité de faire évoluer ses résolutions en conséquence.

3.1.8 COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit existe depuis 2012. Il est composé au 31 décembre 2021 de Madame Sylvie LUCOT (Présidente) et de Madame Catherine BENON.

Conformément à l'article L.823.19 du Code de commerce et sans préjudice des compétences du Conseil, le Comité d'audit est notamment chargé des missions suivantes :

- suivre le processus d'élaboration de l'information financière, et le cas échéant formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- émettre une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale, cette recommandation est adressée au Conseil conformément à la réglementation ; émettre également une recommandation au Conseil lorsque le renouvellement du ou des Commissaires aux comptes est envisagé conformément à la réglementation ;
- suivre la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission légale de contrôle des comptes et tenir compte des constatations et conclusions du Haut Conseil du Commissariat aux comptes consécutives aux contrôles réalisés en application de la réglementation ;
- s'assurer du respect par les Commissaires aux comptes des conditions d'indépendance dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation ;
- approuver la fourniture par les Commissaires aux comptes des services autres que la certification des comptes dans le respect de la réglementation applicable ;
- rendre compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions (y compris des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus) ; informer sans délai le Conseil de toute difficulté rencontrée.

Dans le cadre du processus d'élaboration des comptes semestriels et annuels, le Comité d'audit participe à des réunions avec les Commissaires aux comptes de la Société, pour la préparation des arrêtés des comptes annuels et semestriels et pour entendre les synthèses des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leurs missions. Il s'assure dans ce cadre de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Le Comité d'audit n'a pas été amené au cours de l'exercice clos à statuer sur la fourniture par les Commissaires aux comptes de services autres que la certification des comptes. Il a participé à des échanges avec la Société et les Commissaires aux comptes à l'occasion de l'établissement du rapport des Commissaires aux comptes au Comité d'audit.

Le Conseil d'administration a suivi les recommandations du Comité d'audit.

3.1.9 COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Ce Comité existe au sein du Conseil depuis 2012. Il est composé exclusivement d'administrateurs indépendants, à savoir à ce jour Madame Martine GRIFFON-FOUCO (Présidente) et Madame Sylvie LUCOT.

Le Comité des rémunérations a pour mission de faire au Conseil toute recommandation relative à la rémunération et aux avantages dont bénéficient les mandataires sociaux dirigeants de GROUPE GORGÉ. Ces propositions portent notamment sur l'équilibre des différents éléments constituant la rémunération globale (tenant compte des rémunérations le cas échéant perçues au sein de sociétés affiliées) et leurs conditions d'attribution, notamment en termes de performances.

3.1.10 CONSEIL STRATÉGIQUE

Eu égard à sa taille, le Conseil n'a pas décidé opportun de créer un Comité stratégique distinct du Conseil d'administration. Néanmoins, outre les réunions relatives à la revue et l'autorisation de projets de développement ou de croissance externe spécifiques, le Conseil d'administration de la Société se réunit chaque année, en juin en général et si possible dans une filiale, afin d'examiner de manière approfondie la trajectoire du Groupe et de discuter de sa stratégie de développement.

3.1.11 COMITÉ RSE

A partir de 2022, le Conseil a décidé de se réunir au moins une fois par an pour évoquer spécifiquement la stratégie RSE du Groupe et suivre ses objectifs en la matière. Eu égard à sa taille et à la désignation préalable d'une référente RSE, le Conseil n'a pas décidé opportun de créer un Comité RSE distinct du Conseil d'administration. Dans le cadre de l'accélération de sa démarche RSE, dès décembre 2020, le Conseil d'administration avait désigné Madame Hélène de COINTET comme référente RSE, en charge du pilotage de la démarche RSE du Groupe.

3.2 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

(10^e à 12^e résolutions de l'Assemblée générale du 16 juin 2022)

La détermination, la révision et la mise en œuvre de la politique de rémunération de chacun des mandataires sociaux sont réalisées par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, composé exclusivement d'administrateurs indépendants. Il est précisé que le mandataire social intéressé ne participe pas aux délibérations ni au vote sur ces questions.

Le Comité des rémunérations se réunit chaque année sur plusieurs thématiques dont : la rémunération des mandataires sociaux pour l'année en cours, le calcul de leur bonus pour l'année passée en fonction des performances atteintes, les critères de bonus pour le futur.

Pour ses travaux, le Comité des rémunérations peut s'appuyer sur des études externes indiquant les pratiques du marché pour des sociétés comparables. Il tient compte des rémunérations le cas échéant perçues par les mandataires sociaux par ailleurs dans des sociétés contrôlées par GROUPE GORGÉ (notamment GROUPE ECA SA), ou la société contrôlant GROUPE GORGÉ, ou des sociétés liées (notamment PRODWAYS GROUP SA).

En outre, conformément aux recommandations R16 du Code MIDDLENEXT de gouvernement d'entreprise, le Comité des rémunérations tient compte des principes suivants :

- **exhaustivité** : la détermination des rémunérations des mandataires dirigeants doit être exhaustive : partie fixe, partie variable (bonus), stock-options, actions gratuites, jetons de présence, conditions de retraite et avantages particuliers doivent être retenus dans l'appréciation globale de la rémunération ; en cas de rémunération variable, l'appréciation de la performance prend en compte des critères quantitatifs et qualitatifs ;
- **équilibre** entre les éléments de la rémunération : chaque élément de la rémunération doit être motivé et correspondre à l'intérêt de l'entreprise ;
- **benchmark** : cette rémunération doit être appréciée, dans la mesure du possible, dans le contexte d'un métier et du marché de référence et proportionnée à la situation de la Société, tout en prêtant attention à son effet inflationniste ;
- **cohérence** : la rémunération du dirigeant mandataire social doit être déterminée en cohérence avec celle des autres dirigeants et des salariés de l'entreprise ;
- **lisibilité** des règles : les règles doivent être simples et transparentes ; les critères de performance utilisés pour établir la partie variable de la rémunération ou, le cas échéant, pour l'attribution d'options ou d'actions gratuites doivent être en lien avec la performance de l'entreprise, correspondre à ses objectifs, être exigeants, explicables et, autant que possible, pérennes. Ils doivent être détaillés sans

toutefois remettre en cause la confidentialité qui peut être justifiée pour certains éléments ;

- **mesure** : la détermination de la rémunération et des attributions d'options ou d'actions gratuites doit réaliser un juste équilibre et tenir compte à la fois de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques du marché et des performances des dirigeants ;
- **transparence** : conformément à la loi, la Société publie dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise toutes les composantes des rémunérations des mandataires sociaux. En cas de rémunération variable, la pondération des différents critères est communiquée aux actionnaires.

Enfin, dans le cadre du processus de décision suivi pour la détermination et de la révision de la politique de rémunération, les conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la Société ont été prises en compte par le Comité des rémunérations et le conseil.

À la suite des travaux du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration choisit les critères de la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux en adéquation avec la stratégie du Groupe telle que décrite au paragraphe 1.3, en prenant en compte les intérêts de toutes les parties prenantes, dans le respect de l'intérêt social et de la pérennité de la Société.

Aucun élément de rémunération, de quelque nature que ce soit, ne pourra être déterminé, attribué ou versé par la Société, ni aucun engagement pris par la Société s'il n'est pas conforme à la politique de rémunération approuvée ou, en son absence, aux rémunérations ou aux pratiques existant au sein de la Société. Toutefois, en cas de circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration, sur recommandations du Comité des rémunérations, pourra déroger à l'application de la politique de rémunération si cette dérogation est temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la Société conformément à l'article L.22-10-8 du Code de commerce. Ces justifications sont portées à la connaissance des actionnaires dans le prochain rapport sur le gouvernement d'entreprise. Il est précisé que le dirigeant mandataire social concerné ne participe pas aux délibérations et au vote sur ces questions.

En cas d'évolution de la gouvernance, la politique de rémunération sera appliquée aux nouveaux mandataires sociaux de la Société, le cas échéant avec les adaptations nécessaires pour tenir compte des missions du dirigeant, du niveau de difficulté de ses responsabilités, de l'expérience dans la fonction, de l'ancienneté dans le Groupe, de son indépendance mais aussi des pratiques des autres entreprises similaires et comparables.

03

3.2.1 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE GROUPE GORGÉ

À ce jour, la Présidence du Conseil d'administration et la Direction générale sont assumées par une seule personne, Raphaël GORGÉ.

En cas de dissociation de ces fonctions à l'avenir, le Conseil devra fixer la rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur général en adaptant le cas échéant les principes de rémunération du Groupe.

Notamment, le Conseil devra tenir compte des missions du dirigeant, du niveau de difficulté de ses responsabilités, de l'expérience dans la fonction, de l'ancienneté dans le Groupe, de son indépendance mais aussi des pratiques des autres entreprises similaires et comparables.

Le Président dissocié aurait droit à une rémunération fixe, une rémunération variable le cas échéant en fonction d'éventuelles missions spécifiques ou exécutives, une rémunération en qualité d'administrateur (sous réserve qu'il soit par ailleurs un administrateur indépendant) et des avantages en nature classiques.

Les principes et critères de rémunération applicables au Président-Directeur général et au Directeur général délégué détaillés ci-dessous seraient applicables au Directeur général dissocié, le cas échéant avec les adaptations nécessaires, pour tenir compte des missions du nouveau dirigeant, du niveau de difficulté de ses responsabilités, de l'expérience dans la fonction, de l'ancienneté dans le Groupe, de son indépendance mais aussi des pratiques des autres entreprises similaires et comparables.

3.2.1.1 Rémunération fixe

Le Président-Directeur général perçoit une rémunération fixe annuelle de la part de GROUPE GORGÉ au titre de son mandat.

La rémunération fixe globale du Président-Directeur général est déterminée en tenant compte des rémunérations perçues le cas échéant tant par GROUPE GORGÉ que par les sociétés contrôlantes et contrôlées.

Cette rémunération est appréciée également au regard des rémunérations des dirigeants de sociétés comparables par leur taille ou leur métier, au regard des performances globales du Groupe et des rémunérations des principaux dirigeants des filiales de GROUPE GORGÉ.

3.2.1.2 Rémunération variable

Le Président-Directeur général perçoit une rémunération variable annuelle de la part de GROUPE GORGÉ au titre de son mandat.

La rémunération variable du Président-Directeur général est déterminée en tenant compte des rémunérations perçues le cas échéant tant par GROUPE GORGÉ que par les sociétés contrôlantes et contrôlées ou liées.

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration détermine le montant global de la

rémunération variable et les critères de performance applicables comme indiqué au paragraphe 3.2 ci-dessus.

Concernant le montant de la rémunération variable, le Conseil d'administration considère que le Président-Directeur général, en tant qu'actionnaire significatif de GROUPE GORGÉ, est davantage motivé par son intérêt patrimonial dans le Groupe que par la part variable de sa rémunération. Néanmoins, le Conseil d'administration estime également qu'allouer une rémunération variable sur des critères de performance reste une bonne pratique.

Ainsi, depuis 2019, le Conseil d'administration a décidé que la rémunération variable globale de Raphaël GORGÉ serait limitée à un tiers au maximum de sa rémunération fixe globale.

La rémunération variable est liée à l'atteinte de critères de performance établis par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. Pour 2022 les objectifs concernent des niveaux de chiffre d'affaires (10 % du bonus), de résultat opérationnel (40 %) et de génération de trésorerie (40 %), ainsi que des critères RSE (10 % du bonus). Ces critères de la rémunération variable contribuent aux objectifs de la politique de rémunération en alignant les intérêts du dirigeant avec les objectifs et la stratégie du Groupe.

Le niveau de réalisation attendu des critères quantitatifs a été préétabli par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Pour déterminer dans quelle mesure il a été satisfait aux critères de performance prévus pour la rémunération variable, le Conseil, sur recommandation du Comité des rémunérations, examine les performances du Groupe sur l'exercice écoulé.

Aucune rémunération variable pluriannuelle n'est fixée mais cela pourrait être le cas dans le futur.

3.2.1.3 Rémunérations exceptionnelles

En cas de circonstances tout à fait particulières ou de succès exceptionnels, le Conseil d'administration peut décider d'allouer une rémunération exceptionnelle au Président-Directeur général. Cette décision serait motivée et explicitée. Cette rémunération exceptionnelle serait plafonnée à une fois la rémunération fixe globale annuelle du dirigeant.

En cas de désignation de nouveaux dirigeants mandataires sociaux, le Conseil d'administration pourrait décider de consentir une rémunération exceptionnelle liée à la prise, la cessation ou au changement de fonctions en fonction des pratiques de marché et de l'expérience du dirigeant.

3.2.1.4 Stock-options et actions gratuites

Le Conseil d'administration pourrait le cas échéant également attribuer des stock-options ou des actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux, dans les conditions prévues par la loi. Il bénéficie à cet égard des autorisations nécessaires votées par l'Assemblée générale.

Toute éventuelle attribution sera soumise à l'atteinte de critères de performance fixés par le Conseil d'administration et à la fixation d'une quotité de titres à conserver par le dirigeant.

Aucune attribution de stock-options ou d'actions gratuites ne bénéficie au Président-Directeur général à ce jour.

3.2.1.5 Autres engagements et avantages de toute nature

Le Président-Directeur général bénéficie des engagements suivants :

Engagements pris par la Société ou par une société contrôlée ou contrôlante	Caractéristiques principales	Critères conditionnant l'attribution	Conditions de résiliation
Indemnités de départ	N/A	N/A	N/A
Indemnité de non-concurrence	N/A	N/A	N/A
Engagements de retraite à prestations définies	N/A	N/A	N/A
Engagements de retraite à cotisations définies	Le Président-Directeur général bénéficie du même contrat de retraite supplémentaire que l'ensemble des cadres de la société GROUPE GORGÉ. Les cotisations versées par la Société s'élèvent à 2,5 % de sa rémunération brute.	N/A	N/A
Autres engagements correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou d'un changement de fonctions, ou postérieurement à celles-ci	N/A	N/A	N/A

Le Président-Directeur général bénéficie également du régime collectif et obligatoire de retraite, du régime de mutuelle et de prévoyance selon la politique de la Société en la matière (pour le collègue cadre).

Le Président-Directeur général peut bénéficier d'avantages en nature classiques (voiture de fonction, GSC, etc.).

Le Président-Directeur général ne peut pas bénéficier d'une rémunération en qualité d'administrateur, conformément à la politique de rémunération des administrateurs de la Société : le Conseil d'administration a décidé que seuls les administrateurs indépendants et non rémunérés par ailleurs par un actionnaire significatif percevraient des rémunérations en qualité de membre du conseil.

En cas de désignation de nouveaux dirigeants mandataires sociaux, le Conseil d'administration pourrait également décider de consentir d'autres avantages en nature, des retraites supplémentaires, des rémunérations exceptionnelles (y compris des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci) en fonction des pratiques de marché, de la situation personnelle du dirigeant et de son expérience.

3.2.2 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS DE GROUPE GORGÉ

En 2019 le Conseil d'administration a désigné Madame Hélène de COINTET comme Directrice générale déléguée. Cette fonction n'était pas pourvue ces dernières années.

La politique de rémunération des Directeurs généraux délégués, fixée par le Conseil sur recommandations du Comité des rémunérations, est la suivante :

3.2.2.1 Rémunération fixe

Le Directeur général délégué perçoit une rémunération fixe annuelle de la part de GROUPE GORGÉ au titre de son mandat.

La rémunération fixe du Directeur général délégué est appréciée au regard du niveau de difficulté de ses responsabilités, de l'expérience dans la fonction, de l'ancienneté dans le Groupe, des rémunérations des dirigeants de sociétés comparables par leur taille ou leur métier, des performances globales du Groupe et des rémunérations du Président-Directeur général de GROUPE GORGÉ et des principaux dirigeants des filiales de GROUPE GORGÉ.

3.2.2.2 Rémunération variable

Le Directeur général délégué perçoit une rémunération variable annuelle de la part de GROUPE GORGÉ au titre de son mandat.

La rémunération variable du Directeur général délégué est déterminée en tenant compte des rémunérations perçues le cas échéant tant par GROUPE GORGÉ que par les sociétés contrôlantes et contrôlées, du niveau de difficulté de ses responsabilités, de l'expérience dans la fonction, de l'ancienneté dans le Groupe, de son intérêt patrimonial dans le Groupe mais aussi des pratiques des autres entreprises similaires et comparables.

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration détermine le montant global de la rémunération variable et les critères de performance applicables comme indiqué au paragraphe 3.2 ci-dessus.

La rémunération variable annuelle est plafonnée à un maximum de 50 % de la rémunération fixe annuelle.

Les critères de détermination de la rémunération variable retenus par le Conseil d'administration pour 2022 concernent des objectifs en matière chiffre d'affaires (30 %), de génération de trésorerie (pour 20 % du bonus), des objectifs concernant la RSE (pour 20 % du bonus) et des objectifs qualitatifs liés à l'acquisition d'IXblue (pour 30% du bonus).

Le niveau de réalisation attendu des critères quantitatifs a été préétabli par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Pour déterminer dans quelle mesure il a été satisfait aux critères de performance prévus pour la rémunération variable, le Conseil, sur recommandation du Comité des rémunérations, examine les performances du Groupe sur l'exercice écoulé.

Ces critères de la rémunération variable contribuent aux objectifs de la politique de rémunération en ce qu'ils alignent la rémunération du dirigeant avec la performance du Groupe et la réalisation de projets stratégiques.

Si cela est opportun et dans l'intérêt de la Société, le Directeur général délégué pourrait le cas échéant recevoir une rémunération variable pluriannuelle.

3.2.2.3 Rémunérations exceptionnelles

En cas de circonstances tout à fait particulières ou de succès exceptionnels, le Conseil d'administration peut décider d'allouer une rémunération exceptionnelle au Directeur général délégué. Cette décision serait motivée et explicitée. Cette rémunération exceptionnelle serait plafonnée à une fois la rémunération fixe globale annuelle du dirigeant.

3.2.2.5 Autres engagements et avantages de toute nature

Le Directeur général délégué actuel bénéficie des engagements suivants :

Engagements pris par la Société ou par une société contrôlée ou contrôlante	Caractéristiques principales	Critères conditionnant l'attribution	
		Conditions de résiliation	
Indemnités de départ	Néant	N/A	N/A
Indemnité de non-concurrence	Aucune	N/A	N/A
Engagements de retraite à prestations définies	Aucun	N/A	N/A
Engagements de retraite à cotisations définies	Le Directeur général délégué bénéficie du même contrat de retraite supplémentaire que l'ensemble des cadres de la société GROUPE GORGÉ. Les cotisations versées par la Société s'élèvent à 2,5 % de sa rémunération brute.	N/A	N/A
Autres engagements correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou d'un changement de fonctions, ou postérieurement à celles-ci	Le Directeur général délégué bénéficie d'une assurance chômage dirigeant (GSC 70 % d'une durée de couverture de 2 ans).	Aucun	Attribution automatique d'allocations chômage au titre de la GSC en cas de révocation du dirigeant après au minimum un an de cotisation

Le Directeur général délégué bénéficie du régime collectif et obligatoire de retraite, du régime de mutuelle et de prévoyance selon la politique de la Société en la matière (pour le collège cadre).

Le Directeur général délégué peut bénéficier d'avantages en nature classiques (voiture de fonction, etc.). Il bénéficie d'une assurance chômage dirigeant (de type GSC 70 % d'une durée de 2 ans).

Si le Directeur général délégué est administrateur, il ne peut pas bénéficier d'une rémunération en qualité d'administrateur, conformément à la politique de rémunération des administrateurs de la Société selon laquelle seuls les

administrateurs indépendants peuvent percevoir des rémunérations en qualité de membre du Conseil. En cas de désignation de nouveaux Directeurs généraux délégués, le Conseil d'administration pourrait également décider de consentir d'autres avantages en nature, des retraites supplémentaires, des rémunérations exceptionnelles (y compris des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci) en fonction des pratiques de marché, de la situation personnelle du dirigeant et de son expérience.

3.2.2.4 Stock-options et actions gratuites

Le Conseil d'administration pourrait le cas échéant également attribuer des stock-options ou des actions gratuites au Directeur général délégué, dans les conditions prévues par la loi. Il bénéficie à cet égard des autorisations nécessaires votées par l'Assemblée générale.

Toute éventuelle attribution sera soumise à l'atteinte de critères de performance fixés par le Conseil d'administration et à la fixation d'une quotité de titres à conserver par le dirigeant.

Aucune attribution de stock-options ou d'actions gratuites ne bénéficie au Directeur général délégué à ce jour.

3.2.3 SAY ON PAY DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION VARIABLES ET EXCEPTIONNELS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Il est rappelé que le versement des éléments de rémunération variables et, le cas échéant exceptionnelles, attribués au titre de l'exercice écoulé est conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire des éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature de chaque dirigeant mandataire social versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre dudit exercice (vote *ex post*).

3.2.4 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

(12^e résolution de l'Assemblée générale du 16 juin 2022)

L'Assemblée générale du 8 juin 2012 a fixé la rémunération des membres du Conseil à la somme annuelle de 60 000 euros, valable pour l'exercice en cours et jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

Seuls les administrateurs indépendants extérieurs au Groupe perçoivent une rémunération. Toutefois, les administrateurs non indépendants participant à un Comité pourront percevoir une rémunération au titre de cette participation afin de tenir compte du travail plus conséquent fourni.

Les critères de répartition de la somme fixe annuelle allouée par l'Assemblée générale aux membres du Conseil sont fixés par le Conseil, sur proposition du Comité des rémunérations, en prenant en compte la présidence et la participation aux différents Comités de la Société (Comité des rémunérations, Comité d'audit, éventuellement Comités *ad hoc*) et le taux de présence.

3.3 INFORMATIONS VISÉES AU I DE L'ARTICLE L.22-10-9 DU CODE DE COMMERCE POUR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

(13^e résolution de l'Assemblée générale du 16 juin 2022)

Les tableaux ci-dessous présentent les rémunérations et avantages versés à chacun des mandataires sociaux par la Société, des sociétés contrôlées par GROUPE GORGÉ ou la société contrôlant GROUPE GORGÉ, durant l'exercice écoulé.

Monsieur Raphaël GORGÉ (Président-Directeur général) est rémunéré comme indiqué aux chapitres 3.2 et 3.4.

Monsieur Jean-Pierre GORGÉ (administrateur) reçoit une rémunération de PÉLICAN VENTURE en sa qualité de Président de PÉLICAN VENTURE, société contrôlant GROUPE GORGÉ. Cette rémunération est sans aucun lien avec son mandat d'administrateur de GROUPE GORGÉ.

Monsieur Hervé GUILLOU (administrateur) reçoit une rémunération de GROUPE ECA SA en sa qualité de Président du Conseil d'administration de GROUPE ECA SA (filiale de GROUPE GORGÉ).

Il est par ailleurs précisé que la rémunération totale de chaque mandataire social respecte la politique de rémunération approuvée par la précédente Assemblée générale.

I Tableau 1 – Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	2021	2020
Raphaël GORGÉ, Président-Directeur général		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	365 834 €	280 660 €
Rémunérations dues par une société contrôlante au titre de l'exercice	néant	néant
Rémunérations dues par une société contrôlée au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	100 000 €	85 562 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	néant	néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	néant	néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement	néant	néant
TOTAL RAPHAËL GORGÉ	465 834 €	366 222 €
Hélène de COINTET, Directrice générale déléguée		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	282 526 €	281 455 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	néant	néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	néant	néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement	néant	néant
TOTAL HÉLÈNE DE COINTET	282 526 €	281 455 €

Ces éléments de rémunération ont contribué aux performances à long terme de la Société en liant les critères de rémunération variable des dirigeants avec les objectifs et la stratégie du Groupe.

I Tableau 2 – Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Montants au titre de 2021		Montants au titre de 2020	
	Attribués ⁽⁴⁾	Versés ⁽⁵⁾	Attribués ⁽⁴⁾	Versés ⁽⁵⁾
<i>Raphaël GORGÉ, Président-Directeur général</i>				
• rémunération fixe	225 000 €	225 000 €	207 750 €	207 750 €
• rémunération fixe par une société contrôlante	néant	néant	néant	néant
• rémunération fixe par une société contrôlée ⁽¹⁾	75 000 €	75 000 €	68 750 €	68 750 €
• rémunération variable annuelle ⁽²⁾	31 125 €	63 000 €	63 000 €	0 €
• rémunération variable annuelle par une société contrôlante	Néant	néant	néant	néant
• rémunération variable annuelle par une société contrôlée ⁽³⁾	25 000 €	16 812 €	16 812 €	11 500 €
• rémunération variable pluriannuelle	néant	néant	néant	néant
• rémunération exceptionnelle	100 000 €	néant	néant	109 000 €
• rémunération allouée en qualité de membre du conseil	néant	néant	néant	néant
• avantages en nature	9 709 €	9 709 €	9 910 €	9 910 €
TOTAL	465 834 €	389 521 €	366 222 €	406 910 €

(1) Cette rémunération a été versée par PRODWAYS GROUP, société contrôlée par GROUPE GORGÉ jusqu'en décembre 2021.

(2) Le Conseil d'administration a décidé d'allouer à Monsieur Raphaël GORGÉ une rémunération variable pouvant aller jusqu'à 75 000 € bruts pour 2021 (comme pour 2020), en fonction de critères établis en 2021 par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. Ces critères concernaient l'atteinte d'objectifs concernant le niveau de chiffre d'affaires, de résultat opérationnel, de génération de trésorerie ainsi que l'atteinte d'objectifs en matière de RSE.

(3) Le Conseil d'administration de PRODWAYS GROUP a décidé d'allouer à Monsieur Raphaël GORGÉ une rémunération variable pouvant aller jusqu'à 25 000 € bruts (comme en 2020), en fonction de l'atteinte de critères quantitatifs et qualitatifs, liés à la performance et aux projets du Groupe. Les critères sont établis en début d'année de manière précise par le Conseil d'administration de PRODWAYS GROUP. Il s'agissait de critères quantitatifs concernant le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation, la génération de trésorerie et des critères relatifs à des objectifs RSE.

(4) Rémunération due au mandataire social au cours de l'exercice et dont le montant n'est pas susceptible d'évolution quelle que soit la date de versement.

(5) Rémunération versée au mandataire social au cours de l'exercice.

Pour 2021, la proportion relative de la rémunération variable totale s'élève à 52 % de la rémunération fixe totale.

	Montants au titre de 2021		Montants au titre de 2020	
	Attribués ⁽²⁾	Versés ⁽³⁾	Attribués ⁽²⁾	Versés ⁽³⁾
<i>Hélène de COINTET, Directrice générale déléguée</i>				
• rémunération fixe	210 000 €	200 000 €	193 750 €	193 750 €
• rémunération variable annuelle ⁽¹⁾	61 740 €	84 000 €	84 000 €	néant
• rémunération variable pluriannuelle	néant	néant	néant	néant
• rémunération exceptionnelle	néant	néant	néant	néant
• avantages en nature	10 786 €	10 783 €	3 705 €	3 705 €
TOTAL	282 526 €	294 786 €	281 455 €	197 455 €

(1) Le Conseil d'administration a décidé d'allouer à Madame Hélène de COINTET une rémunération variable pouvant aller jusqu'à 105 000 € bruts pour 2021 (100 000 € en 2021), en fonction de l'atteinte de critères établis par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. Ces critères concernaient l'atteinte d'objectifs concernant le chiffre d'affaires, le niveau de résultat opérationnel, la génération de trésorerie et des objectifs en matière de RSE.

(2) Rémunération due au mandataire social au cours de l'exercice et dont le montant n'est pas susceptible d'évolution quelle que soit la date de versement.

(3) Rémunération versée au mandataire social au cours de l'exercice.

Pour 2021, la proportion relative de la rémunération variable totale s'élève à 31 % de la rémunération fixe.

I Tableau 3 – Tableau des rémunérations perçues par les mandataires sociaux non exécutifs

Membres du Conseil d'administration	Versé en 2021	Versé en 2020
Jean-Pierre GORGÉ		
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil	-	-
Autres rémunérations ⁽²⁾	68 045 €	69 515 €
Sylvie LUCOT		
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil ⁽¹⁾	20 000 €	15 000 €
Autres rémunérations	-	-
GALI SASU (représentée par Martine GRIFFON-FOUCO)		
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil ⁽¹⁾	20 000 €	15 000 €
Autres rémunérations	-	-
Catherine BENON		
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil	-	-
Autres rémunérations	-	-
Hugues SOUPARIS		
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil ⁽¹⁾	-	10 000 €
Autres rémunérations	-	-
Hervé GUILLOU		
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil	-	-
Autres rémunérations	-	-
Céline LEROY		
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil	-	-
Autres rémunérations ⁽³⁾	106 613 €	114 530 €

(1) Rémunération attribuée au titre de l'exercice précédant l'exercice de versement.

(2) Les rémunérations versées à Jean-Pierre GORGÉ l'ont été par PÉLICAN VENTURE, société contrôlant GROUPE GORGÉ SA.

(3) Céline LEROY est salariée de GROUPE GORGÉ.

I Tableau 4 – Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Néant

I Tableau 5 – Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant

I Tableau 6 – Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social

Néant

I Tableau 7 – Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social

Néant

I Tableau 8 – Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Néant

I Tableau 9 – Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Néant

I Tableau 10 – Historique des attributions gratuites d'actions

Date d'Assemblée	18/12/2006	08/06/2010	08/06/2014
Date du Conseil d'administration	22/02/2008	06/06/2011	12/05/2014
Nombre total d'actions attribuées gratuitement ⁽¹⁾	62 000	49 000	30 000
dont mandataires sociaux	31 000	-	-
<i>Raphaël GORGÉ</i>	31 000	-	-
Date d'acquisition des actions	22/04/2010	06/06/2013	12/05/2016 et 31/12/2016
Date de fin de période de conservation	22/04/2012	06/06/2015	12/05/2018 et 31/12/2018
Nombre d'actions acquises	20 668	42 000	15 000
dont mandataires sociaux	10 334	-	-
<i>Raphaël GORGÉ</i>	10 334	-	-
Nombre d'actions annulées	41 332	7 000	15 000
Actions attribuées gratuitement restant en période d'acquisition	-	-	-

(1) Attribution sous conditions de performance liées au résultat du Groupe et/ou au résultat de filiales.

I Tableau 11 – Informations relatives au contrat de travail, aux régimes supplémentaires de retraite et indemnités pour chaque dirigeant mandataire social

Dirigeants mandataires sociaux	Raphaël GORGÉ, Président-Directeur général
Contrat de travail	non
Régime de retraite supplémentaire	oui ⁽¹⁾
Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction	non
Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	non

(1) Contrat de retraite supplémentaire à cotisations définies égales à 2,5 % du salaire brut versé par GROUPE GORGÉ.

Dirigeants mandataires sociaux	Hélène de COINTET, Directrice générale déléguée
Contrat de travail	non
Régime de retraite supplémentaire	oui ⁽¹⁾
Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction	non
Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	non

(1) Contrat de retraite supplémentaire à cotisations définies égales à 2,5 % du salaire brut versé par GROUPE GORGÉ.

I Tableau 12 – ratios d'équité

	Président-Directeur général	Directeur général délégué
Exercice 2021		
Rémunération moyenne des salariés ⁽¹⁾ hors mandataires sociaux ⁽²⁾	97 563	97 563
Rémunération médiane des salariés ⁽¹⁾ hors mandataires sociaux ⁽²⁾	62 356	62 356
Rémunération du dirigeant mandataire social ⁽³⁾	365 834	275 526
Ratio avec rémunération moyenne des salariés ⁽⁴⁾	3,75	2,79
Ratio avec rémunération médiane des salariés ⁽⁵⁾	5,87	4,37
Ratio avec le SMIC annuel ⁽⁶⁾	19,18	14,29
Exercice 2020 (7)		
Rémunération moyenne des salariés ⁽¹⁾ hors mandataires sociaux ⁽²⁾	90 870	90 870
Rémunération médiane des salariés ⁽¹⁾ hors mandataires sociaux ⁽²⁾	65 038	65 038
Rémunération du dirigeant mandataire social ⁽³⁾	280 660	281 452
Ratio avec rémunération moyenne des salariés ⁽⁴⁾	3,09	3,10
Ratio avec rémunération médiane des salariés ⁽⁵⁾	4,32	4,33
Ratio avec le SMIC annuel ⁽⁶⁾	15,19	15,24
Exercice 2019		
Rémunération moyenne des salariés ⁽¹⁾ hors mandataires sociaux ⁽²⁾	100 886	100 886
Rémunération médiane des salariés ⁽¹⁾ hors mandataires sociaux ⁽²⁾	70 608	70 608
Rémunération du dirigeant mandataire social ⁽³⁾	304 548	200 000
Ratio avec rémunération moyenne des salariés ⁽⁴⁾	3,02	1,98
Ratio avec rémunération médiane des salariés ⁽⁵⁾	4,31	2,83
Ratio avec le SMIC annuel ⁽⁶⁾	16,68	10,96
Exercice 2018		
Rémunération moyenne des salariés ⁽¹⁾ hors mandataires sociaux ⁽²⁾	105 597	NA
Rémunération médiane des salariés ⁽¹⁾ hors mandataires sociaux ⁽²⁾	64 011	NA
Rémunération du dirigeant mandataire social ⁽³⁾	88 030	NA
Ratio avec rémunération moyenne des salariés ⁽⁴⁾	0,83	NA
Ratio avec rémunération médiane des salariés ⁽⁵⁾	1,38	NA
Ratio avec le SMIC annuel ⁽⁶⁾	4,90	NA
Exercice 2017		
Rémunération moyenne des salariés ⁽¹⁾ hors mandataires sociaux ⁽²⁾	94 246	NA
Rémunération médiane des salariés ⁽¹⁾ hors mandataires sociaux ⁽²⁾	57 894	NA
Rémunération du dirigeant mandataire social ⁽³⁾	27 600	NA
Ratio avec rémunération moyenne des salariés ⁽⁴⁾	0,29	NA
Ratio avec rémunération médiane des salariés ⁽⁵⁾	0,48	NA
Ratio avec le SMIC annuel ⁽⁶⁾	1,55	NA

(1) Rémunération moyenne sur une base équivalent à temps plein des salariés de la Société.

(2) La rémunération moyenne exclut celle du Président-Directeur général, du Directeur général délégué et des administrateurs.

(3) Inclut l'ensemble des rémunérations et avantages versés (rémunération fixe, avantages en nature) ou attribués (rémunération variable, exceptionnelle) par la Société.

(4) Rapport entre le montant de la rémunération du dirigeant et la rémunération moyenne des salariés de la Société.

(5) Rapport entre le montant de la rémunération du dirigeant et la rémunération médiane des salariés de la Société.

(6) Rapport entre le montant de la rémunération du dirigeant et le SMIC annuel de la période.

(7) Pour l'exercice 2020, les effectifs de la société ECA, entrés et sortis dans l'année, n'ont pas été pris en compte pour l'établissement du tableau. Par ailleurs, l'évolution des performances de la Société sur ces 5 derniers exercices peut s'évaluer à l'aune des comptes sociaux de GROUPE GORGÉ SA (voir chapitre 4.2 du présent Document d'enregistrement universel) ou des comptes consolidés du Groupe (voir chapitre 4.1 du présent rapport annuel pour les deux derniers exercices et les chapitres 3.1 des Documents de référence pour les exercices précédents).

3.4 RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX POUR L'EXERCICE 2021

3.4.1 ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE ÉCOULÉ À RAPHAËL GORGÉ, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

(14^e résolution de l'Assemblée générale du 16 juin 2022)

Les éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2021 à Monsieur Raphaël GORGÉ en qualité de Président-Directeur général de la Société sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

L'Assemblée générale du 16 juin 2022 (14^e résolution) devra statuer sur les éléments fixes, variables ou exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2021 à Monsieur Raphaël GORGÉ, en raison de son mandat de Président-Directeur général de GROUPE GORGÉ SA :

Éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe par GROUPE GORGÉ	225 000 €	Rémunération fixe versée par GROUPE GORGÉ en 2021.
Rémunération fixe par une société contrôlante	néant	
Rémunération fixe par une société contrôlée	75 000 €	Rémunération fixe versée par PRODWAYS GROUP en 2021.
TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS FIXES AU TITRE DE 2021	300 000 €	
Rémunération variable annuelle par GROUPE GORGÉ	31 125 € (montant à verser après approbation de l'Assemblée générale)	En 2021 Monsieur Raphaël GORGÉ a reçu une rémunération variable de 63 000 € au titre de 2020. Le Conseil d'administration de GROUPE GORGÉ a décidé d'allouer une rémunération variable pouvant aller jusqu'à 75 000 € bruts pour 2021, en fonction de l'atteinte de critères établis par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. Pour 2021, les objectifs concernaient le niveau de chiffre d'affaires, de résultat opérationnel, de génération de trésorerie ainsi que des objectifs en matière de RSE.
Rémunération variable par des sociétés contrôlantes	Néant	
Rémunération variable par des sociétés contrôlées ou liées	25 000 € (montant à verser après approbation de l'Assemblée générale de PRODWAYS GROUP)	En 2021, Monsieur Raphaël GORGÉ a reçu une rémunération variable de 16 812 € au titre de 2020. Le Conseil d'administration de PRODWAYS GROUP a décidé d'allouer à Monsieur Raphaël GORGÉ en sa qualité de Président du Conseil d'administration une rémunération variable pouvant aller jusqu'à 25 000 € bruts pour 2021, en fonction de l'atteinte de critères établis par le Conseil d'administration de PRODWAYS GROUP. Les objectifs concernaient les niveaux de chiffre d'affaires, résultat opérationnel, génération de trésorerie ainsi que des objectifs en matière de RSE.
TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS VARIABLES AU TITRE DE 2021	56 125 €	
Rémunération variable pluriannuelle en numéraire	néant	Raphaël GORGÉ ne perçoit pas de rémunération variable pluriannuelle en numéraire de la part de GROUPE GORGÉ ni de sociétés contrôlées ou contrôlantes.
Attribution de stock-options	néant	Le Conseil n'a pas procédé à l'attribution d'options en 2021.
Attribution gratuite d'actions	néant	Le Conseil n'a pas procédé à l'attribution gratuite d'actions en 2021.
Rémunération exceptionnelle	100 000 €	Rémunération exceptionnelle due au titre de 2021 allouée par le Conseil d'administration.
Rémunération à raison d'un mandat d'administrateur	néant	GROUPE GORGÉ ne verse pas de rémunération aux administrateurs non indépendants (sauf en cas de participation à des comités).
Rémunérations, indemnités ou avantages à raison de la prise de fonction	néant	Non applicable.
Éléments de rémunérations à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions, des engagements de retraite et des engagements de non-concurrence	néant	Aucune rémunération n'est prévue à raison de la cessation ou du changement de fonctions, des engagements de retraite et des engagements de non-concurrence.
Éléments de rémunération et avantages de toute nature au titre de conventions conclues, en raison du mandat, avec la Société, toute société contrôlée par la Société, toute société qui la contrôle ou encore toute société placée sous le même contrôle qu'elle	néant	Il n'existe pas de telles conventions. La convention de prestations de services entre GROUPE GORGÉ et PÉLICAN VENTURE est sans lien avec le mandat de Raphaël GORGÉ.
Autre élément de rémunération attribué en raison du mandat	retraite supplémentaire à cotisations définies	Raphaël GORGÉ bénéficie du contrat de retraite supplémentaire de 2,5 % de la rémunération brute en vigueur chez GROUPE GORGÉ
Avantages de toute nature	9 709 € (valorisation comptable)	Raphaël GORGÉ a perçu un avantage en nature au titre de son mandat chez GROUPE GORGÉ.

03

3.4.2 ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE ÉCOULÉ À HÉLÈNE DE COINTET, DIRECTRICE GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE

(15^e résolution de l'Assemblée générale du 16 juin 2022)

Les éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2021 à Madame Hélène de COINTET en qualité de Directrice générale déléguée de la Société sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

L'Assemblée générale du 16 juin 2022 (15^e résolution) devra statuer sur les éléments fixes, variables ou exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2021 à Madame Hélène de COINTET, en raison de son mandat de Directrice générale déléguée de GROUPE GORGÉ SA :

Éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe par GROUPE GORGÉ	210 000 €	Rémunération fixe versée par GROUPE GORGÉ.
Rémunération fixe par une société contrôlante	Néant	
Rémunération fixe par une société contrôlée	Néant	
TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS FIXES AU TITRE DE 2021	210 000 €	
Rémunération variable annuelle par GROUPE GORGÉ	31 125 €	Le Conseil d'administration de GROUPE GORGÉ a décidé d'allouer à une rémunération variable pouvant aller jusqu'à 100 000 € bruts pour 2021, en fonction de critères établis par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. Pour 2021 les objectifs concernaient les niveaux de chiffre d'affaires, résultat opérationnel, 'génération de trésorerie ainsi que des objectifs 'en matière de RSE.
Rémunération variable par des sociétés contrôlantes	néant	
Rémunération variable par des sociétés contrôlées	néant	
TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS VARIABLES AU TITRE DE 2021	31 125 €	
Rémunération variable pluriannuelle en numéraire	néant	Hélène de COINTET ne perçoit pas à ce jour de rémunération variable pluriannuelle en numéraire de la part de GROUPE GORGÉ ni de sociétés contrôlées ou contrôlantes.
Attribution de stock-options	néant	Le Conseil n'a pas procédé à l'attribution d'options en 2021.
Attribution gratuite d'actions	néant	Le Conseil n'a pas procédé à l'attribution gratuite d'actions en 2021.
Rémunération exceptionnelle	néant	Aucune rémunération exceptionnelle n'est due au titre de 2021.
Rémunération à raison d'un mandat d'administrateur	néant	Madame de COINTET n'est pas administratrice de GROUPE GORGÉ.
Rémunérations, indemnités ou avantages à raison de la prise de fonction	néant	Non applicable.
Éléments de rémunérations à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions, des engagements de retraite et des engagements de non-concurrence	néant	Aucune rémunération n'est prévue à raison de la cessation ou du changement de fonctions, des engagements de retraite et des engagements de non-concurrence.
Éléments de rémunération et avantages de toute nature au titre de conventions conclues, en raison du mandat, avec la Société, toute société contrôlée par la Société, toute société qui la contrôle ou encore toute société placée sous le même contrôle qu'elle	néant	Il n'existe pas de telles conventions.
Autre élément de rémunération attribué en raison du mandat	retraite supplémentaire à cotisations définies	Hélène de COINTET bénéficie du contrat de retraite supplémentaire de 2,5 % de la rémunération brute en vigueur chez GROUPE GORGÉ
Avantages de toute nature	10 786 € (valorisation comptable)	Hélène de COINTET a perçu un avantage en nature au titre de son mandat chez GROUPE GORGÉ.

3.5 RÉFÉRENCE PAR LA SOCIÉTÉ À UN CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET SON APPLICATION PAR LA SOCIÉTÉ

Lors de la réunion du Conseil d'administration du 7 avril 2010, la Société a décidé d'adhérer au Code de gouvernance d'entreprise pour les VaMPs de MIDDLENEXT. MIDDLENEXT a actualisé son Code en 2016 puis en septembre 2021. Ce Code est disponible sur le site Internet de MIDDLENEXT (www.middlenext.com).

Le Conseil d'administration a pris connaissance des « Points de vigilance » du Code MIDDLENEXT et s'est interrogé sur les enjeux soulevés dans les points de vigilance.

Concernant les recommandations du Code MIDDLENEXT, la plupart sont respectées.

Recommandation du Code	Conforme	Non conforme
Recommandation 1 (déontologie des membres du Conseil)	x ⁽¹⁾	
Recommandation 2 (conflit d'intérêts)	x	
Recommandation 3 (composition du Conseil – présence de membres indépendants)	x	
Recommandation 4 (information des membres du Conseil)	x	
Recommandation 5 (formation des membres du Conseil)	x ⁽²⁾	
Recommandation 6 (organisation des réunions du Conseil et des Comités)	x	
Recommandation 7 (mise en place de Comités)	x	
Recommandation 8 (mise en place d'un Comité spécialisé sur la RSE)	x	
Recommandation 9 (mise en place d'un règlement intérieur du Conseil)	x	
Recommandation 10 (choix de chaque administrateur)	x	
Recommandation 11 (durée des mandats des membres du Conseil)	x	
Recommandation 12 (rémunération de l'administrateur)	x	
Recommandation 13 (mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil)	x	
Recommandation 14 (relation avec les actionnaires)	x	
Recommandation 15 (politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise)	x	
Recommandation 16 (définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux)	x	
Recommandation 17 (préparation de la succession des dirigeants)		x ⁽³⁾
Recommandation 18 (cumul contrat de travail et mandat social)	x	
Recommandation 19 (indemnités de départ)	x	
Recommandation 20 (régimes de retraite supplémentaires)	x	
Recommandation 21 (stock-options et attributions gratuites d'actions)	x	
Recommandation 22 (revue des points de vigilance)	x	

(1) *Recommandation 1 (déontologie des membres du Conseil) : les membres du Conseil n'assistent pas tous à chaque Assemblée générale. Ils y assistent en principe lors de leur nomination ou renouvellement en Assemblée.*

(2) *S'agissant d'une nouvelle recommandation du Code MIDDLENEXT, le Conseil n'a pas encore mis en place de plan triennal de formation. Jusqu'à présent, les administrateurs qui ressentaient le besoin de suivre une formation sélectionnaient les formations voulues et les frais des formations étaient pris en charge par la Société. Lors du Conseil du 21 mars 2022, les administrateurs ont été invités à faire part au prochain Conseil de leurs souhaits de formation, en prenant en compte leur expérience, la durée restante de leur mandat et les formations également réalisées ou souhaitées dans le cadre de leurs autres mandats éventuels et de leurs autres activités.*

(3) *Recommandation 17 (préparation de la succession des dirigeants) : il n'existe pas de plan de succession formel. Le Comité des rémunérations ou le Conseil d'administration devront entamer une réflexion sur ce sujet.*

3.6 MODALITÉS PARTICULIÈRES, S'IL EN EXISTE, RELATIVES À LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les statuts ne comportent aucune stipulation dérogatoire du droit commun concernant les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale.

3.7 LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES ET CONVENTIONS VISÉES AUX ARTICLES L.225-38 ET L.225-37-4 2 DU CODE DE COMMERCE

3.7.1 PRÉSENTATION DES CONVENTIONS

Conventions réglementées

Aucune convention de la nature de celles visées à l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice 2021.

À la suite de la distribution exceptionnelle des actions PRODWAYS GROUP par GROUPE GORGÉ, la convention de prestation de services unique et globale conclue entre les deux sociétés a pris fin le 31 janvier 2022. Cette précédente

convention était traitée jusqu'alors en convention courante au sein d'un groupe.

PRODWAYS GROUP souhaitant continuer à bénéficier des services de GROUPE GORGÉ le temps de mettre en place une organisation idoine, de nouvelles conventions de prestations de services ont été conclues, par thèmes – et non plus globale – afin de laisser plus de souplesse à PRODWAYS GROUP dans la mise en place le cas échéant de solutions de substitution. Cinq conventions de prestations de services ont ainsi été conclues le 1^{er} février 2022, chacune sur un thème particulier :

Thème	Rémunération forfaitaire 2022 HT
Convention de prestations de services en matière financière (consolidation des comptes annuels et semestriels, assistance au <i>reporting</i> et au budget, campagne RSE, rédaction du Document d'enregistrement universel, etc.)	206 milliers d'euros/an
Convention de prestations de services en matière <i>corporate</i> (assistance au secrétariat juridique de PRODWAYS GROUP, soutien ponctuel, M&A préliminaire, etc.)	121 milliers d'euros/an
Convention de prestations de services en matière de communication financière et de relations investisseurs (préparation des communiqués, présentations des résultats, organisation de <i>webcasts</i> , <i>roadshow</i> et conférence, gestion de l'information réglementée du site Internet, etc.)	119 milliers d'euros/an
Convention de prestations de services en matière d'assistance temporaire à la Direction générale (préparation ou analyse des <i>reportings</i> financiers et activités du Groupe, coordination avec les dirigeants et DAF du Groupe, préparation des entretiens annuels des dirigeants des filiales, etc.)	62 milliers d'euros/trimestre
Convention de prestations de services en matière de réalisation d'opérations M&A (réalisation du <i>process</i> M&A)	À la demande de PRODWAYS GROUP selon les projets M&A, sur la base des taux horaires des équipes et d'une estimation forfaitaire faite par projet

Les conventions sont à durée indéterminée. Chaque partie pourra mettre fin à une convention à tout moment sous réserve d'un préavis de 6 mois (à l'exception de la prestation d'assistance à la Direction générale par intérim qui se termine avec un préavis d'un mois).

Les administrateurs « intéressés » à ces conventions au sens de l'article L.225.38 du Code de commerce sont Monsieur Raphaël GORGÉ (Président du Conseil d'administration et jusqu'au 28 février 2022 Directeur général de PRODWAYS GROUP), Madame Catherine BENON (administratrice de PRODWAYS GROUP) et Céline LEROY (administratrice de PRODWAYS GROUP).

Par ailleurs, le Conseil d'administration d'arrêté des comptes 2021 a constaté qu'il n'existe plus de convention réglementée conclue lors d'exercices précédents encore en cours.

Conventions avec des parties liées

Aucune convention de la nature de celles visées à l'article L.225-37-4 2° du Code de commerce n'est en vigueur.

Conventions courantes

Le Groupe traite les conventions de prestations de services intragroupes, les conventions de locations ou sous-locations immobilières entre sociétés du Groupe, les contrats de travail des administrateurs (hors les cas de promotion significative ou augmentation de salaire exceptionnelle), les conventions de trésorerie et les conventions d'intégration fiscale comme des conventions courantes conclues à des conditions normales, eu égard notamment aux termes et rémunérations appliqués.

Concernant les conventions de prestation de services conclues entre GROUPE GORGÉ et PÉLICAN VENTURE, elles sont détaillées au paragraphe 1.5.1 du présent Document d'enregistrement universel.

La Société a mis en place une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions. Cette procédure d'évaluation prévoit une revue des conditions des conventions courantes poursuivies au plus tard lors du Conseil d'administration d'arrêté des comptes annuels. Les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne participent pas à son

évaluation. Cette procédure a été mise en œuvre lors du Conseil d'arrêté des comptes de l'exercice écoulé. Le Conseil a considéré que les conventions courantes poursuivies en 2021

restent conclues à des conditions normales et se poursuivent conformément à leurs termes.

3.7.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée générale de la société GROUPE GORGÉ,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements autorisés et conclus depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés et conclus depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration :

Co-contractants : PRODWAYS GROUP

Du fait de la perte de contrôle de GROUPE GORGÉ le 22 décembre 2021, la convention de prestations de services conclue entre PRODWAYS GROUP et GROUPE GORGÉ a pris fin le 31 janvier 2022. Ainsi, de nouvelles conventions de prestations de service par thème ont été conclues le 1^{er} février 2022.

Convention 1 : Convention de prestations de services en matière d'assistance à la Direction Générale

GROUPE GORGÉ fournit à PRODWAYS GROUP une assistance en matière d'assistance à la Direction générale, et en particulier les prestations suivantes :

- préparation ou analyse des reporting financiers et activités du Groupe ; coordination avec les dirigeants et DAF du Groupe
- préparation des entretiens annuels des dirigeants des filiales
- suivi du processus de recrutement du nouveau Directeur général, sélection des candidatures, réalisation des entretiens préliminaires, préparation des offres.

La contrepartie des services offerts par GROUPE GORGÉ à PRODWAYS GROUP est une rémunération forfaitaire de 62.000 € HT par trimestre.

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée avec effet au 1^{er} février 2022. Chacune des parties peut la dénoncer à tout moment suivant un préavis d'un (1) mois notifié par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'autre partie. En outre, compte tenu de son caractère essentiellement « intuitu personae » et en raison de la confidentialité des opérations qu'elle vise, la présente convention sera résiliée de plein droit et immédiatement, sans indemnité de part ni d'autre, ni préavis, en cas de redressement judiciaire, liquidation judiciaire, règlement amiable ou état de cessation des paiements de l'une des parties.

Convention 2 : Convention de prestations de services en matière d'assistance M&A

GROUPE GORGÉ fournit à PRODWAYS GROUP une assistance en matière d'assistance à la réalisation d'opérations M&A, et en particulier les prestations suivantes :

- assistance à la sélection des conseils (avocats, conseil financier, etc.)
- gestion des conseils ; suivi des prestations des conseils (audits, préparation des documents de cession, etc.)
- analyse de la cible
- revue ou préparation des documents financiers et M&A

03

- négociation avec les contreparties
- conseils pour le financement d'acquisition

La contrepartie des services offerts par GROUPE GORGÉ à PRODWAYS GROUP est une rémunération au temps passé par projet M&A, à un taux de 250 € HT / heure à 550€ HT/ heure selon la séniorité des intervenants et l'expertise demandée.

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée avec effet au 1er février 2022. Chacune des parties peut la dénoncer à tout moment suivant un préavis d'un (1) mois notifié par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'autre partie. En outre, compte tenu de son caractère essentiellement « intuitu personae » et en raison de la confidentialité des opérations qu'elle vise, la présente convention sera résiliée de plein droit et immédiatement, sans indemnité de part ni d'autre, ni préavis, en cas de redressement judiciaire, liquidation judiciaire, règlement amiable ou état de cessation des paiements de l'une des parties.

Convention 3 : Convention de prestations de services en matière Corporate

GROUPE GORGÉ fournit à PRODWAYS GROUP une assistance en matière corporate, et en particulier les prestations suivantes :

- assistance au secrétariat juridique (préparation, convocation et tenue des CA et AG de PRODWAYS GROUP, rédaction de PV, mise à jour des statuts et Kbis, formalités, liaison avec CACEIS et CAC)
- soutien corporate ponctuel, hotline (hypothèse de 12h/an)
- assistance ponctuelle à la direction administrative et financière
- M&A préliminaire (prospection, rédaction de NDA, premier échange avec les cibles potentielles et liste de questions)
- liaison avec les assureurs et courtiers en collaboration avec le DAF
- refacturation d'une quote-part des assurances groupe couvrant encore PRODWAYS GROUP et ses filiales
- refacturation d'une quote-part de la cotisation MIDDLENEXT
- mise à disposition de salles de réunions au siège de GROUPE GORGÉ

La contrepartie des services offerts par GROUPE GORGÉ à PRODWAYS GROUP est une rémunération forfaitaire de 121.000 € HT par an.

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée avec effet au 1er février 2022. Chacune des parties peut la dénoncer à tout moment suivant un préavis de six (6) mois notifié par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'autre partie. En outre, compte tenu de son caractère essentiellement « intuitu personae » et en raison de la confidentialité des opérations qu'elle vise, la présente convention sera résiliée de plein droit et immédiatement, sans indemnité de part ni d'autre, ni préavis, en cas de redressement judiciaire, liquidation judiciaire, règlement amiable ou état de cessation des paiements de l'une des parties.

Convention 4 : Convention de prestations de services en matière de communication financière

GROUPE GORGÉ fournit à PRODWAYS GROUP une assistance en matière de communication financière, et en particulier les prestations suivantes :

- élaboration de la communication financière du Groupe vis-à-vis de ses parties prenantes (investisseurs, actionnaires, marché), en liaison avec la Direction générale et présidence de PRODWAYS GROUP
- préparation des projets de communiqués financiers et communiqués de presse
- présentation des résultats (présentation, webcast)
- gestion du site Internet de PRODWAYS GROUP, mise en ligne des communiqués et de l'information réglementée
- suivi des analyses financières
- relations avec les analystes financiers suivant le Groupe
- organisation et animation de roadshows, participation à des conférences, organisation de visites de sites à destination des investisseurs
- veille sur la communication financière des concurrents
- suivi du contrat de liquidité et de l'animation boursière du titre PRODWAYS GROUP
- élaboration de la communication extra-financière (ESG) à destination de la communauté financière
- relations avec les agences de notation extra-financière (réponses aux questionnaires, échanges)

La contrepartie des services offerts par GROUPE GORGÉ à PRODWAYS GROUP est une rémunération forfaitaire de 119.000 € HT par an.

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée avec effet au 1er février 2022. Chacune des parties peut la dénoncer à tout moment suivant un préavis de six (6) mois notifié par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'autre partie. En outre, compte tenu de son caractère essentiellement « intuitu personae » et en raison de la confidentialité des opérations qu'elle vise, la présente convention sera résiliée de plein droit et immédiatement, sans indemnité de part ni d'autre, ni préavis, en cas de redressement judiciaire, liquidation judiciaire, règlement amiable ou état de cessation des paiements de l'une des parties.

Convention 5 : Convention de prestations de services en matière de finances, reporting et consolidation

GROUPE GORGÉ fournit à PRODWAYS GROUP une assistance en matière comptable et financière, et en particulier les prestations suivantes :

- réalisation de la consolidation annuelle des comptes
- réalisation de la consolidation intermédiaire
- campagne RSE (préparation des documents et questionnaires, relations avec les auditeurs/suivi des travaux de l'OTI, vérification des données, élaboration de la DPEF, etc)
- relations avec les Commissaires aux comptes dans le cadre des audits des comptes consolidés
- rédaction complète et dépôt à l'AMF du Document d'enregistrement universel

- ❑ mise à disposition de SAP BFC et maintenance
- ❑ formation des collaborateurs de PRODWAYS GROUP à l'utilisation de SAP BFC
- ❑ assistance à l'élaboration et restitution des budgets et des reportings

La contrepartie des services offerts par GROUPE GORGÉ à PRODWAYS GROUP est une rémunération forfaitaire de 206.000 € HT par an.

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée avec effet au 1er février 2022. Chacune des parties peut la dénoncer à tout moment suivant un préavis de six (6) mois notifié par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'autre partie. En outre, compte tenu de son caractère essentiellement « intuitu personae » et en raison de la confidentialité des opérations qu'elle vise, la présente convention sera résiliée de plein droit et immédiatement, sans indemnité de part ni d'autre, ni préavis, en cas de redressement judiciaire, liquidation judiciaire, règlement amiable ou état de cessation des paiements de l'une des parties.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvé par l'Assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris, le 14 avril 2022

Les Commissaires aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Stéphane MARIE

Associé

PricewaterhouseCoopers Audit

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Christophe DRIEU

Associé

03

3.8 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Notre Société a mis au point des procédures de contrôle interne, en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques, et en vue d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Les principaux risques auxquels le Groupe doit faire face sont décrits dans le chapitre 2 du Document d'enregistrement universel (« Facteurs de risques »).

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

3.8.1 ORGANISATION GÉNÉRALE DU CONTRÔLE INTERNE

Le Président-Directeur général, assisté du Directeur général adjoint en charge des finances du Groupe, a défini et mis en place le système de contrôle interne de la Société en vue d'assurer :

- le maintien et l'intégrité des actifs ;
- la fiabilité des flux d'informations.

Ce système de contrôle interne recouvre principalement :

- le pilotage de l'activité du Groupe au travers de la mise en place d'une procédure de *reporting* mensuel d'activité, de résultat et de trésorerie ;
- l'organisation des arrêtés comptables au travers de la mise en place d'une procédure de clôture des comptes et de production de comptes consolidés tous les semestres ;
- l'établissement trimestriel du chiffre d'affaires consolidé au travers d'une procédure de *reporting* spécifique.

3.8.2 ORGANISATION DU GROUPE

GROUPE GORGÉ SA n'a pas d'activité industrielle, elle a pour fonction de :

- définir et mettre en œuvre la stratégie du Groupe ;
- superviser la gestion des filiales (ressources humaines, communication, achats...);
- assurer les relations avec la communauté financière (banques, Bourse...);
- mettre en place et suivre des procédures communes (*reporting*, contrôle de gestion, comptabilité...).

Le Groupe était organisé en trois pôles d'activités jusqu'à la sortie du groupe PRODWAYS du périmètre en décembre 2021. Ces trois pôles étaient : Drones et Systèmes, Ingénierie et Systèmes de Protection et Impression 3D. Il ne reste donc que deux pôles. Chaque entité est autonome et dispose d'une organisation opérationnelle complète (Direction générale, Direction financière, contrôle de gestion, etc.).

Le *management* des principales filiales opérationnelles du Groupe rapporte directement à la Direction générale du Groupe.

3.8.3 MISE EN ŒUVRE DU CONTRÔLE INTERNE

3.8.3.1 Reporting d'activité

Toutes les filiales, directes et indirectes, de GROUPE GORGÉ renseignent les tableaux de *reporting* du Groupe qui comprennent les indications suivantes :

- le niveau de facturation du mois et cumulé ;
- le montant des prises de commandes du mois ;
- les faits marquants.

Ces tableaux de *reporting*, après validation par les Directions générale et financière des entités opérationnelles, sont transmis le cinq de chaque mois et sont assortis des notes et commentaires nécessaires à leur analyse et à leur compréhension.

3.8.3.2 Reporting de performance

Toutes les filiales, directes et indirectes, de GROUPE GORGÉ établissent de façon mensuelle un compte de résultat selon un format Groupe et comparé au budget. Il est également transmis une situation de trésorerie et une prévision de trésorerie à trois mois. Ce *reporting* comprend également des informations concernant le besoin en fonds de roulement (BFR), les investissements, un tableau de flux de trésorerie et les faits marquants.

Ces éléments, assortis des commentaires nécessaires à leur compréhension et après validation des Directions, sont transmis le dix-huit de chaque mois.

Des réunions ont lieu tous les mois entre la Direction du Groupe et les Directions des trois pôles, pour commenter les éléments transmis, échanger sur les éventuelles mesures correctrices prises ou à prendre et actualiser les données prévisionnelles.

Ce *reporting* mensuel est accompagné d'une projection du compte de résultat à fin d'année actualisée à plusieurs reprises au cours de l'année.

3.8.3.3 Clôture des comptes

Toutes les filiales du Groupe clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre et leurs comptes semestriels au 30 juin.

Les comptes intermédiaires ou annuels ainsi que les liasses de consolidation sont audités ou font l'objet d'une revue limitée par les Commissaires aux comptes.

Chaque arrêté donne lieu à des réunions de préparation entre la Direction du Groupe et les Directions des filiales visant à définir les options à retenir pour ces arrêtés.

Les données nécessaires à l'établissement des comptes consolidés sont saisies de façon décentralisée. Le logiciel utilisé est SAP BFC, avec un module de rapprochement automatique immédiat des opérations intragroupes déclarées. Un manuel interne explique les principes et méthodes adoptés par le Groupe pour l'établissement des liasses de consolidation.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en interne selon les principes en vigueur et font l'objet d'un audit par les Commissaires aux comptes.

À l'issue de ces arrêtés, il est procédé aux publications légales.

Le logiciel SAP BFC est utilisé aussi bien pour la consolidation des comptes que pour l'ensemble des budgets, *reportings* et projections.

3.8.3.4 Rapports trimestriels d'activité

Le Groupe publie son chiffre d'affaires consolidé trimestriel. Ce chiffre est arrêté selon les mêmes modalités que pour l'établissement des comptes consolidés. Les communiqués divulguant le chiffre d'affaires trimestriel sont rédigés en se basant sur les *reportings* d'activité, de résultat et les discussions avec le *management* des filiales.

3.8.3.5 Évaluation du contrôle interne

Le Groupe a réalisé fin 2019 une revue complète de la cartographie des risques. La précédente cartographie des risques datait de 2016, année pendant laquelle a été construit le référentiel de contrôle interne du Groupe. L'objectif était alors de stabiliser un dispositif de contrôle interne robuste et pérenne, qui prenne en compte les spécificités du Groupe, et de permettre d'apporter un niveau d'assurance raisonnable sur la maîtrise des risques principaux. Les travaux réalisés par le Groupe en 2016 (cartographie et référentiel de contrôle interne) avaient été revus par l'un de nos Commissaires aux comptes, PwC. En 2019, le Groupe a établi la nouvelle cartographie avec ses ressources internes et l'a transmise ensuite aux deux Commissaires aux comptes.

Concernant les risques, un travail d'identification des risques mené par des séries d'entretiens a initié le projet. Les risques identifiés ont été triés, catégorisés et évalués en termes d'impact et de probabilité d'occurrence. Les risques ont été restitués dans une cartographie par pôle puis une cartographie pour le Groupe (voir section 2). La cartographie a vocation à être mise à jour périodiquement, au niveau de chaque pôle et du Groupe.

Le renforcement et la diffusion des actions de contrôle interne restent une des premières actions d'amélioration de la maîtrise des risques.

Le référentiel Groupe de contrôle interne partagé par l'ensemble des filiales de GROUPE GORGÉ a pour vocation de faciliter la diffusion et le contrôle des bonnes pratiques de contrôle interne. Les processus critiques ont été identifiés

(clôture comptable, trésorerie, achats, ventes, stocks, RH/paie, gestion de projets, juridique et fiscal, R&D, environnement de contrôles et contrôles généraux informatiques). Un référentiel de contrôle interne a été construit pour chaque processus puis adapté et validé au sein d'ateliers de travail transverses. La somme des référentiels de chaque processus constitue le référentiel de contrôle interne du Groupe. Ce référentiel définit pour chaque processus et par sous-processus les risques auquel est exposé le Groupe, les objectifs des contrôles à effectuer, les activités de contrôle, leur fréquence, responsables et preuves de réalisation.

La diffusion du référentiel de contrôle interne au sein du Groupe a été accompagnée de questionnaires d'autoévaluation, centrés sur les contrôles jugés prioritaires.

L'utilisation du référentiel de contrôle interne au sein du Groupe est de la responsabilité de l'ensemble de la chaîne de *management*, à commencer par les responsables d'activités (Directeurs de pôles ou Directeurs généraux de filiales) qui prennent appui pour cela sur les responsables ou Directeurs administratifs et financiers.

03

3.8.4 ÉLABORATION ET CONTRÔLE DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE DES ACTIONNAIRES

Le Président-Directeur général, aidé du Directeur général adjoint en charge des finances du Groupe, définit la politique de communication financière.

Des présentations des faits marquants, perspectives et des comptes intermédiaires et annuels sont mises en ligne sur le site internet du Groupe au moment de la publication des résultats. La Société participe également à des rencontres d'investisseurs.

3.8.5 CONFORMITÉ AUX LOIS ET RÈGLEMENTS

Afin de s'assurer de la conformité de leurs activités avec la réglementation en vigueur, les sociétés du Groupe s'appuient sur les compétences juridiques présentes au sein du Groupe et sur des conseils externes (avocats, conseils en droit social et conseils en propriété intellectuelle).



4

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

4.1 États financiers consolidés 2021	80	4.2 États financiers individuels 2021	125
4.1.1 Compte de résultat consolidé	80	4.2.1 Compte de résultat	125
4.1.2 État du résultat global	80	4.2.2 Bilan	125
4.1.3 État de la situation financière consolidée	81	4.2.3 Variation de trésorerie	126
4.1.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés	82	4.2.4 Notes annexes aux états financiers de la Société	127
4.1.5 Variation des capitaux propres consolidés	83	4.2.5 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	137
4.1.6 Notes annexes aux états financiers consolidés	84		
4.1.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	121		

4.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2021

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS publié par l'International Accounting Standards Board (IASB) et tel qu'approuvé par l'Union européenne. Les principes comptables sont exposés en détail dans les notes annexes aux états financiers consolidés, note 4.1.6.

4.1.1 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	Notes	2021	2020 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	4.1	178 273	150 913
Production immobilisée		11 569	7 899
Production stockée		(1 907)	2 086
Autres produits de l'activité	4.2	8 185	5 151
Achats consommés et charges externes		(84 003)	(77 177)
Charges de personnel	5.2	(82 294)	(68 197)
Impôts et taxes		(1 898)	(1 862)
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	4.3	(14 784)	(12 870)
Autres produits et charges d'exploitation		2 253	4 329
Résultat d'exploitation		15 394	10 271
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		-	-
Autres éléments du résultat opérationnel	3.1	(1 166)	776
Résultat opérationnel		14 228	11 047
Intérêts financiers relatifs à la dette brute		(2 293)	(990)
Produits financiers relatifs à la trésorerie et équivalents		4	23
Coût de l'endettement financier net (A)	8.2	(2 289)	(967)
Autres produits financiers (B)		173	394
Autres charges financières (C)		(347)	(285)
Charges et produits financiers (D = A + B + C)	8.2	(2 463)	(858)
Impôt sur le résultat	9.1	(3 179)	(1 066)
Résultat net des activités poursuivies		8 586	9 123
Résultat net des activités non poursuivies	12	38 286	(20 634)
Résultat net de l'ensemble consolidé		46 871	(11 510)
Résultat attribuable aux actionnaires de la mère		46 208	(5 811)
Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		663	(5 700)
Nombre moyen d'actions	10.2	17 218 321	13 524 747
Résultat net par action, en euros	10.2	2,684	(0,430)
Résultat net par action dilué, en euros	10.2	2,684	(0,430)
Résultat net par action des activités poursuivies, en euros	10.2	0,471	0,637
Résultat net par action dilué des activités poursuivies, en euros	10.2	0,471	0,637

(1) Colonne 2020 retraitée des éléments détaillés en note 1.4.

4.1.2 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	2021	2020 ⁽¹⁾
Résultat net	46 871	(11 510)
Écarts de conversion	58	(154)
Impôts sur écarts de conversion	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	811	(179)
Impôts sur les écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(203)	45
Actifs financiers évalués à la juste valeur	(2 721)	-
Impôts sur les actifs financiers évalués à la juste valeur	-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises associées	-	-
Totaux des autres éléments du résultat global	(2 055)	(288)
dont éléments recyclables ultérieurement en résultat	58	(154)
dont éléments non recyclables ultérieurement en résultat	(2 113)	(134)
Résultat global	44 815	(11 798)
Résultat global attribuable aux actionnaires de la mère	44 274	(5 954)
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	541	(5 844)

(1) Colonne 2020 retraitée des éléments détaillés en note 1.4.

4.1.3 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

I Actif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Actifs non courants		116 244	169 696
Écarts d'acquisition	6.1	23 792	63 245
Autres immobilisations incorporelles	6.2	34 172	41 371
Immobilisations corporelles	6.3	38 355	47 038
Participations dans les entreprises associées	8.1.5	5	1 139
Autres actifs financiers	8.1.5	18 543	12 090
Actifs d'impôt différé	9.2	1 378	4 813
Autres actifs non courants		-	-
Actifs courants		203 565	259 300
Stocks nets	4.4	23 003	33 400
Créances clients nettes	4.5	43 757	44 443
Actifs sur contrats	4.5	63 189	63 393
Autres actifs courants	4.6	17 115	21 334
Actifs d'impôt exigible	9.1.1	13 375	14 061
Autres actifs financiers courants		217	2
Trésorerie et autres équivalents	8.1.2	42 909	82 668
Actifs destinés à la vente	12	32 751	-
TOTAUX DE L'ACTIF		352 560	428 996

I Passif et capitaux propres

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres (part du Groupe)		59 300	94 887
Capital ⁽¹⁾	10.1	17 425	17 425
Primes liées au capital ⁽¹⁾		12 171	28 614
Réserves et résultat consolidés ⁽²⁾		29 705	48 849
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		5 001	31 401
Passifs non courants		107 355	89 389
Provisions long terme	5.3	5 224	7 978
Dettes financières à long terme – part à plus d'un an	8.1.1	86 696	60 304
Dettes de loyer – part à plus d'un an	8.1.3	11 972	18 187
Autres passifs financiers	8.1.4	3 138	2 133
Passifs d'impôts différés	9.2	150	447
Autres passifs non courants	4.7	175	341
Passifs courants		148 643	213 319
Provisions court terme	11	4 881	8 810
Dettes financières à long terme – part à moins d'un an	8.1.1	41 114	54 357
Dettes de loyer – part à moins d'un an	8.1.3	3 279	5 945
Autres passifs financiers courants		-	-
Dettes fournisseurs d'exploitation	4.7	32 843	49 529
Passifs sur contrats	4.5	22 504	38 749
Autres passifs courants	4.7	43 780	55 423
Passifs d'impôt exigible	9.1.1	242	506
Passifs destinés à la vente	12	32 260	-
TOTAUX DU PASSIF		352 560	428 996

(1) De l'entreprise mère consolidante.

(2) Y compris résultat de l'exercice.

4.1.4 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Notes	2021	2020 ⁽¹⁾⁽²⁾
Résultat net des activités poursuivies		8 586	9 123
Charges et produits calculés		10 306	15 199
Plus et moins-values de cessions		13	(8 520)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		-	-
Capacité d'autofinancement (avant neutralisation du coût de l'endettement financier net et des impôts)	7.1	18 904	15 803
Charge concernant l'endettement financier net	8.2	2 289	967
Charge d'impôt	9.1	3 179	1 066
Capacité d'autofinancement (après neutralisation du coût de l'endettement financier net et des impôts)		24 372	17 835
Impôts versés		(1 448)	(1 560)
Variation du besoin en fonds de roulement	7.2	(34 752)	25 002
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)		(11 827)	41 277
Opérations d'investissement			
Décassement/acquisition d'immobilisations incorporelles		(12 799)	(13 727)
Décassement/acquisition d'immobilisations corporelles		(12 493)	(4 062)
Encaissement/cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		20	7 143
Décassement/acquisition d'immobilisations financières		(352)	(131)
Encaissement/cession d'immobilisations financières		286	255
Trésorerie nette/acquisitions et cessions de filiales ⁽¹⁾	7.3	-	(729)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)		(25 338)	(11 251)
Opérations de financement			
Augmentations de capital ou apports		-	-
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		(5 509)	(4 319)
Dividendes versés aux minoritaires		(360)	(1 484)
Autres opérations portant sur le capital	7.4	(3 213)	(32 654)
Encaissements provenant d'emprunts	8.1.1	118 476	34 458
Remboursements d'emprunts et dettes de loyers	8.1.1-8.1.3	(83 150)	(12 600)
Coût versé de l'endettement financier net		(1 811)	(896)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)		24 433	(17 494)
Flux de trésorerie généré par les activités poursuivies (D = A + B + C)		(12 732)	12 531
Flux de trésorerie généré par les activités non poursuivies	12	(8 253)	9 116
Variation de trésorerie		(20 985)	21 647
Incidence des variations de taux de change		16	(18)
Trésorerie à l'ouverture	8.1.2	57 857	46 839
Trésorerie des activités non poursuivies ⁽³⁾		(2 308)	(1 495)
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	8.1.2	42 835	57 857

(1) Colonne 2020 retraitée des éléments détaillés en note 1.4.

(2) Changement de présentation des coûts d'obtention des contrats dans le tableau de flux de trésorerie, retraités comme une immobilisation incorporelle (en acquisition d'immobilisation) et non au sein du besoin en fonds de roulement.

(3) Impact des flux avec les activités non poursuivies.

4.1.5 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Part du Groupe ou des propriétaires de la société mère

(en milliers d'euros)	Capital	Primes liées au capital	Actions autocontrôle	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres – attribuable aux actionnaires la société mère	Capitaux propres – attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Capitaux propres 2019	13 503	26 914	(786)	68 923	108 553	68 175	176 728
Opérations sur capital	3 922	1 700	-	(5 622)	-	-	-
Plan d'attribution gratuite et de souscriptions d'actions	-	-	-	139	139	107	247
Opérations sur actions d'autocontrôle	-	-	(130)	-	(130)	-	(130)
Instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	-	-	-	(431)	(431)	-	(431)
Dividendes	-	-	-	(4 319)	(4 319)	(262)	(4 581)
Résultat net de l'exercice	-	-	30	(5 840)	(5 810)	(5 700)	(11 510)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	(144)	(144)	(144)	(288)
RÉSULTAT GLOBAL	-	-	30	(5 984)	(5 954)	(5 844)	(11 798)
Variations de périmètre	-	-	(405)	(2 566)	(2 970)	(30 776)	(33 746)
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE 2020	17 425	28 614	(1 291)	50 140	94 887	31 401	126 288
Application décision IFRIC IAS 19 ⁽²⁾	-	-	-	614	614	90	704
CAPITAUX PROPRES RETRAITÉS CLÔTURE 2020	17 425	28 614	(1 291)	50 754	95 501	31 491	126 992
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-
Plan d'attribution gratuite et de souscriptions d'actions	-	-	-	325	325	252	578
Opérations sur actions d'autocontrôle	-	-	(3 194)	-	(3 194)	5	(3 189)
Instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	-	-	-	(1 005)	(1 005)	-	(1 005)
Dividendes	-	(16 443)	-	(59 803)	(76 247)	(360)	(76 607)
Résultat net de l'exercice	-	-	(35)	46 242	46 208	663	46 871
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	(1 934)	(1 934)	(122)	(2 055)
RÉSULTAT GLOBAL	-	-	(35)	44 309	44 274	541	44 815
Variations de périmètre ⁽³⁾	-	-	74	(429)	(355)	(26 927)	(27 283)
Capitaux propres clôture 2021	17 425	12 171	(4 446)	34 150	59 300	5 001	64 302

(1) Concernent des options d'achat de minoritaires (voir note 8.1.4).

(2) Se référer à la note 1.2 liée à la décision IFRIC.

(3) Liées principalement à la distribution exceptionnelle de titres PRODWAYS GROUP.

04

4.1.6 NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Sommaire de notes

NOTE 1	Principes comptables	85	NOTE 6	Immobilisations incorporelles et corporelles	99
Note 1.1	Impacts de la crise sanitaire sur les comptes de l'exercice	85	Note 6.1	Écarts d'acquisition	99
Note 1.2	Référentiel appliqué	85	Note 6.2	Autres immobilisations incorporelles	99
Note 1.3	Bases de préparation	85	Note 6.3	Immobilisations corporelles	101
Note 1.4	Retraitements des informations financières des exercices antérieurs	86	Note 6.4	Pertes de valeurs sur actifs immobilisés	102
NOTE 2	Périmètre de consolidation	87	NOTE 7	Détail des flux de trésorerie	104
Note 2.1	Principes comptables liés au périmètre de consolidation	87	Note 7.1	Détermination de la capacité d'autofinancement	104
Note 2.2	Évolutions du périmètre de consolidation	87	Note 7.2	Variation du besoin en fonds de roulement	104
Note 2.3	Engagements hors bilan liés au périmètre de consolidation	88	Note 7.3	Acquisitions/cessions de participations	105
NOTE 3	Information sectorielle	88	Note 7.4	Autres opérations sur le capital	105
Note 3.1	Réconciliation des indicateurs non strictement comptables et sectoriels avec le résultat opérationnel consolidé	88	NOTE 8	Financement et instruments financiers	105
Note 3.2	Réconciliation des actifs et des passifs sectoriels	92	Note 8.1	Actifs et passifs financiers	105
Note 3.3	Chiffre d'affaires par zone géographique	93	Note 8.2	Charges et produits financiers	109
NOTE 4	Données opérationnelles	93	Note 8.3	Politique de gestion des risques	109
Note 4.1	Reconnaissance des revenus	93	Note 8.4	Engagements hors bilan liés au financement	110
Note 4.2	Autres produits de l'activité	93	NOTE 9	Impôts sur les résultats	111
Note 4.3	Dotations nettes aux amortissements et provisions	94	Note 9.1	Détail des impôts sur les résultats	111
Note 4.4	Stocks et travaux en cours	94	Note 9.2	Impôts différés	111
Note 4.5	Clients, actifs et passifs sur contrats	94	NOTE 10	Capitaux propres et résultat par action	112
Note 4.6	Autres actifs courants	95	Note 10.1	Capitaux propres	112
Note 4.7	Autres passifs courants et non courants	95	Note 10.2	Résultat par action	114
Note 4.8	Synthèse des contrats de location	96	Note 10.3	Nantissements d'actions de l'émetteur	114
Note 4.9	Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles	96	NOTE 11	Autres provisions et passifs éventuels	114
NOTE 5	Charges et avantages du personnel	97	NOTE 12	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	115
Note 5.1	Effectifs	97	NOTE 13	Autres notes	116
Note 5.2	Charges et avantages du personnel	97	Note 13.1	Honoraires des Commissaires aux comptes	116
Note 5.3	Provisions pour retraites et engagements assimilés	97	Note 13.2	Faits exceptionnels et litiges	117
Note 5.4	Paiement fondé sur des actions (stock-options, bons de souscription d'actions, attribution gratuite d'actions)	98	Note 13.3	Événements postérieurs à l'exercice	118
Note 5.5	Rémunération des dirigeants et parties liées	98	NOTE 14	Liste des sociétés consolidées	119

NOTE 1 Principes comptables

Les états financiers consolidés de GROUPE GORGÉ pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 comprennent :

- les états financiers de la société GROUPE GORGÉ ;
- les états financiers de ses filiales ;
- la quote-part dans l'actif net et dans le résultat des sociétés mises en équivalence (coentreprises et entreprises associées).

Les comptes consolidés de GROUPE GORGÉ de l'exercice 2021 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 21 mars 2022. Ils seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Note 1.1 Impacts de la crise sanitaire sur les comptes de l'exercice

L'année 2020 et tout particulièrement le premier semestre ont été fortement touchés par la crise engendrée par la pandémie de Covid-19. La crise affecte le Groupe, comme la plupart des entreprises.

Dans ce contexte, plusieurs décisions avaient été prises pour soutenir nos activités. Ces différentes mesures ont été mises en œuvre avec comme priorités la préservation de la santé et la sécurité de tous nos collaborateurs et de nos parties prenantes, l'adaptation de nos activités pour poursuivre les services à nos clients en préservant la trésorerie du Groupe, la préservation de la liquidité du Groupe.

Ces mesures ont été poursuivies en 2021 en fonction de l'évolution de la crise sanitaire. Dans le domaine de la liquidité du Groupe, dans le pôle Impression 3D la filiale SOLIDSCAPE aux États-Unis a encaissé au cours du premier semestre 1,1 million de dollars au titre du programme fédéral d'aide aux entreprises, en complément des 0,8 million déjà encaissés en 2020. À ce titre, la Société a bénéficié d'un abandon de créance de la part du gouvernement fédéral américain (pour l'équivalent de 0,9 million d'euros). Pour les sociétés françaises qui en bénéficient, décision a été prise d'amortir l'essentiel des Prêts Garantis par l'État (PGE) sur 5 ans.

Le Groupe s'est vu octroyer deux subventions dans le cadre du plan de relance de l'économie :

- une subvention de 3,3 millions d'euros nommée *Futur 3D* dans le pôle Impression 3D. Cette subvention sera constatée en produit sur plusieurs années, 357 milliers d'euros ont été constatés en 2021 et reclassée au sein du résultat des activités non poursuivies ;
- une subvention de 3,4 millions d'euros nommée *ECA AEROSPACE-NEW WORLD* dans le pôle Drones et Systèmes. La subvention a été reconnue en produit à hauteur des charges reconnues sur l'exercice pour 568 milliers d'euros.

Note 1.2 Référentiel appliqué

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2021. Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 à l'exception des nouvelles normes, normes révisées et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le Groupe a appliqué l'ensemble des normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2021, sans impacts significatifs :

- amendements d'IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 – Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 ;

- amendements d'IFRS 16 – Allègements de loyer liés à la Covid-19 au-delà du 30 juin 2021.

Le Groupe n'a pas appliqué les normes et interprétations suivantes dont l'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2021 :

- normes adoptées par l'Union européenne :
 - amendements d'IAS 1 – *Présentation des états financiers et Guide d'application pratique 2 : Informations à fournir sur les méthodes comptables* ;
 - amendements d'IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises : Références au cadre conceptuel* ;
 - amendements d'IAS 8 – *Méthodes comptables, changements dans les estimations et erreurs : définition des estimations comptables* ;
 - amendements d'IAS 16 – *Immobilisations corporelles : Comptabilisation des produits générés avant la mise en service* ;
 - amendements d'IAS 37 – *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels : Contrats déficitaires, notion de coûts directement liés au contrat* ;
 - cycle 2018-2020 des améliorations annuelles des IFRS .
- normes non adoptées par l'Union européenne :
 - amendements d'IAS 1 – *Présentation des états financiers : Classification des passifs courants et non-courants et classification des passifs courants et non-courants – Report de la date d'entrée en vigueur* ;
 - amendements d'IAS 12 – *Impôt sur le revenu : Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction*.

Ces amendements sont en cours d'analyse par le Groupe lorsqu'elles lui sont applicables.

Décision IFRIC – Attribution des avantages aux périodes de service IAS 19 – Avantages du personnel

Le Groupe a pris en considération l'impact résultant de la décision IFRIC d'avril 2021 quant à l'évaluation des régimes à prestations définies. Cette décision clarifie les périodes sur lesquelles les charges de personnel doivent être considérées dans l'évaluation de la charge IAS 19. L'impact de cette décision, retraité dans les capitaux propres d'ouverture, représente une diminution de -704 milliers d'euros de l'engagement.

Note 1.3 Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en euros et sont arrondis au millier le plus proche.

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des titres non consolidés qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts et de leurs instruments de couverture sont évaluées à la juste valeur.

La préparation des états financiers implique que les Directions du Groupe ou des filiales procèdent à des estimations et retiennent certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels pourraient être différents si la réalité différait des hypothèses et estimations retenues.

04

Ces hypothèses concernent principalement :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs ;
- l'évaluation des frais de recherche et développement (voir notes 6.2 et 6.4) ;
- l'évaluation des provisions pour risques et charges (voir note 11) ;
- l'évaluation des résultats à terminaison des affaires en cours ;
- l'évaluation des engagements de retraite (hypothèses décrites à la note 5.3) ;
- l'évaluation des impôts différés (voir note 9.2).

Les sociétés intégrées exerçant leur activité dans des secteurs différents, les règles de valorisation et de dépréciation de certains postes sont spécifiques au contexte de chaque entreprise.

L'exposition actuelle des activités du Groupe aux conséquences du changement climatique est très limitée. Par conséquent, à ce stade, les impacts du changement climatique sur les états financiers ne sont pas significatifs.

Note 1.4 Retraitements des informations financières des exercices antérieurs

Les comptes des exercices antérieurs ont été modifiés dans le cadre de l'application de la norme IFRS 5. Dans l'ensemble de l'annexe, les informations relatives à 2021 sont comparées aux informations 2020 retraitées tel qu'expliqué ci-dessous.

Application d'IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Le Groupe applique la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* qui requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente et des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe d'actifs) doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente. Ils sont présentés sur une ligne séparée du bilan du Groupe, sans retraitement des périodes antérieures.

Une activité abandonnée est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie indépendants du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau de flux de trésorerie sur l'ensemble des périodes publiées.

En octobre 2021, le Groupe a annoncé le projet de distribution de l'essentiel de ses actions PRODWAYS GROUP (pôle Impression 3D) à ses actionnaires. La distribution effective est intervenue fin décembre 2021. Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2020 ont été modifiés pour que la contribution du pôle Impression 3D apparaisse sur une ligne distincte (voir note 12).

Par ailleurs, un processus de cession de la filiale NUCLEACTION a été engagé en 2021 et il est fortement probable que ce processus aboutisse en 2022. La contribution de NUCLEACTION et ses filiales au compte de résultat et au tableau de flux de trésorerie a donc été reclassée sur une ligne distincte, l'ensemble des actifs et passifs au 31 décembre 2021 sont également reclassés sur une ligne spécifique des activités en cours de cession au bilan.

Impacts des retraitements sur les états financiers

Les impacts des modifications apportées aux états financiers 2020 sont décrits dans les tableaux suivants :

(en milliers d'euros)	2020 publié	Impact IFRS 5 NUCLEACTION	Impact IFRS 5 Impression 3D	2020 retraité
Chiffre d'affaires	231 114	(23 354)	(56 847)	150 913
Production immobilisée	9 985	(936)	(1 150)	7 899
Production stockée	2 170	1	(85)	2 086
Autres produits de l'activité	6 542	(494)	(897)	5 151
Achats consommés	(122 296)	15 473	29 646	(77 177)
Charges de personnel	(103 754)	10 277	25 280	(68 197)
Impôts et taxes	(2 860)	273	725	(1 862)
Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises	(21 559)	1 638	7 052	(12 870)
Autres produits et charges d'exploitation	3 197	1 005	127	4 329
Résultat d'exploitation	2 540	3 882	3 850	10 271
Autres éléments opérationnels	(11 595)	1 435	10 935	776
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	5	-	(5)	-
Résultat opérationnel	(9 050)	5 317	14 780	11 047
Charges et produits financiers	(1 662)	488	316	(858)
Impôt sur le résultat	201	(224)	(1 043)	(1 066)
Résultat net des activités poursuivies	(10 510)	5 581	14 053	9 123
Résultat net des activités non poursuivies	(1 000)	(5 581)	(14 053)	(20 634)
Résultat net	(11 510)	-	-	(11 510)
aux actionnaires de la société mère	(5 811)	-	-	(5 811)
aux participations ne donnant pas le contrôle	(5 700)	-	-	(5 700)

NOTE 2 Périmètre de consolidation

Note 2.1 Principes comptables liés au périmètre de consolidation

2.1.1 Méthode de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Les sociétés dans lesquelles le Groupe a une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée établie lorsque le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote.

Les acquisitions ou cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de prise d'effet du contrôle exclusif ou de l'influence notable ou jusqu'à la date de perte de ceux-ci.

Toutes les transactions significatives entre les filiales consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (plus-values, profits sur stocks, dividendes).

La consolidation est réalisée à partir de comptes ou de situations au 31 décembre.

La liste des filiales et participations consolidées est présentée en note 14.

2.1.2 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

Les états financiers des filiales utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros en utilisant :

- le cours officiel à la date de clôture pour les actifs et passifs ;
- le cours moyen de l'exercice pour les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

Les cours moyens de l'exercice peuvent être calculés en fonction des cours moyens mensuels proratisés sur le chiffre d'affaires.

Les différences de conversion résultant de l'application de ces cours sont enregistrées dans le poste « Réserves de conversion » dans les capitaux propres consolidés.

2.1.3 Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou le cours de couverture. À la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture ou au taux de couverture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le résultat financier.

2.1.4 Regroupement d'entreprises

Dans le cadre de l'application de la norme IFRS 3 révisée – *Regroupement d'entreprises*, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition :

- le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris tout ajustement de prix, à la date de prise de contrôle. Toute variation ultérieure de juste valeur d'un ajustement de prix est comptabilisée en résultat ou en autres éléments du résultat global, selon les normes applicables ;
- la différence entre la contrepartie transférée et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date de prise de contrôle représente le *goodwill*, comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière.

Les ajustements de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris enregistrés sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertise en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs du *goodwill* s'ils interviennent dans la période d'un an à compter de la date d'acquisition et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat, comme tout changement d'estimation ou correction d'erreur.

Pour chaque prise de contrôle impliquant une prise de participation inférieure à 100 %, la fraction d'intérêt non acquise (participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée :

- soit à sa juste valeur : dans ce cas, un écart d'acquisition est comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (méthode du *goodwill* complet) ;
- soit à sa quote-part d'actif net identifiable de l'entité acquise : dans ce cas, seul un écart d'acquisition au titre de la part acquise est comptabilisé (méthode du *goodwill* partiel).

Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges sur la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Note 2.2 Évolutions du périmètre de consolidation

Les variations du périmètre de consolidation de l'année sont les suivantes :

- l'acquisition de la société CREABIS GmbH par le pôle Impression 3D est intervenue en juillet 2021 ;
- le pôle Impression 3D a quitté le périmètre du Groupe en décembre 2021 à l'occasion de la distribution par GROUPE GORGÉ à ses actionnaires de l'essentiel de ses actions PRODWAYS GROUP.

La liste complète des sociétés consolidées figure en note 14.

04

Note 2.3 Engagements hors bilan liés au périmètre de consolidation

Dans le cadre de la cession d'AI GROUP (novembre 2018), le Groupe a consenti une garantie de passif limitée à l'existence d'un litige avec un ancien salarié. Cet engagement a pris fin avec la fin de la procédure prud'homale, ayant abouti à une décision favorable à AI GROUP. L'acquéreur d'AI GROUP a de son côté un engagement de versement d'un complément de prix, déterminé en fonction de la performance future de la Société à partir de 2021.

Dans le cadre de la cession d'EN MOTEURS (décembre 2018), le Groupe a consenti une garantie d'actif et de passif d'un montant plafonné à la moitié du prix de cession. Cet engagement a pris fin le 10 décembre 2020 en ce qui concerne les matières autres que fiscales et sociales. Pour ces dernières la garantie prendra fin à l'expiration du délai de prescription des administrations concernées. Le montant a été réduit de 40 % au bout d'un an et sera réduit d'un tiers jusqu'à la fin des délais de prescription sociaux et fiscaux. À l'appui de cette garantie, le Groupe a fourni une garantie bancaire à première demande d'un montant égal à la moitié de la garantie d'actif et de passif et avec la même dégressivité.

En avril 2019, CIMLEC INDUSTRIE a cédé sa filiale NTS. Dans le cadre de cette cession, CIMLEC INDUSTRIE a consenti une garantie de passif à l'acquéreur plafonnée à 0,07 million d'euros, valide 3 ans ou à l'expiration de la prescription applicable pour les garanties en matières fiscale et sociale.

En juillet 2019, le Groupe a cédé CIMLEC INDUSTRIE et ses filiales (COMMERCY ROBOTIQUE, TENWHIL, CIMLEC INDUSTRIAL et COMMERCY ROBOTICA) au groupe SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE. Dans le cadre de cette cession, le Groupe a consenti une garantie d'actif et de passif plafonnée à 3,7 millions d'euros pour des garanties générales et 1 million

d'euros pour des garanties spécifiques, d'une durée allant de 18 mois à 3 ans (ou la durée de la prescription applicable en matière fiscale et sociale) selon les sujets. SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE a adressé en 2020 plusieurs réclamations à GROUPE GORGÉ au titre de la garantie d'actif et de passif, rejetées par GROUPE GORGÉ. SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE a assigné GROUPE GORGÉ en 2021 (voir note 13.2).

En août 2019, GROUPE GORGÉ a réorganisé le capital de ses activités de protection incendie en France (sociétés CLF SATREM, SVF, AMOPSI). Le *management* détient désormais 30 % du capital d'une structure (VIGIANS PROTECTION INCENDIE) avec un effet de levier.

En juillet 2020, le Groupe a cédé sa filiale VAN DAM à FPB HOLDING BV, société détenue à 100 % par RYDER TOPCO BV FPB HOLDING BV qui détient également INTERDAM, un concurrent de VAN DAM. À cette occasion, GORGÉ NETHERLANDS BV est devenue actionnaire minoritaire de RYDER TOPCO BV. Une garantie d'actif et de passif a été consentie pour un montant maximum de 6,2 millions d'euros et une durée maximum de 2 à 5 ans selon les sujets. En cas de mise en jeu de la garantie, GORGÉ NETHERLANDS peut décider de porter le cas échéant les réclamations en diminution de créances que le Groupe détient sur VAN DAM ou RYDER TOPCO BV. Des appels en garantie étant probables pour des montants pouvant être évalués, des dépréciations des créances ont été constatées pour 0,7 million d'euros, au sein des autres éléments du résultat opérationnel.

Au sein des sociétés, SERES TECHNOLOGIES, STEDY, MAURIC, GORGÉ NETHERLANDS, VIGIANS PROTECTION INCENDIE, le Groupe est associé avec des actionnaires minoritaires qui sont des dirigeants de ces sociétés. Des pactes d'actionnaires organisent la liquidité éventuelle de leurs participations (voir note 8.1.4).

NOTE 3 Information sectorielle

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 – *Secteurs opérationnels*, l'information sectorielle présentée ci-après est fondée sur le *reporting* interne utilisé par la Direction générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs. La Direction générale représente le principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8.

Les trois pôles définis comme secteurs opérationnels sont les suivants :

- pôle Ingénierie et Systèmes de Protection : VIGIANS PROTECTION INCENDIE et ses filiales (CLF-SATREM, AMOPSI et SVF), NUCLÉACTION et ses filiales (notamment BAUMERT), SERES TECHNOLOGIES et STEDY ;
- pôle Drones et Systèmes : GROUPE ECA et ses filiales ;
- pôle Impression 3D : PRODWAYS GROUP et ses filiales.

Les indicateurs clés par pôle présentés dans les tableaux ci-après sont les suivants :

- le carnet de commandes, qui correspond au chiffre d'affaires restant à comptabiliser au titre des commandes enregistrées ;
- le chiffre d'affaires, qui inclut le chiffre d'affaires réalisé avec les autres pôles ;
- l'EBITDA courant ;
- le résultat d'exploitation ;
- le résultat opérationnel ;
- les frais de Recherche et de Développement inscrits à l'actif au cours de l'exercice ;
- les autres investissements corporels et incorporels.

Note 3.1 Réconciliation des indicateurs non strictement comptables et sectoriels avec le résultat opérationnel consolidé

Le Groupe utilise des informations financières sectorielles à caractère non strictement comptable, dans un but informatif, de gestion et de planification, car ces informations lui semblent pertinentes pour évaluer la performance de ses activités pérennes. Ces informations complémentaires ne peuvent se substituer à toute mesure des performances opérationnelles et financières à caractère strictement comptable. Les données présentées par le Groupe sont toujours des données consolidées non ajustées comme les données sectorielles, sauf à ce qu'il soit expressément précisé le contraire.

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des charges autres que :

- les produits et charges d'intérêts ;
- les autres produits et charges financiers ;
- les impôts sur les résultats.

Pour améliorer la comparabilité des exercices et améliorer le suivi des performances opérationnelles, le Groupe a décidé d'isoler certains éléments du résultat opérationnel et de faire apparaître un « résultat d'exploitation ». Il utilise également un indicateur d'EBITDA courant. Ces indicateurs non strictement comptables ne constituent pas des agrégats financiers définis par les normes IFRS, ce sont des indicateurs alternatifs de performance. Ils pourraient ne pas être comparables à des indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises, en fonction des définitions retenues par celles-ci.

□ Le résultat d'exploitation est le résultat opérationnel avant les « autres éléments du résultat opérationnel », qui incluent notamment le coût des actions de restructuration, constaté ou intégralement provisionné, dès lors qu'il constitue un passif résultant d'une obligation du Groupe vis-à-vis de tiers ayant pour origine une décision prise par un organe compétent matérialisé avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés et à condition que le Groupe n'attende plus de contrepartie de ces coûts. Ces coûts sont essentiellement constitués d'indemnités au titre de la fin des contrats de travail, des indemnités de licenciement, ainsi que de dépenses diverses. Les autres éléments regroupés sur cette ligne du compte de résultat concernent les charges liées à l'attribution gratuite d'actions, les coûts d'acquisition et de cessions d'activités, l'amortissement des incorporels acquis enregistrés dans le cadre de regroupements d'entreprises, les pertes de valeur des écarts d'acquisition et tous éléments inhabituels par leur survenance ou leur montant.

□ L'EBITDA (*Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization*) courant est défini par le Groupe comme étant le résultat opérationnel avant « dotations nettes aux amortissements et provisions », « quote-part dans les résultats des entreprises associées » et « autres éléments du résultat opérationnel ».

Les comptes de résultat sectoriels 2021 et 2020 sont rapprochés ci-dessous des comptes consolidés du Groupe. Ils sont établis conformément au *reporting* opérationnel du Groupe. Les différences entre l'information sectorielle (*reporting* interne) et les comptes consolidés concernent notamment le périmètre des activités suivies. Pendant toute l'année 2021, le Groupe intégrait dans son *reporting* le pôle Impression 3D et intègre toujours NUCLEACTION et ses filiales, malgré l'existence d'un projet de cession. Le pôle Impression 3D ainsi que NUCLEACTION et ses filiales respectent les conditions justifiant d'appliquer la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*. Le reclassement de leurs contributions sur une ligne spécifique du compte de résultat est donc un écart entre le *reporting* opérationnel et les comptes consolidés.

I Exercice 2021 – information sectorielle

(en milliers d'euros)	Ingénierie et Systèmes de Protection	Drones et Systèmes	Impression 3D	Structure et éliminations	Total sectoriel	Ajustements ⁽¹⁾	Consolidé
Carnet de commandes début de période	77 156	539 730	6 566	(212)	623 240	(40 528)	582 712
Carnet de commandes fin de période	86 061	489 885	10 176	(307)	585 815	(46 195)	539 620
CHIFFRE D'AFFAIRES	87 350	115 323	70 645	(1 297)	272 021	(93 748)	178 273
Production immobilisée	1 347	11 393	1 510	-	14 250	(2 680)	11 569
Production stockée	-	(1 907)	(555)	-	(2 463)	555	(1 907)
Autres produits de l'activité	1 118	7 215	1 937	-	10 270	(2 085)	8 185
Achats consommés	(47 358)	(55 143)	(35 319)	3 068	(134 751)	50 749	(84 003)
Charges de personnel	(40 404)	(51 287)	(28 422)	(1 950)	(122 062)	39 768	(82 294)
Impôts et taxes	(1 003)	(1 046)	(767)	(119)	(2 936)	1 038	(1 898)
Autres produits et charges d'exploitation	(5)	(513)	(226)	1 521	778	1 475	2 253
EBITDA COURANT	1 045	24 035	8 804	1 224	35 108	(4 930)	30 178
% du chiffre d'affaires	1,2 %	20,8 %	12,5 %	n/a	12,9 %	5,3 %	16,9 %
Dot. aux amort. et prov. nettes des reprises	(4 462)	(12 275)	(4 491)	(542)	(21 770)	6 986	(14 784)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(3 416)	11 760	4 312	682	13 338	2 057	15 394
% du chiffre d'affaires	- 3,9 %	10,2 %	6,1 %	n/a	4,9 %	- 2,2 %	8,6 %
Paiement en actions	-	-	(713)	-	(713)	713	-
Coûts de restructurations	(23)	(12)	(771)	(64)	(870)	794	(76)
Amort. des incorp. reconnus à la JV lors des acquisitions	-	(23)	(643)	-	(666)	643	(23)
Coûts des acquisitions /cessions	-	-	(94)	(1 180)	(1 274)	503	(772)
Impact de la sortie du pôle Impressions 3D	-	-	-	(43 957)	(43 957)	(43 957)	-
Reprise de la provision relative à la cession CIMLEC Industrie	700	-	-	-	700	(700)	-
Provisions inhabituelles pour pertes de valeur d'actifs	-	(296)	(307)	-	(603)	307	(296)
Autres	-	-	(82)	-	(82)	82	-
TOTAUX DES AUTRES ÉLÉMENTS OPÉRATIONNELS	677	(331)	(2 610)	42 713	40 449	(41 615)	(1 166)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	-	45	-	45	(45)	-
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(2 739)	11 429	1 747	43 395	53 832	(39 604)	14 228
% du chiffre d'affaires	- 3,1 %	9,9 %	2,5 %	n/a	19,8 %	42,2 %	8,0 %
Frais de R&D activés sur l'exercice	406	10 487	1 352	-	12 244	(1 757)	10 487
Autres investissements corporels et incorporels ⁽²⁾	1 959	13 541	1 815	837	18 152	(2 903)	15 249

(1) La colonne « ajustements » concerne des provisions pour garantie de passif relatives à la cession CIMLEC et l'ensemble des contributions du pôle Impression 3D et du groupe NUCLEACTION, intégrées dans l'information sectorielle mais classées dans le compte de résultat consolidé sur la ligne « résultat net des activités non poursuivies », en application de la norme IFRS 5.

(2) N'inclut ni les coûts d'obtention et d'exécution de contrats (IFRS 15) ni les droits d'utilisation nouveaux (IFRS 16).

I Exercice 2020 – information sectorielle

(en milliers d'euros)	Ingénierie et Systèmes de Protection	Drones et Systèmes	Impression 3D	Structure et éliminations	Total sectoriel	Ajustements ⁽¹⁾	Consolidé
Carnet de commandes début de période	73 833	526 343	6 143	(166)	606 154	-	606 154
Carnet de commandes fin de période	77 156	539 730	6 566	(212)	623 240	(40 528)	582 712
CHIFFRE D'AFFAIRES	78 122	96 206	57 206	(420)	231 114	(80 202)	150 913
Production immobilisée	987	7 848	1 150	-	9 985	(2 085)	7 899
Production stockée	(87)	2 172	85	-	2 170	(84)	2 086
Autres produits de l'activité	851	4 794	897	-	6 542	(1 391)	5 151
Achats consommés	(44 032)	(51 154)	(30 177)	3 067	(122 296)	45 118	(77 177)
Charges de personnel	(33 452)	(42 298)	(25 280)	(2 724)	(103 754)	35 557	(68 197)
Impôts et taxes	(1 092)	(842)	(758)	(168)	(2 860)	997	(1 862)
Autres produits et charges d'exploitation	3 676	(631)	219	(67)	3 197	1 132	4 329
EBITDA COURANT	4 973	16 096	3 342	(312)	24 099	(958)	23 141
% du chiffre d'affaires	6,4 %	16,7 %	5,8 %	n/a	10,4 %	1,2 %	15,3 %
Dot. aux amort. et prov. nettes des reprises	(4 608)	(9 095)	(7 174)	(682)	(21 559)	8 689	(12 870)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	364	7 001	(3 832)	(994)	2 540	7 731	10 271
% du chiffre d'affaires	0,5 %	7,3 %	- 6,7 %	n/a	1,0 %	- 9,6 %	6,8 %
Paiement en actions	-	-	(269)	-	(269)	269	-
Coûts de restructurations ⁽²⁾	-	(474)	(3 246)	-	(3 720)	3 246	(474)
Amort. des incorp. reconnus à la JV lors des acquisitions	-	(23)	(765)	-	(788)	765	(23)
Impact de la cession VAN DAM/CIMLEC	3 283	-	-	(745)	2 538	1 000	3 538
Provisions inhabituelles pour pertes de valeur d'actifs ⁽³⁾	(1 967)	(1 736)	(6 397)	-	(10 100)	7 834	(2 266)
Autres	3	-	(258)	-	(255)	255	-
TOTAUX DES AUTRES ÉLÉMENTS OPÉRATIONNELS	1 319	(2 233)	(10 936)	(745)	(12 595)	13 370	776
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	-	5	-	5	(5)	-
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	1 683	4 768	(14 762)	(1 739)	(10 050)	21 096	11 047
% du chiffre d'affaires	2,2 %	5,0 %	- 25,8 %	n/a	- 4,3 %	- 26,3 %	7,3 %
Frais de R&D activés sur l'exercice	603	7 159	1 116	-	8 878	(1 719)	7 159
Autres investissements corporels et incorporels ⁽⁴⁾	1 234	4 216	3 942	127	9 519	(4 642)	4 878

- (1) La colonne « ajustements » concerne des provisions pour garantie de passif relatives à la cession CIMLEC et l'ensemble des contributions du pôle Impression 3D et du groupe NUCLEACTION, intégrées dans l'information sectorielle mais classées dans le compte de résultat consolidé sur la ligne « résultat net des activités non poursuivies », en application de la norme IFRS 5.
- (2) Les coûts de restructuration concernent principalement le pôle Impression 3D, une réorganisation des activités de conception et fabrication d'imprimantes a été lancée fin 2020, impliquant des départs de personnel, des transferts de personnel entre des sites du Groupe et la fermeture programmée du site des Mureaux (une partie du coût est provisionnée sous forme de provision pour charges, voir note 11).
- (3) Les provisions pour pertes de valeurs d'actifs concernent essentiellement des incorporels pour 7,9 millions (voir note 6.2), des stocks pour 1,5 million (voir note 4.4) et des droits d'utilisation pour 0,6 million.
- (4) N'inclut ni les coûts d'obtention et d'exécution de contrats (IFRS 15) ni les droits d'utilisation nouveaux (IFRS 16).

04

Note 3.2 Réconciliation des actifs et des passifs sectoriels

Les actifs sectoriels désignent les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles (stocks, clients, avances fournisseurs, autres débiteurs d'exploitation tels que les créances sociales et fiscales), les immobilisations corporelles et incorporelles (y compris les *goodwills*) ; les passifs sectoriels désignent les fournisseurs et autres passifs opérationnels, les charges à payer, avances clients, provisions pour garantie et charges liées aux biens et services vendus.

Le total des actifs et des passifs sectoriels se réconcilient de la manière suivante avec le total des actifs et passifs du Groupe :

I Exercice 2021

(en milliers d'euros)	Ingénierie et Systèmes de Protection	Drones et Systèmes	Structure	Éliminations	Consolidé	Ajustements IFRS 5 ⁽²⁾	Total
Actifs sectoriels	65 351	200 789	36 214	(16 003)	286 351	(27 976)	256 375
Autres actifs financiers courants	20	1	196	-	217	-	217
Actifs d'impôt différé	793	(2 853)	3 953	-	1 893	(516)	1 378
Actifs d'impôt exigible	1 334	334	11 706	-	13 375	-	13 375
Autres actifs courants et non courants	2 535	11 466	51 041	(59 830)	5 212	(1 657)	3 555
Trésorerie et autres équivalents	7 623	11 164	26 724	-	45 512	(2 603)	42 909
ACTIF TOTAL CONSOLIDÉ	77 657	220 901	129 834	(75 832)	352 560	(32 751)	319 809
Passifs sectoriels	48 693	61 372	1 964	(1 817)	110 212	(16 964)	93 248
Provisions long terme	888	4 543	139	-	5 570	(346)	5 224
Dettes financières long terme	17 257	50 903	82 164	(13 926)	136 398	(8 587)	127 810
Dettes de loyers	7 022	8 622	2 475	(226)	17 892	(2 641)	15 251
Instruments financiers et dérivés	-	1 788	1 350	-	3 138	-	3 138
Autres passifs courants et non courants	35 976	28 237	10 308	(59 864)	14 657	(3 723)	10 935
Passifs d'impôt différé	150	-	-	-	150	-	150
Passifs d'impôt exigible	227	15	-	-	242	-	242
PASSIF TOTAL CONSOLIDÉ⁽¹⁾	110 212	155 480	98 400	(75 833)	288 258	(32 260)	255 998

(1) Total du passif moins capitaux propres et intérêts minoritaires.

(2) La colonne "ajustements" concerne les contributions du groupe NUCLEACTION, intégrées dans l'information sectorielle mais classées au bilan sur une ligne "Actifs et passifs destinés à la vente", en application de la norme IFRS 5.

I Exercice 2020

(en milliers d'euros)	Ingénierie et Systèmes de Protection	Drones et Systèmes	Impression 3D	Structure	Éliminations	Consolidé
Actifs sectoriels	64 764	163 784	82 008	21 224	(10 691)	321 090
Autres actifs financiers courants	-	-	-	2	-	2
Actifs d'impôt différé	588	(588)	1 276	3 536	-	4 813
Actifs d'impôt exigible	572	155	2 091	11 244	-	14 061
Autres actifs courants et non courants	8 922	15 569	818	40 982	(59 929)	6 362
Trésorerie et autres équivalents	11 786	21 764	22 500	26 617	-	82 668
ACTIF TOTAL CONSOLIDÉ	86 632	200 685	108 695	103 604	(70 620)	428 996
Passifs sectoriels	41 374	80 601	19 115	3 592	(2 988)	141 694
Provisions long terme	1 249	5 416	1 120	193	-	7 978
Dettes financières long terme	26 277	23 580	16 773	55 704	(7 673)	114 661
Dettes de loyers	7 814	8 525	7 572	234	(13)	24 132
Instruments financiers et dérivés	-	-	-	2 133	-	2 133
Autres passifs courants et non courants	23 091	25 573	2 316	20 126	(59 946)	11 158
Passifs d'impôt différé	-	-	447	-	-	447
Passifs d'impôt exigible	105	30	371	-	-	506
PASSIF TOTAL CONSOLIDÉ⁽¹⁾	99 910	143 725	47 712	81 981	(70 620)	302 708

(1) Total du passif moins capitaux propres et intérêts minoritaires.

Note 3.3 Chiffre d'affaires par zone géographique

I Exercice 2021

(en milliers d'euros)	France	%	Europe	%	Autres	%	Totaux
Ingénierie et Systèmes de Protection	78 307	90 %	5 629	6 %	3 414	4 %	87 350
Drones et Systèmes	46 902	41 %	48 700	42 %	19 721	17 %	115 323
Impression 3D	44 920	64 %	17 495	25 %	8 230	12 %	70 645
Structure et éliminations	(1 297)	n/a	-	-	-	-	(1 297)
Impact IFRS 5	(59 794)		(22 916)		(11 038)		(93 748)
TOTAUX	109 038	61 %	48 908	27 %	20 327	11 %	178 273

I Exercice 2020

(en milliers d'euros)	France	%	Europe	%	Autres	%	Totaux
Ingénierie et Systèmes de Protection	67 721	87 %	6 423	8 %	3 979	5 %	78 122
Drones et Systèmes	43 958	46 %	34 579	36 %	17 669	18 %	96 206
Impression 3D	37 653	93 %	12 925	6 %	6 629	1 %	57 206
Structure et éliminations	(154)	n/a	(267)	n/a	-	-	(420)
Impact IFRS 5	(54 346)		(16 012)		(9 843)		(80 202)
TOTAUX	94 832	63 %	37 648	25 %	18 433	12 %	150 913

NOTE 4 Données opérationnelles

Note 4.1 Reconnaissance des revenus

Le Groupe applique la norme IFRS 15 relative à la reconnaissance des revenus des contrats avec les clients. Ses revenus sont constitués de ventes de marchandises, de prestations de services et, pour une part importante des revenus de réalisation de projets.

La méthode de l'avancement s'applique aux activités de projets. Pour ces activités, les solutions construites sont conçues pour les besoins spécifiques et uniques d'un client. La méthode est applicable dès lors que le bien vendu n'a pas d'usage alternatif et que le Groupe dispose d'un droit irrévocable à paiement au titre des travaux réalisés à date (correspondant aux coûts encourus à date, plus une marge raisonnable) en cas de résiliation pour une raison autre d'un défaut de performance du Groupe. Par ailleurs, les revenus de la majorité des contrats de services sont reconnus au cours du temps car le client reçoit et utilise simultanément les bénéfices du service fourni.

Les produits des contrats peuvent inclure des composantes variables à la hausse ou à la baisse (remises, révisions, indexation, pénalités, réclamations...). Les réclamations sont prises en compte quand elles peuvent être évaluées de manière fiable et dès lors que les négociations du Groupe ont atteint une étape avec le client rendant probable l'acceptation de ces réclamations.

Le Groupe n'a pas identifié de situations dans ses contrats nécessitant de segmenter des contrats en obligations de prestations, avec des taux de marge différenciés, comme cela peut notamment être le cas pour des contrats combinant construction et exploitation.

L'estimation du chiffre d'affaires et des coûts à terminaison font l'objet de revues régulières de la part des responsables opérationnels et financiers. Dans le cas où la prévision à fin d'affaires fait apparaître un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement de l'affaire. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan. La méthode de calcul de l'avancement est celle des coûts (le taux d'avancement est égal au rapport entre les coûts constatés à date et les coûts totaux estimés à fin d'affaires).

Le carnet de commandes correspond au montant des contrats des clients pour lequel il n'a pas encore été reconnu de chiffre d'affaires. Le Groupe s'attend à ce qu'une partie significative du

carnet existant fin 2021 soit consommée dans les trois ans. Une partie du carnet de commandes du pôle Drones et Systèmes sera réalisée sur une période plus longue pouvant aller jusqu'à environ 7 ans.

En 2021, le chiffre d'affaires du Groupe est en croissance de 18,1%.

Note 4.2 Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité sont principalement constitués de subventions publiques, de crédit d'impôt recherche (CIR).

Les subventions et le crédit d'impôt recherche (CIR), qui couvrent en totalité ou partiellement le coût d'un actif, sont comptabilisés dans le compte de résultat au même rythme que son amortissement.

Sur l'exercice 2021, le crédit d'impôt recherche de la période s'élève à 6,4 millions d'euros dont 2,0 millions d'euros constatés directement en produits différés et 4,4 millions d'euros constatés au compte de résultat. En 2020, retraités des activités non poursuivies, ces montants s'élevaient respectivement à 4,5 millions, 1,9 million et 2,6 millions d'euros. Du crédit d'impôt recherche des années antérieures enregistré en produits différés a également été constaté au compte de résultat en 2021 pour 0,8 million d'euros (0,9 million en 2020). Les produits différés figurant au passif sont relatifs pour 5,6 millions d'euros à des crédits d'impôt recherche et pour 1,5 million d'euros à des subventions finançant des actifs non courants non encore amortis (voir note 4.7).

(en milliers d'euros)	2021	2020 ⁽¹⁾
Subventions	2 964	1 657
Crédit d'impôt recherche	5 221	3 494
TOTAUX DES AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ	8 185	5 151

(1) Colonne 2020 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

Les crédits d'impôt constatés en résultat et qui n'ont pu être imputés sur de l'impôt à payer figurent à l'actif du bilan consolidé dans le poste « actifs d'impôt exigible ». Ils s'élèvent à 13,3 millions d'euros dont 11,4 millions d'euros de crédit d'impôt recherche et 1,9 million d'euros de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (voir note 9.1.1).

Le Groupe (filiale ECA AEROSPACE) bénéficie d'une subvention obtenue dans le cadre du plan de relance de l'économie (3,4 millions d'euros). Cette subvention a été reconnue en produit à hauteur des charges reconnues sur l'exercice soit 568 milliers d'euros.

Note 4.3 Dotations nettes aux amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	2021	2020 ⁽¹⁾
Dotations aux amortissements et provisions		
Immobilisations incorporelles	(4 687)	(4 153)
Immobilisations corporelles	(1 792)	(2 967)
Coûts d'obtention et d'exécution de contrats	(1 746)	(1 303)
Droits d'utilisation	(3 922)	(3 490)
SOUS-TOTAUX	(12 146)	(11 912)
Dotations aux provisions nettes des reprises		
Stocks et encours	(916)	(293)
Actif circulant	(191)	(372)
Risques et charges	(1 531)	(293)
SOUS-TOTAUX	(2 637)	(958)
TOTAUX DES DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	(14 784)	(12 870)

(1) Colonne 2020 retraitée des éléments détaillés en note 1.4.

L'évolution des stocks au bilan consolidé est la suivante :

(en milliers d'euros)	2021			2020		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Matières premières	21 174	(5 691)	15 483	26 159	(5 570)	20 590
Encours	6 290	-	6 290	8 604	-	8 604
Produits intermédiaires et finis	1 796	(565)	1 230	3 666	(625)	3 041
Marchandises	-	-	-	3 242	(2 076)	1 166
TOTAUX DES STOCKS ET EN-COURS	29 259	(6 257)	23 003	41 671	(8 271)	33 400

Sur la période, les pertes de valeur nettes des reprises enregistrées en compte de résultat s'élèvent à 0,9 million d'euros.

En 2020, des dépréciations exceptionnelles avaient été constatées à hauteur de 1,5 million d'euros dans le pôle Impression 3D et apparaissaient au compte de résultat sectoriel 2020 au sein des « autres éléments du résultat opérationnel ».

Note 4.5 Clients, actifs et passifs sur contrats

Les créances clients sont des créances facturées donnant droit certain à un paiement.

(en milliers d'euros)	2021	2020
Créances clients	45 332	48 352
Provisions pour pertes attendues	(1 575)	(3 910)
CRÉANCES CLIENTS, VALEURS NETTES	43 757	44 443

En 2020, des dépréciations d'actifs significatives ont été constatées et ont été inscrites au compte de résultat au sein des « autres éléments du résultat opérationnel » (voir note 3.1).

Note 4.4 Stocks et travaux en cours

Les stocks de matières premières, produits finis et intermédiaires sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur de réalisation nette estimée. Le coût de revient est calculé selon la méthode FIFO ou du coût moyen pondéré.

Les modalités de valorisation et de dépréciation des travaux en cours sont adaptées au contexte de chaque société intégrée. Toutefois, les principes de valorisation habituellement admis en la matière sont respectés, notamment :

- les travaux en cours sont évalués aux coûts de production directs et indirects à l'exclusion de tous frais commerciaux et financiers ;
- les taux horaires de production sont calculés en fonction d'une activité normale excluant tout coût de sous-activité ;
- lorsque sur la base des évaluations de chiffre d'affaires et de coûts prévisionnels une perte à terminaison est probable, celle-ci fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour la part incluse dans les travaux en cours et d'une provision pour risques et charges pour la part sur coûts restant à engager.

Il n'existe pas de forte dépendance de l'ensemble du Groupe à un client, comme le montrent les parts respectives des cinq premiers clients en pourcentage du chiffre d'affaires consolidé (pour chacun des 5 premiers clients de 2021 est indiqué également le pourcentage qu'il représentait dans le chiffre d'affaires 2020) :

	2021	2020
• Client A :	15,5 %	10,7 %
• Client B :	3,7 %	-
• Client C :	3,2 %	3,5 %
• Client D :	2,6 %	-
• Client E :	2,0 %	-

En 2021, les cinq premiers clients représentent 27,0 % du chiffre d'affaires du Groupe (contre 22,6 % pour les cinq premiers clients de 2020). Les quinze premiers clients du Groupe représentent 42,7 % du chiffre d'affaires 2021 (contre 36,2 % pour les quinze premiers clients de 2020).

Le risque de défaillance de la clientèle est le principal risque de crédit auquel est exposé le Groupe. Le Groupe a mis en place une politique de suivi de son risque de crédit au niveau de l'ensemble de ses filiales.

Les créances clients échues non provisionnées s'élèvent à 10,6 millions d'euros, dont 5,1 millions d'euros pour le pôle Drones et Systèmes, et s'analysent comme suit :

Retard par rapport à l'échéance (en milliers d'euros)	2021	(en %)
Créances clients non échues	33 134	76 %
Retard n'excédant pas 1 mois	4 097	9 %
Retard compris entre 1 et 2 mois	1 088	2 %
Retard compris entre 2 et 3 mois	982	2 %
Retard supérieur à 3 mois	4 457	10 %
CRÉANCES CLIENTS NETTES	43 757	100 %

Sur l'ensemble de ces créances, près de 5,3 millions d'euros ont été réglées au 10 mars 2022. Le Groupe n'a pas connaissance de difficultés supplémentaires qui justifieraient une éventuelle provision.

Les « actifs sur contrats » et « passifs sur contrats » sont déterminés contrat par contrat. Les « actifs sur contrats » correspondent aux contrats en cours dont la valeur des actifs créés excède les avances reçues. Les « passifs sur contrats » correspondent à l'ensemble des contrats dans une situation où les actifs (créances à l'avancement) sont inférieurs aux passifs (avances reçues des clients et produits différés enregistrés quand la facturation émise est supérieure au chiffre d'affaires reconnu à date).

Le carnet de commandes (chiffre d'affaires restant à comptabiliser) est indiqué par pôle en note 3.1.

(en milliers d'euros)	2021	2020
Travaux en cours (A)	1 212	1 653
Créances à l'avancement (B)	93 389	103 975
Acomptes reçus (C)	31 412	42 235
Produits différés (D)	-	-
ACTIFS DE CONTRATS (A) + (B) - (C) - (D)	63 189	63 393

(en milliers d'euros)	2021	2020
Travaux en cours (A)	441	457
Créances à l'avancement (B)	90	827
Acomptes reçus (C)	6 762	6 798
Produits différés (D)	15 912	32 715
Autres dettes (E)	362	520
PASSIFS DE CONTRATS - (A) - (B) + (C) + (D) + (E)	22 504	38 749

Note 4.6 Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	2021			2020
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Avances et acomptes versés	7 405	-	7 405	5 442
Débiteurs divers ⁽¹⁾	3 100	(1 038)	2 062	2 093
Créances sociales et fiscales	6 637	-	6 637	9 530
Charges constatées d'avance	1 011	-	1 011	4 269
TOTAUX DES AUTRES DÉBITEURS COURANTS	18 153	(1 038)	17 115	21 334

(1) Dont des subventions à recevoir pour 1 239 milliers d'euros, des royalties pour 345 milliers d'euros et 143 milliers d'euros de créances relatives à VAN DAM.

Note 4.7 Autres passifs courants et non courants

(en milliers d'euros)	2021	2020
Fournisseurs	32 014	49 483
Fournisseurs d'immobilisations	829	46
TOTAUX DES FOURNISSEURS	32 843	49 529
Avances et acomptes reçus	256	740
Dettes sociales	16 275	24 181
Dettes fiscales	17 318	19 731
Dettes diverses	2 258	2 122
Produits différés	7 672	8 649
TOTAUX DES AUTRES PASSIFS COURANTS	43 780	55 423
Avances conditionnées	175	341
TOTAUX DES AUTRES PASSIFS NON COURANTS	175	341

Les dettes fournisseurs sont payées à leurs échéances normales à condition que les prestations des fournisseurs soient bien terminées et en l'absence de litiges.

Les produits différés correspondent notamment à des subventions et du crédit d'impôt recherche qui seront constatés en résultat au fur et à mesure de l'amortissement des actifs correspondant (7,1 millions d'euros, voir note 4.2).

Note 4.8 Synthèse des contrats de location

Le Groupe mets en œuvre la norme IFRS 16 – *Contrats de location* depuis le 1^{er} janvier 2019.

La norme sur les contrats de location, IFRS 16 met davantage l'accent sur le contrôle de l'actif loué. Selon IFRS 16, le Groupe doit comptabiliser des actifs (correspondant aux droits d'utilisation des actifs sous-jacents) et des passifs de loyers au titre de ses obligations à payer le loyer pour tous ses contrats de location. La valeur de l'actif (droit d'utilisation) et de la dette de location est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements futurs de loyers, ainsi que des paiements estimés à la fin du contrat. La durée de location est définie contrat par contrat et correspond à la période ferme de l'engagement en tenant compte des périodes optionnelles qui seront raisonnablement certaines d'être exercées. Le droit d'utilisation comptabilisé à l'actif est amorti sur la durée restante des contrats de location. Le Groupe applique les exemptions

prévues par la norme pour les contrats ayant une durée de 12 mois ou moins et pour les contrats pour lesquels l'actif sous-jacent a une faible valeur lorsqu'il est nouveau. Ces loyers sont comptabilisés directement en charges.

Les taux d'actualisation appliqués sont basés sur les taux d'emprunt marginaux par nature de bien du Groupe. Le taux marginal moyen retenu sur l'exercice 2021 s'élève à 1,01 %.

Les contrats conclus par le Groupe entrant dans le champ d'application de cette norme concernent principalement :

- les locations immobilières ;
- les locations de véhicules et autres équipements.

Les contrats de location traités selon IFRS 16 ont une valeur totale de 14,8 millions d'euros à l'actif et un impact au compte de résultat en net part du Groupe de 173 milliers d'euros. Avec IFRS 16, la nature des charges liées à ces contrats de location a changé puisque l'application d'IFRS 16 a remplacé la comptabilisation sur une base linéaire des charges au titre des contrats de location simple par une charge d'amortissement pour les actifs « droits d'utilisation » s'élevant à 3 922 milliers d'euros, sans distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location financement, et par une charge d'intérêt pour les passifs liés aux contrats de location s'élevant à 199 milliers d'euros pour 2021.

Les impacts d'IFRS 16 sur les comptes sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Immobilier	Autres actifs corporels	Paiements constatés d'avance	Totaux nets à l'actif	Dettes de loyer au passif
Au 1^{er} janvier 2021	19 833	3 626	(303)	23 155	24 132
Retraitement des activités non poursuivies	(8 299)	(1 240)	45	(9 493)	(10 059)
1^{er} janvier 2021 retraité	11 534	2 386	(258)	13 662	14 073
Nouveaux contrats	4 520	1 239	-	5 758	5 765
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Amortissement des droits d'utilisation	(2 763)	(1 159)	-	(3 922)	-
Pertes de valeurs des droits d'utilisation	-	-	-	-	-
Charges d'intérêts	-	-	-	-	199
Paiements (charges de loyers annulées)	-	-	(46)	(46)	(4 478)
Variation des intérêts courus	-	-	-	-	2
Sorties / Réévaluations	(235)	(443)	-	(678)	(310)
Écarts de conversion	-	-	-	-	-
AU 31 DÉCEMBRE 2021	13 055	2 023	(304)	14 775	15 251
dont dettes de loyers à moins d'un an					3 279
dont dettes de loyers à plus d'un an					11 972

L'application de la norme IFRS 16 a donc un impact important sur l'EBITDA courant tel que défini par le Groupe (voir note 3.1), sans impact significatif sur le résultat opérationnel et encore moins significatif sur le résultat net. L'EBITDA courant 2021, qui s'élève à 30 178 milliers d'euros, se serait élevé à 26 222 milliers d'euros sans l'application de la norme IFRS 16.

Note 4.9 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

(en millions d'euros)	2021	2020
Avals, cautions et garanties donnés	53,7	59,9
Autres engagements donnés	-	-
TOTAUX	53,7	59,9

GRUPE GORGÉ SA et GRUPE ECA SA ont par ailleurs donné à certains clients des garanties particulières de bonne fin sur des contrats attribués à des sociétés du Groupe, ces garanties ne peuvent être valorisées.

Il n'existe pas d'autres engagements significatifs liés aux activités opérationnelles qui ne figurent pas dans les comptes.

NOTE 5 Charges et avantages du personnel

Note 5.1 Effectifs

Activités poursuivies	31/12/2021	31/12/2020
Effectif	1 282	1 162
Effectif moyen	1 226	1 126

Au 31 décembre 2021, environ 2 % de l'effectif total est basé à l'étranger.

À fin 2021, l'effectif des activités non poursuivies représente 200 salariés (Groupe NUCLEACTION).

Note 5.2 Charges et avantages du personnel

Les avantages du personnel sont évalués conformément à la norme IAS 19 révisée. Ils se décomposent entre avantages à court terme et avantages à long terme.

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme tels que les congés payés, congés maladie, primes et autres avantages (autres que les indemnités de fin de contrat) payables dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les salariés ont rendu les services correspondants.

Ces avantages sont comptabilisés dans les dettes courantes et enregistrés en charges sur l'exercice lorsque le service est rendu par le salarié.

Les avantages à long terme couvrent deux catégories d'avantages au personnel :

- les avantages postérieurs à l'emploi qui incluent notamment les indemnités de départ à la retraite ;
- les autres avantages à long terme (pendant l'emploi) qui recouvrent principalement les médailles du travail.

Les différents avantages offerts à chaque employé dépendent des législations locales, conventions ou accords en vigueur dans chaque société du Groupe.

Les frais de personnel comprennent les éléments suivants :

(en milliers d'euros)	2021	2020 ⁽¹⁾
Traitements et salaires	(56 974)	(47 434)
Charges sociales	(22 735)	(18 666)
Participation et intéressement	(494)	(288)
Autres ⁽²⁾	(2 090)	(1 809)
TOTAUX	(82 294)	(68 197)

(1) Colonne 2020 retraitée des éléments détaillés en note 1.4.

(2) Comprend essentiellement les cotisations au Comité d'entreprise, à la médecine du travail, aux tickets-restaurant.

Note 5.3 Provisions pour retraites et engagements assimilés

Le Groupe constitue des provisions au titre des avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière) et au titre des régimes d'avantages à long terme (médailles du travail). Le coût des départs à la retraite et prestations assimilées (médailles du travail) est provisionné pour les obligations restant à courir. Il est estimé pour l'ensemble du personnel sur la base des droits courus et d'une projection des salaires actuels, avec la prise en compte du risque de mortalité, de la rotation des effectifs et d'une hypothèse d'actualisation.

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux rendements procurés par les obligations émises par des entreprises de première catégorie sur des durées équivalentes à celles des engagements à la date d'évaluation.

Des écarts actuariels sont générés lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou en conséquence de changements d'hypothèses actuarielles. Les écarts actuariels générés sont comptabilisés dans l'état du résultat global, nets d'impôts différés.

La charge comptabilisée au compte de résultat comprend :

- les coûts des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés ainsi que les éventuels effets de toute réduction ou liquidation de régime ;
- la charge nette d'intérêts sur les obligations et les actifs de couverture.

La provision pour indemnités est mise à jour annuellement, sur la base des barèmes de droits en vigueur, de l'évolution de l'assiette de calcul, des hypothèses de turnover et de mortalité et du taux d'actualisation.

Les principaux paramètres utilisés pour l'exercice sont les suivants :

- mode de départ à l'initiative de l'employé (départ volontaire) ;
- calcul de l'indemnité selon la convention collective en vigueur dans chacune des sociétés (métallurgie, SYNTEC, etc.) ;
- âge de départ supposé 67 ans ;
- taux d'actualisation IBOXX en zone euro 0,98 % (0,40 % en 2020) ;
- taux de charges moyen diffère d'une entité à une autre et est compris entre 40 % et 46 % ;
- turnover : diffère d'une entité à une autre en fonction du type d'activité, de l'ancienneté et de l'âge moyen du personnel ;
- taux de revalorisation des bases de calcul de salaire : diffère d'une entité à une autre en fonction de divers facteurs ;
- table INSEE de mortalité 2016-2018.

Variation de l'obligation (en milliers d'euros)	2021	2020
Provision à l'ouverture	7 956	7 587
Retraitement des activités non poursuivies	(1 119)	-
Impact décision IFRIC IAS 19 ⁽¹⁾	(774)	-
Provision retraitée à l'ouverture	6 063	7 587
Coût des services rendus de la période	462	634
Intérêt sur actualisation	24	54
Coût des services passés	34	-
Entrées/(Sorties) de périmètre	-	-
Profit/(Perte) lié à une liquidation ou réduction de régime	-	(200)
Pertes/(Gains) actuariels générés sur l'obligation	(747)	179
Prestations payées	(289)	(299)
PROVISION COMPTABILISÉE À LA CLÔTURE	5 547	7 956

(1) Se référer à la note 1.2, décision IFRIC.

Concernant les engagements de retraite et indemnités de départ, une variation à la hausse de 0,5 point du taux d'actualisation diminuerait d'environ 319 milliers d'euros le montant de l'engagement. La même variation à la baisse augmenterait l'engagement de 348 milliers d'euros.

Sur l'exercice, le montant des provisions pour médailles du travail au bilan s'élève à 20 milliers d'euros (contre 19 milliers d'euros en 2020 retraités des activités non poursuivies).

Note 5.4 Paiement fondé sur des actions (stock-options, bons de souscription d'actions, attribution gratuite d'actions)

Certains salariés du Groupe reçoivent une rémunération en instruments de capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions. Les coûts des plans d'attribution d'actions gratuites, d'options de souscription ou d'achat d'actions sont comptabilisés au sein des autres éléments du résultat opérationnel. Cette charge, qui correspond à la juste valeur de l'instrument émis, est étalée sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'un ajustement correspondant des capitaux propres. Le Groupe réexamine périodiquement le nombre d'actions potentielles. Le cas échéant, il comptabilise au compte de résultat les conséquences de la révision de ses estimations.

PRODWAYS GROUP (déconsolidée en fin d'exercice 2021) a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions en 2016, 2019 et 2021.

Note 5.5 Rémunération des dirigeants et parties liées

5.5.1 Rémunération des dirigeants

Les membres du Conseil d'administration de GROUPE GORGÉ ont perçu en 2021 une rémunération pour un montant total de 40 000 euros.

Le Président-Directeur général est rémunéré par la société GROUPE GORGÉ et par la société PRODWAYS GROUP contrôlée jusqu'en décembre 2021. GROUPE GORGÉ lui a versé en 2021 une rémunération brute globale de 297 709 euros (225 000 euros de rémunération fixe, 63 000 euros de rémunération variable au titre de 2020 et 9 709 euros d'avantages en nature). PRODWAYS GROUP lui a versé en 2021 une rémunération brute globale de 91 812 euros (75 000 euros de rémunération fixe et 16 812 euros de rémunération variable au titre de 2020). Les rémunérations variables du Président au titre de 2021 ont été fixées respectivement à 31 125 euros et 25 000 euros par les Conseils d'administration de GROUPE GORGÉ et PRODWAYS GROUP.

GROUPE GORGÉ a versé à la Directrice générale déléguée une rémunération brute de 294 786 euros (200 000 euros de rémunération fixe, 84 000 euros de rémunération variable au titre de 2020 et 10 786 euros d'avantages en nature). La rémunération variable de la Directrice générale déléguée au titre de 2021 a été fixée à 61 740 euros par le Conseil d'administration de GROUPE GORGÉ.

5.5.2 Parties liées

Les parties liées sont les personnes (administrateurs, dirigeants de GROUPE GORGÉ ou des principales filiales) ou les sociétés détenues ou dirigées par ces personnes (à l'exception des filiales de GROUPE GORGÉ). Les transactions suivantes réalisées au cours de l'exercice avec des parties liées ont été identifiées dans les comptes de GROUPE GORGÉ :

<i>(en milliers d'euros)</i>	PÉLICAN VENTURE	SOPROMECC
Compte de résultat 2021		
Chiffre d'affaires	499	29
Autres produits	-	-
Achats et charges externes	(19)	-
Résultat financier	-	-
Bilan 2021		
Clients	539	-
Débiteurs	-	-
Fournisseurs	23	-
Créditeurs	-	-
Dépôts et cautionnements reçus	-	-

PÉLICAN VENTURE est une société *holding*, actionnaire principal de GROUPE GORGÉ. Elle est présidée par Monsieur Jean-Pierre GORGÉ, administrateur de GROUPE GORGÉ. SOPROMECC PARTICIPATIONS est une filiale de PÉLICAN VENTURE.

NOTE 6 Immobilisations incorporelles et corporelles

Note 6.1 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition dits *goodwills* sont initialement reconnus lors d'un regroupement d'entreprises tel que décrit en note 2.1.

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'une acquisition et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables acquis. Si cet écart est positif, il est comptabilisé dans la rubrique « Écarts d'acquisition » à l'actif du bilan ; si cet écart est négatif, il est comptabilisé directement au compte de résultat. Les écarts d'acquisition sont affectés à des unités génératrices de trésorerie (UGT). Les fonds de commerce sont traités comme les écarts d'acquisition. Le résultat de cession d'une activité d'une UGT tient compte de la sortie d'un *goodwill* affecté à l'activité cédée sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'UGT conservée.

Les écarts d'acquisition peuvent être corrigés dans les douze mois qui suivent la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et des passifs acquis.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités des tests de dépréciation réalisés sur 2021 et 2020 sont décrites en note 6.4.

Valeur nette (en milliers d'euros)	2021	2020
Au 1^{er} janvier	63 245	64 078
Impact des activités non poursuivies ⁽¹⁾	(3 766)	-
Entrées de périmètre	-	-
Sorties de périmètre ⁽²⁾	(35 687)	(834)
AU 31 DÉCEMBRE	23 792	63 245
Dont dépréciation au 31 décembre 2021	(498)	(498)

(1) Concerne le groupe NUCLEACTION.

(2) Concernent la sortie de PRODWAYS GROUP et ses filiales en 2021 et de VAN DAM et ses filiales en 2020.

Les écarts d'acquisition se répartissent ainsi :

• Drones et Systèmes	80 %
• Ingénierie et Systèmes de Protection	20 %

Note 6.2 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées au bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti, selon le traitement de référence de la norme IAS 38 – *Immobilisations incorporelles*. Les actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrés au bilan à leur juste valeur, déterminée sur la base d'évaluations. Ces évaluations sont réalisées selon les méthodes généralement admises, fondées sur les revenus futurs. Leur valeur fait l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer qu'aucune perte de valeur ne doit être comptabilisée.

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des marques, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité, en tenant compte le cas échéant de la durée de leur protection par des dispositions légales et réglementaires.

La valeur des immobilisations incorporelles amorties est testée dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Les pertes

de valeur résultant des tests d'évaluation sont comptabilisées le cas échéant en « autres éléments du résultat opérationnel ».

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ne sont pas amorties lorsque leur durée de vie présente un caractère indéterminé. Les critères qui permettent de fixer le caractère indéterminé ou non de la durée de vie de ces actifs incorporels, et le cas échéant leur durée de vie, sont les suivants :

- notoriété de l'actif ;
- pérennité de l'actif en fonction de la stratégie d'intégration au portefeuille d'activités du Groupe.

La valeur des actifs incorporels à durée de vie indéterminée est testée au minimum une fois par an et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation exceptionnelle est comptabilisée.

Les immobilisations générées en interne, concernent principalement des dépenses de développement de nouveaux projets. Ils sont immobilisés dès lors que les critères suivants sont strictement respectés :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- la capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de développement ne répondant pas à ces critères sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. C'est le cas notamment des travaux de R&D qui peuvent être menés à l'occasion de commandes clients et dont les coûts ne sont pas isolés des coûts de réalisation de la commande.

Les projets de développement capitalisés sont amortis sur la durée de vie de la technologie sous-jacente, comprise généralement entre 3 et 15 ans à compter de leur date d'achèvement.

Les frais de développement font l'objet de tests de dépréciation à chaque fois qu'il existe une indication de perte de valeur.

En application d'IFRS 15, les coûts d'obtention de contrats sont inscrits à l'actif et amortis s'il s'agit de coûts marginaux, c'est-à-dire de coûts que l'entité n'aurait pas encourus si elle n'avait pas obtenu le contrat et que l'entité s'attend à recouvrer sur la base de la marge attendue du contrat. Le Groupe supporte parfois des coûts liés à l'obtention et au suivi de l'exécution des contrats (principalement des honoraires). L'application de cette méthode a pour effet de réduire le taux d'avancement des contrats concernés à leur démarrage, moins de charges étant constatées et les coûts d'obtention étant constatés par voie d'amortissement sur la durée du contrat.

(en milliers d'euros)	Projets de développements	Coûts d'obtention et d'exécution de contrats	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Totaux
Valeurs brutes					
31 décembre 2020 publié	81 441	6 982	27 363	172	115 958
Retraitement des activités non poursuivies	(22 681)	-	(14 137)	-	(36 818)
1^{er} janvier 2021	58 760	6 982	13 226	172	79 140
Acquisitions	10 487	180	931	1 000	12 598
Variations de périmètre	-	-	25	-	25
Sorties	-	-	(75)	-	(75)
Autres mouvements	-	(512)	461	(459)	(510)
Effet des variations de change	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2021	69 246	6 650	14 569	714	91 179
Amortissements et pertes de valeurs					
31 décembre 2020 publié	54 828	1 511	18 248	-	74 587
Retraitement des activités non poursuivies	(16 281)	-	(7 459)	-	(23 740)
1^{er} janvier 2021	38 547	1 511	10 788	-	50 847
Dotations aux amortissements	3 464	1 746	1 245	-	6 455
Variations de périmètre	-	-	26	-	26
Pertes de valeur	250	-	-	-	250
Sorties	-	-	(75)	-	(75)
Autres mouvements	-	(494)	(1)	-	(495)
Effet des variations de change	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2021	42 261	2 763	11 983	-	57 007
Valeurs nettes					
Au 1 ^{er} janvier 2021	20 212	5 471	2 438	172	28 293
AU 31 DÉCEMBRE 2021	26 985	3 887	2 586	714	34 172

Les immobilisations incorporelles font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités indiquées en note 6.4 et dans les circonstances indiquées en note 1.1.

En 2020 des pertes de valeur ont été constatées au titre de projets de R&D (5,6 millions d'euros, dont 2,4 millions pour le pôle Impression 3D, 1,7 million pour le pôle Drones et Systèmes et 1,4 million pour le pôle Ingénierie et Système de Protection) et au titre d'incorporels reconnus à la juste valeur reconnus lors des acquisitions (2,3 millions d'euros, concernant le pôle Impression 3D). En 2021, des pertes de valeurs ont été constatées au titre de projets de R&D pour 0,3 million d'euros. Elles apparaissent au compte de résultat au sein des « autres éléments du résultat opérationnel ».

Les postes projets de développement et autres immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Ingénierie et Systèmes de Protection	Drones et Systèmes	Structure	Totaux
Robotique sous-marine	-	21 015	-	21 015
Robotique terrestre et aérienne	-	399	-	399
Avionique	-	1 015	-	1 015
Ground Support Equipments (GSE)	-	2 951	-	2 951
Simulation de pilotage	-	526	-	526
Autres	52	1 027	-	1 079
Sous-totaux projets de développement	52	26 933	-	26 985
Coûts d'obtention et d'exécution de contrats	-	3 887	-	3 887
Brevets INFOTRON ⁽¹⁾	-	277	-	277
Autres	867	1 853	302	3 023
TOTAUX DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	919	32 950	302	34 172

(1) Dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions 277 milliers d'euros.

Afin de maintenir et développer des avantages concurrentiels, le Groupe maintient un niveau élevé d'investissement en matière de recherche et développement. Le Groupe dépose parfois des brevets si cela permet de protéger une avance technique, technologique ou commerciale.

En 2021, l'effort de recherche et développement (R&D) du groupe se concentre principalement dans le pôle Drones et Systèmes. Les axes principaux des travaux de recherche et développement ont été les suivants :

- la poursuite du programme de développement de démonstrateurs Test Means compacts embarquant des modules « *T-Cell Technology* » permettant de tester les fonctions avions au plus près de l'aéronef pour limiter les harnais de connexion au maximum ;
- la poursuite du développement de ELITE SC (déclinaison du produit ELITE répondant à la nouvelle réglementation C126C sur l'import de batteries lithium-Ion) afin de compléter notre gamme ELT ;
- le lancement du développement d'une nouvelle version de SMART WAP et SMART SERVER pour répondre au marché

de la connectivité embarquée à bord des avions sur le nouveau standard « Wifi6E » ;

- la poursuite du développement d'une gamme de véhicules autonomes « *AMR outdoor-indoor* » pour répondre aux marchés de l'automatisation des flux logistiques inter-bâtiment de contenants standards sur sites industriels ;
- la finalisation du projet de recherche amont d'une nouvelle architecture de la pointe avant des avions : DINA (*Disruptive Nose Architecture*). Le dossier CORAC est financé par la DGAC en collaboration entre AIRBUS, LATECOERE, HUTCHINSON, STELIA, TE-CONNECTIVITY et ECA ;
- le pôle robotique poursuit ses investissements en R&D pour répondre à ses ambitions de croissance autour des systèmes de drones ;
- l'intelligence artificielle, la cybersécurité, les capteurs et algorithmes, l'énergie, l'acoustique sous-marine, et le magnétisme sont parmi les compétences clés constituants du socle technologique au service de nos solutions et de nos clients.

Les dépenses de R&D se sont élevées en 2021 à environ 16,9 millions d'euros. Leur évolution est la suivante :

(en millions d'euros)	2021	2020 ⁽¹⁾
Recherche et développement immobilisée	10,5	7,2
Recherche et développement constatée en charges	6,4	6,6
DÉPENSES TOTALES EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	16,9	13,7
<i>Recherche et développement totale en % du chiffre d'affaires</i>	<i>9,5 %</i>	<i>9,1 %</i>
Crédits d'impôt de l'exercice	6,9	5,0
Recherche et développement nette des crédits d'impôt	10,0	8,7

(1) Colonne 2020 retraitée des éléments détaillés en note 1.4.

Le pôle Drones et Systèmes (ECA et filiales) a réalisé l'essentiel des dépenses totales (14,0 millions d'euros sur 16,9 millions d'euros et la totalité des dépenses immobilisées).

Pour financer ces investissements, le Groupe recherche systématiquement des financements externes (DGA, BPIFRANCE, Europe, Régions...) et utilise le crédit d'impôt recherche (CIR). L'ensemble des filiales du Groupe ont obtenu en 2021 des crédits d'impôt recherche pour un total de 6,4 millions d'euros, dont 4,4 millions d'euros constatés en

produit au compte de résultat de l'année et 2,0 millions d'euros comptabilisé en produits différés et qui contribueront aux résultats futurs. Sur le total de 6,4 millions d'euros de CIR, 5,5 millions d'euros ont été constatés par le pôle Drones et Systèmes.

Les dépenses de R&D sont des coûts internes en quasi-totalité, il est très exceptionnel que des travaux de R&D soient sous-traités.

Note 6.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement composées de terrains, constructions et matériels de production et sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire au niveau des composants ayant des durées d'utilisation distinctes qui constituent les immobilisations, sans prendre en compte de valeurs résiduelles. Ces durées correspondent en général aux durées d'utilité suivantes :

- constructions : 10 à 35 ans ;
- installations techniques, matériels et outillages : 3 à 10 ans ;
- autres : 3 à 12 ans.

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles directement rattachées à l'activité tiennent compte des cycles de vie estimés des produits. Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revues périodiquement, et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances.

Les amortissements sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat au sein des « autres éléments du résultat opérationnel ».

(en milliers d'euros)	Terrains et constructions	Agencements et matériels	Droits d'utilisation – immobilier	Droits d'utilisation – autres actifs	Immobilisations en cours	Avances et acomptes	Totaux
Valeurs brutes							
31 décembre 2020 publié	18 119	43 414	27 956	7 642	3 504	35	100 670
Retraitement des activités non poursuivies	(6 780)	(21 559)	(12 071)	(4 069)	(635)	(35)	(45 149)
1^{er} janvier 2021	11 338	21 855	15 885	3 574	2 870	-	55 521
Acquisitions	4 591	2 198	4 520	1 239	6 529	-	19 076
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	(218)	(465)	(1 113)	(607)	-	-	(2 403)
Autres mouvements	1 695	698	(116)	(15)	(2 396)	-	(133)
Effet des variations de change	-	15	-	-	-	-	15
Au 31 décembre 2021	17 407	24 300	19 176	4 191	7 002	-	72 076
Amortissements et pertes de valeurs							
31 décembre 2020 publié	6 748	34 744	8 123	4 016	-	-	53 632
Retraitement des activités non poursuivies	(835)	(16 919)	(3 772)	(2 474)	-	-	(24 001)
1^{er} janvier 2021	5 912	17 825	4 352	1 542	-	-	29 631
Dotations aux amortissements	525	1 801	2 763	1 159	-	-	6 247
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Pertes de valeur	-	(5)	-	-	-	-	(5)
Sorties	(181)	(454)	(993)	(534)	-	-	(2 162)
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-
Effets des variations de change	-	10	-	-	-	-	10
Au 31 décembre 2021	6 256	19 177	6 121	2 168	-	-	33 721
Valeurs nettes							
1 ^{er} janvier 2021	5 426	4 030	19 833	3 626	2 870	-	35 784
Au 31 décembre 2021	11 151	5 124	13 055	2 023	7 002	-	38 355

Un investissement immobilier significatif est en cours pour le pôle Drones et Systèmes (site d'Ostende en Belgique, investissement de l'ordre de 10 millions d'euros qui a démarré en 2020). Ce pôle a également réalisé l'acquisition d'un terrain en 2021 (2,7 millions d'euros) pour la réalisation d'un nouveau projet à La Garde (83).

Note 6.4 Pertes de valeurs sur actifs immobilisés

Les actifs non courants ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation à chaque arrêté. Ces actifs correspondent aux écarts d'acquisition. Les pertes de valeur des écarts d'acquisition sont irréversibles.

Les actifs non courants ayant une durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation à chaque arrêté. Les actifs non courants amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute. L'apparition de facteurs de pertes de valeur propres à certains actifs autres que des écarts d'acquisition et notamment les actifs de R&D peut être de nature à motiver un test et justifier une dépréciation de ces actifs indépendamment du test de dépréciation de l'UGT à laquelle ils étaient jusque-là rattachés. Ces facteurs de pertes de valeurs peuvent être liés soit à des facteurs internes (par exemple, évolution de l'appréciation de la Direction de la capacité de mener un projet de R&D à son terme ou du niveau des coûts nécessaires pour cela) soit à des événements externes (par exemple, évolution des perspectives commerciales liées). La somme de ces facteurs influe sur l'appréciation de la Direction, actif par actif, de l'existence d'avantages économiques futurs ou du niveau de ces avantages économiques futurs. Pour les actifs ayant subi une perte de

valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque arrêté.

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT) qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants.

Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable d'une UGT. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur nette des coûts de vente et la valeur d'utilité, calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les UGT retenues dans la configuration et l'organisation actuelles du Groupe sont désormais, au sein du pôle Drones et Systèmes, Aérospatial et Robotique ; au sein du pôle Ingénierie et Systèmes de Protection, SERES et Protection Incendie France.

Modalités des tests de perte de valeur

La réalisation de tests de dépréciation sur l'ensemble des actifs incorporels et corporels a conduit à constater des pertes de valeur à hauteur de 0,3 million d'euros, concernant des projets R&D. Ces pertes de valeur sont constatées au sein des autres éléments du résultat opérationnel.

La valeur d'utilité est calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital (CMPC) calculé avec le taux des OAT à 10 ans (taux sans risque), une prime de risque de marché et un β calculé en fonction du cours de l'action de la Société et de l'évolution de l'indice CAC 40. Les flux après impôts sont projetés de manière prudente sur la période de prévision de l'activité concernée (cinq ans) à laquelle s'ajoute une valeur extrapolée et une valeur terminale avec une hypothèse de croissance de 1,5 %.

Les hypothèses opérationnelles clés retenues intègrent des hypothèses de niveau d'activité estimées prudentes. La reprise de l'activité de l'UGT Aérospatial reste modérée en 2021, c'est l'UGT du Groupe qui mettra du temps pour retrouver son niveau d'activité de 2019. Des hypothèses prudentes ayant été prises, les primes de risque spécifiques n'ont pas été revues à la hausse. Certaines UGT, portées par des projets long terme (Nucléaire, Robotique) sont moins pénalisées par la crise. Des hypothèses d'amélioration des taux de rentabilité, une optimisation des coûts de production et une meilleure

absorption des coûts fixes, voient leur mise en œuvre accélérées suite à la crise. Enfin, afin d'accompagner le développement des activités, il est prévu un niveau d'investissement maintenu à un niveau soutenu (R&D) et un besoin en fonds de roulement maintenu à un niveau élevé.

Le taux d'actualisation calculé fin 2021 pour l'UGT est de 6,55 % hors primes de risque spécifique. Les tests réalisés prennent en compte la mesure de la sensibilité des hypothèses clés (y compris opérationnelles) utilisées pour le calcul de la valeur recouvrable (taux d'actualisation de +/- 1,0 point, taux de croissance à l'infini de - 1,0 point, EBITDA de - 1,0 point). Ces mesures de sensibilité sont identiques pour chacune des UGT mais pratiquées sur des plages plus larges que lors des tests précédents.

Il n'a pas été constaté de pertes de valeur des écarts d'acquisition. Le management estime qu'aucune modification raisonnablement possible des hypothèses clés utilisées pour le calcul de la valeur recouvrable ne pourrait conduire à ce que la valeur comptable d'une UGT soit significativement supérieure à sa valeur recouvrable.

Les UGT et les taux d'actualisation retenus sont donc les suivants :

UGT	Écart d'acquisition	Taux d'actualisation, incluant des primes de risques
Aérospatial	1 332	8,6 %
Robotique	17 690	9,1 %
Drones et Systèmes	19 022	
NUCLÉACTION ⁽¹⁾	3 766	9,6 %
Protection Incendie	3 964	8,6 %
SERES	806	10,6 %
Ingénierie et Systèmes de Protection	8 536	
TOTAL GROUPE GORGÉ	27 559	

(1) Retraité au sein des activités non poursuivies.

NOTE 7 Détail des flux de trésorerie

Note 7.1 Détermination de la capacité d'autofinancement

(en milliers d'euros)	2021	2020
Résultat net des activités poursuivies	8 586	9 123
Dotations/reprises aux amortissements, provisions et pertes de valeur	10 288	15 231
Annulation des plus et moins-values sur actions propres	18	(31)
Charge calculée liée aux paiements en actions et assimilés	-	-
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-
Plus et moins-values de cessions ⁽¹⁾	13	(8 520)
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur	-	-
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT NEUTRALISATION DU COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET DES IMPÔTS	18 904	15 803

(1) Les plus et moins-values de cession sont traitées dans les flux d'investissement dans le tableau des flux de trésorerie.

L'EBITDA courant se réconcilie avec la capacité d'autofinancement de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	2021	2020
EBITDA courant	30 178	23 141
Annulation des plus et moins-values sur actions propres	18	(31)
Plus et moins-values de cessions ⁽¹⁾	13	(8 520)
Réévaluation à la juste valeur des titres non consolidés	(1 585)	-
Dotations et reprises sur actif circulant	(1 107)	(1 194)
Autres éléments opérationnels hors dotations et reprises	(2 530)	4 388
Résultat financier hors dotations et reprises financières	(2 846)	(585)
Impôt société	(3 179)	(1 066)
Autres charges calculées	(58)	(331)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT NEUTRALISATION DU COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET DES IMPÔTS	18 904	15 803

(1) Les plus et moins-values de cession sont traitées dans les flux d'investissement dans le tableau des flux de trésorerie.

Note 7.2 Variation du besoin en fonds de roulement

(en milliers d'euros)	Note	Ouverture ⁽¹⁾	Activités non poursuivies ⁽²⁾	Mouvs de périmètre	Variation exercice	Autres mouvs ⁽³⁾	Écarts de conversion	Clôture
Stocks nets		33 400	(8 476)	-	(1 922)	-	-	23 003
Clients nets		44 443	(14 313)	427	9 909	3 291	1	43 757
Actifs sur contrats		63 392	(11 711)	-	11 508	-	-	63 189
Avances et acomptes		5 442	(430)	-	2 393	-	-	7 405
Charges constatées d'avance		4 269	(1 067)	2	984	(3 178)	-	1 011
Sous-totaux	A	150 946	(35 997)	430	22 872	113	1	138 365
Dettes fournisseurs		49 483	(14 282)	101	(3 288)	-	1	32 014
Passifs sur contrats		38 229	(3 656)	-	(12 431)	-	-	22 143
Avances et acomptes		739	(738)	-	255	-	-	256
Produits différés relatifs aux opérations		2 314	(2 121)	-	410	-	-	603
Sous-totaux	B	90 766	(20 798)	101	(15 054)	-	1	55 016
Besoin en fonds de roulement d'exploitation	C = A - B	60 180	(15 199)	329	37 926	113	0	83 349
Coûts d'obtention et d'exécution de contrats ⁽¹⁾		-	-	-	-	-	-	-
Créances fiscales et sociales		23 591	(4 484)	-	904	-	-	20 011
Débiteurs divers		1 566	(407)	-	571	-	2	1 732
Sous-totaux	D	25 157	(4 891)	-	1 475	-	2	21 743
Dettes fiscales et sociales		44 419	(12 647)	-	2 063	-	-	33 836
Intérêts courus		-	-	-	-	-	-	-
Dettes diverses et instruments dérivés		4 594	(1 064)	(6)	928	987	130	5 570
Comptes courants créditeurs		1	-	-	1	-	-	1
Produits différés relatifs aux subventions et CIR		6 334	(922)	-	1 657	-	-	7 069
Sous-totaux	E	55 348	(14 633)	(6)	4 650	987	130	46 476
Autres éléments du besoin en fonds de roulement	F = D - E	(30 191)	9 743	6	(3 175)	(987)	(129)	(24 732)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	G = C + F	29 989	(5 456)	335	35 752	(875)	(128)	58 617

(1) Changement de présentation des coûts d'obtention de contrats dans le tableau de flux de trésorerie; retirés sur l'exercice comme une immobilisation incorporelle (en acquisition d'immobilisation) et non au sein du besoin en fonds de roulement.

(2) Concernent le groupe NUCLEACTION et PRODWAYS GROUP, éléments détaillés en note 1.4.

(3) La colonne « Autres mouvements » concerne des flux qui ne génèrent pas de mouvement de trésorerie ou d'éventuels reclassements de compte à compte.

Note 7.3 Acquisitions/cessions de participations

Les flux de trésorerie enregistrés sur la ligne « acquisitions/cessions de participations » concernent les acquisitions ou cessions de titres de filiales à l'occasion d'un changement de contrôle.

(en milliers d'euros)	2021	2020
Encaissements	-	-
Décaissements	-	-
Trésorerie des sociétés acquises et cédées	-	(729)
TOTAUX	-	(729)

En juillet 2020 le Groupe a cédé le contrôle des activités de protection incendie dans l'Oil & Gas de VAN DAM. La trésorerie de VAN DAM au 30 juin 2020 est déconsolidée.

En juillet 2021 le Groupe a acquis la société CREABIS (pôle Impression 3D); l'impact trésorerie est traité au sein des activités non poursuivies.

Note 7.4 Autres opérations sur le capital

Les flux de trésorerie enregistrés sur la ligne « autres opérations sur le capital » concernent les acquisitions ou cessions de titres de GROUPE GORGÉ ou de sociétés contrôlées par GROUPE GORGÉ (flux qui n'ont pas pour conséquence un changement

de contrôle), ainsi que les flux de trésorerie liés aux achats et ventes d'actions propres dans le cadre des contrats de liquidité de ECA (avant sa fusion avec GROUPE GORGÉ en décembre 2020) et GROUPE GORGÉ.

(en milliers d'euros)	2021	2020 ⁽¹⁾
Encaissements	-	-
Décaissements	(3 213)	(32 654)
TOTAUX	(3 213)	(32 654)

(1) Colonne 2020 retraitée des éléments détaillés en note 1.4.

En 2020 GROUPE GORGÉ a acquis des blocs de titres de PRODWAYS GROUP (0,17 million d'euros) et d'ECA (5,8 millions d'euros). Dans le cadre de son programme de rachat, GROUPE GORGÉ a également décaissé 1,15 million d'euros. Enfin, au second semestre 2020, ECA a réalisé une Offre Publique d'Achat Simplifiée (OPAS) portant sur 875 000 de ses propres actions, pour un montant de 24,5 millions d'euros.

En décembre 2020 GROUPE GORGÉ a absorbé sa filiale ECA, l'ensemble des frais de fusion, soit 1,0 million d'euros a été porté également sur la ligne « autres opérations sur le capital ».

En 2021 GROUPE GORGÉ a décaissé 3,2 millions d'euros dans le cadre son programme de rachat d'actions.

NOTE 8 Financement et instruments financiers

Les actifs et passifs financiers se composent principalement des éléments suivants :

- les dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires qui composent l'endettement financier brut (cf. note 8.1.1) ;
- les prêts et autres actifs financiers à long terme et la trésorerie et équivalents de trésorerie qui s'ajoutent à l'endettement financier brut pour donner l'endettement financier net (cf. note 8.1.2) ;
- les dettes de loyers valorisées selon IFRS 16 (cf. note 8.1.3) ;
- les instruments dérivés (cf. note 8.1.4) ;
- les autres actifs et passifs financiers (cf. note 8.1.5).

Note 8.1 Actifs et passifs financiers

8.1.1 Endettement financier brut

L'endettement financier brut comprend les dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires.

Les « autres dettes financières diverses » incluent les avances remboursables encaissées par le Groupe au titre de la recherche et développement notamment. Ces avances peuvent ne pas être remboursées ou seulement partiellement en fonction du succès des opérations qui ont justifié leur octroi.

Les passifs financiers sont principalement constitués de dettes financières courantes et non courantes contractées auprès d'établissements de crédit ainsi que d'emprunts obligataires. Ces passifs sont initialement comptabilisés à la juste valeur, de laquelle sont déduits le cas échéant des coûts de transaction directement rattachables. Ils sont ensuite évalués au coût amorti sur la base de leur taux d'intérêt effectif.

Au premier trimestre 2021, le Groupe a procédé à une restructuration de sa dette. Un crédit syndiqué a été signé avec quatre partenaires bancaires et deux investisseurs institutionnels. Le crédit est composé d'une partie confirmée de 120 millions d'euros et d'une partie « crédit de croissance externe non confirmé » de 25 millions d'euros qui pourrait être

rapidement mobilisée en cas de besoin. La partie confirmée de 120 millions se décompose en trois tranches : une tranche amortissable sur 5 ans de 42,5 millions d'euros, une tranche in fine de 42,5 millions d'euros se décomposant en 24,5 millions à 6 ans et 18 millions à 7 ans et une tranche crédit renouvelable de 35 millions d'euros. Au 31 décembre 2021 la tranche renouvelable RCF est utilisée à hauteur de 25 millions d'euros.

À la mise en place de ce crédit, 46 millions d'euros de dettes existant préalablement ont été remboursés par anticipation (y compris 9 millions de PGE). Il a également été renoncé à des lignes RCF de crédit renouvelable de 50 millions au total qui étaient utilisées au 31 décembre 2020 à hauteur de 20 millions.

Le crédit est assorti de covenants (levier et dette sur capitaux propres), la grille de marge est flexible en fonction du levier. Le contrat prévoit également des indicateurs ESG en complément, l'atteinte ou non des objectifs ESG ajoutant une flexibilité complémentaire sur la marge.

Par ailleurs,

- des tirages à hauteur de 6,0 millions d'euros ont été réalisés au titre du contrat de crédit de 8 millions d'euros mis en place pour le financement de la construction de l'usine d'Ostende (pôle Drone et Systèmes) ;
- l'activité protection incendie (pôle Ingénierie et Systèmes de Protection) a remboursé 4,2 millions d'euros par anticipation d'un crédit de 7 millions à l'origine (reste dû 1,05 million au 31 décembre 2021) et mis en place une ligne de crédit amortissable de 1,5 million d'euros ;
- un financement de 2,7 millions d'euros a été mis en place chez ECA ROBOTICS (pôle Drone et Systèmes) sous forme de crédit renouvelable d'une durée de 3 ans pour l'acquisition d'un terrain sur lequel va être réalisé un projet immobilier. Ce financement provisoire sera restructuré quand le projet sera lancé dans sa globalité.

L'essentiel des Prêts Garantis par l'État qui n'ont pas été remboursés par anticipation ont fait l'objet d'avenants pour être amortis sur plusieurs années.

I Variation des emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	Emprunts auprès des établissements de crédit	Autres dettes financières diverses	Dettes financières	Concours bancaires courants	Endettement financier brut ⁽²⁾
31 décembre 2020 publié	111 513	1 348	112 861	1 800	114 661
Reclassement des activités non poursuivies	(23 967)	(201)	(24 168)	(1 727)	(25 895)
1^{er} janvier 2021	87 546	1 148	88 694	73	88 766
Nouveaux emprunts	118 108	368	118 476	73	118 548
Remboursements	(78 910)	(412)	(79 321)	(73)	(79 394)
Autres variations ⁽¹⁾	(110)	-	(110)	-	(110)
Entrées/sorties de périmètre	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2021	126 634	1 104	127 738	73	127 810

(1) Variations sans impact sur la trésorerie, liées aux taux d'intérêt effectifs et aux intérêts courus des emprunts.

(2) N'inclut pas la dette de loyers calculée selon IFRS 16, voir note 8.1.3.

I Échéancier des emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	31/12/2021	dont ventilation des échéances à plus d'un an						
		< 1 an	> 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	126 634	40 976	85 659	10 998	10 292	10 155	5 307	48 907
Autres dettes financières diverses	1 104	66	1 039	163	119	729	29	-
Dettes financières long terme	127 738	41 042	86 898	11 160	10 410	10 884	5 336	48 907
Concours bancaires courants	73	73	-	-	-	-	-	-
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	127 810	41 114	86 698	11 160	10 410	10 884	5 336	48 907

Les emprunts à moins d'un an incluent 27,7 millions de tirages renouvelables effectués dans le cadre de lignes de crédit confirmées au minimum pour une durée de 3 ans.

8.1.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie nette retraitée

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés au bilan comportent les montants en caisse, les comptes bancaires, les dépôts à terme de trois mois au plus et les valeurs mobilières de placement satisfaisant aux critères retenus par IAS 7.

Les intérêts courus acquis sur compte à terme sont enregistrés dans les produits financiers de placement.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	1 ^{er} janvier 2021 ⁽¹⁾
Trésorerie disponible (A)	42 909	57 929
Instrument financiers assimilables (A')	(2)	-
Concours bancaires courants (B)	73	73
Trésorerie disponible apparaissant au TFT (C) = (A) + (A') - (B)	42 835	57 857
Endettement financier hors concours bancaires courants (D)	127 738	88 694
TRÉSORERIE (DETTE) NETTE (E) = (C) - (D)	(84 903)	(30 837)
Autocontrôle GROUPE GORGÉ	5 127	1 276
TRÉSORERIE (DETTE) NETTE AJUSTÉE, AVANT IFRS 16	(79 776)	(29 561)

(1) Colonne retraitée des activités non poursuivies par cohérence avec le tableau de flux de trésorerie.

8.1.3 Dettes de loyers valorisées selon IFRS 16

Les dettes de loyers valorisées selon IFRS 16 ont varié comme suit :

(en milliers d'euros)	Dettes liées aux contrats de location
31 décembre 2020 publié	24 132
Retraitement des activités non poursuivies	(10 510)
1^{er} janvier 2021	13 622
Nouveaux contrats de location	5 765
Remboursements	(3 829)
Sorties / réévaluations ⁽¹⁾	(308)
Entrées/sorties de périmètre	-
Effet des variations de change	-
Au 31 décembre 2021	15 251

(1) Variations sans impact sur la trésorerie, liées aux intérêts courus et réévaluation de contrats.

Échéancier des dettes de loyers

(en milliers d'euros)	dont ventilation des échéances à plus d'un an							
	31/12/2021	< 1 an	> 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans
DETTES DE LOYERS SELON IFRS 16	15 251	3 279	11 971	2 828	2 129	1 793	1 576	3 646

8.1.4 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers composés tels que les emprunts obligataires convertibles ou remboursables en actions sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IAS 32 à savoir la comptabilisation séparée de la composante obligataire enregistrée en dette au coût amorti et de la composante action enregistrée en capitaux propres (assimilable à une vente d'options d'achat), les frais afférents à l'émission étant imputés en capitaux propres et en dettes au prorata du produit de l'émission.

Le Groupe peut utiliser, s'il l'estime nécessaire, des instruments financiers dérivés pour se couvrir contre les risques de change liés à l'exploitation. Ces risques résultent essentiellement des ventes réalisées en US dollars. Les flux de trésorerie futurs correspondants sont partiellement couverts par des opérations de change à terme fermes ou optionnelles. Lors de la comptabilisation initiale, les instruments dérivés sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition. Ils sont évalués par la suite à leur juste valeur calculée sur la base du prix du marché communiqué par les organismes financiers concernés. Le Groupe applique la comptabilisation de couverture pour ses opérations de change suivant les critères définis par la norme IFRS 9. Il s'agit de macrocouverture de change, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont donc comptabilisées en résultat.

Le Groupe utilise des contrats de *swaps* ou de *cap* pour gérer et couvrir opérationnellement les variations de taux d'intérêt.

Les instruments dérivés utilisés sont économiquement adossés aux échéances, aux taux et aux devises des emprunts couverts. Ces contrats impliquent l'échange de taux fixes et variables. Le différentiel d'intérêts est comptabilisé en charges ou produits financiers par contrepartie de comptes d'intérêts à recevoir ou à payer le cas échéant. Pour ces instruments de taux, le Groupe applique la comptabilité de couverture selon IFRS 9 : les instruments sont comptabilisés à leur coût d'acquisition puis réévalués à leur juste valeur à la date de clôture.

Les instruments financiers du Groupe sont affectés à la couverture de transactions futures (*cash flow hedge*). Ainsi, le traitement de la variation de juste valeur est le suivant :

- la part efficace de la variation de juste valeur est enregistrée en réserves de couverture jusqu'à la réalisation effective de la transaction prévue. Lorsque la transaction prévue est réalisée, le montant constaté en capitaux propres est repris par résultat, le produit ou la charge est corrigé de la part efficace du gain ou de la perte sur la juste valeur de l'instrument de couverture ;
- la part inefficace de la variation de juste valeur est constatée en résultat financier.

La juste valeur des contrats de *swaps* est évaluée selon les techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables, en application d'IFRS 7.

GROUPE GORGÉ a souscrit en octobre 2016 un *cap* de taux de *strike* 1% en couverture de l'emprunt de 9,5 millions contracté avec la BNP à taux variable. L'échéance est arrivée à terme en octobre 2021.

Dans le cadre de son refinancement en 2021, GROUPE GORGÉ a conclu des couvertures de taux sous forme de caps pour deux tranches du crédit syndiqué. La couverture choisie est un cap avec un plafond fixé à 0,5 %, pour un notionnel à l'origine de 47,6 millions d'euros. Le montant des primes des deux contrats (226 milliers d'euros à l'origine) a été inscrit en instruments financiers, les primes sont comptabilisées en charges financières sur la durée de la couverture. Les dates d'échéances respectives des deux contrats sont le 24 mars 2026 et le 24 mars 2027.

L'actionnaire minoritaire de SERES TECHNOLOGIES dispose d'une option de vente et GROUPE GORGÉ dispose d'une option d'achat exerçable depuis 2021. L'option du minoritaire a été valorisée à la juste valeur par capitaux propres. La valorisation correspond à l'actualisation de la valeur estimée de l'option à date, elle-même multiple du résultat estimé de la filiale sur la période concernée.

04

Les actionnaires minoritaires de MAURIC disposent d'options de vente exerçables dans le cadre d'un pacte d'actionnaires conclu en novembre 2016 et pendant une période de 10 ans. Le Groupe dispose d'une option d'achat exerçable depuis 2017. Ces

options ont été valorisées à la juste valeur par capitaux propres. La valorisation correspond à l'actualisation de la valeur estimée de l'option à date, elle-même multiple du résultat estimé de la filiale sur la période concernée.

(en milliers d'euros)	Ouverture	Entrée	Levée d'options	Effet capitaux propres	Autres	Clôture
Option d'achat de SERES TECHNOLOGIES	924	-	-	426	-	1 350
Option d'achat de MAURIC	1 209	-	-	579	-	1 788
AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	2 133	-	-	1 005	-	3 138

8.1.5 Participations dans les entreprises associées et autres actifs financiers non courants

La norme IFRS 9 présente trois grandes classes d'actifs financiers, ceux évalués au coût amorti, ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et ceux évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le classement des actifs financiers se fait en fonction du modèle économique de détention de l'actif et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels.

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	2021	2020
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES	5	1 139
Prêts	698	1 392
Dépôts et cautionnements	1 197	1 477
Participations non consolidées	14 974	8 004
Autres immobilisations financières	1 192	1 218
AUTRES ACTIFS FINANCIERS	18 061	12 090

Détail des participations dans les entreprises associées

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Ouverture	Retraitement des activités non poursuivies ⁽¹⁾	Résultat	Écarts de conversion	Sortie	Clôture
IROBOTICS	5	-	-	-	-	5
BIOTECH DENTAL SMILERS	1 134	(1 134)	-	-	-	-
TOTAUX	1 139	(1 134)	-	-	-	5

(1) Colonne 2020 retraitée des éléments détaillés en note 1.4.

Détail des participations non consolidées

RYDER est la société qui a acquis la société VAN DAM en 2020, la créance issue du prix de cession a été convertie en titres RYDER pour 15 % du capital et en créance financière. Dans un contexte de marché difficile pour RYDER, les titres ont été réévalués à la juste valeur pour 3,1 millions par le biais des capitaux propres.

Le Groupe détient une participation de 2,64 % dans la société WANDERCRAFT acquise 0,5 million d'euros. En 2019, en application d'IFRS 9, les titres WANDERCRAFT ont alors été réévalués à leur juste valeur pour 1 million d'euros par le biais du résultat. En 2021, la Société a réalisé une augmentation de capital. Sur la base de la valorisation retenue pour cette opération les titres détenus par le Groupe ont été à nouveau réévalués de 0,9 million d'euros.

Depuis l'opération de distribution des titres PRODWAYS GROUP en décembre 2021, GROUPE GORGÉ ne détient plus que 5,95 % du capital de PRODWAYS GROUP. Ces titres étant cotés ils seront désormais valorisés à la juste valeur par résultat, sur la base du cours de Bourse.

Les titres détenus par le Groupe dans des sociétés sur lesquelles il n'exerce pas d'influence notable sont les suivants :

(en milliers d'euros)	% contrôle	Capital	Capitaux propres	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Chiffre d'affaires	Résultat net
RYDER	15 %	n/c	n/c	6 231	3 510	n/c	n/c
PRODWAYS GROUP	5,95 %	25 632	70 073	15 466	8 998	1 608	1 586
WANDERCRAFT ⁽¹⁾	2,64 %	82	19 000	2 441	2 441	698	(6 748)
Autres	n/a	n/a	n/a	25	25	n/a	n/a

(1) Données prévisionnelles 2021.

Note 8.2 Charges et produits financiers

Les produits et charges financiers se composent d'une part des produits et charges d'intérêts liés au coût de l'endettement financier net et d'autre part des autres produits et charges financiers.

Les charges d'intérêts correspondent au montant des intérêts comptabilisés au titre des dettes financières et les produits d'intérêts au montant des intérêts reçus sur les placements de trésorerie.

(en milliers d'euros)	2021	2020 ⁽¹⁾
Intérêts et charges assimilés	(2 095)	(830)
Charges d'intérêts des dettes de loyer	(199)	(160)
Produits des autres valeurs mobilières	5	23
Résultat net sur cession de valeurs mobilières de placement	-	-
Coût de l'endettement financier net	(2 289)	(967)
Autres intérêts et produits assimilés	265	492
Différence nette de change	104	(111)
Dotations financières nettes des reprises	(543)	(273)
TOTAUX DES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	(2 463)	(858)

(1) Colonne 2020 retraitée des éléments détaillés en note 1.4.

Note 8.3 Politique de gestion des risques

8.3.1 Risque de liquidité

Au 31 décembre 2021, la trésorerie du Groupe s'élève à 42,8 millions d'euros (soit 42,9 millions d'euros de trésorerie disponible moins 0,1 million d'euros de concours bancaires). Le Groupe dispose par ailleurs de lignes de crédit renouvelables dont l'enveloppe disponible s'élève à 10 millions d'euros à la date de clôture.

Fin février 2021 le Groupe a procédé à une restructuration de sa dette. Un crédit syndiqué a été signé avec quatre partenaires bancaires et deux investisseurs institutionnels. Le crédit est composé d'une partie confirmée de 120 millions d'euros et d'une partie « crédit de croissance externe non confirmé » de 25 millions d'euros qui pourrait être rapidement mobilisée en cas de besoin. La partie confirmée de 120 millions se décompose en trois tranches : une tranche amortissable sur 5 ans de 42,5 millions d'euros, une tranche *in fine* de 42,5 millions d'euros se décomposant en 24,5 millions à 6 ans et 18 millions à 7 ans et une tranche de crédit renouvelable de 35 millions d'euros. La

mise en place de ce crédit a permis le refinancement de 46 millions d'euros de dettes existantes au 31 décembre 2020 (y compris 9 millions de PGE remboursés par anticipation), le refinancement de l'offre publique d'achat simplifiée (OPAS) d'ECA réalisée en 2020 et la consolidation et le renouvellement sur 5 ans des lignes de RCF (elles s'élevaient à 50 millions d'euros et étaient tirées en moyenne à hauteur de 10 à 15 millions d'euros). Le crédit est assorti de covenants (dette nette sur EBITDA courant et dette nette sur capitaux propres) qui sont respectés. La grille de marge est flexible en fonction du levier. Des indicateurs ESG sont définis pour que leur atteinte ou non ajoute une flexibilité complémentaire sur la marge.

Le Groupe dispose des financements qui lui sont nécessaires. Il n'y a pas de financements indispensables à l'activité qui soient en cours de négociation. Le Groupe n'a pas de financements bancaires dépendant de la notation du Groupe ni de concentration importante du risque de crédit.

Les modalités de remboursement des principaux crédits en cours en fin d'année sont les suivantes :

Emprunt (en milliers d'euros)	Taux	Montant	Capital restant dû	Échéances
Crédit syndiqué TA	E3M + marge	42 500	38 250	10 semestrialités à partir de mars 2021
Crédit syndiqué TB	E3M + marge	24 500	24 500	<i>In fine</i> mars 2026
Crédit syndiqué TC	3,25 %	18 000	18 000	<i>In fine</i> mars 2027
Crédit syndiqué renouvelable	E période + marge	35 000	25 000	Ligne RCF échéance mars 2026
BELFIUS	1,65 %	8 000	5 959	Financement immobilier en cours de tirage
LCL	1,25 %	3 600	3 363	Financement immobilier, sur 15 ans
BNP PARIBAS	E3M + 1 %	2 700	2 700	Ligne RCF échéance décembre 2024
LCL	0,95 %	3 000	2 062	20 trimestrialités à partir d'avril 2020
Prêts garantis par l'État	n/a	8 870	8 870	20 trimestrialités à partir d'avril 2020
BPIFRANCE	1,78 %	5 000	1 250	20 trimestrialités à partir d'octobre 2017

Les principaux emprunts de GROUPE GORGÉ ainsi que les principaux emprunts de filiales peuvent inclure une clause de changement de contrôle.

8.3.2 Risque de taux

D'une manière générale, la politique du Groupe en matière de gestion du risque de taux consiste à étudier au cas par cas les conventions de crédit conclues sur la base d'un taux d'intérêt variable et à apprécier, avec l'aide de ses conseils financiers extérieurs, l'opportunité de la conclusion d'instruments financiers *ad hoc* pour couvrir, le cas échéant, le risque de taux identifié. Les passifs et actifs exposés à une variation de taux d'intérêt se présentent comme suit, par échéance :

(en milliers d'euros)	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers ⁽¹⁾	36 973	54 600	-
Actifs financiers ⁽²⁾	-	698	-
Position nette avant gestion	36 973	53 902	-
Hors bilan	-	-	-
Position nette après gestion	36 973	53 902	-

(1) Non compris les financements qui ne portent pas intérêt mais intégrant les concours bancaires courants pour un montant de 73 milliers d'euros.

(2) Non compris les VMP et placements pour 887 milliers d'euros.

Dans le cadre de son refinancement en 2021, GROUPE GORGÉ a conclu des couvertures de taux sous forme de caps pour deux tranches du crédit syndiqué. La couverture choisie est un cap avec un plafond fixé à 0,5 %, pour un notionnel à l'origine de 47,6 millions d'euros (se référer au point 8.1.4 « Instruments financiers »).

Les découverts et crédits court terme (financement du poste clients) sont conclus à des taux variables et exposent donc le Groupe au risque de fluctuation de taux.

La dette nette exposée à une variation des taux s'élève à environ 90,0 millions d'euros au 31 décembre 2021. Une hausse ou une baisse de 100 points de base (1 %) de l'ensemble des taux aurait un impact d'environ plus ou moins 900 milliers d'euros sur la charge financière annuelle avant impôt du Groupe, en prenant l'hypothèse d'une stricte stabilité de la dette.

8.3.3 Risque de change

Les opérations en devises sont concentrées chez dans le pôle Drones et Systèmes (dollar américain principalement). La part du chiffre d'affaires réalisée en devises par les sociétés françaises du Groupe reste limitée, les sociétés du pôle Ingénierie et Systèmes de Protection libellant l'essentiel de leurs opérations à l'export en euros.

Le pôle Drones et Systèmes a mis en place une politique de suivi du risque de change consistant à prévoir l'ensemble des flux en devises du Groupe constitué par GROUPE ECA et ses filiales (encaissements et décaissements), à mesurer l'exposition nette du Groupe par échéance et à éventuellement mettre en place une couverture de change si la position nette à une échéance identifiée le justifie. Cela nécessite une appréciation du risque d'évolution des cours, qui est émise par la Direction conseillée par ses banques. À fin 2021, le pôle n'a plus d'opérations de vente à terme.

L'endettement financier en devises est marginal, seules quelques filiales étrangères pouvant avoir des concours bancaires courants temporaires.

(en milliers d'euros)	USD
Actifs	1 953
Passifs	1 841
Position nette avant gestion	(112)
Position hors bilan	-
Position nette après gestion	(112)

Une variation uniforme des taux de change à la hausse ou la baisse de 1 centime d'euro des principales devises pourrait avoir un impact non significatif sur la position nette, en prenant l'hypothèse d'une stricte stabilité des actifs et passifs.

8.3.4 Risque de marché

Des actions sont autodétenues par GROUPE GORGÉ (312 976 actions). Ces actions ont été acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité ou dans le cadre d'un contrat de rachat, dans le but de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, de l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés, d'annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées, de la remise de titres en paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de la régularisation du cours de Bourse de l'action.

La valeur de marché au 31 décembre 2021 des titres autodétenus s'élève à 5,13 millions d'euros.

Par ailleurs, GROUPE GORGÉ détient 5,95 % du capital de PRODWAYS GROUP (3 050 210 actions) dont la valeur de marché au 31 décembre 2021 s'élève à 9,0 millions d'euros.

Une évolution uniforme de 10 % du cours des actions pourrait avoir un impact sur les capitaux propres de 1,4 million d'euros par rapport à la situation du 31 décembre 2021 (GROUPE GORGÉ et PRODWAYS GROUP).

Le reste de la trésorerie investie par le Groupe l'est en SICAV monétaires ou en dépôts à terme.

Note 8.4 Engagements hors bilan liés au financement

8.4.1 Nantissements d'actifs de l'émetteur

Il n'existe pas de nantissement, garantie ou sûreté à la clôture de l'exercice 2021 autres que le nantissement d'actifs en garantie des emprunts qui ont servi à les financer.

8.4.2 Engagements reçus

GROUPE GORGÉ SA bénéficie au 31 décembre 2021 d'une ligne de crédit renouvelable de 35 millions d'euros, confirmée jusqu'à mars 2026. Cette ligne de crédit est utilisée à hauteur de 25 millions d'euros à la date de clôture. Elle est assortie d'une clause de changement de contrôle et d'un *covenant* financier.

ECA ROBOTICS bénéficie d'une ligne de crédit renouvelable de 2,7 millions d'euros, confirmée jusqu'à décembre 2024. Cette ligne de crédit est utilisée à hauteur de 2,7 millions d'euros au 31 décembre 2021.

8.4.3 Autres engagements

Il n'existe pas d'autre nantissement, garantie ou sûreté à la clôture de l'exercice 2021.

NOTE 9 Impôts sur les résultats

Note 9.1 Détail des impôts sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats comprend l'impôt exigible et les impôts différés des sociétés consolidées.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et non dans le compte de résultat.

9.1.1 Détail des impôts sur les résultats

Ventilation de la charge d'impôt

(en milliers d'euros)	2021	2020 ⁽¹⁾
Impôts différés	(1 731)	494
Impôts exigibles	(1 448)	(1 560)
CHARGE D'IMPÔT	(3 179)	(1 066)

(1) Colonne 2020 retraitée des éléments détaillés en note 1.4.

La charge d'impôt n'inclut pas les crédits impôt recherche, classés en autres produits (voir notes 4.2 et 9.1.2), elle inclut en revanche la CVAE pour 0,7 million d'euros en 2021 et 1,2 million d'euros en 2020.

Dettes et créances d'impôt

(en milliers d'euros)	2021	2020
Créances d'impôt	13 375	14 061
Impôt exigible	242	506
CRÉANCE/(DETTE) D'IMPÔT NETTE	13 132	13 556

Les créances d'impôt sont constituées principalement de créances de crédit d'impôt recherche (11,4 millions d'euros) et de créances de CICE (1,9 million d'euros) qui n'ont pas pu être imputées sur de l'impôt à payer. Ces créances s'élevaient respectivement à 10,0 et 4,0 millions d'euros fin 2020 en incluant les activités non poursuivies pour 2,1 millions d'euros.

9.1.2 Analyse de la charge d'impôt

Conformément aux pratiques de la place et aux normes IAS 12 et IAS 20, les crédits d'impôt n'étant ni des éléments du résultat fiscal, ni calculés sur la base du résultat fiscal et n'étant pas des éléments de liquidation de l'impôt ni limités au montant de l'impôt liquidé, ils sont classés en résultat opérationnel.

Les crédits d'impôt recherche de l'exercice sont constatés au sein du résultat d'exploitation plutôt qu'en diminution de la charge d'impôt s'ils ne sont pas générés par des dépenses de recherche et développement inscrites à l'actif du bilan consolidé. S'ils sont générés par des dépenses de recherche et développement inscrites à l'actif du bilan consolidé, les crédits d'impôt recherche sont constatés en produits différés au passif et sont constatés en produits au rythme des amortissements futurs.

La Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est qualifiée dans les comptes d'impôt sur le résultat, cette taxe étant assise sur la valeur ajoutée. L'analyse du Groupe se base notamment sur la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12 et sur une position de l'IFRIC datant de 2006 et précisant que le terme « bénéfice imposable » implique une notion de montant net plutôt que de montant brut, sans qu'il soit nécessairement identique au résultat comptable.

(en milliers d'euros)	2021	2020 ⁽¹⁾
Résultat net des activités poursuivies	8 586	9 124
(Charge)/ Produit d'Impôt	(3 179)	(1 066)
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-
Résultat avant impôt	11 766	10 189
Taux d'impôt	26,5 %	28 %
Impôt théorique	(3 118)	(2 853)
Éléments de rapprochement		
Déficits fiscaux de la période non activés	(558)	-
Utilisation de déficits fiscaux non activés	511	702
Réestimation des actifs d'impôts différés	1 313	-
Écarts de taux France/Étranger et taux réduits	(106)	(296)
CVAE	(699)	(1 166)
Effets impôts liés au classement comptable de la CVAE et des crédits d'impôts/ou économie d'impôt sur CVAE et retraitement/annulation impôt théorique sur crédits d'impôts	1 924	1 647
Autres différences permanentes	(2 519)	900
(CHARGE)/PRODUIT NET D'IMPÔT RÉEL	(3 179)	(1 066)

(1) Colonne 2020 retraitée des éléments détaillés en note 1.4.

Le taux d'impôt utilisé correspond au taux actuel de la société mère.

Note 9.2 Impôts différés

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Les actifs d'impôt différé sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables

de manière illimitée) ne sont reconnus que lorsque leur réalisation peut être raisonnablement anticipée.

Les principales différences temporelles sont liées aux déficits reportables, aux provisions pour retraites et autres avantages assimilés, aux autres provisions temporairement non déductibles fiscalement ainsi qu'aux frais de développement immobilisés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés en utilisant les taux d'impôts qui seront en vigueur au moment du renversement des différences temporelles.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés et sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité fiscale et qu'ils ont des échéances identiques.

Ventilation des impôts différés par nature

(en milliers d'euros)	2021	2020
Différences temporelles		
Retraites et prestations assimilées	1 163	1 747
Frais de développement	(6 242)	(5 169)
Subvention	(84)	(145)
Droits d'utilisation	125	272
Instruments financiers dérivés	47	33
Juste valeur – IFRS 3	36	(1 510)
Autres	1 470	1 191
SOUS-TOTAUX	(3 484)	(3 582)
Décalages temporaires et autres retraitements	(2 642)	744
Déficits reportables	7 348	7 212
CVAE	5	(9)
TOTAUX	1 228	4 366
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF	(150)	(447)
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF	1 378	4 813

Les déficits reportables sont activés en raison des perspectives d'imputation rapide de ces déficits. Certains actifs d'impôts différés résultant de ces activations peuvent être imputés sur la fiscalité passive en raison de la situation nette fiscale différée passive des sociétés concernées.

Situation fiscale latent

Déficits reportables non activés (bases en millions d'euros)	2021	2020
Déficits ordinaires	21,8	75,7
TOTAUX	21,8	75,7

Dans le cadre de la fusion entre GROUPE GORGÉ et ECA, une demande d'agrément a été faite auprès de l'administration fiscale pour que les déficits reportables de l'intégration fiscale d'ECA existants fin 2019 (10,1 millions d'euros) restent utilisables par les sociétés du Groupe. La demande est en cours de traitement, dans l'attente les déficits en question ne sont pas pris en considération par le Groupe.

La forte variation à la baisse des déficits reportables est notamment relative à la sortie de périmètre de PRODWAYS GROUP et ses filiales.

NOTE 10 Capitaux propres et résultat par action**Note 10.1 Capitaux propres****10.1.1 Capital et primes d'émission**

Au 31 décembre 2021, le capital social de GROUPE GORGÉ SA s'élève à 17 424 747 euros, constitué de 17 424 747 actions de 1 euro de nominal chacune, totalement libérées et dont 7 583 236 actions à droit de vote double.

I Évolution du capital

	Nombre cumulé d'actions	Montant du capital (en euros)
Capital au 31/12/2019	13 502 843	13 502 843
Capital au 31/12/2020	17 424 747	17 424 747
Capital au 31/12/2021	17 424 747	17 424 747

En 2020, le capital a été augmenté de 3 921 904 actions dans le cadre de la fusion entre GROUPE GORGÉ et sa filiale ECA, portant ainsi le capital à 17 424 747 actions.

Les primes d'émission représentent la différence entre la valeur nominale des titres émis et le montant, net de frais, des apports reçus en numéraire par GROUPE GORGÉ SA lors de l'émission. Elles s'élèvent à 11 268 milliers d'euros.

10.1.2 Dividende par action

Le dividende distribué en 2019, en 2020 et en 2021 s'est élevé à 0,32 euro par action, soit un montant total de 4 320 milliers d'euros en 2019 et 2020 et de 5 576 milliers d'euros en 2021.

En 2021 une distribution exceptionnelle d'actions PRODWAYS GROUP a eu lieu en décembre 2021, chaque action GROUPE GORGÉ a bénéficié de 1,5 action PRODWAYS GROUP valorisée 2,74 euros au jour du détachement de coupon, soit un dividende de 4,11 euros par action.

Les réserves distribuables de la société mère (capitaux propres hors capital social et réserve légale) s'élèvent à 59 185 milliers d'euros, avant affectation du résultat 2021. Elles s'élevaient à 73 669 milliers d'euros au 31 décembre 2020. Leur diminution est liée principalement à la distribution exceptionnelle d'actions PRODWAYS GROUP intervenue en décembre 2021.

10.1.3 Actions propres et plan de rachat d'actions

Les achats d'actions intervenus en 2021 l'ont été dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 8 juin 2020 ou du 18 juin 2021.

Au 31 décembre 2021, GROUPE GORGÉ SA détient 312 976 actions propres, dont 4 869 dans le cadre d'un contrat de liquidité et 308 107 dans le cadre du programme de rachat. Au 31 décembre 2020, 100 772 actions propres étaient détenues. La destination de ces actions peut être :

- ❑ remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement ;
- ❑ l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés ;
- ❑ annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées ;
- ❑ la remise de titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- ❑ la régularisation du cours de Bourse de l'action.

Note 10.2 Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net, part du Groupe, par la moyenne pondérée *pro rata temporis* du nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des actions détenues en autocontrôle, en respect de la norme IAS 33.

Le résultat par action dilué prend en compte les instruments ayant un effet dilutif. Il est calculé à partir de la moyenne pondérée *pro rata temporis* du nombre d'actions assimilables à des actions en circulation au cours de l'exercice. L'effet dilutif des options de souscription d'achat ou d'achats d'actions est calculé selon la méthode dite du rachat d'action, en prenant en compte le cours moyen de la période concernée.

	2021	2020
Nombre moyen pondéré d'actions	17 218 321	13 524 747
Dividende par action versé au titre de l'exercice (en euros)	ND	0,32
Résultat par action (en euros)	2,684	(0,430)

	2021	2020
Résultat par action des activités poursuivies (en euros)	0,471	0,637
Actions potentielles dilutives ⁽¹⁾	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	17 218 321	13 524 747
Résultat par action dilué (en euros)	2,684	(0,430)
RÉSULTAT PAR ACTION DILUÉ DES ACTIVITÉS POURSUIVIES (EN EUROS)	0,471	0,637

(1) Il n'existe pas d'actions potentielles dilutives.

Note 10.3 Nantissements d'actions de l'émetteur

La société PÉLICAN VENTURE a consenti en 2020 le nantissement de 2 250 000 actions GROUPE GORGÉ (12,9 % du capital) en faveur d'établissements bancaires en garantie d'un financement et d'une ligne de crédit confirmée.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres nantissements d'actions GROUPE GORGÉ en cours à la date de clôture.

NOTE 11 Autres provisions et passifs éventuels

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a vis-à-vis d'un tiers une obligation antérieure à la date de clôture, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable ni mesurable de façon fiable, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements (hormis la comptabilisation du passif éventuel dans les cas d'acquisition). Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques.

Les provisions sont notamment destinées à couvrir :

- les risques économiques : ces provisions couvrent des risques fiscaux (autres que de l'impôt sur le résultat) identifiés au cours de contrôles réalisés localement par les administrations fiscales et des risques financiers pour la plupart correspondant à des garanties données à des tiers sur certains actifs et passifs ;
- les risques et charges sur affaires ; ces provisions sont constituées :
 - des provisions statistiques pour garantie : les filiales du Groupe provisionnent sur une base statistique l'ensemble des garanties éventuellement données sur la vente d'équipements. Certaines garanties peuvent atteindre 24 mois ;

- des provisions pour pertes à terminaison sur affaires en cours ;
- des provisions pour travaux restant à effectuer sur des affaires déjà livrées ;
- les coûts de restructuration, dès lors que la restructuration a fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution avant la date de clôture.

Par opposition à la définition ci-dessus d'une provision, un passif éventuel est :

- une obligation potentielle résultant d'un événement passé dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un événement incertain qui n'est pas sous le contrôle du Groupe ;
- ou une obligation actuelle résultant d'un événement passé pour lequel soit le montant de l'obligation ne peut être estimé de manière fiable ou soit il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Dans le cadre de regroupements d'entreprises, des passifs éventuels peuvent être comptabilisés en provisions selon les critères définis par la norme IFRS 3R.

L'évolution des provisions sur l'exercice est la suivante :

Provisions (en milliers d'euros)	Litiges	Garanties données aux clients	Pertes à terminaison	Amendes et pénalités	Autres ⁽¹⁾	Totaux
31 décembre 2020 publié	2 943	1 015	1 128	941	2 783	8 810
Retraitement des activités non poursuivies	(1 016)	(60)	(183)	-	(1 602)	(2 862)
1^{er} janvier 2021	1 927	954	944	941	1 182	5 948
Dotations	341	944	265	344	598	2 493
Utilisations	(224)	(158)	(60)	(550)	(666)	(1 657)
Reprises	(805)	(252)	(455)	(113)	(454)	(2 079)
Impact sur le résultat de la période	(687)	535	(250)	(319)	(521)	(1 242)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	63	113	-	-	(2)	175
Effet des variations de change	-	-	-	-	-	-
AU 31 DÉCEMBRE 2021	1 304	1 602	695	622	659	4 881

(1) En 2020, provision pour restructuration de 1 964 milliers d'euros, concernant principalement le pôle Impression 3D (1 498 milliers d'euros).

NOTE 12 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Le Groupe applique la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* qui requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente et des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe d'actifs) doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente. Ils sont présentés sur une ligne séparée du bilan du Groupe, sans retraitement des périodes antérieures.

Une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession, est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie indépendants du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau de flux de trésorerie sur l'ensemble des périodes publiées.

En juillet 2019, le Groupe a cédé sa filiale CIMLEC INDUSTRIE (pôle Ingénierie et Systèmes de Protection) à SPIE. La contribution de CIMLEC INDUSTRIE a été traitée en 2019 sur une ligne distincte du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie, ce groupe correspondant à une ligne d'activité abandonnée. Une provision au titre de la garantie d'actifs et de

passifs accordée à SPIE a été constatée sur cette même ligne du compte de résultat 2020 et une partie de cette provision a été reprise en 2021.

En décembre 2021, le Groupe a distribué à ses actionnaires l'essentiel des titres PRODWAYS GROUP qu'il détenait. Du fait de cette distribution exceptionnelle, GROUPE GORGÉ ne contrôle plus PRODWAYS GROUP. La contribution de PRODWAYS GROUP a donc été traitée en 2021 et rétrospectivement en 2020 sur une ligne distincte du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie, ce groupe correspondant à une ligne d'activité abandonnée. Le Groupe est déconsolidé fin 2021, une plus-value a été constatée à cette occasion, comptabilisée sur la même ligne du compte de résultat.

La Direction de GROUPE GORGÉ a décidé en 2021 de mettre en œuvre un plan visant à la cession de la filiale BAUMERT (détenue par une sous-holding NUCLEACTION). Des échanges en cours ont permis de considérer que l'opération est hautement probable. Le personnel de BAUMERT a été informé en mars 2022. La contribution de NUCLEACTION et sa filiale BAUMERT a donc été traitée en 2021 et rétrospectivement en 2020 sur une ligne distincte du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie, ce groupe correspondant à une ligne d'activité abandonnée. Les actifs et les passifs du Groupe sont classés au bilan sur les lignes des actifs et passifs destinés à être cédés.

Le résultat net des activités non poursuivies au compte de résultat et au tableau de flux de trésorerie se détaillent de la manière suivante :

	2021	2020
Chiffre d'affaires	93 748	80 202
Résultat d'exploitation	(2 057)	(7 731)
Autres éléments du résultat opérationnel ⁽¹⁾	41 615	(13 370)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	45	5
Résultat opérationnel	39 604	(21 096)
Charges et produits financiers	(529)	(804)
Impôt sur le résultat	(789)	1 267
Résultat net des activités non poursuivies	38 286	(20 634)

(1) En 2021, inclut essentiellement la plus-value de sortie de PRODWAYS GROUP et en 2020, inclut essentiellement des coûts de restructuration et des pertes de valeurs d'actifs au sein du pôle Impression 3D.

	2021	2020
Contribution relative à CIMLEC	700	(1 000)
Contribution relative à PRODWAYS GROUP incluant la plus value de sortie	44 474	(14 053)
Contribution relative à NUCLEACTION	(6 480)	(5 581)
Coûts de cession	(409)	-
Résultat net des activités non poursuivies	38 286	(20 634)

(en milliers d'euros)	2021	2020
Résultat net des activités non poursuivies	38 286	(20 634)
Capacité d'autofinancement (après neutralisation du coût de l'endettement financier net et des impôts)	1 275	(4 025)
Impôts versés	(1 324)	(1 051)
Variation du besoin en fonds de roulement	4 690	1 314
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	4 641	(3 763)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(7 674)	(650)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	(5 220)	13 529
Variation de trésorerie (D = A + B + C)	(8 253)	9 116
Incidence des variations de taux de change	-	(70)
Trésorerie à l'ouverture	23 011	12 469
Reclassement de trésorerie ⁽¹⁾	2 308	1 495
Trésorerie à la clôture	17 130	23 011

(1) Correspond à l'impact des flux avec les activités poursuivies.

NOTE 13 Autres notes

Note 13.1 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires facturés à l'ensemble des sociétés du Groupe par le collège des Commissaires aux comptes de GROUPE GORGÉ SA sont les suivants :

2021 (en milliers d'euros)	PricewaterhouseCoopers		RSM		Totaux	
	Audit					
Commissariat aux comptes, examen des comptes	287	96,5 %	343	96,8 %	630	96,6 %
• Société mère	81	-	75	-	156	-
• Sociétés intégrées globalement	206	-	268	-	474	-
Services autres que la certification des comptes	11	3,54 %	11	3,2 %	22	3,4 %
TOTAL	298	100,0 %	355	100,0 %	652	100,0 %

2020 (en milliers d'euros)	PricewaterhouseCoopers		RSM		Totaux	
	Audit					
Commissariat aux comptes, examen des comptes	355	96,6 %	419	98,3 %	774	97,6 %
• Société mère	125	-	125	-	250	-
• Sociétés intégrées globalement	230	-	294	-	524	-
Services autres que la certification des comptes	12	3,4 %	7	1,7 %	19	2,4 %
TOTAL	367	100,0 %	426	100,0 %	793	100,0 %

Les services autres que la certification des comptes rendus par le collège des Commissaires aux comptes à l'entité mère concernent une attestation sur des informations relatives à des procédures KYC (*Know Your Customer*) de tiers ; ceux rendus au reste du Groupe se composent principalement d'attestations relatives à des coûts ou au chiffre d'affaires et des rapports légaux.

Note 13.2 Faits exceptionnels et litiges

Le Groupe est engagé dans diverses procédures contentieuses. Après examen de chaque cas et après avis de conseils, les provisions jugées nécessaires ont été, le cas échéant, constituées dans les comptes.

En juillet 2013, un incendie a détruit l'usine de fabrication de panneaux de particules de bois de la société DEPALOR, à Phalsbourg. Certains systèmes de protection contre l'incendie au droit du départ de feu n'auraient pas fonctionné. À la suite de ce sinistre, une expertise judiciaire a été initiée par DEPALOR et son assureur à l'encontre des différentes sociétés spécialisées en charge de la conception, de la maintenance, de la vérification ou de travaux ponctuels sur les systèmes d'extinction, dont CLF SATREM, et de leurs assureurs respectifs. L'expertise judiciaire, qui devait notamment déterminer les causes du sinistre ainsi que les causes des éventuels dysfonctionnements des systèmes de sécurité incendie et en déterminer l'incidence dans le sinistre, conclut notamment ceci en mars 2018 : l'origine du sinistre proviendrait de la rupture d'une canalisation sous pression d'huile hydraulique d'une presse à panneaux de particules de bois ; l'huile se serait vaporisée au contact des éléments portés à haute température de la presse et se serait alors spontanément enflammée. Les dommages pour DEPALOR ont été estimés à 34 millions d'euros (valeur de reconstruction à neuf de l'usine). Le rapport retient que plusieurs dispositifs d'extinction semblent avoir été plus ou moins défectueux et n'auraient donc pas permis de lutter efficacement contre le foyer primaire. Un poste sprinkler ne se serait pas déclenché du fait de la présence d'un clapet anti-retour sur le système incendie. Il n'a pas été possible d'attribuer la responsabilité de l'insertion du clapet anti-retour à quiconque. Il semble que le réseau était ainsi hors service depuis plusieurs années. Aucun des prestataires (APAVE, AXIMA ou CLF) étant intervenus sur le système de sécurité incendie n'avait relevé cette anomalie lors de leurs interventions. Les préposés de DEPALOR chargés des vérifications hebdomadaires et des remises en service après incident devaient eux vraisemblablement connaître cette anomalie. Le rapport relève en outre que DEPALOR semble avoir été négligente dans le suivi de l'entretien du réseau et du dépoussiérage de ses charpentes. L'expert retient que, en tout état de cause, « il n'est pas certain que les systèmes d'extinction, même en état de fonctionner, auraient permis de maîtriser convenablement une mise à feu propre à l'inflammation d'un brouillard d'huile issu d'une rupture de canalisation sous haute pression et à fort débit entretenu car le système sprinkler avait dû être conçu pour, essentiellement, neutraliser l'implication de la « galette » en cours de fabrication ». En 2019, les assureurs de DEPALOR ont assigné DEPALOR, tous les intervenants ayant travaillé sur le système de sécurité incendie de DEPALOR et leurs assureurs respectifs, devant le Tribunal de commerce de Nanterre. Sans tenir compte des conclusions de l'expertise judiciaire, ils demandent au Tribunal de constater que les manquements des sociétés AXIMA, CLF et APAVE sont directement à l'origine des préjudices subis par DEPALOR et demandent la condamnation solidaire de ces sociétés à la somme de 34 millions d'euros. CLF considère que ces demandes vont à l'encontre des conclusions de l'expertise puisque le non-fonctionnement du réseau de sprinkler n'est pas la cause de l'incendie mais seulement un facteur d'aggravation du risque d'incendie parmi d'autres (négligence de DEPALOR, problème d'empoussièremement des

charpentes). L'expertise n'a pu en outre déterminer qui était à l'origine de la pose du clapet anti-retour ayant empêché le fonctionnement du réseau de *sprinkler* mais il est probable que DEPALOR en connaissait l'existence. Sauf si les assureurs parviennent à une transaction entre eux, ce litige devrait durer plusieurs années. CLF est couverte par sa police d'assurance à hauteur de 3 millions d'euros pour ce sinistre.

BAUMERT a souhaité procéder en 2014 à la fermeture de son établissement de Dreux afin de redéployer l'activité menée sur ce site notamment sur son site principal en Alsace. Quinze sur seize salariés ayant refusé toute mobilité géographique, la Société a dû procéder à un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) concernant ces salariés. Quatorze salariés ont demandé l'annulation du PSE au motif que le PSE n'avait pas été homologué par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) compétente et que le PSE n'aurait pas été apprécié par cette dernière au regard des moyens dont dispose le Groupe auquel la société BAUMERT appartient. La procédure devant les juridictions administratives a confirmé l'incompétence territoriale de la DIRECCTE ayant homologué le PSE. Du fait de l'annulation du PSE, les salariés ont également engagé des procédures prud'homales pour licenciement sans cause réelle et sérieuse. BAUMERT a ainsi été condamnée par le Conseil des Prud'hommes en 2016 à verser des dommages et intérêts aux salariés pour un montant d'environ 460 milliers d'euros, condamnation confirmée en appel en septembre 2018 pour un montant fixé finalement à 302 milliers d'euros. BAUMERT a entamé des procédures visant à mettre en cause les responsabilités de l'État et de son avocat ayant conseillé la Société sur ce PSE, notamment en raison de la saisine de la DIRECCTE incompétente.

En 2014 et 2015, la société BAUMERT a conçu, fabriqué et installé des portes spéciales pour 9 unités de méthanisations conçues par la société NASKEO ENVIRONNEMENT et vendues à des exploitants agricoles. Le prix de ce marché s'élevait à 720 milliers d'euros pour BAUMERT. Quatre unités de méthanisation présentant des dysfonctionnements affectant les performances attendues des exploitants agricoles font ou ont fait l'objet d'expertises judiciaires. À ce jour, une expertise concernant un site à Salive (21) a pris fin sans que la responsabilité de BAUMERT ne soit engagée, une expertise est en cours concernant un site à Saint-George (49) et un rapport d'expertise concernant un site à Is-sur-Tille (21) et un site à Hazebrouck (59) conclut à un partage de responsabilités techniques entre BAUMERT et NASKEO Environnement. BAUMERT considère à ce jour que les portes conçues sont conformes aux requis du cahier des charges de NASKEO ENVIRONNEMENT.

En 2014, selon le cahier des charges d'un maître d'ouvrage et d'un cabinet d'architectes, CLF a installé un système de déluge pour le théâtre de Saumur. Par suite d'une panne d'électricité en 2018 et d'un compresseur défectueux, le système de déluge s'est mis en marche et le théâtre a été en partie inondé. Une expertise amiable est en cours, impliquant tous les intervenants sur l'installation (de la conception, installation, fourniture, certification et maintenance) et leurs assureurs, afin de déterminer les responsabilités de chacun. L'expertise est toujours en cours.

04

À l'issue d'une expertise judiciaire de 9 années, la SCI FERCA, ancien bailleur d'ECA EN (absorbée par RCA Robotics), a assigné les entreprises en charge des travaux de désamiantage non achevés (et leurs assureurs) pour demander indemnisation du préjudice subi du fait de la mauvaise exécution et de l'inachèvement des travaux de désamiantage. La SCI FERCA a assigné aux côtés des entreprises en charges des travaux de désamiantage la société ECA EN, reprochant à cette dernière, en sa qualité d'ancien locataire, d'avoir entravé le bon déroulement des travaux de désamiantage, ce que ECA EN conteste fermement. Par jugement du 24 novembre 2020, le Tribunal judiciaire de Paris a écarté la responsabilité de la société ECA ROBOTICS (venue aux droits de la société ECA EN suite à la fusion simplifiée entre ces sociétés) ; un appel a depuis été formé par la SCI FERCA.

Le Groupe a reçu en 2020 des réclamations de SPIE, au titre de la garantie d'actifs et de passifs accordée au moment de la cession de CIMLEC Industrie. Une provision avait été constituée dans les comptes 2020. Le Groupe n'a accepté qu'une réclamation, les autres réclamations sont désormais forcloses, SPIE n'ayant pas assigné le Groupe dans les délais contractuels (une assignation a été reçue après les délais contractuels). La provision a donc été revue à la baisse pour ne couvrir que le risque lié à la réclamation acceptée.

En 2014, DODIN CAMPENON BERNARD, mandataire du groupement VFR composé entre autres de VINCI Construction Grands projets SAS, FERROVIAL AGROMAN SA, RAZEL-BEC

SAS, a conclu un contrat de sous-traitance avec notre filiale BAUMERT, relatif à la conception, la fabrication et l'installation d'un ensemble de portes techniques destinées à s'intégrer au réacteur thermonucléaire expérimental international ITER. BAUMERT a porté un certain nombre de réclamations envers VFR dès lors que le coût des travaux est devenu supérieur au prix de vente, suite notamment à une non-prise en compte de problèmes techniques relevés par BAUMERT dès 2016 et devant être gérés par VFR et de modifications majeures des conditions de réalisation des prestations. Pour faire échec à ces demandes, VFR a fait état de prétendues violations contractuelles de la part de BAUMERT et a refusé de prendre en compte les réclamations de BAUMERT. Dans ces conditions, en juin 2021, Baumert a assigné DODIN CAMPENON BERNARD en nullité du contrat de sous-traitance pour violations des lois de police de 1975 sur la sous-traitance, et ce afin de faire constater la nullité du contrat et de la garantie bancaire de bonne fin liée à ce projet et se faire indemniser à hauteur de l'ensemble des coûts supportés dans le cadre de l'exécution du chantier. Alors que le chantier est toujours en cours et que VFR a cessé de régler les factures de BAUMERT, DODIN CAMPENON BERNARD a actionné en août 2021 la garantie bancaire de bonne fin du chantier de 1,08 million d'euros. BAUMERT s'est opposé en référé au tirage abusif de cette garantie. Les parties ont finalement conclu un accord transactionnel fin 2021 mettant un terme à leurs différends et allouant à BAUMERT une partie de ses réclamations. Le chantier devrait se terminer en 2022.

Note 13.3 Événements postérieurs à l'exercice

Le 14 mars 2022, GROUPE GORGÉ a annoncé être entrée en négociations exclusives avec les actionnaires de la société iXblue pour acquérir 100 % du capital de la société. L'acquisition de iXblue, pour une valeur d'entreprise de 410 millions d'euros, serait réalisée par une holding (NEWCO) à laquelle seraient apportés et/ou cédés 100 % des titres de GROUPE ECA. A cette occasion, une remontée de trésorerie d'environ 65 millions d'euros permettrait le désendettement de GROUPE GORGÉ SA, qui disposerait à l'issue de l'opération d'une trésorerie nette positive. NEWCO financerait l'acquisition d'iXblue par un crédit syndiqué de 185 millions d'euros, pour moitié amortissable sur 6 ans et pour moitié *in fine* sur 6,5 ans, un financement *in fine*

apporté par le fonds d'investissement ICG (INTERMEDIATE CAPITAL GROUP) et plusieurs dizaines de millions d'euros apportés par Hervé ARDITTY, actionnaire fondateur de iXblue, ainsi que les managers et salariés. Ce financement serait complété par une ligne de crédit renouvelable confirmée de 50 millions d'euros et une ligne de croissance externe non confirmée de 50 millions d'euros. Le capital de NEWCO serait détenu majoritairement par GROUPE GORGÉ qui contrôlerait plus de 60 % du capital et de l'ordre de 80 % des droits de vote.

Il n'y a pas d'autre événement significatif intervenu entre le 31 décembre 2021 et la date du Conseil d'administration qui a procédé à l'arrêté des comptes consolidés.

NOTE 14 Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Société mère au 31 décembre 2021	% de contrôle		% d'intérêt		Méthode	
		2021	2020	2021	2020	2021	2020
Société consolidante							
GROUPE GORGÉ SA		Top	Top	Top	Top	IG	IG
Structure							
FINU 13 ⁽¹⁾	GROUPE GORGÉ SA	100	100	100	100	IG	IG
FINU 14 ⁽¹⁾	GROUPE GORGÉ SA	100	-	100	-	IG	-
SCI DES CARRIÈRES	GROUPE GORGÉ SA	100	100	100	100	IG	IG
GORGÉ EUROPE INVESTMENT (Pays-Bas)	VIGIANS	100	100	100	100	IG	IG
GORGÉ NETHERLANDS (Pays-Bas)	GEI	90,58	90,58	90,58	90,58	IG	IG
Drones & Systèmes							
GROUPE ECA ⁽²⁾	GROUPE GORGÉ SA	100	100	100	100	IG	IG
ECA DEVI ⁽¹⁾	GROUPE ECA	100	100	100	100	IG	IG
ECA AEROSPACE	GROUPE ECA	100	100	100	100	IG	IG
ECA AUTOMATION	ECA AEROSPACE	100	100	100	100	IG	IG
ECA DYNAMICS ⁽¹⁾	GROUPE ECA	51	51	51	51	IG	IG
ECA ROBOTICS	GROUPE ECA	100	100	100	100	IG	IG
ECA ROBOTICS BELGIUM (Belgique)	ECA ROBOTICS	100	100	100	100	IG	IG
ECA GROUP ASIA (Singapour)	GROUPE ECA	100	100	100	100	IG	IG
MAURIC	GROUPE ECA	60,06	60,06	60,06	60,06	IG	IG
MAURIC BELGIUM (Belgique)	MAURIC	100	100	60,06	60,06	IG	IG
OK18 SYSTEMS (États-Unis) ⁽¹⁾	GROUPE ECA	100	100	100	100	IG	IG
TRITON IMAGING (États-Unis) ⁽¹⁾	GROUPE ECA	100	100	100	100	IG	IG
IROBOTICS (États-Unis) ⁽¹⁾	GROUPE GORGÉ SA	29,89	29,89	81	81	MEQ	MEQ
Ingénierie & Systèmes de Protection							
AMOPSI	VIGIANS P. INCENDIE	80	80	56	56	IG	IG
VIGIANS	GROUPE GORGÉ SA	100	100	100	100	IG	IG
BAUMERT ⁽³⁾	NUCLÉACTION	100	100	100	100	IG	IG
BAUMERT HONG KONG ⁽¹⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	-	-	100	-	100	-	IG
CLF SATREM	VIGIANS P. INCENDIE	100	100	70	70	IG	IG
GORGÉ HOEKSTRA HOLDING BV (Pays-Bas)	GORGÉ NETHERLANDS	100	100	90,58	90,58	IG	IG
NUCLÉACTION ⁽³⁾	GROUPE GORGÉ SA	100	100	100	100	IG	IG
SAS STONI	GROUPE GORGÉ SA	100	100	100	100	IG	IG
SCI MEYSSE ⁽³⁾	BAUMERT	100	100	100	100	IG	IG
SCI DES PORTES	GROUPE GORGÉ SA	100	100	100	100	IG	IG
SERES TECHNOLOGIES	GROUPE GORGÉ SA	70	70	70	70	IG	IG
SPRINKLAB	VIGIANS P. INCENDIE	100	-	100	-	IG	-
STEDY	GROUPE GORGÉ SA	65	65	65	65	IG	IG
STEDY LIBERTY	STEDY	100	100	65	65	IG	IG
STEDY PORTAGE	STEDY	100	100	65	65	IG	IG
SVF	CLF SATREM	100	100	70	70	IG	IG
THE WIND FACTORY UK LTD (Irlande)	GORGÉ HOEKSTRA	100	100	90,58	90,58	IG	IG
VAN DAM (Pays-Bas) ⁽⁵⁾	-	-	100	-	90,58	-	IG
VAN DAM ASIA (Singapour) ⁽⁵⁾	-	-	100	-	90,58	-	IG
VAN DAM MAINTENANCE AND REPAIR (Pays-Bas) ⁽⁵⁾	-	-	100	-	90,58	-	IG
VAN DAM USA (États-Unis) ⁽⁵⁾	-	-	100	-	90,58	-	IG
VIGIANS PROTECTION INCENDIE	GROUPE GORGÉ SA	70	70	70	70	IG	IG

04

Sociétés	Société mère au 31 décembre 2021	% de contrôle		% d'intérêt		Méthode	
		2021	2020	2021	2020	2021	2020
Impression 3D⁽⁶⁾							
3D SERVICAD	AS 3D	100	100	56,31	56,52	IG	IG
AVENAO SOLUTIONS 3D	PRODWAYS GROUP	100	100	56,31	56,52	IG	IG
AVENAO INDUSTRIE	AS 3D	100	100	56,31	56,52	IG	IG
CREABIS (Allemagne) ⁽⁷⁾	INITIAL	100	-	56,31	-	IG	-
CRISTAL	PRODWAYS GROUP	100	100	56,31	56,52	IG	IG
DELTAMED (Allemagne)	PRODWAYS GROUP	100	100	56,31	56,52	IG	IG
BIOTECH DENTAL SMILERS	PW ENTREPRENEURS	20	20	11,26	11,30	MEQ	MEQ
EXCELTEC	PRODWAYS GROUP	100	100	56,31	56,52	IG	IG
INITIAL	PRODWAYS GROUP	100	100	56,31	56,52	IG	IG
INTERSON PROTAC	PRODWAYS GROUP	100	100	56,31	56,52	IG	IG
NEXTCUBE.IO	AS3D	64,67	64,67	36,41	36,55	IG	IG
PRODWAYS AMERICAS (États-Unis)	PRODWAYS	100	100	56,31	56,52	IG	IG
PRODWAYS GROUP	voir note (6)	67,70	67,23	56,31	56,52	IG	IG
PRODWAYS	PRODWAYS GROUP	100	100	56,31	56,52	IG	IG
PRODWAYS CONSEIL ⁽¹⁾	PRODWAYS GROUP	100	100	56,31	56,52	IG	IG
PRODWAYS ENTREPRENEURS	PRODWAYS GROUP	100	100	56,31	56,52	IG	IG
PODO 3D	PRODWAYS GROUP	100	82,07	56,31	46,38	IG	IG
PRODWAYS MATERIALS (Allemagne)	DELTAMED	100	100	56,31	56,52	IG	IG
PRODWAYS RAPID ADDITIVE							
FORGING	PRODWAYS GROUP	100	100	56,31	56,52	IG	IG
PRODWAYS 2 ⁽¹⁾	PRODWAYS GROUP	100	100	56,31	56,52	IG	IG
SCI CHAVANOD	PRODWAYS GROUP	100	100	56,31	56,52	IG	IG
SOLIDSCAPE (États-Unis)	PRODWAYS GROUP	100	100	56,31	56,52	IG	IG
VARIA 3D (États-Unis)	PRODWAYS GROUP	70	70	39,42	39,56	IG	IG

(1) Sociétés sans activité.

(2) GROUPE ECA est devenue la nouvelle société de tête du pôle Drones et Systèmes en décembre 2020, après la fusion entre ECA et GROUPE GORGÉ.

(3) Le groupe NUCLEACTION est en cours de cession et est consolidé au sein des activités non poursuivies.

(4) BAÜMERT HONG KONG a été dissoute fin 2020.

(5) Cession en juillet 2020, consolidées au 1^{er} semestre 2020.

(6) Le pôle Impression 3D (correspondant au groupe constitué par PRODWAYS GROUP et ses filiales) est consolidé dans les activités non poursuivies sur les périodes présentées et a été déconsolidé à fin décembre 2021. Sont présentés dans le tableau les pourcentages d'intérêt et de contrôle en vigueur jusqu'à la date de déconsolidation (fin 2021). Au 31 décembre 2021 GROUPE GORGE ne détient plus que 5,95 % du capital de PRODWAYS GROUP.

(7) Acquisition en juillet 2021.

4.1.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GROUPE GORGÉ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation des revenus des projets à long terme

Risque identifié

Comme indiqué dans la note 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés, les revenus consolidés de GROUPE GORGÉ sont constitués de ventes de marchandises, de prestations de services et, pour une part importante de revenus liés à des projets.

Pour ces projets, les revenus et la marge sont ainsi comptabilisés selon le pourcentage d'avancement du projet compte tenu des éléments ci-après :

- le pourcentage d'avancement est déterminé pour chaque projet en rapportant le montant des coûts engagés à la date de clôture au montant total estimé des coûts à terminaison du projet
- les produits des contrats peuvent inclure des réclamations, tant que ces dernières peuvent être évaluées de manière fiable et dès lors que les négociations du Groupe ont atteint une étape avec le client rendant probable l'acceptation de ces réclamations

L'estimation des revenus et des coûts à terminaisons font l'objet d'une revue régulière des responsables opérationnels et financiers.

Dans le cas où la prévision à la fin de projet fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du projet, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu du caractère significatif de ces estimations et de l'importance des jugements exercés par la direction pour apprécier l'avancement des projets. La modification de ces estimations pourrait impacter significativement les états financiers de GROUPE GORGÉ.

04

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nous avons dans un premier temps évalué et testé les procédures de contrôles internes jugées clés concernant la comptabilisation des projets.

Nous avons également procédé à une sélection de projets sur la base de critères essentiellement quantitatifs (montant du revenu comptabilisé sur l'exercice et montant du revenu à terminaison) et avons procédé aux travaux suivants :

- entretiens avec les responsables opérationnels et financiers afin de comprendre les jugements exercés dans la détermination du résultat à terminaison ;
- rapprochement des produits à terminaison comptabilisés aux pièces contractuelles (contrats, avenants ou bons de commande) ;
- examen des documents de gestion par projet afin d'apprécier la cohérence de l'estimation des charges à terminaison : pour une sélection de projets dont les estimations actuelles diffèrent sensiblement des estimations antérieures, nous avons recherché l'origine de l'évolution des prévisions à terminaison dans le but d'évaluer, sur la base notamment de notre expérience acquise au cours des exercices précédents, la fiabilité du processus de suivi des coûts encourus et d'estimation des coûts nécessaires à la finalisation du projet.

Par ailleurs, nous avons également comparé les réalisations par rapport aux estimations antérieures afin d'apprécier la fiabilité des estimations.

Lorsqu'applicable, nous avons analysé les échanges des entités avec leurs clients, ou toute autre partie prenante aux projets et corroboré ces informations avec les estimations retenues par la Direction de GROUPE GORGÉ.

Evaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition**Risque identifié**

Dans le cadre de son développement, le Groupe a été amené à réaliser des opérations de croissance externe ciblées et à reconnaître plusieurs écarts d'acquisition.

Au 31 décembre 2021, les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 23,8 M€, soit 6,7 % de l'actif. La Direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces écarts d'acquisition n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable en réalisant des tests de perte de valeur. Pour les besoins de ces tests, les écarts d'acquisition acquis dans un regroupement d'entreprises sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT).

La détermination de la valeur nette recouvrable de chaque UGT repose sur des projections de flux de trésorerie futurs actualisés et requiert des jugements importants de la direction, notamment sur l'établissement des prévisions ainsi que sur le choix des taux d'actualisation et de croissance sur le long terme retenus.

Dans ce contexte, nous avons considéré l'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition comme un point clé de l'audit, du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions entrant dans l'évaluation de la valeur recouvrable.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nous avons effectué une revue critique des modalités d'analyse des indicateurs de perte de valeur mises en œuvre par la direction et de réalisation des tests de dépréciation. Nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance du processus d'élaboration des estimations et des hypothèses faites par le Groupe dans le cadre des tests de dépréciation, notamment en ce qui concerne les paramètres d'activité et de rentabilité ;
- faire un examen critique des tests de dépréciation réalisés par la société au 31 décembre 2021, en :
 - vérifiant que les projections de flux de trésorerie futurs actualisés utilisées pour la détermination de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT) testées correspondent à celles générées par les éléments composant la valeur comptable de ces UGT ;
 - appréciant le caractère raisonnable des hypothèses retenues, notamment les prévisions de flux de trésorerie, le taux d'actualisation et le taux de croissance à long terme, par comparaison avec les performances historiques et par corroboration avec les analyses externes disponibles sur le contexte de marché ;
 - examinant les tests effectués par la direction sur la sensibilité de la valeur recouvrable des UGT à une variation raisonnable du taux d'actualisation ou du taux de croissance à long terme.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 6.1 et 6.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du Groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

En application de la loi, nous vous signalons que la déclaration de performance extra-financière ne comprend pas, comme indiqué par votre société dans la note 6.3.1 « La taxonomie verte européenne » du rapport de gestion, l'information relative à la part de ses dépenses d'exploitation liée à des actifs ou à des processus associés à des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au titre des articles 3 et 9 telle que requise par le 2 de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au 1 de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société GROUPE GORGÉ par votre Assemblée générale du 13 juin 2018 pour le cabinet RSM Paris et du 17 juin 2015 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet RSM Paris était dans la quatrième année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la septième année.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

04

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 14 avril 2022

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Christophe DRIEU

RSM Paris
Stéphane MARIE

4.2 ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS 2021

4.2.1 COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

	2021	2020
Chiffre d'affaires	3 161	5 602
Reprises sur provisions, transfert de charges et autres produits	1 729	53
Totaux des produits d'exploitation	4 891	5 655
Autres achats et charges externes	3 952	3 087
Impôts, taxes et versements assimilés	128	252
Frais de personnel	1 950	2 572
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
sur immobilisations	399	641
sur actif circulant	-	62
Autres charges	40	40
Totaux des charges d'exploitation	6 469	6 654
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (A)	(1 578)	(999)
RÉSULTAT FINANCIER (B)	2 947	9 089
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (C) = (A) + (B)	1 368	8 090
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (D)	46 486	5 194
Impôt sur les bénéfices (E)	63	955
RÉSULTAT NET (F) = (C) + (D) + (E)	47 917	14 239

4.2.2 BILAN

I Actif

(en milliers d'euros)

	2021			2020
	Brut	Amortissements & provisions	Net	
Immobilisations incorporelles	575	273	302	739
Immobilisations corporelles	996	175	821	258
Titres de participation	62 502	15 019	47 483	72 590
Créances liées à des participations	10 000	-	10 000	403
Autres immobilisations financières	29 819	-	29 819	33 108
Actif immobilisé	103 892	15 467	88 425	107 098
Clients et comptes rattachés	2 265	-	2 265	2 741
Autres créances d'exploitation	65 441	15 011	50 430	49 780
Actions propres	4 446	-	4 446	1 233
Disponibilités	26 708	-	26 708	26 421
Actif circulant	98 860	15 011	83 849	80 175
Charges constatées d'avance	118	-	118	172
Frais d'émission d'emprunt	1 472	-	1 472	-
TOTAUX DE L'ACTIF	204 342	30 478	173 864	187 445

I Passif

(en milliers d'euros)	2021	2020
Capital social	17 425	17 425
Primes	11 268	27 711
Réserve légale	1 742	1 350
Autres réserves	-	290
Report à nouveau	-	45 668
Résultat de l'exercice	47 917	14 239
Capitaux propres	78 352	106 684
Provisions pour risques et charges	-	201
Emprunts auprès des établissements de crédit	83 933	55 646
Dettes financières diverses	81	77
Fournisseurs	847	1 745
Dettes fiscales et sociales	10 540	7 198
Autres dettes	111	15 894
Total dettes	95 512	80 560
TOTAUX DU PASSIF	173 864	187 445

4.2.3 VARIATION DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	2021	2020
Résultat net	47 917	14 239
Charges et produits calculés	17 467	(7 200)
Plus et moins-values de cessions	(57 566)	3 253
Autres	-	-
Capacité d'autofinancement	7 818	10 292
Variation du besoin en fonds de roulement	(20 283)	21 843
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	(12 465)	32 135
Opérations d'investissement		
Décassement/acquisition d'immobilisations incorporelles	(49)	(79)
Décassement/acquisition d'immobilisations corporelles	(788)	(47)
Encaissement/cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	528	-
Décassement/acquisition d'immobilisations financières	(11 630)	(7 617)
Encaissement/cession d'immobilisations financières	5 127	1 978
Incidence liée à la fusion	-	(25 484)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (b)	(6 812)	(31 249)
Opérations de financement		
Augmentations de capital ou apports	-	-
Dividendes versés	(5 508) ⁽¹⁾	(4 319)
Encaissements provenant d'emprunts	85 000	12 400
Remboursement d'emprunts	(56 714)	(4 390)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (c)	22 777	3 691
Variation de trésorerie (A) + (B) + (C)	3 500	4 577
Trésorerie à l'ouverture	27 654	23 078
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	31 154	27 654

(1) Dividende versé en numéraire en juin 2021, n'inclut pas la distribution exceptionnelle en actions PRODWAYS GROUP en décembre 2021.

4.2.4 NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ

Sommaire de notes

NOTE 1	Principes comptables	128	NOTE 4	Opérations avec les entreprises et les parties liées	134
NOTE 2	Notes relatives au compte de résultat	128	NOTE 5	Engagements hors bilan	135
Note 2.1	Chiffre d'affaires	128	Note 5.1	Engagements hors bilan liés à l'activité courante	135
Note 2.2	Honoraires des Commissaires aux comptes	128	Note 5.2	Engagements complexes	135
Note 2.3	Masse salariale	128	Note 5.3	Covenants financiers	135
Note 2.4	Résultat financier	129	Note 5.4	Engagements reçus	135
Note 2.5	Résultat exceptionnel	129	Note 5.5	Nantissements, garanties et sûretés	135
Note 2.6	Impôt sur les sociétés	129	Note 5.6	Indemnités de fin de carrière	135
NOTE 3	Notes relatives au bilan	130	Note 5.7	Instruments financiers	135
Note 3.1	Actif immobilisé	130	NOTE 6	Filiales et participations	136
Note 3.2	État des échéances des créances	131	NOTE 7	Autres informations	136
Note 3.3	Capitaux propres	132	Note 7.1	Faits exceptionnels et litiges	136
Note 3.4	Provisions	132	Note 7.2	Événements postérieurs à l'exercice	136
Note 3.5	Endettement financier net	132			
Note 3.6	Dettes d'exploitation et autres dettes	133			

Les notes, tableaux et commentaires ci-après référencés au sommaire de l'annexe font partie intégrante des comptes annuels. L'exercice couvre une période de 12 mois du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Les états financiers (bilan, compte de résultat) présentés sont identifiés comme suit :

- le montant net global du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à 173 863 941,74 euros ;
- le compte de résultat présenté sous forme de liste dégage un bénéfice de 47 917 325,84 euros.

Les comptes annuels de GROUPE GORGÉ ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 21 mars 2022. Ils sont soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 16 juin 2022.

Rappel des incidences de la fusion entre GROUPE GORGÉ et sa filiale ECA intervenue en décembre 2020

L'Assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2020 a approuvé la fusion-absorption de la société ECA. D'un point de vue comptable et fiscal, les opérations de la société ECA ont été considérées comme accomplies par la société GROUPE GORGÉ à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les opérations de réorganisation se sont déroulées de la façon suivante en 2020 : acquisition de 875 000 de ses propres titres par ECA SA pour 24,5 millions d'euros dans le cadre d'une offre publique d'achat simplifiée (OPAS) lancée en octobre, apport par ECA SA à sa filiale ECA ROBOTICS d'un actif immobilier en novembre, réalisation de la fusion le 30 décembre, transfert du personnel en provenance d'ECA dans la filiale de GROUPE GORGÉ dénommée GROUPE ECA (anciennement FINU12), apport par GROUPE GORGÉ à la société GROUPE ECA de l'ensemble des filiales détenues à plus de 50 % par l'ancienne société ECA le 31 décembre.

La contribution au résultat 2020 des deux entités fusionnées figure dans l'annexe aux comptes annuels 2020.

Du fait du transfert du personnel de l'ancienne société ECA SA à GROUPE ECA SA et de l'apport des titres des filiales intervenus fin décembre, ainsi que de la cession par GROUPE GORGÉ de

l'essentiel des actifs d'ECA SA à GROUPE ECA début 2021, les comptes 2021 de GROUPE GORGÉ n'incluent plus de contribution de l'ancienne société ECA SA.

Incidences de la distribution exceptionnelle en nature d'actions PRODWAYS GROUP intervenue en décembre 2021

L'Assemblée générale mixte du 14 décembre 2021 a approuvé la distribution d'actions PRODWAYS GROUP aux actionnaires de GROUPE GORGÉ. Le ratio d'attribution au titre de cette distribution est ressorti à 3 actions PRODWAYS GROUP pour 2 actions GROUPE GORGÉ. Le montant total de la distribution en nature s'est élevé à 70 740 013,02 euros, prélevés sur les comptes de réserves à concurrence de 54 296 747,02 euros et les comptes de primes à concurrence de 16 443 266,00 euros. Une plus-value de 57,6 millions d'euros a été constatée en résultat exceptionnel.

A l'issue de la distribution, GROUPE GORGÉ détient encore 5,95 % du capital de PRODWAYS GROUP. Les actions ont été maintenues en titres de participation, GROUPE GORGÉ n'ayant pas pour objectif de les céder à court terme. Les titres en question ont fait l'objet d'une provision au 31 décembre 2021 pour que leur valeur nette soit égale au cours de bourse à cette date.

NOTE 1 Principes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce, les règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (règlement ANC 2014-03 relatif au PCG). Les hypothèses de base sont les suivantes :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- principe de prudence ;
- indépendance des exercices.

Il est fait application des recommandations de l'ANC (Autorité des normes comptables), de l'Ordre des experts-comptables et de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principes comptables généralement admis ont été appliqués conformément à la législation française en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont identiques à celles utilisées lors de l'exercice précédent.

NOTE 2 Notes relatives au compte de résultat**Note 2.1 Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires est constitué de facturation de prestations de services aux filiales du Groupe pour 2 653 milliers d'euros et de facturation de prestations accessoires ou de sous-locations de bureaux, très essentiellement à des sociétés liées (mère, sœurs), pour 508 milliers d'euros.

Note 2.2 Honoraires des Commissaires aux comptes

Pour l'exercice 2021, les honoraires des deux Commissaires aux comptes afférents à la certification des comptes de GROUPE GORGÉ s'élèvent à 161 milliers d'euros.

Note 2.3 Masse salariale

Les effectifs moyens de l'exercice se répartissent comme suit :

	2021	2020
Effectif moyen employé	7	15
dont cadres et professions supérieures	6	14
dont techniciens et agents de maîtrise	1	1

Les effectifs de 2020 incluent ceux de la société ECA SA qui ont été transférés à GROUPE ECA SA fin décembre 2020.

Concernant les mandataires sociaux :

- la rémunération des membres du Conseil d'administration de GROUPE GORGÉ s'est élevée à 40 000 euros ;
- les dirigeants et administrateurs ont perçu une rémunération brute de 592 milliers d'euros (rémunération fixe et variable de Raphaël GORGÉ et rémunération du Directeur général délégué) au cours de l'exercice 2021. Un administrateur (Jean-Pierre GORGÉ) est rémunéré par la société PÉLICAN VENTURE, liée à GROUPE GORGÉ par une convention de prestation de services. PÉLICAN VENTURE lui a versé une rémunération brute globale de 66 000 euros ainsi que 2 045 euros d'avantages en nature.

Note 2.4 Résultat financier

(en milliers d'euros)	2021	2020
Produits financiers de participation ⁽¹⁾	15 951	10 066
Produits nets des placements financiers	606	785
Intérêts et charges assimilés	(1 408)	(850)
RÉSULTAT FINANCIER AVANT PROVISIONS	15 149	10 001
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	-	10
Reprises sur provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	-	-
Reprises sur provisions pour risques	1	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation ⁽²⁾	(12 203)	(921)
Dotations aux provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	-	-
RÉSULTAT FINANCIER	2 947	9 089

(1) Les produits de participation se composent principalement en 2021 de dividendes reçus de VIGIANS, STONI, la SCI DES CARRIERES, SERES TECHNOLOGIES et des intérêts sur obligations souscrites auprès de VIGIANS PROTECTION INCENDIE.

(2) Les dotations concernent principalement les dépréciations des titres des sociétés suivantes : PRODWAYS GROUP, STONI et la SCI DES CARRIERES.

Note 2.5 Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	2021	2020
Plus et moins-value liées aux cessions d'actifs ⁽¹⁾	57 567	(3 253)
Résultat exceptionnel lié aux opérations de gestion ⁽²⁾	(6 215)	(316)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL AVANT PROVISIONS	51 352	(3 569)
Reprises sur provisions ^{(2) (3)}	6 746	8 763
Dotations aux provisions ⁽⁴⁾	(11 612)	-
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	46 486	5 194

(1) La plus-value nette constatée en 2021 est principalement liée à la distribution en nature des actions PRODWAYS GROUP.

(2) Inclut principalement en 2021 une charge de 5 974 milliers d'euros liée à la cession de créances totalement dépréciées à GROUPE ECA, filiale à 100 % de GROUPE GORGÉ.

(3) Inclut principalement une reprise de provision liée aux créances cédées à GROUPE ECA.

(4) Inclut principalement des dépréciations d'avances en compte courant accordées à la société VIGIANS pour 3 071 milliers d'euros et à la société NUCLEACTION pour 8 351 milliers d'euros.

Note 2.6 Impôt sur les sociétés

La société GROUPE GORGÉ s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés en tant que tête du groupe d'intégration fiscale formé par elle-même et par les filiales suivantes :

Sociétés	Date d'entrée
STONI	1 ^{er} janvier 2005
BAUMERT	1 ^{er} janvier 2010
NUCLÉACTION	1 ^{er} janvier 2010
VIGIANS	1 ^{er} janvier 2014
SCI MEYSSE	1 ^{er} janvier 2018
GROUPE ECA	1 ^{er} janvier 2019
ECA AUTOMATION	1 ^{er} janvier 2020
ECA ROBOTICS	1 ^{er} janvier 2020
ECA AEROSPACE	1 ^{er} janvier 2020
ECA DEVI	1 ^{er} janvier 2020
FINU 13	1 ^{er} janvier 2021

Au 31 décembre 2021, le résultat fiscal de l'ensemble intégré est un bénéfice qui s'établit à 948 milliers d'euros avant imputation des déficits.

Après imputation des déficits antérieurs, le déficit restant à reporter au titre du groupe fiscal s'élève à 43 753 milliers d'euros.

Un produit résultant de l'intégration fiscale a été constaté pour 63 milliers d'euros.

Une demande d'agrément fiscal a été déposée par GROUPE GORGÉ pour bénéficier du transfert des déficits qui existaient au 31 décembre 2019 dans l'intégration fiscale d'ECA. La demande est toujours en cours de traitement par l'administration, les déficits en question ne sont pas pris en compte dans le déficit d'ensemble de GROUPE GORGÉ.

NOTE 3 Notes relatives au bilan**Note 3.1 Actif immobilisé**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur les principales durées d'utilisation suivantes :

- logiciels : 3 à 10 ans ;
- agencements des locaux : 9 ans ;
- matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans ;
- matériel de transport : 5 ans ;
- mobilier : 5 à 10 ans.

Les titres de participations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations estimées nécessaires.

Une dépréciation est éventuellement constituée sur la base de la valeur d'utilité des titres, qui représente ce qu'il serait

acceptable de décaisser pour acquérir ces titres. La valeur d'utilité est estimée en fonction de la valeur de la quote-part des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, mais aussi en fonction de leurs résultats et perspectives de rentabilité à court terme. Cela implique d'utiliser des projections de flux de trésorerie. Quand les titres sont cotés en Bourse, la capitalisation boursière des derniers mois est également prise en considération.

Lorsque les titres de participation et les créances rattachées ont une valeur actuelle inférieure à leur valeur comptable et que la situation financière est compromise, les titres de participation sont dépréciés avant de procéder à la dépréciation des créances rattachées (sauf si une situation particulière justifie un ordre de dépréciation différent).

Les prêts et autres immobilisations financières sont enregistrés à leur valeur d'origine, déduction faite des dépréciations estimées nécessaires.

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	2 852	73	2 350	575
TOTAUX	2 852	73	2 350	575
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	892	788	684	996
TOTAUX	892	788	684	996
Immobilisations financières				
Titres de participation ⁽²⁾	75 440	5	12 943	62 502
Créances liées à des participations ⁽³⁾	403	11 120	1 523	10 000
Prêts	807	-	34	773
Autres immobilisations financières ⁽⁴⁾	32 301	505	3 760	29 046
TOTAUX	108 951	11 630	18 260	102 321

(1) La diminution de ce poste s'explique très essentiellement par la sortie de logiciels reçus de ECA SA et cédés à la filiale GROUPE ECA.

(2) La variation à la baisse de ce poste est principalement justifiée par la distribution en nature des actions PRODWAYS GROUP (12 908 milliers d'euros).

(3) L'augmentation de ce poste est principalement justifiée par le prêt accordé à la filiale GROUPE ECA pour 10 millions d'euros.

(4) La diminution de ce poste est principalement justifiée par le remboursement partiel des obligations souscrites auprès de VIGIANS PROTECTION INCENDIE pour 3 510 milliers d'euros. Pour rappel, ce poste comprend un mali de fusion de 24 355 milliers d'euros constaté lors de la fusion avec ECA SA.

La dotation aux amortissements de l'exercice s'élève à 143 milliers d'euros. Le montant total des amortissements au 31 décembre 2021 est de 448 milliers d'euros.

Le mali technique de 24 355 milliers d'euros, engendré par la fusion avec la société ECA, est affecté à la participation dans la société GROUPE ECA.

Note 3.2 État des échéances des créances

(en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
Prêts	773	22	751
Créances liées à des participations	10 000	2 500	7 500
Autres immobilisations financières	4 691	350	4 341
Autres créances clients	2 265	2 265	-
Sécurité Sociale et autres organismes	4	4	-
État et autres collectivités publiques :			
• impôt sur les bénéfices ⁽¹⁾	11 724	2 155	9 569
• taxe sur la valeur ajoutée	331	331	-
• autre	15	15	-
Groupe et associés	53 199	38 188	15 011
Débiteurs divers	169	169	-
Charges constatées d'avance	118	118	-
Frais d'émission d'emprunt ⁽²⁾	1 472	308	1 164
TOTAUX	84 761	46 425	38 336

(1) Ce poste comprend les crédits d'impôt du groupe d'intégration fiscale pour 11 704 milliers d'euros (crédit d'impôt recherche et crédit d'impôt compétitivité emploi principalement). La quote-part moins d'un an correspond aux crédits d'impôt remboursables en 2022.

(2) Les frais d'émission de 1 729 milliers d'euros, liés à la souscription du crédit syndiqué de 85 millions d'euros, sont répartis sur la durée moyenne des emprunts souscrits.

Les créances à plus d'un an concernent essentiellement les obligations souscrites auprès de la filiale VIGIANS PROTECTION INCENDIE, une quote-part du prêt accordée à la société GROUPE ECA, des créances dépréciées sur des filiales et des créances de crédits d'impôt du groupe d'intégration fiscale.

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir par postes du bilan :

(en milliers d'euros)	Montant
Autres créances clients	516
État et autres collectivités publiques	-
Débiteurs divers	-
Disponibilités	4
TOTAL	520

04

Note 3.3 Capitaux propres

(en milliers d'euros)	Début d'exercice	Augmentation ou réduction de capital	Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Fin d'exercice
Capital	17 425	-	-	-	17 425
Primes	27 711	-	-	(16 443)	11 268
Réserve légale	1 350	-	392	-	1 742
Autres réserves	290	-	-	(290)	-
Report à nouveau	45 668	-	13 847	(59 515)	-
Résultat N-1	14 239	-	(14 239)	-	-
Totaux	106 684	-	-	(76 248)	30 435
Résultat de l'exercice					47 917
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES À LA CLÔTURE					78 352

Le capital est composé de 17 424 747 actions de 1 euro de valeur nominale.

La distribution de dividendes correspond à la distribution en numéraire intervenue en juin 2021 pour 5,51 millions d'euros et à la distribution en actions PRODWAYS GROUP intervenue en décembre 2021 pour 70,74 millions d'euros.

Note 3.4 Provisions

(en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Provisions pour risques et charges	201	-	201	-
Totaux (1)	201	-	201	-
Provisions pour dépréciation :				
• des titres de participation	2 850	12 203	34	15 019
• des immobilisations financières	-	-	-	-
• des autres créances	9 912	11 422	6 323	15 011
• des actions propres	-	-	-	-
Totaux (2)	12 762	23 625	6 357	30 030
TOTAUX GÉNÉRAUX (1) + (2)	12 963	23 625	6 558	30 030

Les dépréciations sur titres de participation et autres immobilisations financières à la clôture concernent :

• Les titres PRODWAYS GROUP	6 468 milliers d'euros
• Les titres STONI	5 515 milliers d'euros
• Les titres SCI DES CARRIÈRES	2 729 milliers d'euros
• Les titres IROBOTICS	307 milliers d'euros

Les dépréciations des autres créances se rapportent à des avances accordées à NUCLEACTION, VIGIANS et à une société en liquidation (BEMA INGENIERIE).

Note 3.5 Endettement financier net**3.5.1 Trésorerie disponible**

Les valeurs mobilières sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition. Les intérêts courus acquis sur compte à terme sont enregistrés dans les produits financiers de placement. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur liquidative est inférieure au coût d'acquisition.

Le poste « Disponibilités », qui figure à l'actif du bilan au 31 décembre 2021 pour un montant de 26 708 milliers d'euros, se compose de trésorerie pour 26 207 milliers d'euros, de valeurs mobilières de placement pour 301 milliers d'euros, d'intérêts courus acquis sur compte à terme pour 4 milliers d'euros et d'une prime au titre d'un cap de taux pour 196 milliers d'euros.

La Société a souscrit en 2021 une couverture de taux pour deux tranches du crédit syndiqué. La couverture choisie est un cap avec un plafond fixé à 0,5 %, pour un notionnel à l'origine de 47,55 millions d'euros. Le montant des primes des deux contrats (226 milliers d'euros à l'origine) a été inscrit en instruments financiers, les primes sont comptabilisées en charges financières sur la durée de la couverture. Les dates d'échéances respectives des deux contrats sont le 24 mars 2026 et le 24 mars 2027.

GRUPE GORGÉ détient 312 976 actions propres dans le cadre de son contrat de liquidité et de rachats d'actions. Au 31 décembre 2021 la valeur des actions détenues s'élève à 4 446 milliers d'euros.

3.5.2 Dettes financières

	Montant brut	- d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :							
• à un an maximum à l'origine	-	-	-	-	-	-	-
• à plus d'un an à l'origine	83 932	10 830	8 948	8 623	8 624	4 374	42 533
Emprunts et dettes financières divers	81	81	-	-	-	-	-
TOTAUX	84 013	10 911	8 948	8 623	8 624	4 374	42 533

Note 3.6 Dettes d'exploitation et autres dettes

État des échéances des dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
Fournisseurs et comptes rattachés	847	847	-
Personnel et comptes rattachés	401	401	-
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	302	302	-
État et autres collectivités publiques :			
• impôt sur les bénéfices ⁽¹⁾	9 427	18	9 409
• taxe sur la valeur ajoutée	377	377	-
• autres impôts, taxes et assimilés	33	33	-
Groupe et associés	-	-	-
Autres dettes	111	111	-
TOTAUX	11 498	2 089	9 409

(1) Ce poste comprend des dettes envers des filiales du Groupe, dans le cadre de l'intégration fiscale. La quote-part à plus d'un an correspond aux encours sur crédits d'impôt des filiales déficitaires non remboursables en 2022.

I Charges à payer par postes du bilan

(en milliers d'euros)	Montant
Emprunts & dettes financières diverses	81
Fournisseurs	334
Dettes fiscales & sociales	642
Autres dettes	60
TOTAL	1 117

04

NOTE 4 Opérations avec les entreprises et les parties liées

Les parties liées sont les personnes (administrateurs, dirigeants de GROUPE GORGÉ ou des principales filiales) ou les sociétés détenues ou dirigées par ces personnes. PÉLICAN VENTURE est la société mère de GROUPE GORGÉ.

Les montants nets relatifs aux entreprises liées inclus dans les postes du bilan et du compte de résultat de GROUPE GORGÉ SA de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont les suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Administrateurs	Filiales	PÉLICAN VENTURE
Créances liées à des participations	-	10 000	-
Clients	-	1 716	539
Comptes courants débiteurs	-	49 610	-
Créances liées à l'intégration fiscale	-	20	-
Créances diverses	-	-	-
Dépôt et cautionnements reçus	-	-	-
Dettes fournisseurs	-	15	45
Comptes courants créditeurs	-	-	-
Dettes liées à l'intégration fiscale	-	9 427	-
Autres dettes	-	-	-
Chiffre d'affaires	-	2 603	499
Achats et charges externes	-	18	38
Rémunérations brutes	298	-	-
Rémunération des membres du Conseil d'administration	40	-	-
Produits de participation	-	15 951	-
Autres produits financiers	-	570	-
Charges financières	-	50	-
Charges exceptionnelles	-	-	-

Les transactions réalisées avec les parties liées sont conclues aux conditions normales du marché.

NOTE 5 Engagements hors bilan

Note 5.1 Engagements hors bilan liés à l'activité courante

- Cautions de 9,0 millions d'euros accordées à des établissements financiers en garantie de concours accordés à BAUMERT ;
- Caution de 210 milliers d'euros accordée à un établissement financier en garantie d'un prêt à taux zéro en faveur de PRODWAYS ;
- Caution de 85 milliers d'euros accordée à un établissement bancaire en garantie de concours accordés à STEDY PORTAGE ;
- Caution de 1,0 million d'euros accordée à un établissement bancaire en garantie d'un emprunt de la filiale VIGIANS PROTECTION INCENDIE ;
- Cautions de 10,8 millions d'euros accordées à des établissements financiers en garantie de concours accordés à ECA ROBOTICS.

Par ailleurs, la Société peut être amenée à délivrer des lettres de confort ou des garanties de maison mère à des clients ou partenaires de filiales, dans des circonstances particulières.

Note 5.2 Engagements complexes

GROUPE GORGÉ, qui détient 70 % du capital de SERES TECHNOLOGIES, a des engagements d'achat de la participation du minoritaire qui détient le solde du capital. Ces engagements sont exerçables depuis 2021.

Du fait de la fusion avec ECA, GROUPE GORGÉ porte désormais les engagements pris dans le cadre de l'acquisition de 60 % du capital de MAURIC. GROUPE GORGÉ est donc engagé, sous certaines conditions, à racheter les titres des actionnaires minoritaires. L'engagement est valable pour une période de 10 ans à compter de la date de signature du pacte d'associés conclu le 21 novembre 2016. En décembre 2017 des options ont été levées par des dirigeants actionnaires, les actions ont été acquises avant d'être cédées à d'autres dirigeants de MAURIC, au même prix. Aucune autre opération n'est intervenue depuis.

Note 5.3 Covenants financiers

L'emprunt syndiqué conclu en mars 2021 est soumis à un *covenant* de levier, un *covenant* de *gearing* et une clause de changement de contrôle. Les covenants sont respectés.

Note 5.4 Engagements reçus

GROUPE GORGÉ bénéficie d'une ouverture de crédit confirmée de 35 millions d'euros, destinée à financer des besoins généraux ou des opérations de croissance externe. Cette ligne de crédit peut être utilisée par GROUPE GORGÉ, GROUPE ECA ou ECA ROBOTICS. Elle est utilisée au 31 décembre 2021 à hauteur de 25 millions d'euros par ECA ROBOTICS.

Note 5.5 Nantissements, garanties et sûretés

Néant.

Note 5.6 Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière sont évaluées à 139,3 milliers d'euros à la date de clôture.

Les hypothèses retenues pour estimer les indemnités sont les suivantes :

- mode de départ à l'initiative de l'employé (départ volontaire) : départ volontaire ;
- âge de départ supposé : 67 ans ;
- taux d'actualisation : 0,98 % ;
- taux de charge : 45 % ;
- *turn-over* : - 35 ans 10 % ; 35-45 ans 7 % ; 45-55 ans 2 % ; + 55 ans 0 % ;
- taux de revalorisation des salaires : 2,50 % ;
- table de mortalité : 2016-2018.

Note 5.7 Instruments financiers

En 2021, GROUPE GORGÉ a souscrit à une couverture de taux avec deux contrats *cap* prévoyant un taux plafond de 0,5 %. Le notionnel est à l'origine de 47 550 milliers d'euros. Les dates d'échéances respectives des deux contrats sont le 24 mars 2026 et le 24 mars 2027.

NOTE 6 Filiales et participations

(en milliers d'euros)	Capital Capitaux propres	Quote-part Dividendes	Valeur brute titres Valeur nette titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
NUCLÉACTION	273	99,29 %	37	18 089	398
	2 276	-	37	-	(216)
STONI	38	100 %	5 690	-	-
	175	4 641	175	-	45
SCI CARRIÈRES	1	100 %	2 844	-	-
	115	1 145	115	-	4
SCI DES PORTES	1	99 %	1	300	65
	28	-	1	-	(3)
SERES TECHNOLOGIES	80	70 %	990	-	14 706
	1 958	280	990	-	1 300
VIGIANS	5	100 %	275	8 951	-
	(2 361)	9 500	275	-	(2 533)
PRODWAYS GROUP	25 632	5,95 %	15 466	-	1 608
	70 073	-	8 998	-	1 586
GROUPE ECA	3 359	100 %	33 272	29 509	2 319
	35 395	-	33 272	60	2 159
STEDY PORTAGE	200	65 %	1 010	2 755	1 952
	(2 093)	-	1 010	85	(1 376)
VIGIANS PROTECTION INCENDIE	3 000	70 %	2 100	3 926	-
	8 472	-	2 100	1 050	(10)
TROBOTICS	407	81 %	308	-	-
	7	-	-	-	-
WANDERCRAFT ⁽¹⁾	82	2,64 %	500	-	698
	19 000	-	500	-	(6 748)
FINU 13	5	100 %	5	1	-
	2	-	5	-	(2)
FINU 14	5	100 %	5	-	-
	4	-	5	-	(1)

(1) Concernant WANDERCRAFT, les données sont prévisionnelles.

NOTE 7 Autres informations

Note 7.1 Faits exceptionnels et litiges

Le Groupe est engagé dans diverses procédures contentieuses. Après examen de chaque cas et après avis de ses conseils, les provisions jugées nécessaires ont été, le cas échéant, constituées dans les comptes.

Note 7.2 Événements postérieurs à l'exercice

Le 14 mars 2022, GROUPE GORGÉ a annoncé être entrée en négociations exclusives avec les actionnaires de la société iXblue pour acquérir 100 % du capital de la société. L'acquisition de iXblue, pour une valeur d'entreprise de 410 millions d'euros, serait réalisée par une holding (NEWCO) à laquelle seraient apportés et/ou cédés 100 % des titres de GROUPE ECA. A cette occasion, une remontée de trésorerie d'environ 65 millions d'euros permettrait le désendettement de GROUPE GORGÉ

SA, qui disposerait à l'issue de l'opération d'une trésorerie nette positive. NEWCO financerait l'acquisition d'iXblue par un crédit syndiqué de 185 millions d'euros, pour moitié amortissable sur 6 ans et pour moitié *in fine* sur 6,5 ans, un financement *in fine* apporté par le fonds d'investissement ICG (INTERMEDIATE CAPITAL GROUP) et plusieurs dizaines de millions d'euros apportés par Hervé ARDITTY, actionnaire fondateur de iXblue, ainsi que les managers et salariés. Ce financement serait complété par une ligne de crédit renouvelable confirmée de 50 millions d'euros et une ligne de croissance externe non confirmée de 50 millions d'euros. Le capital de NEWCO serait détenu majoritairement par GROUPE GORGÉ qui contrôlerait plus de 60 % du capital et de l'ordre de 80 % des droits de vote.

Il n'y a pas d'autre événement significatif intervenu entre le 31 décembre 2021 et la date du Conseil d'administration qui a procédé à l'arrêté des comptes sociaux.

4.2.5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GROUPE GORGÉ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Au 31 décembre 2021, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 47,5 M€, soit 27 % du total actif. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'utilité est déterminée, le cas échéant, en fonction :

- de la quote-part des capitaux propres de la participation ;
- d'une analyse de leurs résultats et perspectives de rentabilité à court terme de la participation, notamment en utilisant des projections de flux de trésorerie et ;
- quand les titres de participation sont cotés en Bourse, la capitalisation boursière des derniers mois.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert donc l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées.

Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de l'audit, du fait de l'importance des titres de participation au bilan, des incertitudes inhérentes à la probabilité de réalisations des prévisions entrant dans la détermination de la valeur d'utilité.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance du processus de test de valeur mis en œuvre par la Direction ;
- apprécier le caractère approprié et permanent de la méthode de valorisation retenue par la Direction et les éléments chiffrés utilisés ;
- comparer les données utilisées dans la réalisation des tests de dépréciation des titres de participation avec les données comptables ou la capitalisation boursière des derniers mois lorsqu'applicable ;

04

□ le cas échéant, analyser la cohérence des projections de flux futurs de trésorerie de la Direction au regard des réalisations passées et de notre connaissance des activités des filiales.

Nous nous sommes par ailleurs assurés du caractère approprié des informations présentées dans les notes 3.1 « Actif immobilisé » et 3.4 « Provisions » de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du Code de commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société GROUPE GORGÉ par votre Assemblée générale du 13 juin 2018 pour le cabinet RSM Paris et du 17 juin 2015 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet RSM Paris était dans la quatrième année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la septième année.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

04

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 14 avril 2022

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Christophe DRIEU

RSM Paris
Stéphane MARIE



5

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ, LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT

5.1 Informations sur la Société	144	5.3.2 Droits de vote des principaux actionnaires	150
5.1.1 Renseignements à caractère général	144	5.3.3 Actionnariat de contrôle	150
5.1.2 Actes constitutifs et statuts	144	5.3.4 Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	150
5.2 Le capital	145	5.3.5 Actionnariat des salariés	151
5.2.1 Montant du capital souscrit et capital potentiel	145	5.4 Communication financière (calendrier Financier, performance de l'action, politique de dividendes, etc.)	151
5.2.2 Autocontrôle	145	5.4.1 Informations boursières	151
5.2.3 Informations complémentaires concernant le capital	147	5.4.2 Politique de distribution de dividendes	151
5.3 L'actionnariat	150	5.4.3 Documents d'information	152
5.3.1 Répartition du capital et des droits de vote	150		

5.1 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

5.1.1 RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Dénomination sociale

GROUPE GORGÉ SA

Lieu et numéro d'enregistrement

RCS Paris 348 541 186 (France)

Code ISIN FRO000062671 – GOE

Date de constitution et durée de vie

La société GROUPE GORGÉ a été constituée le 3 novembre 1988. Sa durée de vie est de 99 ans et expirera donc le 3 novembre 2087.

Siège social, forme juridique et législation applicable

Adresse du siège social :

30 rue de Gramont, 75002 Paris (France)

Téléphone : 01 44 77 94 77

La Société est une société anonyme à Conseil d'administration de droit français.

Identifiant d'entité juridique (LEI)

549300EWC06TYV07XE53

5.1.2 ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

Objet social

La Société a pour objet (article 3 des statuts) :

- toutes opérations concernant directement ou indirectement la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières, l'acquisition, la cession de celles-ci, ainsi que toutes opérations y relatives, le placement des avoirs liquides ;
- la prise de participation, la gestion et la cession de celles-ci selon toutes modalités dans toutes entreprises commerciales ou industrielles ;
- généralement, toutes opérations quelconques se rattachant directement ou indirectement à ces objets ou à tous objets similaires ou connexes.

Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

Les statuts de GROUPE GORGÉ stipulent que le Conseil d'administration est composé de 3 à 18 membres sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion. Le mandat des administrateurs est d'une durée de six ans renouvelable.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers des administrateurs en fonction. Pour le calcul de ce ratio, la personne du fondateur de la Société, Monsieur Jean-Pierre GORGÉ, n'est pas prise en compte dans le nombre d'administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans.

Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Il n'existe pas de privilèges ni de restrictions attachés à certaines actions ou catégorie d'actions.

« Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au moins au nom du même actionnaire. Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. »

(Extrait de l'article 12 des statuts)

Assemblées générales d'actionnaires

« Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration, et à défaut, par les personnes désignées par le Code de commerce, notamment les Commissaires aux comptes ou un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Les Assemblées générales sont convoquées dans les formes et délais prévus par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement, par procuration ou par vote à distance, dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, adresser leur formulaire de vote par correspondance concernant toute Assemblée générale, soit sous forme papier, soit sur décision du Conseil d'administration visée dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation, par télétransmission.

Sur décision du Conseil d'administration, les actionnaires peuvent participer et voter à toute Assemblée par voie de visioconférence ou par tous moyens de télécommunication, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au *Bulletin des annonces légales obligatoires* (BALO). Ces actionnaires sont alors réputés présents à l'Assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les formulaires de vote par correspondance et les procurations données pour se faire représenter à une Assemblée pourront comporter une signature électronique de l'actionnaire ou de son représentant légal ou judiciaire prenant la forme d'un procédé conforme aux exigences de l'article 1316-4 al. 2 du Code civil, c'est-à-dire d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache.

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Une feuille de présence, dûment émarginée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix. Le bureau ainsi composé, désigne un Secrétaire qui ne peut pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi. »

(Extrait de l'article 22 des statuts)

Franchissement de seuils

Les statuts de la Société comportent une obligation de déclaration de franchissement de seuils statutaires de 2 %, 3 % et 4 %.

« Outre la réglementation applicable prévue en matière de franchissement de seuils, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, un nombre d'actions représentant plus de 2 %, 3 % et 4 % du capital ou des droits de vote, est tenue d'informer la Société dans un délai de 10 jours calendaires à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient. Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital social. »

(Extrait de l'article 10 des statuts)

5.2 LE CAPITAL

5.2.1 MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT ET CAPITAL POTENTIEL

Au 31 décembre 2021, le capital de la Société était composé de 17 424 747 actions d'un euro de valeur nominale, entièrement libérées.

Il n'existe aucune autre action potentielle relative à des plans de stock-options, de bons de souscription d'actions ou de distribution d'actions gratuites, ni d'autres valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, ni de droit d'acquisition et/ou obligation attachés au capital souscrit mais non libéré.

5.2.2 AUTOCONTRÔLE

Rachats d'actions

Les achats d'actions intervenus en 2021 ont été effectués dans le cadre des autorisations obtenues lors des Assemblées générales du 8 juin 2020 et du 18 juin 2021.

a) Nombre des actions achetées et vendues au cours de l'exercice par application des articles L.225-208, L.225-209 et L.225-209-1 du Code de commerce et cours moyen des achats et des ventes

En 2021, dans le cadre du contrat de liquidité, 162 206 actions GROUPE GORGÉ ont été rachetées par la Société dans le cadre des autorisations conférées par les Assemblées générales du 8 juin 2020 et du 18 juin 2021. Ces actions ont été rachetées au prix moyen de 15,45 euros par action, pour un coût total de

2 506 330 euros. Par ailleurs, 161 685 actions GROUPE GORGÉ ont été cédées en 2021 au prix moyen de 15,44 euros par action (total de 2 496 218 euros).

Par ailleurs, GROUPE GORGÉ a acheté 213 583 actions en 2021 en dehors de son contrat de liquidité, dans un objectif d'annulation des titres. Ces actions ont été acquises pour 3 218 milliers d'euros, soit un prix moyen de 15,07 euros.

b) Le montant des frais de négociation

En 2021, les frais de négociation sont constitués des honoraires du contrat de liquidité, qui s'élèvent à 22 917 euros et des frais de transaction en dehors du contrat de liquidité pour environ 8 900 euros.

c) Le nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat – Fraction du capital qu'elles représentent

Au 31 décembre 2021, GROUPE GORGÉ détenait 4 869 actions propres (soit 0,03 % de son capital), valorisées 77 372 euros au bilan (79 754 euros au cours de Bourse de 16,38 euros du 31 décembre 2021), en vue de régulariser le cours de Bourse. GROUPE GORGÉ détenait également 308 107 actions propres (soit 1,77 % de son capital), valorisées 4 368 milliers d'euros au bilan (5 046 793 euros au cours de Bourse de 16,38 euros du 31 décembre 2021), en vue d'annulation.

Le nombre d'actions et les chiffres ci-dessus sont donnés sur la base d'un nominal de l'action à 1 euro et d'un nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2021 de 17 424 747 actions.

Les actions auto détenues sont inscrites au bilan de GROUPE GORGÉ SA dans la rubrique « Disponibilités ».

05

d) Annulation d'actions de la Société au cours de l'exercice 2021

La Société n'a pas utilisé au cours de l'exercice 2021 les autorisations conférées par les Assemblées générales mixtes du 8 juin 2020 et du 18 juin 2021 pour procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions détenues par la Société dans la limite de 10 % du capital par périodes de 24 mois.

e) Nombre des actions éventuellement utilisées

La destination des actions rachetées peut être :

- remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement ;
- l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés ;
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées ;
- la remise de titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la régularisation du cours de Bourse de l'action.

f) Réallocations éventuelles à d'autres finalités, décidées au cours de l'exercice 2021

Néant.

Renouvellement du programme de rachat d'actions – Descriptif du programme de rachat d'actions

L'autorisation du Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, de renouveler le programme de rachat par la Société de ses propres actions sera demandée à l'Assemblée générale du 16 juin 2022 (seizième résolution).

Cette autorisation a pour objet de permettre à la Société d'utiliser les possibilités d'intervention sur actions propres prévues par la loi en vue notamment de :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, s'il en existe une, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;

- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée générale extraordinaire ;
- et plus, généralement, opérer dans tout but qui viendrait à être autorisé par la loi ou toute pratique de marché qui viendrait à être admise par les autorités de marché.

Cette autorisation s'inscrirait dans le cadre législatif résultant de l'article L.225-209 du Code de commerce :

- elle serait valable pour une période maximale de 18 mois et priverait d'effet, à compter de son adoption par l'Assemblée générale et pour le solde restant, toute délégation antérieure donnée au Conseil d'administration en vue de permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions ;
- le montant maximum d'actions pouvant être acquises par le Conseil d'administration ne pourra excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social, étant précisé que la Société ne pourra détenir à quelque moment que ce soit plus de 10 % des actions composant le capital social ;
- le prix maximum d'achat par action serait fixé à 50 euros.

L'Assemblée générale déléguerait au Conseil d'administration, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, soit de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Il est ici précisé que ces opérations devraient être effectuées en conformité avec les règles déterminées par les articles 241-1 à 241-7 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers concernant les conditions et périodes d'intervention sur le marché.

5.2.3 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LE CAPITAL

Tableau d'évolution historique du capital social

Date	Opérations	Nombre d'actions avant	Nombre d'actions après	Valeur nominale (en euros)	Variation des primes liées au capital (en euros)	Capital social après (en euros)
24 février 1998	Augmentation de capital (introduction au Second Marché)	900 000	1 050 000	10 F	29 822 332 F	10 500 000 F
25 février 2000	Augmentation de capital par incorporation d'une somme prélevée sur le poste prime d'émission	1 050 000	1 050 000	32,79 F	(23 937 742,50) F	34 429 500 F
25 février 2000	Conversion de capital en euros et augmentation du capital pour tenir compte du taux de change	1 050 000	1 050 000	5	(3 649 285,32)	5 250 000
18 février 2005	Division de la valeur nominale des actions de la Société pour la ramener de 5 € à 1 €	1 050 000	5 250 000	1	-	5 250 000
24 novembre 2005	Augmentation de capital consécutive à la conversion d'obligations	5 250 000	6 183 689	1	12 183 158,06	6 183 689
25 juillet 2007	Augmentation de capital consécutive au paiement du dividende en actions	6 183 689	6 323 321	1	2 073 535,20	6 323 321
30 juin 2009	Réduction de capital par affectation à un compte de prime d'émission	6 323 321	6 323 321	0,01	6 260 087,79	63 233,21
	Augmentation de capital résultant de la fusion-absorption de BALISCO	6 323 321	11 553 735	0,01	689 581,79	115 537,35
27 juillet 2009	Augmentation du nominal des actions par voie d'incorporation de prime	11 553 735	11 553 735	1	(11 438 197,65)	11 553 735
	Augmentation de capital résultant de l'acquisition d'actions attribuées dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions	11 553 735	11 574 403	1	-	11 574 403
22 avril 2010	Augmentation de capital en numéraire	11 574 403	12 731 843	1	7 500 211,20	12 731 843
27 décembre 2011	Distribution de dividendes prélevés sur les primes	12 731 843	12 731 843	1	(1 363 158,42)	12 731 843
8 juin 2012	Imputation d'une partie de la perte 2012 sur des primes	12 731 843	12 731 843	1	(1 422 063,89)	12 731 843
6 juin 2013	Distribution de dividendes prélevés sur les primes	12 731 843	12 731 843	1	(4 074 189,76)	12 731 843
6 juin 2013	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	12 731 843	12 781 843	1	1 011 167,45	12 781 843
11 mars 2014	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	12 781 843	12 881 843	1	1 769 798,00	12 881 843
26 mars 2014	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	12 881 843	12 981 843	1	1 852 223,10	12 981 843
3 avril 2014	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	12 981 843	13 031 843	1	854 808,15	13 031 843
15 juillet 2014	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 031 843	13 081 843	1	934 437,50	13 081 843
8 décembre 2014	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 081 843	13 081 843	1		

05

Date	Opérations	Nombre d'actions avant	Nombre d'actions après	Valeur nominale (en euros)	Variation des primes liées au capital (en euros)	Capital social après (en euros)
9 avril 2015	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 081 843	13 156 843	1	1 519 302,30	13 156 843
15 avril 2015	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 156 843	13 181 843	1	506 434,10	13 181 843
8 juillet 2015	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 181 843	13 231 843	1	1 123 978,95	13 231 843
15 juillet 2015	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 231 843	13 281 843	1	1 122 971,95	13 281 843
7 octobre 2015	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 281 843	13 311 843	1	600 921,67	13 311 843
14 octobre 2015	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 311 843	13 366 843	1	1 100 697,89	13 366 843
30 mars 2016	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 366 843	13 409 843	1	861 951,80	13 409 843
30 mai 2016	Augmentation de capital résultant de l'acquisition d'actions attribuées dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions	13 409 843	13 424 843	1	-	13 424 843
31 mai 2016	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 424 843	13 439 843	1	296 033,70	13 439 843
10 octobre 2016	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 439 843	13 444 843	1	90 543,40	13 444 843
20 octobre 2016	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 444 843	13 449 843	1	89 163,00	13 449 843
21 octobre 2016	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 449 843	13 454 843	1	89 163,00	13 454 843
25 octobre 2016	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 454 843	13 459 843	1	89 360,20	13 459 843
9 décembre 2016	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 459 843	13 469 843	1	179 509,20	13 469 843
14 décembre 2016	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 469 843	13 474 843	1	89 163,00	13 474 843
26 décembre 2016	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 474 843	13 484 843	1	179 312,00	13 484 843
28 décembre 2016	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 484 843	13 489 843	1	89 656,00	13 489 843
29 décembre 2016	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 489 843	13 495 843	1	108 947,88	13 495 843
27 janvier 2017	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 495 843	13 502 843	1	114 913,02	13 502 843
30 décembre 2020	Augmentation de capital résultant de la fusion-absorption d'ECA	13 502 843	17 424 747	1	1 699 881,27	17 424 747

Tableau des délégations en cours de validité au 21 mars 2022 accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital

Date	Délégation	Validité	Montant nominal maximal	Utilisation
AGM du 18/06/2021 (17 ^e résolution)	Délégation de compétence pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes	26 mois	5 000 000 €	Aucune
AGM du 18/06/2021 (18 ^e résolution)	Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires (de la Société ou d'une société du Groupe) ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre (par la Société ou une société du Groupe), avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	26 mois	5 000 000 € ⁽¹⁾ 50 000 000 € ⁽²⁾ (valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital)	Aucune
AGM du 18/06/2021 (19 ^e résolution)	Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires donnant le cas échéant accès à des actions ordinaires (de la Société ou d'une société du Groupe) ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre (par la Société ou par une société du Groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par offre au public (à l'exclusion des offres visées au I de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier) et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange	26 mois	5 000 000 € ⁽³⁾ 50 000 000 € ⁽³⁾ (valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital)	Aucune
AGM du 18/06/2021 (20 ^e résolution)	Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires (de la Société ou d'une société du Groupe) ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre (par la Société ou une société du Groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par une offre visée au I de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier (placement privé)	26 mois	3 000 000 € (plafond légal de 20 % du capital par an) ⁽³⁾ 30 000 000 € ⁽³⁾ (valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital)	Aucune
AGM du 18/06/2021 (21 ^e résolution)	Détermination des modalités de fixation du prix de souscription en cas de suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite annuelle de 10 % du capital	26 mois	10 % du capital social par an, dans le cadre d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières en application des 19 ^e et 20 ^e résolutions de l'AGM du 18/06/2021	Aucune
AGM du 18/06/2021 (23 ^e résolution)	Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire lors d'une augmentation de capital en application de la 19 ^e , 20 ^e et 22 ^e résolutions de l'AGM du 18/06/2021	26 mois	15 % du montant de l'émission initiale (selon les articles L.225-135-1 et R.225-118 du Code de commerce) ⁽³⁾	Aucune
AGM du 18/06/2021 (24 ^e résolution)	Délégation pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	26 mois	10 % du capital à la date du 18/06/2021 ⁽³⁾	Aucune
AGM du 18/06/2021 (22 ^e résolution)	Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes assurant la prise ferme des titres de capital de la Société susceptibles d'en résulter dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres	18 mois	3 000 000 € ⁽³⁾ 30 000 000 € ⁽³⁾ (valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital)	Aucune
AGM du 18/06/2021 (25 ^e résolution)	Autorisation à l'effet de consentir des options de souscriptions et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	38 mois	5 % du capital de la Société	Aucune
AGM du 18/06/2021 (26 ^e résolution)	Autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	38 mois	5 % du capital de la Société	Aucune
AGM du 18/06/2021 (27 ^e résolution)	Délégation de compétence pour augmenter le capital au profit des adhérents d'un PEE	26 mois	3 % du capital de la Société	Aucune

(1) Sur ce plafond s'impute le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en application des 19^e, 20^e, 22^e, 23^e et 24 résolutions de l'AG mixte du 18 juin 2021.

(2) Sur ce plafond s'impute le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en application des 19^e, 20^e, 22^e et 23^e résolutions de l'AG mixte du 18 juin 2021.

(3) Avec imputation sur le plafond global prévu à la 18^e résolution de l'AG mixte du 18 juin 2021.

5.3 L'ACTIONNARIAT

5.3.1 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

La répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	31 décembre 2021				31 décembre 2020			
	Actions	% de capital	Droits de vote exerçables en AG ⁽²⁾	% droits de vote exerçables en AG	Actions	% de capital	Droits de vote exerçables en AG ⁽²⁾	% droits de vote exerçables en AG
Famille GORGÉ ⁽¹⁾	7 626 449	43,77 %	14 946 293	60,52 %	7 630 100	43,79 %	15 013 045	60,04 %
Autodétention	312 976	1,80 %	-	-	100 772	0,58 %	-	-
Public	9 485 322	54,44 %	9 748 714	39,48 %	9 693 875	55,63 %	9 900 029	39,96 %
TOTAL	17 424 747	100 %	24 695 007	100 %	17 424 747	100 %	25 003 074	100 %

(1) « Famille GORGÉ » désigne les titres détenus en direct par Jean-Pierre GORGÉ, fondateur du Groupe, soit 115 409 titres, ceux détenus en direct par Raphaël GORGÉ, soit 118 315 titres ainsi que les titres détenus par PÉLICAN VENTURE SAS, société holding contrôlée par trois membres de la famille GORGÉ.

(2) Les droits de vote exerçables en Assemblée générale (AG) excluent les titres détenus en autodétention. Le nombre de droits de vote théoriques peut être obtenu en additionnant le nombre de droits de vote exerçables en AG et le nombre de titres détenus en autodétention.

En janvier 2021, Raphaël GORGÉ a déclaré avoir cédé 50 000 actions à PÉLICAN VENTURE, la holding de la famille GORGÉ, ces actions ont alors perdu leur droit de vote double.

En janvier 2021 :

- FINANCIÈRE ARBEVEL agissant pour le compte de fonds dont elle a la gestion, a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5 % du capital et détenir 5,98 % du capital et 4,53 % des droits de vote de la société ;
- AMUNDI a déclaré avoir franchi à la hausse dans le cadre de ses OPCVM le seuil statutaire de 3 % du capital (3,44 %) et le seuil statutaire de 2 % des droits de vote (2,59 %) ;
- AXA INVESTMENT MANAGERS, dans le cadre de ses activités de gestion de portefeuille de ses filiales, a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil statutaire de 3 % du capital et détenir 2,63 % du capital et 1,83 % des droits de vote.

En février 2021, QUAERO CAPITAL FUNDS, géré par QUAERO CAPITAL SA, a informé atteindre, en date du 12 février 2021, le seuil statutaire de plus de 4 % du capital (4,006 %).

En mars 2021, AXA INVESTMENT MANAGERS a déclaré avoir franchi à la hausse les seuils statutaires de 3 % du capital et de 2 % des droits de vote et détenir 3,41 % du capital et 2,37 % des droits de vote.

En mai 2021, FINANCIÈRE ARBEVEL agissant pour le compte de fonds dont elle a la gestion, a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 5 % du capital et détenir 4,87 % du capital et 3,69 % des droits de vote de la société ;

En janvier 2022, Raphaël GORGÉ a déclaré avoir cédé 29 346 actions à PÉLICAN VENTURE, la holding de la famille GORGÉ.

En mars 2022, PÉLICAN VENTURE a déclaré l'acquisition de 10 000 actions GROUPE GORGÉ.

À la connaissance de la Société, il n'y a pas eu depuis la date de clôture de variation significative de l'actionnariat et il n'existe pas d'autres actionnaires que ceux mentionnés ci-dessus, détenant directement ou indirectement 2 % ou plus du capital ou des droits de vote de la Société.

5.3.2 DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Conformément aux statuts de la Société, les actions de GROUPE GORGÉ inscrites au nominatif depuis plus de quatre ans bénéficient d'un droit de vote double. Ainsi, PÉLICAN VENTURE détient un certain nombre d'actions à droit de vote double (voir tableau ci-dessus).

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun pacte d'actionnaires ou accord pouvant entraîner un changement de contrôle de la Société.

5.3.3 ACTIONNARIAT DE CONTRÔLE

La Société est contrôlée par la famille GORGÉ, par l'intermédiaire de la société PÉLICAN VENTURE.

Trois administrateurs indépendants sont présents au Conseil d'administration de GROUPE GORGÉ. La présence d'administrateurs indépendants (personne qui n'entretient aucune relation avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement) permet d'éviter que le contrôle ne s'exerce de façon abusive car ces administrateurs pourraient jouer un rôle d'alerte s'ils constataient un abus. Un de ces administrateurs est également Président du Comité d'audit de la Société.

5.3.4 INFORMATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Les titulaires d'actions inscrites au nominatif depuis plus de quatre ans bénéficient d'un droit de vote double.

La Société est contrôlée par la famille GORGÉ, par l'intermédiaire de la société PÉLICAN VENTURE.

5.3.5 ACTIONNARIAT DES SALARIÉS

Les plans d'options de souscription ou d'achats d'actions, d'attribution gratuite d'actions et d'attribution de bons de souscription d'actions existant au sein du Groupe sont décrits dans la note 5.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, il convient de noter qu'au 31 décembre 2021 :

- aucune participation des salariés n'est détenue dans le cadre d'une gestion collective ;
- 27 334 actions GROUPE GORGÉ sont détenues par des salariés du Groupe au nominatif, à la suite d'acquisition d'actions dans le cadre de plans d'attribution gratuite d'actions.

5.4 COMMUNICATION FINANCIÈRE (CALENDRIER FINANCIER, PERFORMANCE DE L'ACTION, POLITIQUE DE DIVIDENDES, ETC.)

5.4.1 INFORMATIONS BOURSIÈRES

Évolutions du cours et des volumes échangés sur Euronext

Mois	Plus haut (en euros)	Plus bas (en euros)	Nombre de titres échangés	Capitaux (en euros)
Janvier 2021	12,30	9,49	1 202 767	13 098 180
Février 2021	12,79	11,07	650 756	7 698 643
Mars 2021	12,90	11,13	653 450	7 876 498
Avril 2021	12,58	11,54	320 248	3 860 865
Mai 2021	11,95	10,73	394 215	4 538 450
Juin 2021	12,37	11,24	315 445	3 703 076
Juillet 2021	12,06	10,56	298 943	3 368 829
Août 2021	12,31	11,12	256 589	3 024 041
Septembre 2021	12,22	11,20	237 568	2 753 044
Octobre 2021	12,06	10,62	441 511	5 062 559
Novembre 2021	12,67	11,21	462 039	5 508 083
Décembre 2021	17,10	11,33	807 632	11 180 477
Janvier 2022	17,54	14,74	520 253	8 505 813
Février 2022	15,80	13,20	274 521	3 989 468

Source : Euronext.

Le titre GROUPE GORGÉ fait partie du compartiment B d'EURONEXT Paris. Le compartiment B comprend les sociétés cotées ayant une capitalisation boursière entre 150 millions d'euros et 1 milliard d'euros.

Depuis le 1^{er} avril 2014, GROUPE GORGÉ répond à l'ensemble des critères d'éligibilité PEA-PME (décret n° 2014-283), à savoir moins de 5 000 salariés, d'une part, chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros, d'autre part ; ces critères s'appliquant à l'ensemble du Groupe.

Le titre GROUPE GORGÉ fait également partie de l'indice CAC PEA-PME depuis le 1^{er} avril 2014. Cet indice, constitué par EURONEXT a été lancé le 27 février 2014 et regroupe 40 valeurs puisées dans la liste des PME-ETI éligibles au dispositif PEA-PME.

Par ailleurs, le titre GROUPE GORGÉ est admis au SRD Long-seulement depuis le 29 décembre 2014. Cette admission du titre GROUPE GORGÉ au label SRD Long-seulement devrait favoriser une meilleure liquidité du titre.

5.4.2 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

La Société a la volonté de verser des dividendes, sans toutefois avoir arrêté une politique systématique en matière de répartition de ses bénéfices entre dividendes et financement des activités.

Les dividendes décidés par l'Assemblée générale se sont élevés, au titre des exercices précédents, à :

- 2016 : néant ;
- 2017 : dividende par action de 0,32 euro (13 502 843 actions), soit un dividende total de 4 320 909,76 euros ;
- 2018 : dividende par action de 0,32 euro (13 502 843 actions), soit un dividende total de 4 320 909,76 euros ;
- 2019 : dividende par action de 0,32 euro (13 502 843 actions), soit un dividende total de 4 320 909,76 euros ;
- 2020 : dividende par action de 0,32 euro (17 424 747 actions), soit un dividende total de 5 575 919,04 euros.

En décembre 2021, la Société a de plus procédé à une distribution exceptionnelle en nature d'actions PRODWAYS GROUP (trois actions PRODWAYS GROUP pour deux actions GROUPE GORGÉ), représentant au cours de Bourse de PRODWAYS GROUP du jour de la distribution l'équivalent de 4,11 euros par action.

A la suite de cette importante distribution, Groupe Gorgé proposera à l'Assemblée générale du 16 juin 2022 de ne pas verser de dividende ordinaire au titre de l'exercice 2021. Cette décision s'inscrit dans le cadre de l'opération de rapprochement entre GROUPE ECA et iXblue dont le financement mobilise les ressources du groupe, évitant ainsi une augmentation de capital et une dilution pour les actionnaires.

5.4.3 DOCUMENTS D'INFORMATION

La Société communique essentiellement avec ses actionnaires par le biais de son site Internet (www.groupe-gorge.com), de son compte Twitter ainsi que par l'intermédiaire de son agence de diffusion des publications financières ACTUSNEWSWIRE.

La communication des éléments financiers trimestriels, semestriels et annuels se fait par le biais de communiqués de presse dont le calendrier indicatif est le suivant :

- chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2022 : 21 avril 2022 ;
- Assemblée générale : 16 juin 2022 ;
- chiffre d'affaires du 2^e trimestre 2022 : 27 juillet 2022 ;
- résultats semestriels 2022 : 19 septembre 2022 ;
- chiffre d'affaires du 3^e trimestre 2022 : 19 octobre 2022 ;
- chiffre d'affaires du 4^e trimestre 2022 : fin février 2023.

La communication concernant les résultats de l'exercice 2021 a eu lieu le 21 mars 2022 .

Pendant la durée de validité du Document d'enregistrement universel, les documents suivants peuvent être consultés au siège de la Société :

- la dernière version à jour des statuts de la Société ;
- tous les rapports, courriers et autres documents dont une partie est incluse ou visée dans le présent Document d'enregistrement universel.

Les rapports annuels sont disponibles au siège social de la Société, 30, rue de Gramont – 75002 Paris, ainsi que sur le site Internet www.groupe-gorge.com. Les communiqués de la Société sont relayés via des services professionnels de diffusion (ACTUSNEWSWIRE) et consultables sur les principaux sites boursiers, accessibles à tous publics, tels que BOURSORAMA, BOURSIER.COM, EURONEXT, etc.

Le site Internet de la Société propose l'ensemble des informations financières et d'activité de GROUPE GORGÉ mises à jour. Tous les communiqués de GROUPE GORGÉ y sont clairement disponibles ainsi que tous les documents utiles aux actionnaires : documents de références, comptes consolidés semestriels, informations concernant les rachats d'actions, etc.

GROUPE GORGÉ participe à des salons (*Smallcap* et/ou *Midcap events*), à des *roadshows* ainsi qu'à d'autres manifestations destinées aux analystes, investisseurs et actionnaires afin d'offrir une communication active sur les activités et résultats du Groupe tout au long de l'année. Le Groupe organise également des visites investisseurs et analystes sur les salons commerciaux les plus importants pour le Groupe au cours de l'année.

Un Service Titres assure en propre et gratuitement la tenue des comptes titres au nominatif pur. Les actionnaires souhaitant inscrire leurs titres sous cette forme peuvent le faire en adressant leur demande à CACEIS Services Financiers Émetteurs, 14, rue Rouget-de-Lisle – 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09, ou en en faisant la demande auprès de leur banquier habituel.

Notre contact actionnaires/investisseurs ACTUS FINANCE (52, rue de Ponthieu – 75008 Paris) est disponible pour toute question concernant notre actualité ou toute question relative à nos différents communiqués.



6

NOS VALEURS, NOS COLLABORATEURS ET NOS ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RSE

6.1 Démarche générale et méthodologie	156	6.7 Un comportement responsable des relations durables avec ses parties prenantes	168
6.2 Notre modèle d'affaires	157	6.8 Des activités à l'impact limité sur l'environnement et le changement climatique	170
6.3 Les risques et enjeux RSE de GROUPE GORGÉ	157	6.9 Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion	173
6.4 L'innovation au service de la santé et de la protection des personnes et des infrastructures	160		
6.5 Bâtir un acteur de référence en termes d'innovation technologique	161		
6.6 Les engagements du Groupe envers ses collaborateurs	163		

6.1 DÉMARCHÉ GÉNÉRALE ET MÉTHODOLOGIE

6.1.1 CONTEXTE PARTICULIER DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

GRUPE GORGÉ produit conformément à l'article R.225-105 du Code de commerce une déclaration de performance extra-financière (DPEF) sur le périmètre Groupe. Cette déclaration fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant.

La réalisation de cette déclaration de performance extra-financière est une nouvelle étape qui s'inscrit dans la démarche d'amélioration continue de l'engagement social, environnemental et économique du Groupe.

Périmètre de reporting

Les informations présentes dans ce rapport sont consolidées et portent sur les principales filiales françaises et belges au 31 décembre 2021, soit 10 filiales en 2021, dont trois entrantes (le pôle Impression 3D étant sorti du périmètre à la fin de l'exercice et représentait 7 filiales), contre 15 filiales en 2020.

Ces dernières représentent à fin 2021, 97 % des effectifs et 98 % du chiffre d'affaires du Groupe, contre 89 % des effectifs et 88 % du chiffre d'affaires en 2020, respectivement 94 % et 93 % à périmètre constant. Pour des questions pratiques et d'organisation au sein du Groupe, il a semblé pertinent de retenir ce seuil de matérialité. Les filiales sous ce seuil de matérialité ne portent pas de risque significatif.

A noter que la société Baumert, classée en activités non poursuivies, est intégré dans le périmètre de reporting.

Gouvernance et reporting des indicateurs RSE

La production d'indicateurs de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) nécessite la mise en place de remontées d'informations à destination de la Direction financière de GROUPE GORGÉ. Un protocole a été établi ; il décrit les indicateurs RSE de façon précise et uniforme.

Depuis 2 ans, le Groupe a densifié et coordonné son processus de collecte des données autour de la Direction financière du Groupe avec la nomination dans chaque filiale de deux responsables RSE (RH et QHSE ou Directeur financier) afin de disposer de relais et d'accélérer le développement de pratiques RSE au niveau local au sein de ses filiales. Le Groupe organise maintenant une réunion annuelle avec l'ensemble des référents des filiales afin de leur présenter les résultats de la campagne précédente, les nouveautés de la campagne à venir et les sensibiliser à ces enjeux.

Fin 2020, GROUPE GORGÉ a par ailleurs renforcé sa gouvernance RSE à travers l'implication croissante du Conseil d'administration. Celui-ci a nommé Hélène de COINTET, Directrice générale déléguée du Groupe, responsable de la RSE

pour mener les avancées sur l'ensemble du Groupe. En complément, il sera proposé à l'Assemblée générale d'introduire des critères RSE dans le calcul de la rémunération des dirigeants, ces critères représenteraient jusqu'à 15 % de la part variable.

Le Groupe a décidé de fixer pour les prochaines années des objectifs en ligne avec ses enjeux stratégiques et RSE. ces objectifs concernent :

- ❑ La rétention des talents, le développement des compétences et le bien-être des collaborateurs, avec un objectif de baisse du taux de sortie des collaborateurs;
- ❑ La réduction des émissions carbone de Groupe Gorgé;
- ❑ Les efforts pour mettre en place une chaîne d'approvisionnement plus responsable.

6.1.2 LES ENGAGEMENTS RSE DE GROUPE GORGÉ

Depuis 2018, GROUPE GORGÉ a approfondi l'évaluation de ses enjeux et risques liés à la RSE du Groupe en réalisant, avec l'appui d'un consultant externe, une analyse de matérialité afin d'anticiper les attentes, les risques et opportunités liés aux enjeux du développement durable et à nos responsabilités vis-à-vis de nos parties prenantes.

Cette analyse a été menée en plusieurs étapes :

- ❑ la réalisation de *benchmarks* sectoriels ;
- ❑ l'identification des principaux enjeux à partir de ressources internes, notamment la cartographie des risques financiers ;
- ❑ l'organisation d'ateliers internes avec des opérationnels de chaque pôle afin de valider la pertinence des enjeux ;
- ❑ la collecte des données RSE par la Direction générale de GROUPE GORGÉ.

Ce travail a permis d'identifier et de hiérarchiser les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux de chaque pôle puis du Groupe en fonction :

- ❑ des attentes des parties prenantes ;
- ❑ de leurs impacts sur l'activité du Groupe.

La cotation de ces risques a fait ressortir trois niveaux de risques potentiels : modéré, important ou capital.

GROUPE GORGÉ a évalué ses enjeux ainsi que la contribution de sa mission et de ses initiatives sociales et environnementales au programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté par l'ONU en 2015. Ce programme est composé de 17 Objectifs pour un Développement Durable (ODD).

Les ODD s'affirment comme le nouveau cadre mondial des priorités et leur traduction pour les entreprises par le *Global Compact*, le WBCSD et la GRI constitue un nouveau référentiel RSE exhaustif et pérenne au sein duquel le Groupe souhaite s'inscrire.



6.2 NOTRE MODÈLE D’AFFAIRES

GROUPE GORGÉ est un groupe industriel spécialisé dans les métiers de haute technologie animé par une forte culture entrepreneuriale. GROUPE GORGÉ est un acteur de référence sur ses marchés de pointe et opère au niveau mondial dans des secteurs innovants et porteurs : les drones, la robotique, l’ingénierie et les systèmes de protection.

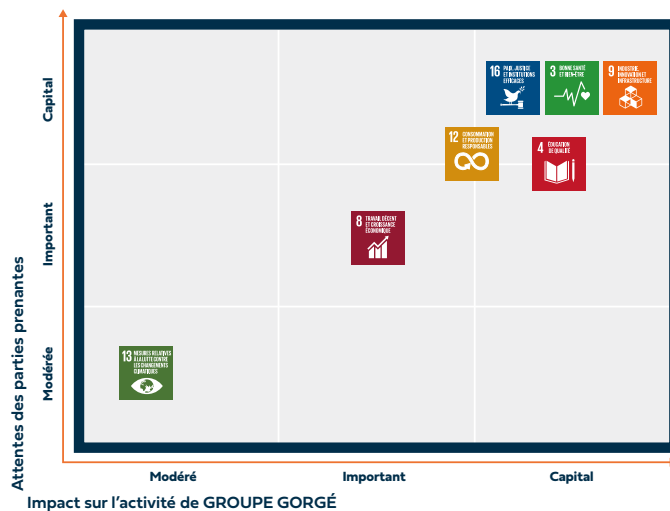
Le modèle d'affaires détaillé du Groupe est présenté dans la partie 1.2 « Présentation du Groupe et de ses activités » ainsi que dans les pages introductives du présent Document d’enregistrement universel.

6.3 LES RISQUES ET ENJEUX RSE DE GROUPE GORGÉ

Les enjeux liés à l’activité du GROUPE GORGÉ ont été attribués aux différents Objectifs de Développement Durable pour suivre la contribution du Groupe en matière de RSE et mesurer les actions et leur performance associée.

Matrice de matérialité de GROUPE GORGÉ

La matrice de matérialité du Groupe représente les enjeux RSE identifiés comme prioritaires pour le Groupe. L’analyse de la matérialité du Groupe a identifié **9 enjeux prioritaires**, correspondant à **six Objectifs du Développement Durable**. Ces neuf enjeux traduisent les risques et opportunités identifiés lors de l’analyse des risques.



06

ODD	Enjeux RSE	ODD	Enjeux RSE
	<ul style="list-style-type: none"> L’innovation au service de la protection des personnes et des biens Santé, sécurité et bien-être au travail, un engagement pour tous les collaborateurs 		<ul style="list-style-type: none"> Investir dans une relation durable et responsable vis-à-vis des collaborateurs S’assurer de conditions de travail décentes chez nos fournisseurs
	<ul style="list-style-type: none"> Bâtir un acteur de référence en termes d’innovation technologique Rendre les infrastructures plus sûres 		<ul style="list-style-type: none"> Agir en groupe efficace, responsable et éthique
	<ul style="list-style-type: none"> Attirer et former les talents 		<ul style="list-style-type: none"> Des activités à l’impact limité sur le changement climatique

En 2021, des Indicateurs Clés de Performance ont été identifiés, en lien avec la matrice des risques de GROUPE GORGÉ, autour de trois thèmes majeurs : le bien-être et la rétention des collaborateurs, la création d’une *supply chain* proche et responsable, et la réduction des émissions carbone du Groupe. Ces indicateurs de performance font l’objet d’un suivi particulier et d’objectifs chiffrés, tandis que la majorité des référents RSE du Groupe se voient attribuer des objectifs liés à ces critères RSE dans leur bonus de 2022.

I Un plan d'actions d'actions RSE ambitieux répondant aux enjeux des activités de GROUPE GORGÉ

Axes	ODD	Engagements	Objectifs	KPIs	Réalisation 2021
Capital humain		Bien-être et motivation des collaborateurs	Fidéliser le capital humain et développer les compétences des collaborateurs	Taux de sortie subi des collaborateurs ⁽¹⁾	Taux de sortie de 9% en 2021 pour le pôle D&S (contre 14 % en 2019); 25,4 % pour le pôle ISP (contre 28 % en 2019)
Environnement	 	Participer à la lutte contre le changement climatique	Réduire l'empreinte carbone du groupe	Pôle Drones & Systèmes : Emissions Carbone (scopes 1 et 2) / surface des locaux Pôle ISP : Part de véhicule à faible émission dans les renouvellements de véhicule	Baisse du ratio de 10 % par rapport à 2019 pour le pôle D&S Développement d'une politique de renouvellement du parc automobile avec des véhicules à faible émissions
Approvisionnements responsables	 	Participer à la création d'une chaîne d'approvisionnement responsable	Renforcer la prise en compte de critères RSE dans les relations avec nos fournisseurs	Agrégat de critères multiples ⁽²⁾	Développement et renforcement de la politique d'achats responsables, en fonction du degré d'avancement des différentes filiales du groupe
Gouvernance	 	Conduire une gouvernance efficace et attentive à l'éthique	Garantir un cadre éthique et transparent assurant des pratiques exemplaires	Part de membres indépendants au Conseil d'administration Part de femmes au Conseil d'administration Taux de participation des administrateurs	50 % de membres indépendants ⁽³⁾ 50 % de femmes ⁽³⁾ Taux de participation de 98 %

(1) Taux de sortie = nombre de départs subis sur l'année (licenciements, démissions, ruptures conventionnelles) / effectifs en début d'année

(2) Agrégat de plusieurs critères inspirés par les agences de notations extra-financières et sujet à évolution (intégration de critères sociaux et environnementaux dans les pratiques d'achats, mise en place d'une charte fournisseurs, etc.)

(3) Pourcentage calculé hors administratrice salariée, en lien avec les recommandations du code de gouvernance des entreprises

6.3.1 LA TAXONOMIE VERTE EUROPÉENNE

Issu du plan d'action pour la finance durable lancé en 2018 par la Commission européenne, le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 établit un cadre visant à favoriser les investissements « durables » dans l'Union européenne, appelé « taxonomie verte européenne ». Conformément à ce règlement, le Groupe est donc soumis pour la première fois au titre de l'exercice 2021 à l'obligation de publier la part de son activité éligible à la taxonomie – chiffre d'affaires, dépenses d'investissement (Capex) et d'exploitation (Opex) – sur les deux premiers objectifs environnementaux liés au changement climatique.

Pour être considérée comme durable, une activité doit contribuer de façon substantielle à l'un des six objectifs environnementaux listés ci-dessous, ne pas entraver les cinq

autres selon le principe dit *Do No Significant Harm* (DNSH) et respecter des standards sociaux minimums. Le règlement taxonomie est complété par deux actes délégués : le premier paru en avril 2021 précisant les critères techniques environnementaux pour les deux premiers objectifs, le second paru en juillet 2021 précisant les modalités du reporting attendu sur la taxonomie.

Les six objectifs environnementaux de la taxonomie

1. Atténuation du changement climatique;
2. Adaptation au changement climatique;
3. Utilisation durable de l'eau et des ressources marines;
4. Transition vers une économie circulaire;
5. Prévention et réduction de la pollution;
6. Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Sur les deux premiers objectifs liés au changement climatique, une activité donnée peut être éligible à la taxonomie si elle est déjà à faible intensité carbone (*Own performance*), si elle contribue à la transition vers une économie zéro émission nette d'ici 2050 (*Transitional activity*), ou encore si elle permet à d'autres activités de réduire leurs émissions de CO₂ (*Enabling activity*). Pour être alignée, une activité doit être éligible et satisfaire aux critères techniques (*Technical screening criteria*) et aux standards sociaux minimums précisés dans le règlement.

Le Groupe a analysé chacune de ses activités en utilisant les critères définis par la taxonomie européenne pour déterminer si elle est éligible à l'un des deux premiers objectifs d'atténuation

du changement climatique et/ou d'adaptation au changement climatique.

En première approche, il ressort que 55 % du chiffre d'affaires et 73 % des capex de GROUPE GORGÉ sont éligibles à au moins l'un des deux premiers objectifs de la taxonomie européenne. À ce stade, GROUPE GORGÉ n'est pas en mesure de déterminer la part des OpEx éligibles tels que définis par le règlement taxonomie à partir des processus et des systèmes d'information existants. Une analyse plus poussée sera conduite afin de préciser cet indicateur dans le prochain Document d'Enregistrement Universel.

Chiffre d'affaires et Capex éligibles par pôle au 31 décembre 2021

	Indicateur	Éligibilité en %
Chiffre d'affaires GROUPE GORGÉ (1)	201,7	55 %
Drones & Systèmes	115,3	83 %
Ingénierie & Systèmes de Protection (2)	87,4	18 %
Capex	33,6	73 %

(1) Somme des revenus des divisions Drones & Systèmes et Ingénierie et Systèmes de protection et des retraitements « Structure et éliminations intra-groupe » pour -1 M€.

(2) Chiffre d'affaires comprenant la société BAUMERT, classée en « activités non poursuivies ».

6.4 L'INNOVATION AU SERVICE DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES INFRASTRUCTURES



À travers chacun de ses pôles d'activité, le Groupe vise à protéger les personnes et les biens. En particulier, dans ses activités Défense, le Groupe développe et produit uniquement des solutions visant identifier et neutraliser des menaces, telles que les mines sous-marines, et non à attaquer. Les activités du Groupe dans le domaine de la protection des sites à risque visent aussi à protéger les personnes, que ce soit à travers la fourniture de systèmes de protection incendie, de portes sécurisées ou le conseil en ingénierie de sûreté et sécurité.

6.4.1 DRONES & SYSTÈMES : L'INNOVATION AU SERVICE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

Le GROUPE ECA offre à ses clients des solutions pour assurer la sécurité de leurs opérations.

Pour les Forces Armées et la Sécurité Civile, le GROUPE ECA développe des solutions robotiques de pointe dédiées aux missions de la défense et de la sécurité. L'objectif principal des développements de GROUPE ECA est d'éviter l'exposition du personnel aux dangers, tels que l'élimination des explosifs (EOD) et des explosifs improvisés (IED), les conflits et les menaces terroristes. Le GROUPE ECA ne développe pas d'armes.

Le GROUPE ECA est ainsi engagé depuis plus de 50 ans aux côtés des forces armées dans la lutte contre les mines. Aujourd'hui, les mines marines restent une menace et un moyen très efficace pour perturber la navigation commerciale ou empêcher les opérations navales. Elles sont peu coûteuses, faciles à déployer et mortelles ; en France en 2020, les trois groupes de plongeurs démineurs de la Marine et les chasseurs de mines triparties, avaient ainsi neutralisé 1760 engins explosifs en mer ou sur les littoraux. Le GROUPE ECA est leader sur les solutions autonomes et téléopérées spécialisées dans la détection, la classification, l'identification et la neutralisation de mines à distance, en gardant les équipages en dehors des zones de danger ; la solution vendue en 2019 par le consortium *Belgium Naval & Robotics* formé par Naval Group et le GROUPE ECA est ainsi la première au monde basée sur l'approche innovante *stand-off* du déminage en mer à distance.

GROUPE ECA pourrait également proposer des versions de ses drones pour répondre aux besoins de protection et de préservation des grands fonds marins dans le cadre du programme France 2030 annoncé par le Président de la République.

Dans son pôle Aérospatial, le GROUPE ECA est notamment le leader mondial des balises de détresse qui sont des équipements obligatoires des aéronefs destinés à aider les autorités de recherche et de sauvetage à localiser tout avion en détresse ainsi que les passagers ou équipages. Sa balise « ELiTe » est la première balise de survie aéronautique (ELT) qui intègre un émetteur GPS ainsi qu'un système d'activation au contact de l'eau, fiabilisant ainsi le déclenchement et la localisation des survivants d'un aéronef en perdition.

La gamme d'AMR développée par le GROUPE ECA depuis 2019 a aussi une fonction de protection des personnes : cette gamme de véhicules autonomes peut prendre en charge sur des sites industriels la logistique et des tâches dangereuses et répétitives, contribuant ainsi à une plus grande sécurité sur le lieu de travail et une amélioration des conditions de travail des opérateurs.

6.4.2 INGÉNIERIE & SYSTÈMES DE PROTECTION : PROTÉGER LES INFRASTRUCTURES LES PLUS EXIGEANTES

Le pôle Ingénierie & Systèmes de Protection développe des solutions innovantes et sur mesures pour la protection des infrastructures. Ces protections de hautes performances permettent de sécuriser les infrastructures les plus exigeantes (centrales nucléaires, industries, etc.) contre les risques naturels (incendies, inondations, séismes, etc.). Elles ont un impact direct sur la protection des personnes (utilisateurs et riverains), et limitent les dommages directs (réparation, remise en état des bâtiments) et indirects (arrêt d'activité dans les entreprises, relogement de personnes évacuées).

VIGIANS PROTECTION INCENDIE fournit et installe, à travers sa filiale CLF, des solutions anti-incendie pour tous types de bâtiments (sprinkleurs, brouillards d'eau, etc.). Le risque incendie est une menace réelle pour les hommes et les biens. Le système de sprinkleur est la solution active qui offre aujourd'hui à toute entreprise la meilleure protection des biens et des personnes face au risque d'incendie. Les sprinkleurs permettent de détecter un début d'incendie, de donner l'alerte lors de foyers naissants et de contenir le feu jusqu'à l'arrivée des services de secours. Les installations sprinkleurs sont obligatoires dans un certain nombre de sites (entrepôts, centres commerciaux, sites culturels...) et fortement recommandées dans beaucoup d'installations par les assureurs. Elles se développent également dans le secteur résidentiel notamment dans les EHPAD ou les hôpitaux où elles permettent de sauver la vie des plus fragiles.

La société BAUMERT de son côté, développe, fabrique, fournit et installe des portes et cloisonnements techniques qui équipent essentiellement des centrales nucléaires mais aussi des centres de recherche, des usines de retraitement, des sites industriels sensibles (pétrochimiques ou pharmaceutiques). BAUMERT est le leader mondial des portes neutroniques en France et à l'international. Ses solutions protègent ainsi le personnel travaillant au plus près des réacteurs des centrales, les citoyens et l'environnement.

SERES TECHNOLOGIES, filiale d'Ingénierie du Groupe, a ainsi fait de la sûreté et sécurité des installations et solutions nucléaires sa spécialité. La société propose à ses clients des prestations de services et d'ingénierie dans les domaines de la prévention des risques sûreté/sécurité (métiers de la qualité, de la sécurité, de l'environnement et de la sûreté nucléaire), de

l'ergonomie, de la sûreté de fonctionnement et de logistique intégrée (analyse, modélisation et évaluation des systèmes complexes à forts enjeux en termes de fiabilité, disponibilité opérationnelle et sécurité), participant à la construction et pérennisation d'une industrie nucléaire sûre.

6.5 BÂTIR UN ACTEUR DE RÉFÉRENCE EN TERMES D'INNOVATION TECHNOLOGIQUE



Objectif RSE répondant au risque décrit dans le chapitre 2, section 2.2.3 « Risques liés aux évolutions technologiques et investissements R&D »

Être toujours à la pointe de l'innovation, telle est l'ambition du Groupe. Aujourd'hui, les équipes R&D du Groupe conçoivent les innovations de demain afin de répondre encore plus efficacement aux besoins de leurs clients dans la robotique ou la protection des infrastructures.

6.5.1 L'INNOVATION : UN LEVIER DE CROISSANCE

Afin de maintenir et développer des avantages concurrentiels, le Groupe maintient un niveau élevé d'investissements en matière de recherche et développement. La politique de recherche et développement du Groupe est décrite dans le paragraphe 1.3 « Stratégie et perspectives, politiques d'investissement et de R&D ».

En 2021, le montant de la R&D s'élève à 16,9 millions d'euros, soit 9,5% du chiffre d'affaires du Groupe.

Le Groupe favorise cette innovation dans chacun de ses pôles et s'attache à préparer le futur, finançant le développement de nouvelles technologies ou de nouveaux produits.

En 2021, le pôle **Drones & Systèmes** a alloué 14,0 millions d'euros à la R&D, ce qui représente 12,1% de son chiffre d'affaires, comparé à 10,9 millions d'euros et 11,3% du chiffre d'affaires en 2020. Le pôle développe notamment un programme de recherche sur les « systèmes de robots » du futur pour développer aujourd'hui les robots de demain.

Enfin, dans le pôle Ingénierie & Systèmes de Protection, la filiale SERES TECHNOLOGIES déploie un pôle R&D dédié aux technologies d'avenir pour adresser les enjeux de la transformation digitale et des nouveaux modes de fonctionnement.

Brevets déposés

Afin de conserver ses avantages concurrentiels et en développer de nouveaux, le Groupe maintient un niveau important d'investissements en matière de recherche et développement. Les sociétés du Groupe déposent parfois des brevets si cela permet de protéger des avancées techniques, technologiques ou commerciales brevetables.

Le GROUPE ECA détient un portefeuille de 34 familles de brevets. Afin d'encourager, d'encadrer l'innovation, et valoriser la propriété intellectuelle, une charte de l'innovation a été mise en place et déployée au sein de GROUPE ECA.

6.5.2 PRISE EN COMPTE DES ENJEUX RSE DANS LES INNOVATIONS ET LES DÉVELOPPEMENTS PRODUITS

Conscients que les produits du Groupe répondent à des enjeux sociétaux et soucieux d'améliorer encore leur impact, les femmes et les hommes du Groupe travaillent à des innovations produits vertueux au sens de la RSE.

Ainsi en 2021, les initiatives suivantes se poursuivent ou ont été initiées, parmi lesquelles :

- ❑ développement d'une gamme de robots autonomes électriques (Autonomous Mobile Robots, AMR) et développement actuel d'une version hydrogène pour limiter les émissions de CO₂ ;
- ❑ travaux de recherche dans le nouveau centre de R&D de SERES TECHNOLOGIES notamment dans le domaine des énergies non polluantes (pile à hydrogène, éoliennes offshore) ;
- ❑ travaux de recherche dans le pôle Drones & Systèmes autour de la propulsion hybride.

6.5.3 PARTAGE ET HÉRITAGE TECHNOLOGIQUE

Le Groupe fonde sa vision de l'innovation sur l'ouverture et le partenariat, selon plusieurs dimensions :

Projets de co-innovation

Le GROUPE ECA participe régulièrement à des projets de recherche paneuropéens. GROUPE ECA est par exemple un participant majeur du Projet CORAL, projet cofinancé par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'État, l'Europe et l'IFREMER, et qui s'appuie sur l'expertise d'entreprises innovantes et universités pour développer Ulyx, un AUV profond ; le premier engin a été livré en 2020. Ulyx peut plonger jusqu'à 6000 mètres de fond et y accomplir une mission multi-fonctions en autonomie de 24 à 48h.

GROUPE ECA pilote par ailleurs des projets collaboratifs H2020 dans le domaine des balises de détresse, tels le projet ISSAR – *Innovative System for Search And Rescue*, qui vise à développer une balise de détresse aéronautique prête à être certifiée et commercialisée, dans un projet qui intègre de nombreux acteurs de la filière tels que THALES ALENIA SPACE et TÜV Sud, ou le projet H2020 – GAMBAS dont l'objectif est de soutenir et promouvoir les balises de détresse marines anti-piratage de nouvelle génération avec THALES ALENIA SPACE, Pildo Labs, et Synthetica P.C.

Partenariats industriels

Le Groupe noue régulièrement des partenariats avec des clients ou des PME ou grands groupes de son écosystème afin de proposer des solutions innovantes.

Ainsi, depuis 2016, NAVAL GROUP et le GROUPE ECA collaborent étroitement dans le cadre d'un partenariat technologique et commercial dans le domaine de la guerre des mines robotisée. La première application concrète s'est faite dans le cadre de la réponse à la consultation lancée par la Belgique dans le cadre d'une coopération belgo-néerlandaise pour la fourniture de douze chasseurs de mines.

Le partage de connaissances avec le plus grand nombre

Le GROUPE GORGÉ tente d'initier au travers de conférences et tables rondes un partage de connaissance sur ses métiers auprès de tout public susceptible de porter un intérêt aux activités du Groupe.

Ainsi, au cours de l'année 2021, le Groupe a participé à des émissions sur la digitalisation de l'industrie, comme sur BFM Business, ainsi qu'à des salons professionnels. À travers la participation à ce type de manifestations, le Groupe souhaite aussi promouvoir la place des ETI en France et soutenir l'innovation française.

Le GROUPE ECA est très actif au sein des filières du Naval et de la Défense en France. Le Groupe tente d'initier au travers de conférences et tables rondes un partage de connaissance sur ses métiers auprès de tout public susceptible de porter un intérêt aux activités du Groupe, notamment en organisant des conférences thématiques avec ses experts lors des salons auxquels il participe.

Le GROUPE ECA est par ailleurs très investi dans son écosystème aéronautique ; il est par exemple membre du Comité équipements embarqués & systèmes de test au sein du Comité stratégique régional de la filière Aéronautique Occitanie, où il promeut notamment les intérêts des ETI de la filière.

6.6 LES ENGAGEMENTS DU GROUPE ENVERS SES COLLABORATEURS

6.6.1 INVESTIR DANS UNE RELATION DURABLE ET RESPONSABLE VIS-À-VIS DES COLLABORATEURS



Objectif RSE répondant au risque décrit dans le chapitre 2, section 2.4.2 « Risques liés aux difficultés à attirer ou à retenir des collaborateurs au niveau de compétence attendu »

Favoriser des emplois durables et attractifs et assurer un accès à des services de santé de qualité à tous ses collaborateurs.

6.6.1.1 Politique d'emploi

Dans les métiers de haute technologie, les innovations – et donc les talents – d'aujourd'hui font les succès de demain. C'est pourquoi le développement du potentiel humain est une priorité pour le Groupe. Afin de permettre à ses collaborateurs de bénéficier d'un environnement stimulant, les filiales du Groupe cherchent à mettre en œuvre les meilleures pratiques RH.

Tous les indicateurs ci-après (à l'exception du tableau ci-dessous) portent sur l'effectif du panel de filiales retenues. En 2021, les indicateurs portent sur 1 439 collaborateurs, soit 97 % de l'effectif total du Groupe (équivalent à 2020 à périmètre constant). La période 2020 a été retraitée des activités cédées (impression 3D, pôle sorti du périmètre au 31 décembre 2021) pour faciliter la comparaison.

Effectif total au niveau du Groupe et implantations géographiques

Pour le tableau ci-dessous, la population prise en compte concerne l'ensemble des salariés du Groupe, stagiaires exclus. L'effectif se traduit par le nombre de personnes présentes au sein du Groupe au 31 décembre 2021 et liées par un CDI, un CDD ou un contrat d'apprentissage. Les temps partiels sont comptés pour une personne.

	Drones & Systèmes		Ingénierie & Systèmes de Protection		Siège		Groupe	
	2021	2020*	2021	2020*	2021	2020*	2021	2020*
Cadres et ingénieurs	497	460	390	310	6	6	893	776
Techniciens et agents de maîtrise	147	123	92	124	1	1	240	248
Employés	74	74	96	83	-	-	170	157
Ouvriers	42	51	137	151	-	-	179	202
TOTAUX	760	708	715	668	7	7	1482	1383

* Colonne 2020 retraitée des activités non poursuivies.

Après une année 2020 complexe, l'année 2021 est placée sous le signe de la reprise. Le Groupe a continué à croître et à embaucher, notamment dans l'hexagone. En France, où le Groupe emploie la très grande majorité de ses effectifs, GROUPE GORGÉ est le fruit d'une histoire locale et engagée. Implanté dans 11 régions et plus particulièrement en région PACA, Occitanie, Île-de-France, Grand Est et Auvergne – Rhône-Alpes, avec une dizaine de sites majeurs, le Groupe est un pourvoyeur d'emploi local et durable. Le Groupe a également des implantations aux États-Unis, en Belgique et à Singapour.

Les effectifs du pôle Ingénierie & Systèmes de Protection ont continué à augmenter en 2021. Cette croissance est notamment liée aux sociétés d'ingénierie du Groupe, qui connaissent un fort développement.

Répartition par catégories socioprofessionnelles

(en %)	Hommes			Femmes			Total		
	2021	2020 retraité	2020	2021	2020 retraité	2020	2021	2020 retraité	2020
Cadres et professions supérieures	47	44	41	12	11	10	59	55	51
Techniciens et agents de maîtrise	14	15	15	3	3	5	17	17	20
Employés	4	3	6	6	7	8	11	10	15
Ouvriers	11	13	11	1	2	1	12	14	12
Apprentis	1	2	2	1	1	1	2	3	2
TOTAL	77	77	75	23	23	25	100	100	100

Répartition par âge

(en %)	2021	2020 retraité	2020
Moins de 30 ans	19	18	19
De 30 ans à 39 ans révolus	29	27	28
De 40 ans à 49 ans révolus	24	27	27
De 50 ans révolus à 59 ans révolus	22	22	21
60 ans et plus	5	6	5

6.6.1.2 Politique de recrutement

Le Groupe cherche à recruter des profils avec des niveaux de compétences élevés (ingénieurs, grandes écoles) sur un marché du travail mobile. Les compétences doivent souvent être acquises en interne après le recrutement.

Le Groupe étant positionné sur des activités de haute technologie nécessitant le plus souvent pour ses collaborateurs de détenir un savoir-faire et/ou une expertise particulière, il privilégie les embauches dans le cadre de contrats à durée indéterminée lui permettant ainsi de maintenir les connaissances et le savoir-faire en interne.

En effet, en 2021, les contrats à durée indéterminée représentent 95 % de l'effectif total et 86 % des embauches.

	2021	2020 retraité	2020
Embauches* :	372	335	374
• dont CDI	319	277	305
• dont CDD	34	39	46
• dont apprentis	19	19	31

* Hors transfert d'une entité à une autre entité du Groupe. Concernant les mouvements de personnel, 58 embauches concernent des transferts ou des fusions de société du Groupe faisant partie du panel de sociétés retenues.

Le tableau ci-dessous détaille les départs par motifs :

	2021	2020 retraité	2020
Départs :	276	220	280
• dont licenciements économiques	12	-	11
• dont licenciements pour autres motifs	35	16	21
• dont autres (arrivée du terme, retraite, démission, rupture conventionnelle)	229	204	213

Les licenciements renseignés ci-dessus présentent les licenciements notifiés, tous motifs confondus, dans les entreprises du Groupe pour l'année 2021, en France. En 2020, la crise Covid-19 a impacté certaines activités du Groupe qui a procédé à des réorganisations dans son pôle Drones & Systèmes (division Aérospatial).

Concernant la mobilité du personnel, 14 transferts ont été enregistrés entre sociétés du Groupe cette année, reflétant les vecteurs de mobilité interne. Cette mobilité interne est un facteur d'attractivité et de rétention des talents, et permet aussi

d'amortir les effets sur le personnel des réorganisations rendues nécessaires par le contexte économique actuel dans certaines activités du Groupe.

En 2021, le Groupe a un taux de roulement des effectifs (*turnover*) de 23,0 % contre 24,7 % en 2020, hors impression 3D. Cette amélioration est observable dans chacun des pôles. La baisse de ce taux est le fruit des efforts portés par le Groupe depuis 2019 sur la politique des ressources humaines en général, et en particulier la promotion de la marque employeur et la communication interne. Le taux de sortie des collaborateurs est un indicateur important pour notre groupe de hautes technologies, et un objectif chiffré a été fixé sur cet agrégat.

Intégration de jeunes diplômés et politique employeur du Groupe

Afin de conserver son leadership sur ses activités, le Groupe souhaite attirer les talents de demain et les fidéliser. Le Groupe et ses pôles sont présents sur les réseaux sociaux au moyen de LinkedIn mais aussi Twitter ce qui leur permet de relayer les informations importantes relatives aux marchés, partager des tendances, communiquer sur les derniers contrats remportés, annoncer de nouvelles solutions ou la participation à un salon, publier une offre d'emploi, etc. Ce flux d'actualités important est le reflet du dynamisme des activités du Groupe qui souhaite mieux se faire connaître en tant qu'employeur dans le monde.

Parallèlement à cette présence sur le Web, les pôles du Groupe travaillent activement sur le développement de leur marque employeur et leur attractivité.

Dans le pôle Drones & Systèmes, une quinzaine d'écoles ont été identifiées près des sites de Toulon, Toulouse et Brest, dont le programme dispensé aux étudiants est en totale adéquation avec les besoins du GROUPE ECA. Des référents internes pour ces écoles assistent aux forums étudiants et échangent avec les étudiants afin de promouvoir les métiers de Groupe ECA. Des publications métiers ont également été réalisées afin de partager et faire connaître les métiers du GROUPE ECA. Le pôle participe depuis quelques années à des salons d'écoles d'ingénieurs et d'IUT ciblées.

Le pôle Robotique de Groupe ECA a également rejoint les partenaires du Campus des Industries Navales (CINAV) en partenariat avec le GICAN afin d'échanger avec des étudiants et de promouvoir les métiers du Groupe et l'industrie navale.

Dans le pôle Ingénierie & Systèmes de Protection, VIGIANS PROTECTION INCENDIE a mis en œuvre une politique d'attractivité qui repose sur trois axes : l'accès au sport, la médecine du travail et les remboursements de frais de santé.

Ces actions sur la santé et le bien-être au travail des salariés permettent, entre autres, de prévenir l'absentéisme, de motiver et de fortifier la cohésion des équipes.

Dans le cadre de la politique ressources humaines, d'autres actions sont menées, telles que la conclusion d'accords sociaux et la création d'un groupe de travail dont les membres ont moins de 30 ans, qui se réunit deux fois par an pour transmettre au Comité de direction les propositions de la jeune génération.

Le Groupe pratique la pré-embauche de jeunes diplômés avec des contrats professionnalisants, des apprentissages, des stages de fin d'études et des thèses. En effet, en 2021, le Groupe a accueilli 89 stagiaires et apprentis, soit 6,0 % de ses effectifs.

	2021	2020 retraité	2020
Salariés en contrat d'alternance	32	37	42
Stagiaires	57	27	55

Diversité des profils dans les équipes

GROUPE GORGÉ est convaincu que la diversité des profils est une richesse pour l'entreprise. Le Groupe tient à être un employeur responsable et est vigilant à ce que sa conduite et ses pratiques soient exemplaires, ainsi il s'engage à prévenir toute forme de discrimination à l'embauche.

Le GROUPE GORGÉ employait 1,3 % de personnes en situation de handicap en 2021, en légère diminution par rapport à 2020.

	2021	2020 retraité	2020
Nombre de salariés en situation de handicap	19	22	27

6.6.1.3 Égalité hommes-femmes

Les métiers technologiques peinent encore à recruter des femmes dans certains métiers. Le Groupe n'obtient pas la parité sur tous ses métiers mais mène dans ses filiales des actions pour y remédier. Les sociétés du Groupe doivent s'assurer du respect des dispositions légales en matière d'égalité de traitement des salariés.

En 2021, les femmes représentent 20 % des cadres, contre 10 % en 2020.

En 2021, cinq sociétés de GROUPE GORGÉ ont plus de 50 salariés et calculent donc leur index d'égalité Femmes/Hommes ; les cinq sociétés ayant assez de données pour calculer cet indice ont obtenu des index compris entre 78 et 91/100 et un indice moyen pondéré du nombre de salariés de 86/100 ; le Groupe est engagé à renforcer ce score.

La composition du Conseil d'administration de la Société respecte les règles de parité hommes-femmes prévue par la loi COPÉ-ZIMMERMANN.

Encadrement des salaires

Chaque filiale du Groupe a sa propre politique salariale, et décide en toute autonomie, en fonction de son domaine d'activité et de sa croissance ou de ses contraintes propres, des évolutions de salaires de ses salariés.

Afin de limiter les risques de discriminations salariales, le GROUPE ECA a par exemple mis en place une politique d'encadrement des salaires qui permet aux IRP un accès à la grille salariale lors des recrutements.

Équilibre vie privée/vie professionnelle

Les mesures en faveur de l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle profitent à l'égalité hommes-femmes en permettant aux deux parents de porter les responsabilités familiales.

À ce titre, divers accords ont été mis en place dans les sociétés du Groupe, et notamment :

- ❑ des accords sur le télétravail : la crise sanitaire a grandement accéléré les négociations sur ce sujet et permis de déployer des outils nécessaires à sa mise en œuvre ; la grande majorité des sociétés du Groupe ont signé un accord sur ce volet.
- ❑ les congés « enfants malades » ; la quasi-totalité des filiales ont aujourd'hui un accord pour prendre au minimum un jour de congé enfant malade par an ;
- ❑ la meilleure prise en compte des contraintes de la vie personnelle par la programmation des réunions de travail sur des horaires adaptés et le télétravail ;
- ❑ le temps partiel volontaire ;
- ❑ le maintien de la rémunération des hommes lors du congé paternité ;
- ❑ mise à disposition de places en crèches pour les collaborateurs dans le pôle Drones & Systèmes à Toulon ; de nouvelles places ont encore été réservées en 2021.

Chez CLF SATREM, un partenariat a été mis en place avec des crèches privées afin d'attirer les jeunes générations, de fidéliser les salariés sur au moins 3 ans, et de répondre à un besoin sociétal et de qualité de vie au travail.

Par ailleurs, au sein des filiales principales, des accords sur les sujets de l'organisation du temps de travail et l'équilibre vies professionnelle et personnelle ont été signés ou sont en cours de négociation.

	2021	2020 retraité	2020
Part de femmes dans l'effectif	23	23	25
Part de femmes cadres	12	11	10
Part de femmes non-cadres	11	12	15
Part de femmes en CDI	22	22	25
Part de femmes en CDD	1	1	1

6.6.1.4 Politique de rémunération et avantages financiers

Chaque filiale a sa propre politique de rémunération, et certaines d'entre elles ont mis en place des accords d'intéressement. Le Groupe propose également une participation aux tickets-restaurant et a mis en place dans certaines filiales des accords avec des restaurants interentreprises.

Bilan des rémunérations

	2021	2020 retraité	2020
Rémunérations brutes	61 221	48 703	60 401
Charges sociales	24 342	19 462	23 977
Charges de retraite : indemnités versées et provision IAS 19	493	441	628
Participation, intéressement	443	288	288
TOTAL	86 500	68 012	85 295

6.6.1.5 Relations sociales

Toutes les sociétés du Groupe mettent en œuvre une politique active de dialogue avec leurs partenaires sociaux. Des réunions entre les délégués du personnel et la Direction sont organisées mensuellement dans toutes les filiales du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe s'oppose à toute discrimination ou pression sur un salarié ou représentant du personnel en raison de son appartenance, soutien ou opposition à un syndicat. Les moyens de communication interne au Groupe (intranet, affichages internes, newsletter, notes internes...) permettent de diffuser des informations locales et nationales.

La politique sociale du Groupe favorise la conclusion d'un certain nombre d'accords collectifs en fonction des obligations réglementaires des pays où le Groupe est implanté, et comme chaque année des accords collectifs ont été signés avec les instances représentatives du personnel dans les filiales du Groupe en 2021, notamment sur l'égalité hommes-femmes ou l'aménagement du temps de travail.

6.6.2 CONSTRUIRE DES COMPÉTENCES ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE



Objectif RSE répondant aux risques décrit dans le chapitre 2, section 2.4.2 « Risques liés aux difficultés à attirer ou à retenir des collaborateurs au niveau de compétence attendu » ; section 2.4.4 « Risques liés à l'inadéquation des compétences des collaborateurs au regard de la transformation du Groupe » ;

section 2.3.2 « Risque lié à des défaillances dans le respect des réglementations applicables »

Les évolutions technologiques et les attentes des clients imposent au GROUPE GORGÉ de réaliser des efforts en R&D, en innovation et de maintenir les compétences de son capital humain.

Le développement des savoir-faire et de l'innovation est prioritaire dans la politique de gestion des compétences de GROUPE GORGÉ. Chaque pôle a mis en place sa propre politique de développement de compétences en interne en fonction des pressions liées au marché.

Les plans de formation sont mis en place par les ressources humaines qui tiennent compte des attentes des collaborateurs, de leurs managers et de la stratégie de la Direction générale. Ainsi, la politique de formation, de développement et de promotion interne, assure aux collaborateurs leur développement personnel et professionnel.

De manière générale, la grande technicité des métiers du Groupe impose que les nouveaux embauchés soient formés, par leurs supérieurs ou des formations internes, à leurs métiers spécifiques, ainsi qu'à la sécurité/sûreté de leurs environnements (notamment dans le nucléaire).

Pour le GROUPE ECA, le transfert de connaissances et de bonnes pratiques d'une filiale à l'autre est une priorité. Ainsi, il a été décidé de développer des formations au sein du GROUPE ECA à destination de l'ensemble des chefs de projets et responsables d'affaires. Ces personnes sont en effet pour le pôle le relais de son engagement auprès de ses clients en charge de coordonner les différentes équipes, en vue de livrer les meilleures solutions pour assurer la sécurité, la précision, la fiabilité et la durabilité des solutions destinées aux clients. Le GROUPE ECA a souhaité à travers la mise en place de cette formation créer une culture commune et un référentiel de compétences commun.

Bilan de la formation

Au cours de l'exercice 2021, près de 22 024 heures de formation ont ainsi été dispensées. La part de personnes formées représente 58 % de l'effectif retenu. La croissance par rapport à 2020 s'explique par la reprise des formations en présentiel pour faire suite au contexte sanitaire de l'année passée.

	2021	2020 retraité	2020
Nombre d'heures de formation dispensées	22 024	12 180	13 347
Nombre de personnes formées	832	537	579
Taux d'accès à la formation	58	42	35
Nombre d'heures moyen par salarié	26	23	23
Budget (en milliers d'euros)	728	392	412

6.6.3 SANTÉ, SÉCURITÉ : UN ENGAGEMENT POUR TOUS LES COLLABORATEURS



Objectif RSE répondant aux risques décrit dans le chapitre 2, section 2.4.3 « Risques concernant la sécurité et sûreté » des collaborateurs

Les politiques de santé et de sécurité au travail sont gérées au sein de chaque société du Groupe en fonction de son activité et de ses contraintes propres. L'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des salariés est retranscrite dans le document unique mis en place dans les sociétés. La communication sur les risques est également faite au travers du CHSCT quand il en existe un. Le personnel utilisant des produits dangereux ou polluants reçoit une formation adaptée aux risques liés à ces produits.

Le site de BAUMERT, filiale du pôle Ingénierie & Systèmes de Protection, est classé ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement).

Drones et Systèmes

Les collaborateurs du GROUPE ECA travaillent pour la plupart dans des bureaux d'études, mais certaines interventions, notamment en extérieur, nécessitent l'application de procédures.

Compte tenu de la réglementation et des seuils établis en matière de pénibilité du travail et d'exposition à des risques majeurs en France, le GROUPE ECA n'est pas exposé et n'est donc pas tenu de formaliser des accords collectifs en la matière. En tant qu'employeur responsable et dans un souci de garantir la santé et la sécurité de ses collaborateurs, des fiches individuelles d'exposition aux risques sont réalisées dans les filiales les plus à risque par les différents Comités d'hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT). Ces fiches permettent d'assurer le suivi et la mise en œuvre d'actions préventives en matière de risques professionnels.

Ingénierie & Systèmes de Protection

Au sein de son activité de protection incendie passive, le pôle a mis en place une campagne de substitution des agents chimiques dangereux, et plus particulièrement les produits CMR, consistant à remplacer le produit CMR par un produit moins dangereux. Le pôle est soumis à une vérification HSE périodique obligatoire sur site de ses installations de *sprinklers*.

Des actions de formation pour la réduction des risques liés à la santé au travail ont été déployées au niveau du pôle. Ces formations ont porté sur :

- les gestes et postures ;
- la sûreté, sécurité et radioprotection ; et
- les risques chimiques.

Les nuisances sonores ont été identifiées par le pôle comme un risque pour les collaborateurs travaillant sur chantier et dans les ateliers. Des contrôles sont effectués par la médecine du travail et tous les collaborateurs portent des bouchons de protection.

Dans le cadre de l'accueil de travailleurs intérimaires, le pôle a également mis en place une politique de « protection des travailleurs intérimaires ».

Performance de la politique Santé et Sécurité de GROUPE GORGÉ

Le taux d'absentéisme ainsi que le nombre d'accidents du travail ont été retenus comme des indicateurs pertinents en matière de santé et sécurité au travail.

	2021	2020 retraité	2020
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	33	16	22
Nombre de journées perdues	711	962	1 088
Taux de fréquence	13,4	8,0	8,5
Taux de gravité	0,30	0,48	0,42
Taux d'absentéisme	4,05	5,13	5,15

Les accidents du travail concernent les accidents sur le lieu de travail et lors des déplacements professionnels mais sont exclus les accidents de trajets domicile-travail. Le taux de fréquence est le nombre d'accidents exprimé par million d'heures travaillées, le taux de gravité le nombre de journées non travaillées (jours calendaires) exprimé par milliers d'heures travaillées.

GROUPE GORGÉ a enregistré en 2021 33 accidents de travail, tous avec arrêt. Le taux de fréquence de 13,4 a augmenté par rapport à l'année 2020, tandis que le taux de gravité a diminué. La majorité des accidents du travail ont lieu dans le pôle Ingénierie & Systèmes de Protection, leurs salariés travaillant notamment sur des chantiers ; malgré une mise en œuvre volontariste des sociétés pour réduire ce taux (port obligatoire des EPI requis, accroissement et généralisation des formations à la sécurité, et vérification accrue du respect de l'ensemble des règles par les collaborateurs) le taux de fréquence est en augmentation par rapport à 2020 notamment dans le pôle Ingénierie, l'année précédente ayant été marquée par le ralentissement voire l'arrêt de certains chantiers.

6.7 UN COMPORTEMENT RESPONSABLE DES RELATIONS DURABLES AVEC SES PARTIES PRENANTES

Le Groupe a conscience de faire partie d'un écosystème de parties prenantes avec lesquelles il lui incombe d'organiser des relations équilibrées, éthiques, respectueuses de la loi et motivantes. Ainsi, les participants aux succès présents et futurs du Groupe sont : les collaborateurs, clients, sous-traitants et autres fournisseurs, écoles, État et collectivités territoriales, acteurs de la société civile et actionnaires.

6.7.1 S'ASSURER DE CONDITIONS DE TRAVAIL DÉCENTES CHEZ NOS FOURNISSEURS



Objectif RSE répondant aux risques décrit dans le chapitre 2, section 2.4.6 « Risques concernant la qualité et performance insuffisante des partenaires ou sous-traitants utilisés »

Le Groupe n'est pas implanté dans des zones géographiques dites « à risques » mais travaille avec des fournisseurs et des sous-traitants qui peuvent l'être.

De manière générale, le Groupe est peu intégré industriellement et réalise essentiellement des activités d'assemblage plus que de production : assemblage de robots et drones au sein du GROUPE ECA ou de portes chez BAUMERT. La sous-traitance et le choix des fournisseurs revêtent ainsi un caractère stratégique. Conscient de cet aspect et de son rôle dans la chaîne de valeurs, GROUPE GORGÉ a décidé de se fixer un ou plusieurs objectifs clairs et mesurables concernant l'attitude de ses fournisseurs vis-à-vis des ODD.

Chaque société du Groupe sélectionne ses fournisseurs et sous-traitants en fonction de leur réputation, leur performance et leur fiabilité de sorte qu'ils soient capables d'aider le Groupe à atteindre ses objectifs commerciaux.

Au-delà de ces critères, clés, certaines sociétés du Groupe mettent en place, progressivement, une charte d'exigence et un suivi vis-à-vis de leurs fournisseurs principaux. Les objectifs sont à plusieurs niveaux :

- respect par les fournisseurs de règles éthiques et sociales ;
- respect par les fournisseurs des règles environnementales ;
- indépendance des fournisseurs vis-à-vis du Groupe.

Cet enjeu a notamment été identifié au niveau du pôle Drones & Systèmes qui a mis en place des outils de vigilance dans le cadre de ses conditions générales d'achat. Les conditions générales

d'achat du GROUPE ECA reprennent les principes de l'OCDE en matière d'éthique, de lutte contre la corruption et intègrent une clause relative au Code de conduite fournisseur en cours de déploiement qui intègre des principes RSE. Par ailleurs, le GROUPE ECA réalise des audits chez certains de ses fournisseurs clés.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

Les sociétés du panel retenu étant toutes en France, le respect de la réglementation française suffit à assurer la promotion et le respect des dispositions fondamentales de l'OIT (interdiction du travail des enfants, liberté d'association, élimination du travail forcé, etc.).

6.7.2 CONSTRUIRE UN GROUPE EFFICACE, RESPONSABLE ET ÉTHIQUE



Objectif RSE répondant aux risques décrit dans le chapitre 2, section 2.4.5 « Risques concernant les pratiques commerciales inappropriées »

La typologie d'activité ainsi que la nature des parties prenantes avec lesquelles travaille le Groupe imposent de traiter les questions d'éthiques et compliance. La prévention et la lutte contre la corruption ont toujours constitué un enjeu important pour le Groupe, dont les activités orientées vers l'international nécessitent une vigilance particulière en la matière.

6.7.2.1 Lutte contre la corruption

L'intégrité en affaires participe à la bonne réputation du Groupe qui s'attache à agir de façon irréprochable et juste avec ses parties prenantes.

Le Groupe compte des activités très diverses, plus ou moins exposées au risque de corruption. Le Groupe s'attache à déployer les huit mesures de lutte contre la corruption et le trafic d'influence prévues à la loi Sapin II en priorité dans ses filiales potentiellement les plus exposées au risque en fonction de leur activité ou de leur organisation, avant de poursuivre le déploiement aux autres filiales moins exposées.

Typiquement, cet enjeu de lutte contre la corruption touche le cœur des activités du GROUPE ECA qui aide les États à renforcer leur souveraineté à travers la sécurisation des citoyens et des espaces publics, la lutte contre le terrorisme ainsi que la protection de leur territoire et de leurs populations. Ainsi, le GROUPE ECA, sur la base de sa propre cartographie des risques permettant d'identifier, évaluer et hiérarchiser les risques de corruption auxquels il est exposé, a élaboré un Code de conduite et des procédures et politiques internes de prévention et de formation. Les dirigeants des filiales, la Direction juridique et les Directions des ressources humaines sont impliqués dans l'élaboration et le déploiement du dispositif anti-corruption prévu par la loi SAPIN II. Ce déploiement doit encore être renforcé en 2022.

En 2021, Groupe Gorgé a commencé le déploiement d'un outil digital pour réaliser la formation anti-corruption des collaborateurs. L'ensemble des équipes de Groupe Gorgé SA l'a utilisé en 2021 et les autres sociétés du groupe commencent à mettre en place ce type d'outils. Comme chaque année, les nouveaux collaborateurs ont reçu le Code de conduite

anticorruption. Par ailleurs, le Code de conduite anticorruption et le dispositif d'alerte interne du Groupe sont téléchargeables sur le site Internet du Groupe.

6.7.2.2 Loyauté des pratiques

Chaque société du Groupe met en œuvre son savoir-faire en vue de proposer des produits fiables à ses clients. Les produits sont en général soumis à des contrôles qualité interne.

L'impact économique du Groupe est principalement situé en France. Le Groupe est transparent concernant sa fiscalité et souhaite que sa politique fiscale s'inscrive pleinement dans sa stratégie de responsabilité d'entreprise. Le Groupe adopte donc un comportement citoyen consistant, non seulement à respecter la législation, mais surtout à apporter une juste contribution aux pays dans lesquels il exerce son activité.

En termes de cybersécurité, toutes les sociétés du pôle Ingénierie & Systèmes de Protection disposent d'une charte informatique et certaines réalisent des tests anti-intrusion.

6.8 DES ACTIVITÉS À L'IMPACT LIMITÉ SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

GROUPE GORGÉ se positionne sur l'ensemble de ses activités comme un concepteur et un assembleur. Les sociétés du Groupe s'efforcent de limiter leur impact environnemental sur leurs sites ou ceux de leurs clients tout en favorisant les pratiques durables en matière d'approvisionnement et d'optimisation des ressources naturelles, et ce dans le respect de la réglementation applicable.

Dans le pôle Drones & Systèmes, les fournisseurs sont sélectionnés en fonction de la sécurité et de la conformité de leurs produits aux spécifications techniques attendues. Le GROUPE ECA produit en effet principalement des solutions technologiques pour des missions complexes dans des environnements hostiles ou contraints (balise de détresse pour avions, drones qualifiés par la DGA, sous-marins démineurs, etc.). Le GROUPE ECA intègre avant toute chose les requis de sécurité pour l'homme et de requis technologiques dans ses produits (y compris en termes de maintien en condition opérationnelle ou de durée de vie).

6.8.1 DE BONNES PRATIQUES QUI CONVERGENT AVEC LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Réglementation et politique environnementale

Les sociétés du Groupe ont globalement des activités peu polluantes. Les deux sociétés particulièrement touchées par les normes environnementales sont ECA ROBOTICS et BAUMERT.

Le GROUPE ECA est soumis à des très fortes réglementations en lien avec ses activités : REACH, RoHS, ATEX et DEEE. La société ECA ROBOTICS a mis en place tout un système de procédures basé sur l'ISO 14001 et l'ISO 45001, sans toutefois avoir un objectif de certification à court terme. En tant que partie prenante de grands groupes (tel AIRBUS ou NAVAL GROUP), le GROUPE ECA a dû se soumettre à une analyse de ses impacts environnementaux et à des audits.

Cœuvrant aussi dans le domaine nucléaire, SERES TECHNOLOGIES est certifié ISO 14001 et MASE, et réalise ses

prestations conformément au référentiel OHSAS en vigueur dans les sites nucléaires.

De manière générale, la majorité des sociétés du Groupe sont certifiées ISO 9001.

Démarche d'approvisionnement responsable

Les démarches du Groupe en termes d'approvisionnement sont motivées par de fortes contraintes techniques et de qualité. Le Groupe sous-traite la majorité de sa production et est contraint dans le choix de ses achats par les cahiers des charges de ses clients et des réglementations strictes (REACH, UECE, ROHS...).

Dans un souci de qualité, de contrainte réglementaire et de logistique l'ensemble des sociétés du Groupe s'approvisionnent majoritairement chez des fournisseurs locaux, ce qui réduit les émissions de CO₂ liées au transport et favorise le développement du tissu économique local.

Gestion de la fin de vie des produits et des déchets

Dans ses activités de production, le Groupe réalise uniquement l'assemblage de composants achetés auprès de fournisseurs et produit un nombre limité de déchets. Le Groupe met en œuvre certaines actions préventives de recyclage et d'élimination des déchets et utilise de manière générale des prestataires externes pour la récupération et le traitement des déchets.

Au sein du pôle Drones & Systèmes, la réutilisation des matériaux et les chantiers « zéro déchets » sont des démarches habituelles, que le pôle Aérospatial applique quotidiennement. Le GROUPE ECA invite ses collaborateurs par des actions au quotidien à protéger l'environnement et réduire l'impact de son activité sur l'environnement.

Les principaux déchets générés par les filiales du pôle sont des déchets non dangereux comme le bois, le carton et le papier. Ces déchets sont systématiquement collectés par des organismes agréés.

L'ensemble des déchets dangereux produits par les filiales sont pris en charge et traités conformément à la réglementation en vigueur.

Les quantités de copeaux métalliques et de contenants souillés (huiles et solvants) sont négligeables.

Dans le pôle Ingénierie & Systèmes de Protection, CLF SATREM, spécialiste de la protection incendie par système de sprinkler, a mis en place une politique chantier écoresponsable et s'engage à :

- réduire les nuisances pour les riverains ;
- limiter les consommations ;
- réduire les déchets ;
- limiter les pollutions de proximité ;
- limiter les risques sur la santé des ouvriers.

Ainsi, les principaux déchets produits dans le Groupe sont répartis en deux catégories :

Quantité de déchets produits (liste des principaux déchets) (en tonnes)	2021	2020 retraité	2020
Déchets dangereux	n/s	n/s	28
Déchets non dangereux	235	292	345

Les déchets dangereux sont négligeables.

Les déchets non dangereux font référence aux déchets ménagers, bois, carton, acier et papier.

6.8.2 PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



Compte tenu de ses activités, le Groupe a un impact limité sur le changement climatique et l'environnement, mais déploie dès qu'il le peut des actions afin de réduire son impact environnemental.

Le taux de couverture pour les données relatives aux consommations d'énergie, eau et d'émissions de gaz à effet de serre représente la totalité des surfaces totales occupées par les sociétés du panel. Les émissions directes de GES sont liées à la consommation de gaz naturel et aux flottes de véhicules et les émissions indirectes de GES sont liées à la consommation d'électricité.

De plus, les données relatives aux consommations de gaz et d'électricité couvrent pour toutes les filiales une période de douze mois mais les périodes couvertes ne correspondent pas forcément à une année civile.

Afin de redonner à ses consultants ingénieurs salariés une capacité d'impact concrète sur le monde qu'ils façonnent, la société de conseil en ingénierie nouvelle génération StedY, pionnier de l'*empowering* (l'*empowerment* dans l'*engineering*), lance la « Cagnotte pour la Planète » : pour chaque jour de mission effectué auprès de leurs clients, les consultants ingénieurs salariés de StedY voient leurs « Cagnottes pour la Planète » créditées par l'entreprise d'un montant équivalent à 1 % du tarif facturé au client.

Une fois par an, chaque consultant attribue le montant « cagnotté » au cours de l'année à l'action de défense et de préservation de l'environnement de son choix, parmi les centaines d'initiatives affiliées à l'organisation *1 % for the Planet*,

dont StedY est membre comme 3 500 autres organisations réparties dans près de 45 pays. Une manière innovante de faire des collaborateurs StedY le bras armé de la politique RSE de l'entreprise.

6.8.2.1 Trajets des collaborateurs

Une politique de réduction des déplacements des salariés du Groupe promeut l'utilisation de la visioconférence ou conférence téléphonique en interne ainsi que la généralisation de l'utilisation des transports en commun. Depuis 2020, la généralisation du télétravail et la mise à disposition des outils idoines par les sociétés du Groupe à leurs collaborateurs ont aussi un impact fort sur la réduction des trajets des collaborateurs.

Au-delà de ces éléments, la quasi-totalité des filiales ont lancé des actions de mobilité verte à destination des collaborateurs en :

- promouvant les déplacements à vélo : prime vélo pour les salariés utilisant ce mode de transport et/ou mise à disposition de vélos au sein du GROUPE ECA ou chez CLF SATREM par exemple ;
- favorisant l'utilisation de véhicules moins polluants par les collaborateurs : renouvellement des véhicules pour des véhicules de moins de 3 ans, ou utilisation de voiture électrique sur les chantiers clients chez CLF SATREM, parcs automobiles intégrant de plus en plus de véhicules électriques ou hybrides chez SERES TECHNOLOGIES, mise en place de bornes électriques dans de nombreux sites du Groupe (au sein du GROUPE ECA notamment).

En 2021, les émissions liées aux flottes de véhicules des filiales ont représenté 1 844 t éq. CO₂ et sont en nette augmentation par rapport à 2020 en raison de la reprise des déplacements professionnels.

	2021	2020 retraité	2020
Émissions de GES liées aux flottes de véhicules (en t éq. CO ₂)	1 844	1 505	1 834

6.8.2.2 Consommation énergétique

Les consommations de gaz et d'électricité sont majoritairement générées par le chauffage des sites et l'alimentation des équipements industriels qui sont essentiellement de petite taille.

Le Groupe met de plus en plus en place des mesures pour réduire ces consommations. En particulier, depuis ces dernières années, plusieurs sociétés des trois pôles d'activité ont déménagé de site pour accéder à des locaux entièrement neufs ou récemment construits. Ces nouveaux locaux, respectant les dernières normes environnementales en vigueur, permettent de réduire la consommation d'énergie de manière significative. L'automatisation des éclairages avec capteurs de présence, a aussi été mise en place, comme au sein du GROUPE ECA par exemple.

	2021	2020 retraité	2020
Consommation de gaz (en MWh PCS)	973	897	1 128
Consommation d'électricité (en MWh)	3 381	3 393	5 334

Malgré la forte reprise des activités en 2021, les consommations d'électricité et de gaz restent relativement stables.

L'empreinte carbone de GROUPE GORGÉ

Les émissions en équivalent CO₂ ont représenté 2 320 tonnes en 2021, en hausse par rapport à 2020, principalement liée à la reprise de l'activité sur l'exercice notamment les déplacements professionnels.

	2021	2020 retraité	2020
Émissions de GES liées aux flottes de véhicules (en t éq. CO ₂)	1 844	1 505	1 834
Émissions de GES liées au gaz (en t éq. CO ₂)	199	184	231
Émissions de GES liées à l'électricité (en t éq. CO ₂)	277	278	437
Total des émissions de CO ₂	2 320	1 967	2 502

	2021	2020 retraité	2020
Émissions de GES directes (en t éq. CO ₂)	2 043	1 689	2 065
Émissions de GES indirectes (en t éq. CO ₂)	277	278	437
Total des émissions de CO ₂	2 320	1 967	2 502

Objectif de réduction des émissions

En 2021, Groupe Gorgé s'est donné de nouvelles ambitions dans ses efforts de réduction des émissions carbonées. Le Groupe a ainsi analysé les principales sources d'émissions par pôle d'activités et a défini en conséquence des indicateurs de suivi. Des objectifs quantitatifs sont en cours de réflexion pour définir une trajectoire de réduction sur plusieurs années.

Pôle Drones & Systèmes (GROUPE ECA) : réduire la consommation d'énergie des bâtiments

La principale source des émissions carbonées de ce pôle, dont l'activité est peu intense en énergie, est la consommation énergétique des bâtiments. En conséquence, Groupe Gorgé a retenu comme indicateur le ratio suivant : émissions carbonées totales de ce pôle / surface total des locaux en m².

En 2021, ce ratio s'établit à 0,0094 tonnes équivalent CO₂ par m², en baisse de 10% par rapport à 2019 (la comparaison avec l'année 2020 n'étant pas pertinente en raison du contexte sanitaire).

Cette baisse s'explique notamment par des efforts de réduction énergétique des bâtiments et de sensibilisation des collaborateurs sur les bonnes pratiques à adopter.

Pôle Ingénierie et Systèmes de protection : renouveler la flotte de véhicules par des véhicules à faibles émissions

La principale source des émissions carbonées de ce pôle est la consommation de la flotte de véhicules. En conséquence, Groupe Gorgé s'est donné comme objectif de renouveler progressivement la flotte de véhicules de fonctions de ce pôle avec des véhicules à faibles émissions (voitures électriques ou hybrides rechargeables).

L'indicateur de suivi retenu est le suivant : part des véhicules à faibles émissions dans les renouvellements annuels de véhicules de fonctions.

En 2021, Groupe Gorgé a commencé le déploiement de cette politique de renouvellement dans l'activité de protection incendie (pôle Vigians), qui dispose d'environ 70 véhicules de fonctions. A date, une quinzaine de véhicules à faibles émissions ont intégré la flotte ou sont en cours de commande.

L'objectif fixé dans cette activité est d'atteindre 80% de véhicules à faibles émissions dans les véhicules de fonctions à horizon 2025.

6.9 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'Organisme Tiers Indépendant de la société GROUPE GORGÉ, accrédité par le COFRAC sous le numéro n° 3-1080⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion, en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de Commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques, ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de Commerce et le Code de Déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de Contrôle Qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- ❑ la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de Commerce ;
- ❑ la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de Commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- ❑ le respect par la société des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- ❑ la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du Code de Commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'Organisme Tiers Indépendant conduit sa mission et selon la norme internationale ISAE 3000 – *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- ❑ nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité ;
- ❑ nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- ❑ nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2° alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;

(1) Accréditation Cofrac Inspection dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr

- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes⁽¹⁾ ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants⁽²⁾, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices⁽³⁾ et couvrent entre 22 % et 65 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyen et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre février et mars 2022.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 14 avril 2022

L'Organisme Tiers Indépendant

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

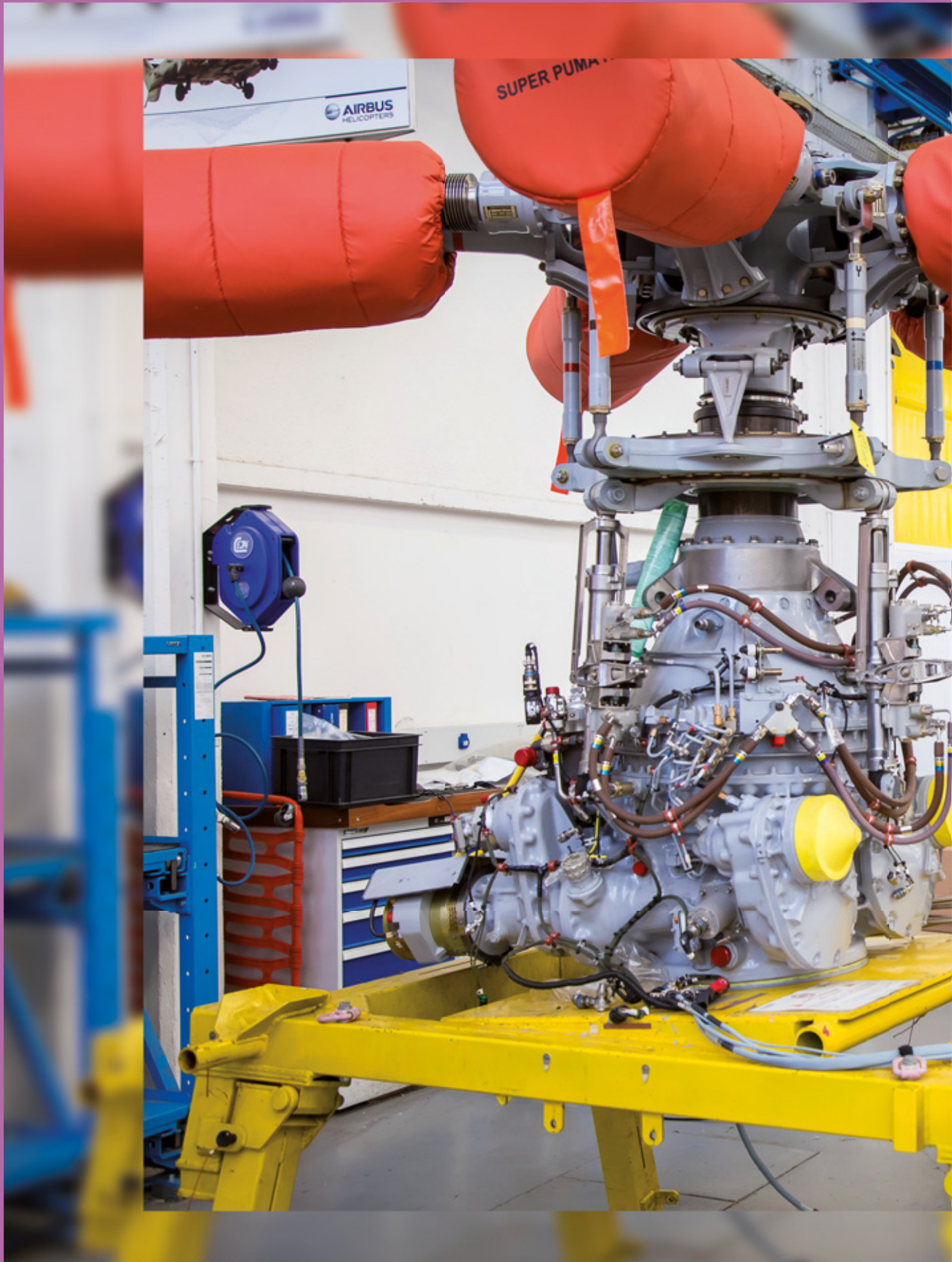
Vincent PAPAZIAN
Associé

Bertille CRICHTON
Associée

(1) Informations qualitatives relatives aux parties suivantes : « Intégration de jeunes diplômés et politique employeur du groupe » ; « Bâtir un acteur de référence en termes d'innovation technologique ».

(2) Informations quantitatives sociales : effectif total et répartition par genre, par âge et par zone géographique ; embauches ; départs (dont licenciements) ; nombre d'accidents avec arrêt ; nombre de journées perdues pour accident avec arrêt ; nombre d'heures travaillées théoriques ; taux de fréquence ; taux de gravité ; nombre d'heures de formation ; nombre de personnes formées. Informations quantitatives environnementales : consommation d'électricité ; consommation de gaz ; consommations de carburants ; émissions directes de GES ; émissions indirectes de GES ; quantités de déchets générés ; quantités de matières premières consommées.

(3) ECA ROBOTICS, CLF SATREM



7

INFORMATIONS RELATIVES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 16 JUIN 2022

7.1 Rapport du Conseil d'administration de présentation des résolutions soumises à l'Assemblée générale mixte du 16 juin 2022	178	7.3 Rapports des Commissaires aux comptes présentés à l'Assemblée générale	188
7.2 Texte des résolutions soumises à l'Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 16 juin 2022	182	7.4 Rapports du Conseil d'administration présentés à l'Assemblée générale du 16 juin 2022	191

7.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 16 JUIN 2022

1. APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021 – APPROBATION DES DÉPENSES ET CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT (PREMIÈRE ET DEUXIÈME RÉOLUTIONS)

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021, se soldant par un bénéfice de 47 917 325,84 euros, ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un résultat (part du Groupe) de 46 208 milliers d'euros.

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts, soit la somme de 24 435 euros et l'impôt théorique correspondant, soit 6 475 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous signalons qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2018	4 320 909,76 €* soit 0,32 € par action	-	-
2019	4 320 909,76 €* soit 0,32 € par action	-	-
2020	5 575 919,04 €* soit 0,32 € par action	-	-
2021		Distribution en nature d'actions PRODWAYS GROUP (70 740 013,02 € soit 4,11 € par action) **	

* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

** Le montant total de la distribution en nature s'est élevée à 70 740 013,02 euros, prélevés sur les comptes de réserves à concurrence de 54 296 747,02 euros et les comptes de primes à concurrence de 16 443 266 euros. Sur le dividende de 4,11 euros par action, une quote-part de 3,15 euros est qualifiée de revenu distribué et une quote-part de 0,96 euro est qualifiée de remboursement d'apport.

2. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE (TROISIÈME RÉOLUTION)

L'affectation du résultat de notre Société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Aucune distribution de dividende n'est proposée cette année. Cette décision s'inscrit dans le cadre de l'opération de rapprochement entre ECA Group et iXblue dont le financement mobilise les ressources du groupe, évitant ainsi une augmentation de capital et une dilution pour les actionnaires.

Nous vous proposons en conséquence d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 47 917 325,84 euros en totalité au compte de report à nouveau, de la façon suivante :

- origine :
 - bénéfice de l'exercice : 47 917 325,84 euros,
- affectation :
 - report à nouveau: 47 917 325,84 euros.

3. APPROBATION DES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES (QUATRIÈME, CINQUIÈME, SIXIÈME, SEPTIÈME ET HUITIÈME RÉOLUTIONS)

Nous vous demandons de bien vouloir approuver la conclusion le 1^{er} février 2022 de nouvelles conventions de la nature de celles visées aux articles L.225-38 du Code de commerce. Ces nouvelles conventions concernent des prestations de services en faveur de PRODWAYS GROUP qui n'est plus contrôlée par GROUPE GORGÉ.

Ces nouvelles conventions sont présentées au paragraphe 3.7.1 du Document d'enregistrement universel. Le rapport des Commissaires aux comptes sur ces conventions figure au paragraphe 3.7.2 du Document d'enregistrement universel.

Il n'existe pas de conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution aurait été poursuivie au cours du dernier exercice.

4. POINT SUR LE MANDAT DES ADMINISTRATEURS (NEUVIÈME RÉOLUTION)

Le mandat de membre du Conseil d'administration de Monsieur Raphaël GORGÉ arrive à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée générale.

Nous vous demandons de renouveler le mandat de Monsieur Raphaël, Président-Directeur général de GROUPE GORGÉ.

Indépendance

Nous vous précisons que Monsieur Raphaël GORGÉ n'est pas un administrateur indépendant au regard des critères d'indépendance du Code MIDDLENEXT, retenu par la Société comme code de référence en matière de gouvernement d'entreprise.

Expertise, expérience, compétence

Les informations concernant l'expertise et l'expérience du candidat sont détaillées au paragraphe 3.1.2 du Document d'enregistrement universel 2021.

5. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL, DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ ET DES ADMINISTRATEURS (DIXIÈME À DOUZIÈME RÉOLUTIONS)

En application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, nous vous demandons de bien vouloir approuver la politique de rémunération du Président-Directeur général, celle du Directeur général délégué et/ou de tout autre dirigeant mandataire social, et celle des administrateurs. Ces politiques sont présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel au paragraphe 3.2.

6. APPROBATION DES INFORMATIONS VISÉES AU I DE L'ARTICLE L.22-10-9 DU CODE DE COMMERCE (TREIZIÈME RÉOLUTION)

En application de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, nous vous demandons d'approuver les informations visées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel au paragraphe 3.3.

7. APPROBATION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU ATTRIBUÉS AU TITRE DU MÊME EXERCICE À MONSIEUR RAPHAËL GORGÉ, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL (QUATORZIÈME RÉOLUTION)

En application de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, nous vous demandons de bien vouloir approuver les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Raphaël GORGÉ, Président-Directeur général, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel au paragraphe 3.4.1.

8. APPROBATION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU ATTRIBUÉS AU TITRE DU MÊME EXERCICE À MADAME HÉLÈNE DE COINTET, DIRECTRICE GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE (QUINZIÈME RÉOLUTION)

En application de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, nous vous demandons de bien vouloir approuver les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de

l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Madame Hélène de COINTET, Directrice générale déléguée, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel paragraphe 3.4.2.

9. PROPOSITION DE RENOUVELER L'AUTORISATION CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS (SEIZIÈME RÉOLUTION) ET CONCERNANT LA RÉDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULLATION D' ACTIONS AUTODÉTENUES (DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION)

Nous vous proposons, aux termes de la seizième résolution, de conférer au Conseil d'administration, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 18 juin 2021 dans sa quinzième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE GORGÉ par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation (s'il en existe une), étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée générale extraordinaire ;
- et plus, généralement, opérer dans tout but qui viendrait à être autorisé par la loi ou toute pratique de marché qui viendrait à être admise par les autorités de marché.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration apprécierait.

La Société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 50 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 87 123 700 euros (correspondant à 10 % du capital social à la date du 21 mars 2022 au prix maximal de 50 euros par action).

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir, aux termes de la dix-septième résolution, autoriser le Conseil d'administration, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

10. RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES (DIX-HUITIÈME ET DIX-NEUVIÈME RÉOLUTIONS)

La plupart des délégations financières ont été renouvelées en juin 2021. Aucune n'ayant été utilisée, il n'est pas besoin de les renouveler, à l'exception de la délégation permettant à la Société de mettre en place une *equity line* qui a une durée de validité de 18 mois et qui doit donc être renouvelée chaque année.

10.1 Délégation de compétence à donner au Conseil en vue d'augmenter le capital par émission, immédiatement ou à terme, d'actions ordinaires, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes assurant la prise ferme des titres de capital de la Société susceptibles d'en résulter, dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres (dix-huitième résolution)

Cette délégation permettrait au Conseil de procéder à l'augmentation du capital de la Société par émission d'actions ordinaires, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes assurant la prise ferme des titres de capital de la Société susceptibles d'en résulter dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres.

Une telle délégation pourrait être utilisée par la Société pour mettre en place une ligne de financement en fonds propres (*equity line*) qui permettrait à la Société d'augmenter sa flexibilité financière aux côtés des autres outils de financement qu'elle pourrait déjà avoir mis en place.

Dans le cadre de cette délégation, nous vous demandons de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires de la Société, aux titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou à toutes valeurs mobilières à émettre au profit de la catégorie de personnes suivante : tout établissement de crédit, tout prestataire de services d'investissement ou membre d'un syndicat bancaire de placement ou tout fonds d'investissement ou société s'engageant à garantir la réalisation de l'augmentation de capital ou de toute émission susceptible d'entraîner une augmentation de capital à terme qui pourrait être réalisée en vertu de la présente délégation dans le cadre de la mise en place d'une ligne de financement en fonds propres.

La présente délégation emporterait de plein droit, au profit des porteurs des valeurs mobilières ainsi le cas échéant émises, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit.

Le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de la présente délégation, ne pourrait pas être supérieur à 3 000 000 euros, ou sa contre-valeur en monnaie étrangère, montant maximum auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément aux dispositions légales ou réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières et autres droits donnant accès à des actions.

Le montant nominal maximum des titres de créances pouvant être émis en vertu de la présente délégation sera fixé à 30 000 000 euros (ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en une autre devise).

Ces montants s'imputeront sur le plafond prévu à la dix-huitième résolution.

Le prix d'émission des actions émises en vertu de la présente délégation serait déterminé par le Conseil d'administration et serait au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, telle que le cas échéant diminuée d'une décote maximale de 30 %, en tenant compte s'il y a lieu de leur date de jouissance ; étant précisé que (i) dans l'hypothèse de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission des actions susceptibles de résulter de leur exercice, de leur conversion ou de leur échange pourrait le cas échéant être fixé, à la discrétion du Conseil d'administration, par référence à une formule de calcul définie par celui-ci et applicable postérieurement à l'émission desdites valeurs mobilières (par exemple lors de leur exercice, conversion ou échange) auquel cas la décote maximale susvisée pourrait être appréciée, si le Conseil d'administration le jugeait opportun, à la date d'application de ladite formule (et non à la date de l'émission de la valeur mobilière), et (ii) le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital le cas échéant émises en vertu de la présente résolution serait tel que la somme le cas échéant perçue immédiatement par la Société, majorée de celle susceptible d'être perçue par elle lors de l'exercice ou de la conversion desdites valeurs mobilières, serait, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant minimum susvisé.

La décote de 30 % sur le prix d'émission des actions ou valeurs mobilières permettrait à la Société d'avoir une plus grande flexibilité dans le cadre des négociations qui pourraient avoir lieu avec les établissements avec lesquels la Société serait susceptible de mettre en place cette ligne de financement en fonds propres.

Cette délégation serait consentie pour une durée de 18 mois.

10.2 Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un PEE (dix-neuvième résolution)

Nous soumettons à votre vote la présente résolution, afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, aux termes duquel l'Assemblée générale extraordinaire étant appelée à statuer sur des délégations susceptibles de générer immédiatement ou à terme des augmentations de capital en numéraire, elle doit également statuer sur une délégation au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise.

Dans le cadre de cette délégation, il vous est proposé de déléguer au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, votre compétence à l'effet d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail.

Conformément à la loi, l'Assemblée générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente délégation serait limité à 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. À ce montant s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre en vertu de la présente délégation ne pourrait être ni inférieur de plus de 30 %, ou de 40 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L.3332-25 et L.3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours côtés de l'action lors des 20 séances de Bourse précédant la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, ni supérieur à cette moyenne.

En application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, le Conseil d'administration pourrait prévoir l'attribution aux bénéficiaires, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourra être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote et pourrait décider en cas d'émission d'actions nouvelles au titre de la décote et/ou de l'abondement, d'incorporer au capital les réserves, bénéfiques ou primes d'émission nécessaires à la libération desdites actions.

Le Conseil d'administration vous invite à approuver par votre vote le texte des résolutions qu'il vous propose.

Le Conseil d'administration

7.2 TEXTE DES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2022

ORDRE DU JOUR

À caractère ordinaire

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 – Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021
3. Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende
4. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions – approbation de la convention de prestation de services « finances » avec PRODWAYS GROUP
5. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions – approbation de la convention de prestation de services « corporate » avec PRODWAYS GROUP
6. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions – approbation de la convention de prestation de services « communication financière » avec PRODWAYS GROUP
7. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions – approbation de la convention de prestation de services « assistance à la Direction générale par intérim » avec PRODWAYS GROUP
8. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions – approbation de la convention de prestation de services « M&A » avec PRODWAYS GROUP
9. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Raphaël GORGÉ
10. Approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur général
11. Approbation de la politique de rémunération du Directeur général délégué
12. Approbation de la politique de rémunération des administrateurs
13. Approbation des informations visées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce
14. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Raphaël GORGÉ, Président-Directeur général
15. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Madame Hélène de COINTET, Directrice générale déléguée
16. Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond

À caractère extraordinaire

17. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, plafond
18. Délégation de compétence à donner au Conseil en vue d'augmenter le capital par émission, immédiatement ou à terme, d'actions ordinaires, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes assurant la prise ferme des titres de capital de la Société susceptibles d'en résulter, dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres
19. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L.3332-21 du Code du travail
20. Pouvoirs pour les formalités

TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS

À caractère ordinaire

Première résolution – Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 – Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 47 917 325,84 euros.

L'Assemblée générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 24 435 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts, ainsi que l'impôt théorique correspondant.

Deuxième résolution – Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2021, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un résultat (part du Groupe) de 46 208 milliers d'euros.

Troisième résolution – Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 suivante :

- origine :
 - bénéfice de l'exercice : 47 917 325,84 euros,
- affectation :
 - report à nouveau : 47 917 325,84 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2018	4 320 909,76 €* soit 0,32 € par action	-	-
2019	4 320 909,76 €* soit 0,32 € par action	-	-
2020	5 575 919,04 €* soit 0,32 € par action	-	-
2021	Distribution en nature d'actions PRODWAYS GROUP (70 740 013,02 € soit 4,11 € par action) **	-	-

* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

** Le montant total de la distribution en nature s'est élevée à 70 740 013,02 euros, prélevés sur les comptes de réserves à concurrence de 54 296 747,02 euros et les comptes de primes à concurrence de 16 443 266 euros. Sur le dividende de 4,11 euros par action, une quote-part de 3,15 euros est qualifiée de revenu distribué et une quote-part de 0,96 euro est qualifiée de remboursement d'apport.

Quatrième résolution – Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions – approbation de la convention de prestation de services conclue avec PRODWAYS GROUP, aux termes de laquelle GROUPE GORGÉ rend des prestations de services en matière financière à PRODWAYS GROUP

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés à l'article L.225-38 du Code de commerce, approuve la convention nouvelle de prestations de services en matière financière en faveur de PRODWAYS GROUP qui y est présentée.

Cinquième résolution – Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions – approbation de la convention de prestation de services conclue avec PRODWAYS GROUP, aux termes de laquelle GROUPE GORGÉ rend des prestations de services en matière corporate à PRODWAYS GROUP

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés à l'article L.225-38 du Code de commerce, approuve la convention nouvelle de prestations de services en matière corporate en faveur de PRODWAYS GROUP qui y est présentée.

Sixième résolution – Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions – approbation de la convention de prestation de services conclue avec PRODWAYS GROUP, aux termes de laquelle GROUPE GORGÉ rend des prestations de services en matière de communication financière à PRODWAYS GROUP

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés à l'article L.225-38 du Code de commerce, approuve la convention nouvelle de prestations de services en matière de communication financière en faveur de PRODWAYS GROUP qui y est présentée.

Septième résolution – Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions – approbation de la convention de prestation de services conclue avec PRODWAYS GROUP, aux termes de laquelle GROUPE GORGÉ rend des prestations de services en matière d'assistance temporaire à la Direction générale de PRODWAYS GROUP

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés à l'article L.225-38 du Code de commerce, approuve la convention nouvelle de prestation de services en matière d'assistance temporaire à la Direction générale de PRODWAYS GROUP qui y est présentée.

Huitième résolution – Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions – approbation de la convention de prestation de services conclue avec PRODWAYS GROUP, aux termes de laquelle GROUPE GORGÉ rend des prestations de services en matière M&A en faveur de PRODWAYS GROUP

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés à l'article L.225-38 du Code de commerce, approuve la convention nouvelle de prestation de services en matière M&A en faveur de PRODWAYS GROUP qui y est présentée.

Neuvième résolution – Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Raphaël GORGÉ

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Raphaël GORGÉ, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Dixième résolution – Approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur général

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, et en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération du Président-Directeur général et/ou de tout autre dirigeant mandataire social, présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel paragraphe 3.2.1.

Onzième résolution – Approbation de la politique de rémunération du Directeur général délégué

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, et en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération du Directeur général délégué, présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel paragraphe 3.2.2.

Douzième résolution – Approbation de la politique de rémunération des administrateurs

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, et en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération des administrateurs présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel paragraphe 3.2.4.

Treizième résolution – Approbation des informations visées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, et en application de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, approuve les informations visées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel paragraphe 3.3.

Quatorzième résolution – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Raphaël GORGÉ, Président-Directeur général

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, et en application de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Raphaël GORGÉ, Président-Directeur général, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel (paragraphe 3.4.1).

Quinzième résolution – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Madame Hélène de COINTET, Directrice générale déléguée

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, et en application de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Madame Hélène de COINTET, Directrice générale déléguée, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel (paragraphe 3.4.2).

Seizième résolution – Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de commerce

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10 %, du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 18 juin 2020 dans sa quinzième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE GORGÉ par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation s'il en existe une, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;

- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée générale extraordinaire.

Et plus, généralement, opérer dans tout but qui viendrait à être autorisé par la loi ou toute pratique de marché qui viendrait à être admise par les autorités de marché.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

La Société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 50 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est fixé à 87 123 700 euros (correspondant à 10 % du capital social à la date du 21 mars 2022 au prix maximal de 50 euros par action).

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

À caractère extraordinaire

Dix-septième résolution – Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de commerce

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes :

- 1) donne au Conseil d'administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L.22-10-62 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
- 2) fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation ;
- 3) donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

Dix-huitième résolution – Délégation de compétence à donner au Conseil en vue d'augmenter le capital par émission, immédiatement ou à terme, d'actions ordinaires, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes assurant la prise ferme des titres de capital de la Société susceptibles d'en résulter dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de commerce, et, notamment, de ses articles L.225-129-2, L.22-10-49, L.225-135, L.22-10-51, L.225-138 et L.228-91 et suivants du Code de commerce :

- 1) délègue au Conseil d'administration sa compétence pour décider l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, en euros, en devises étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs devises, d'actions ordinaires de la Société ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières (en ce compris notamment, tous titres de créance) donnant accès à des titres de capital à émettre ;
- 2) décide que les valeurs mobilières ainsi émises pourront consister en des titres de créances, être associées à l'émission de tels titres ou en permettre l'émission comme titres intermédiaires ;
- 3) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires de la Société, aux titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou à toutes valeurs mobilières à émettre au profit de la catégorie de personnes suivante : tout établissement de crédit, tout prestataire de services d'investissement ou membre d'un syndicat bancaire de placement ou tout fonds d'investissement ou société s'engageant à garantir la réalisation de l'augmentation de capital ou de toute émission susceptible d'entraîner une augmentation de capital à terme qui pourrait être réalisée en vertu de la présente délégation dans le cadre de la mise en place d'une ligne de financement en fonds propres ;
- 4) prend acte, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des valeurs mobilières ainsi le cas échéant émises, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit ;
- 5) décide que le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de la présente délégation, ne pourra pas être supérieur à 3 000 000 euros, ou sa contre-valeur en monnaie étrangère, montant maximum auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément aux dispositions légales ou réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières et autres droits donnant accès à des actions.

Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la dix-huitième résolution à caractère extraordinaire de l'Assemblée générale du 18 juin 2021 ou à toute résolution qui viendrait lui succéder.

- 6) décide de fixer à 30 000 000 euros (ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en une autre devise) le montant nominal maximum des titres de créances pouvant être émis en vertu de la présente délégation, étant précisé que ce montant sera majoré, le cas échéant, de toute prime de remboursement au-dessus du pair. Ce plafond ne s'applique pas aux titres de créance visés aux articles L.228-40, L.228-36-A et L.228-92 alinéa 3 du Code de commerce dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration dans les conditions prévues par l'article L.228-40 du Code de commerce, ou dans les autres cas, dans les conditions que déterminerait la Société conformément aux dispositions de l'article L.228-36- A du Code de commerce.
- Ce montant s'impute sur le plafond du montant nominal des titres de créance prévu à la dix-huitième résolution à caractère extraordinaire de l'Assemblée générale du 18 juin 2021 ou à toute résolution qui viendrait lui succéder.
- 7) décide que le prix d'émission des actions émises en vertu de la présente délégation sera déterminé par le Conseil d'administration et sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, telle que le cas échéant diminuée d'une décote maximale de 30 %, en tenant compte s'il y a lieu de leur date de jouissance ; étant précisé que (i) dans l'hypothèse de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission des actions susceptibles de résulter de leur exercice, de leur conversion ou de leur échange pourra le cas échéant être fixé, à la discrétion du Conseil d'administration, par référence à une formule de calcul définie par celui-ci et applicable postérieurement à l'émission desdites valeurs mobilières (par exemple lors de leur exercice, conversion ou échange) auquel cas la décote maximale susvisée pourra être appréciée, si le Conseil d'administration le juge opportun, à la date d'application de ladite formule (et non à la date de l'émission de la valeur mobilière), et (ii) le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital le cas échéant émises en vertu de la présente résolution sera tel que la somme le cas échéant perçue immédiatement par la Société, majorée de celle susceptible d'être perçue par elle lors de l'exercice ou de la conversion desdites valeurs mobilières, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant minimum susvisé ;
- 8) précise que la délégation ainsi conférée au Conseil est valable pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée ;
- 9) décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi et les statuts, la présente délégation, à l'effet notamment :
- décider le montant de l'augmentation de capital, le prix d'émission (étant précisé que celui-ci sera déterminé conformément aux conditions de fixation arrêtées ci-dessus) ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission,
 - arrêter les dates, les conditions et les modalités de toute émission ainsi que la forme et les caractéristiques des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre,
 - arrêter la date de jouissance éventuellement rétroactive des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre, leur mode de libération,
 - arrêter la liste des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes susmentionnée et le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux,
 - à sa seule initiative et lorsqu'il l'estimera approprié, imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les augmentations de capital réalisées en vertu de la délégation visée dans la présente résolution, sur le montant des primes afférentes à ces opérations et prélever, sur le montant de ces primes, les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital, après chaque opération,
 - constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
 - d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés,
 - prendre toute décision en vue de l'admission des titres et des valeurs mobilières ainsi émis sur tout marché ;
- 10) prend acte que la présente délégation prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dix-neuvième résolution – Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant en application des articles L.225-129-6, L.225-138-1 et L.228-92 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail :

- 1) délègue sa compétence au Conseil d'administration à l'effet, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail ;
- 2) supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation ;
- 3) fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette délégation ;
- 4) limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente délégation à 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. À ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;

- 5) décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 30 %, ou de 40 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L.3332-25 et L.3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de Bourse précédant la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, ni supérieur à cette moyenne ;
- 6) décide, en application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, que le Conseil d'administration pourra prévoir l'attribution aux bénéficiaires définis au premier paragraphe ci-dessus, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourra être versé en application des règlements de

plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote et pourra décider en cas d'émission d'actions nouvelles au titre de la décote et/ou de l'abondement, d'incorporer au capital les réserves, bénéfices ou primes d'émission nécessaires à la libération desdites actions.

Le Conseil d'administration pourra ou non mettre en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Vingtième résolution – Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

7.3 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Voir paragraphe 2.5.2 du Document d'enregistrement universel.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DE CAPITAL

Assemblée Générale du 16 juin 2022 – Résolution n° 17

À l'Assemblée générale des Actionnaires

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 24 mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des Actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris, 14 avril 2022

Les Commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Christophe DRIEU

Associé

RSM PARIS

Stéphane MARIE

Associé

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN ET/OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Assemblée générale mixte – du 16 juin 2022 – résolution n° 18

A l'Assemblée générale

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée à tout établissement de crédit, tout prestataire de services d'investissement ou membre d'un syndicat bancaire de placement ou tout fonds d'investissement ou société s'engageant à garantir la réalisation de l'augmentation de capital ou de toute émission susceptible d'entraîner une augmentation de capital à terme qui pourrait être réalisée en vertu de la présente délégation dans le cadre de la mise en place d'une ligne de financement en fonds propres, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, pour une durée de 18 mois, de lui déléguer la compétence pour décider une émission d'actions ordinaires de la Société ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières (en ce compris notamment, tous titres de créance) donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de tout établissement de crédit, tout prestataire de services d'investissement ou membre d'un syndicat bancaire de placement ou tout fonds d'investissement ou société s'engageant à garantir la réalisation de l'augmentation de capital ou de toute émission susceptible d'entraîner une augmentation de capital à terme qui pourrait être réalisée en vertu de la présente délégation dans le cadre de la mise en place d'une ligne de financement en fonds propres.

Le montant nominal global des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra, excéder 3 000 000 euros.

En outre, ce plafond s'imputera sur la limitation globale des augmentations de capital prévue à la 18^e résolution à caractère extraordinaire de l'Assemblée Générale du 18 juin 2021 ou à toute résolution qui viendrait lui succéder, laquelle fixe à 5 000 000 euros le montant nominal global maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées.

Le montant nominal global des titres de créances susceptibles d'être émis ne pourra excéder 30 000 000 euros.

En outre, ce plafond s'imputera sur la limitation globale prévue à la 18^e résolution à caractère extraordinaire de l'Assemblée Générale du 18 juin 2021 ou à toute résolution qui viendrait lui succéder, laquelle fixe à 50 000 000 euros le montant nominal global maximum des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société susceptibles d'être émises.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant cette opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Comme indiqué dans le rapport du Conseil d'administration et dans la résolution n° 18, la suppression du droit préférentiel au titre de la 18^e résolution serait faite au profit de tout établissement de crédit, tout prestataire de services d'investissement ou membre d'un syndicat bancaire de placement ou tout fonds d'investissement ou société s'engageant à garantir la réalisation de l'augmentation de capital ou de toute émission susceptible d'entraîner une augmentation de capital à terme qui pourrait être réalisée en vertu de la présente délégation dans le cadre de la mise en place d'une ligne de financement en fonds propres. Cette description ne nous paraît pas de nature à répondre aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce prévoyant la possibilité de réserver l'augmentation du capital à des catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées, dans la mesure où l'Assemblée générale ne fixe pas de manière suffisamment précise les critères d'identification de la catégorie à laquelle appartiennent les bénéficiaires de l'émission envisagée.

En conséquence, nous ne pouvons donner notre avis sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 14 avril 2022

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Christophe DRIEU

RSM PARIS
Stéphane MARIE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juin 2022 – Résolution n° 19

À l'Assemblée générale des Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92, L. 225-135 et suivants et L. 22-10-51 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal maximal de l'augmentation de capital susceptible de résulter de cette émission est fixé à 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du conseil de réalisation de cette augmentation.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée générale, la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris, le 14 avril 2022

Les Commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Christophe DRIEU
Associé

RSM PARIS

Stéphane MARIE
Associé

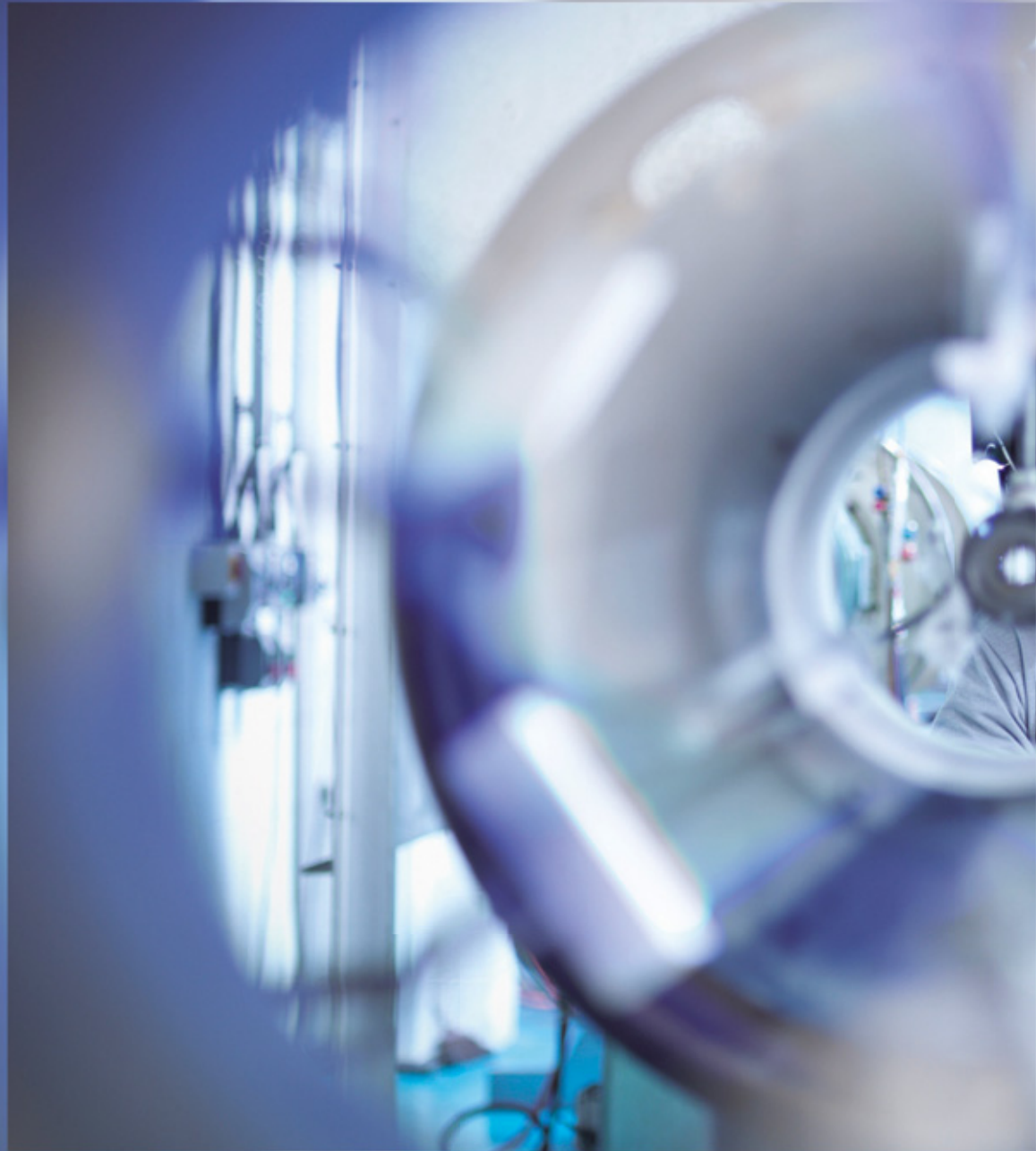
7.4 RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 JUIN 2022

RAPPORT DE GESTION

Voir la table de concordance du paragraphe 8.3.3 du Document d'enregistrement universel.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR APPLICATION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L.225-37 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Voir la table de concordance du paragraphe 8.3.4 du Document d'enregistrement universel.



8

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.1 Informations relatives aux contrôleurs légaux des comptes	194	8.3 Tables de concordance	195
8.2 Responsable de l'information	194	8.3.1 Table de concordance du Document d'enregistrement universel (annexes I et II du règlement européen délégué n° 2019/980)	195
8.2.1 Personne responsable du Document d'enregistrement universel contenant le rapport financier annuel	194	8.3.2 Table de concordance du rapport financier annuel	198
8.2.2 Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel	194	8.3.3 Table de concordance du rapport consolidé de gestion (auquel sont joints le rapport sur le gouvernement d'entreprise et la déclaration de performance extra-financière)	199
		8.3.4 Table de concordance du rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu par l'article L.225-37 du Code de commerce	201

8.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Représenté par Monsieur Christophe DRIEU

63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine

Commissaire aux comptes de la Société nommé pour la première fois par l'Assemblée générale mixte du 17 juin 2015. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée générale du 18 juin 2021 (second mandat). Il expirera après l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

RSM Paris

Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris

Représenté par Monsieur Stéphane MARIE

26, rue Cambacérès – 75008 Paris

Commissaire aux comptes de la Société nommé par l'Assemblée générale mixte du 13 juin 2018 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (première nomination).

Commissaire aux comptes suppléant

FIDINTER

26, rue Cambacérès – 75008 Paris

Commissaire aux comptes suppléant de la Société nommé par l'Assemblée générale mixte du 13 juin 2018 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (première nomination).

8.2 RESPONSABLE DE L'INFORMATION

8.2.1 PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL CONTENANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Monsieur Raphaël GORGÉ en sa qualité de Président-Directeur général de la société GROUPE GORGÉ SA.

8.2.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

« J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion qu'il contient (figurant dans le présent document par renvoi, suivant la table de concordances en pages 199 et 200) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Fait à Paris, le 15 avril 2022
Le Président-Directeur général

8.3 TABLES DE CONCORDANCE

8.3.1 TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL (ANNEXES I ET II DU RÈGLEMENT EUROPÉEN DÉLÉGUÉ N° 2019/980)

Afin de faciliter la lecture du présent Document d'enregistrement universel, la table de concordance présentée ci-dessous permet d'identifier les principales informations requises par les annexes 1 et 2 du règlement européen délégué n° 2019/980 du 14 mars 2019 :

Références DEU	Intitulés	Paragraphes/chapitres	Pages
Section 1	Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente		
Point 1.1	Personnes responsables des informations	8.2.1	194
Point 1.2	Attestation des responsables du document	8.2.2	194
Point 1.3	Déclaration d'expert	N/A	
Point 1.4	Autres attestations en cas d'informations provenant de tiers	N/A	
Point 1.5	Déclaration relative à l'approbation du document	Encart AMF	1
Section 2	Contrôleurs légaux des comptes		
Point 2.1	Coordonnées	8.1	194
Point 2.2	Changements	8.1	194
Section 3	Facteurs de risques		
Point 3.1	Description des risques importants	2	33 et s.
Section 4	Informations concernant l'émetteur		
Point 4.1	Raison sociale et nom commercial	5.1.1	144
Point 4.2	Enregistrement au RCS et identifiant (LEI).	5.1.1	144
Point 4.3	Date de constitution et durée	5.1.1	144
Point 4.4	Siège social – forme juridique – législation applicable – site web – autres	5.1.1	144
Section 5	Aperçu des activités		
Point 5.1	Principales activités	1.2	9 et s.
Point 5.1.1	<i>Nature des opérations et principales activités</i>	1.2	9 et s.
Point 5.1.2	<i>Nouveaux produits et/ou services</i>	1.2	9 et s.
Point 5.2	Principaux marchés	1.2.2	10 et s.
Point 5.3	Événements importants	1.2.4, 1.3.4, notes 13.2 et 13.3 des comptes consolidés	17, 22, 117-118
Point 5.4	Stratégie et objectifs financiers et non financiers	1.3, 1.4, chapitre 6	19-26, 154 et s.
Point 5.5	Degré de dépendance	notes 3.3 et 4.5 des comptes consolidés	93, 94
Point 5.6	Position concurrentielle	1.2.2	10 et s.
Point 5.7	Investissements	1.3.3, note 6 des comptes consolidés	21 et s., 99 et s.
Point 5.7.1	<i>Investissements importants réalisés</i>	1.3.3, 6.5	21 et s., 161 et s.
Point 5.7.2	<i>Investissements importants en cours ou engagements fermes</i>	1.3.3	21 et s.
Point 5.7.3	<i>Coentreprises et participations significatives</i>	1.2.3, notes 2.2, 8.1.5 et 14 des comptes consolidés	16, 87, 108, 119
Point 5.7.4	<i>Impact environnemental de l'utilisation des immobilisations corporelles</i>	1.3.3.4, 6.8	22, 170
Section 6	Structure organisationnelle		
Point 6.1	Description sommaire du Groupe/Organigramme	Introduction, 1.2, 1.5.1	3 et s., 9 et s., 27
Point 6.2	Liste des filiales importantes	1.2.3, notes 2.2 et 14 des comptes consolidés	16, 87, 119

Références DEU	Intitulés	Paragrophes/chapitres	Pages
Section 7	Examen de la situation financière et du résultat		
Point 7.1	Situation financière	1.1, 1.4, 1.5	8 et s., 23 et s.
Point 7.1.1	<i>Exposé de l'évolution et résultat des activités</i>	1.1, 1.4, 1.5	8 et s., 23 et s.
Point 7.1.2	<i>Évolutions futures et activités en matière de recherche et de développement</i>	1.3	19 et s.
Point 7.2	Résultats d'exploitation	4.1.1, 4.2.1	80, 125
Point 7.2.1	<i>Facteurs importants influant le revenu d'exploitation</i>	1.2.4, 1.4, 4.1, 4.2	17, 23, 80 et s., 125 et s.
Point 7.2.2	<i>Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets</i>	1.4, 4.1	23, 80 et s.
Section 8	Trésorerie et capitaux		
Point 8.1	Capitaux de l'émetteur	1.4.2, note 10 des comptes consolidés, note 3 des comptes sociaux	26, 112, 130 et s.
Point 8.2	Flux de trésorerie	1.4.2, note 7 des comptes consolidés, notes 2 et 3 des comptes sociaux	26, 104 et s., 128 et s.
Point 8.3	Besoins de financement et structure de financement	1.4.2, note 8 des comptes consolidés, note 3.5, 3.6, 5.3 et 5.4 des comptes sociaux	26, 105 et s., 132, 133 134
Point 8.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	note 8 des comptes consolidés et note 5.3 des comptes sociaux	105 et s., 135
Point 8.5	Sources de financement attendues	1.4.2, notes 8.3, 12 et 13.3 des comptes consolidés	26, 109, 115, 118
Section 9	Environnement réglementaire		
Point 9.1	Description de l'environnement réglementaire et des facteurs extérieurs influant	1.2.2, 2.2.3, 2.3.2, 6.4	10 et s., 37, 38, 160 et s.
Section 10	Informations sur les tendances		
Point 10.1	a) Principales tendances récentes	1.3.2, 1.3.4, note 13.3 des comptes consolidés	20, 22, 118
	b) Changement significatif de performance financière du Groupe depuis la clôture	1.3.2.4	21
Point 10.2	Élément susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives	1.3.2, Message du Président	20, 2
Section 11	Prévisions ou estimations du bénéfice		
Point 11.1	Prévision ou estimation du bénéfice en cours	N/A	
Point 11.2	Principales hypothèses	N/A	
Point 11.3	Attestation sur la prévision ou l'estimation du bénéfice	N/A	
Section 12	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale		
Point 12.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la Société	3.1	48
Point 12.2	Conflits d'intérêts	3.1.5	57
Section 13	Rémunération et avantages		
Point 13.1	Rémunérations et avantages versés ou octroyés	3.2, 3.3, 3.4	59 et s.
Point 13.2	Provisions pour retraite ou autres	Note 5.3 des comptes consolidés, note 5.6 des comptes sociaux	97, 135

Références DEU	Intitulés	Paragraphe(s)/chapitres	Pages
Section 14	Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
Point 14.1	Durée des mandats	3.1.1, 3.1.6.3	48, 57
Point 14.2	Contrats de service	1.5.1, 3.2, 3.4, 3.7.1	27, 59 et s, 69 et s., 72
Point 14.3	Comités	3.1.1, 3.1.8, 3.19, 3.1.10	48, 58
Point 14.4	Conformité aux règles du gouvernement d'entreprise	3.5	71
Point 14.5	Incidences significatives potentielles et modifications futures de la gouvernance	3.1	48 et s.
Section 15	Salariés		
Point 15.1	Répartition des salariés	1.1.3, note 5.1 des comptes consolidés, note 2.3 de comptes sociaux	8, 97, 128
Point 15.2	Participations et stock-options	notes 5.2 et 5.4 des comptes consolidés, 5.3.5, 6.6	97, 98, 151, 163
Point 15.3	Accord de participation des salariés au capital	voir point 15.2 ci-dessus	-
Section 16	Principaux actionnaires		
Point 16.1	Répartition du capital	5.3.1	150
Point 16.2	Droits de vote différents	5.3.2	150
Point 16.3	Contrôle de l'émetteur	5.3.1	150
Point 16.4	Accord d'actionnaires	N/A	-
Section 17	Transactions avec des parties liées		
Point 17.1	Détail des transactions	1.5.1, 3.7.1, note 5.4.2 des comptes consolidés, note 4 des comptes sociaux	27, 72, 98, 134
Section 18	Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
Point 18.1	Informations financières historiques	Encart AMF, 4.1, 4.2	1, 80 et s., 125 et s.
Point 18.1.1	<i>Informations financières historiques auditées</i>	4.1, 4.2	80 et s., 125 et s.
Point 18.1.2	<i>Changement de date de référence comptable</i>	N/A	-
Point 18.1.3	<i>Normes comptables</i>	4.1 (note 1) 4.2	80 et s.
Point 18.1.4	<i>Changement de référentiel comptable</i>	4.1 (note 1), 4.2	80 et s.
Point 18.1.5	<i>Contenu minimal des informations financières auditées</i>	4.1, 4.2	80 et s., 125 et s.
Point 18.1.6	<i>États financiers consolidés</i>	4.1	80 et s.
Point 18.1.7	<i>Date des dernières informations financières</i>	4.1, 5.4.3	80 et s., 152
Point 18.2	Informations financières intermédiaires et autres	N/A	-
Point 18.2.1	<i>Informations financières trimestrielles ou semestrielles</i>	N/A	-
Point 18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	4.2.5	137 et s.
Point 18.3.1	<i>Rapport d'audit</i>	4.2.5	137 et s.
Point 18.3.2	<i>Autres informations auditées</i>	3.7.2	73-74
Point 18.3.3	<i>Informations financières non auditées</i>	N/A	-
Point 18.4	Informations financières <i>pro forma</i>	N/A	-
Point 18.4.1	<i>Modification significative des valeurs brutes</i>	N/A	-
Point 18.5	Politique en matière de dividendes	5.4.2	151
Point 18.5.1	<i>Description</i>	5.4.2	151
Point 18.5.2	<i>Montant du dividende par action</i>	1.5.3, 7.1	28, 178
Point 18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	note 13.2 des comptes consolidés, note 7.1 des comptes sociaux	117, 136
Point 18.6.1	Procédures significatives	Voir point 18.6 ci-dessus	-
Point 18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	1.2.2, 1.2.4, 1.3.4	10 et s., 17, 1
Point 18.7.1	Changement significatif depuis la clôture	Voir point 18.7 ci-dessus	-

Références DEU	Intitulés	Paragraphe/chapitres	Pages
Section 19	Informations supplémentaires		
Point 19.1	Capital social	5.2	145
Point 19.1.1	Montant du capital émis	5.2	145
Point 19.1.2	Actions non représentatives du capital	N/A	-
Point 19.1.3	Actions autodétenues	5.2.2	145
Point 19.1.4	Valeurs mobilières	5.2.1	145
Point 19.1.5	Conditions de droit d'acquisition et/ou toute obligation	5.2.1, 5.2.3	145, 147
Point 19.1.6	Option ou accord	N/A	-
Point 19.1.7	Historique du capital social	5.3.2	150
Point 19.2	Acte constitutif et statuts	5.1.2	144
Point 19.2.1	Inscription au registre et objet social	5.1.1, 5.1.2	145
Point 19.2.2	Catégories d'actions existantes	5.2	144
Point 19.2.3	Disposition impactant un changement de contrôle	5.3.4	150
Section 20	Contrats importants		
Point 20.1	Résumé de chaque contrat	N/A	-
Section 21	Documents disponibles		
Point 21.1	Déclaration sur les documents consultables	5.4.3	152

8.3.2 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent Document d'enregistrement universel inclut tous les éléments du Rapport financier annuel mentionné à l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier, ainsi qu'aux articles 222-3 et 222-9 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Les documents mentionnés à l'article 222-3 du règlement précité et les paragraphes correspondants du présent Document d'enregistrement universel sont précisés ci-après :

	Rapport financier annuel	Chapitres/sections	Pages
1.	Comptes annuels	4.2	125 et s.
2.	Comptes consolidés	4.1	80 et s.
3.	Rapport de gestion (informations au sens de l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF)	Voir table de concordance en 8.3.3 ci-dessous	-
4.	Attestation du responsable du rapport financier annuel	8.2.2	194
5.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	4.2.5	137 et s.
6.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	4.1.7	121 et s.
7.	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	3.7.2	73-74
8.	Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise (article L.225-37 du Code de commerce)	Voir table de concordance en 8.3.4 ci-dessous	-

8.3.3 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT CONSOLIDÉ DE GESTION (AUQUEL SONT JOINTS LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE)

Le présent Document d'enregistrement universel comprend les éléments du Rapport de gestion visés par les articles L.225-100 et suivants et L.232-1 du Code de commerce, ainsi que le rapport sur le gouvernement d'entreprise en application des articles L.225-37 et suivants du Code de commerce.

	Rapport consolidé de gestion	Chapitres/Sections	Pages
1.	Marché des affaires		
1.1.	Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé	1.5, 4.2	7, 125 et s.
1.2.	Résultats de l'activité de la Société, de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle	1.1, 1.4, 4,1	8, 23 et s.
1.3.	Indicateurs clés de performance de nature financière	1.1	8
1.4.	Indicateurs clés de performance de nature non financière	1.1 et 6	8, 155 et s.
1.5.	Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	1.4	23
1.6.	Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi	1.3.2.5, 1.3.4, note 13.3 des comptes consolidés et note 7.2 des comptes annuels	21, 22, 118, 136
1.7.	Évolution prévisible et perspectives d'avenir	Message du Président, 1.3.2	2, 1.3.2
1.8.	Activités en matière de Recherche et de Développement	1.2.2, 1.3, note 6 des comptes consolidés	10 et s., 19 et s., 99 et s.
1.9.	Prises de participation significatives ou prises de contrôle au cours de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	1.2.3, 1.2.4, note 2.2 des comptes consolidés	16, 17, 87
1.10.	Mention des succursales existantes	N/A	-
2.	Facteurs de risques – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques		
2.1.	Description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté	2	33 et s.
2.2.	Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société et le Groupe relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	3.8	76 et s.
2.3.	Indication sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures prises pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas carbone	2, 6.8	33 et s., 170
2.4.	Indications sur l'utilisation des instruments financiers (politique de couverture)	Note 8 des comptes consolidés, note 5.7 des comptes annuels	105 et s., 135
2.5.	Dispositif anti-corruption	6.7.2.1	168-169
3.	Déclaration de performance extra-financière	6	155 et s.
3.1.	Modèle d'affaires	6.2	157
3.2.	Description des principaux risques liés à l'activité de la société et du Groupe	2, 6.3	33 et s., 157 et s.
3.3.	Informations sur la manière dont le Groupe prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité	6.4 à 6.8	160 et s.
3.4.	Résultats des politiques appliquées par le Groupe (indicateurs clé de performance)	6.3 à 6.8	157 et s.
3.5.	Informations sociales	6.6	163 et s.
3.6.	Informations environnementales	6.8	170
3.7.	Informations sociétales	6.7	168
3.8.	Lutte contre la corruption	2.4.5, 6.7.2.1	43, 168-169
3.9.	Actions en faveur des droits de l'homme	6.7	168 et s.
3.10.	Site Seveso – gestion du risque	N/A	-
3.11.	Accords collectifs et leur impact sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés	6.6	163 et s.
3.12.	Attestation de l'organisme tiers indépendant	6.9	173

	Rapport consolidé de gestion	Chapitres/Sections	Pages
4.	Actionnariat et capital		
4.1.	Composition de l'actionnariat et modifications intervenues au cours de l'exercice, franchissements de seuils	5.2, 5.3	145 et s., 150 et s.
4.2.	État de la participation des salariés au capital social	5.3.5	151
4.3.	Rachat et revente par la Société de ses propres actions – autocontrôle	5.2.2	145
4.4.	Nom des sociétés contrôlées et pourcentage de détention	Note 14 des comptes consolidés	119
4.5.	Aliénations d'actions en vue de régulariser les participations croisées, ajustements éventuels pour les titres donnant accès au capital en cas de rachat d'actions ou d'opérations financières	N/A	-
4.6.	Opérations réalisées par les dirigeants et les personnes ayant des liens étroits avec ces derniers, sur les titres de la Société	3.1.4	56
4.7.	Informations sur les plans d'options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux et aux salariés	3.3 (tableaux 4 à 10), 5.2.1	64 et s., 145
4.8.	Informations sur les attributions d'actions gratuites au profit des mandataires sociaux et des salariés	3.3 (tableaux 4 à 10), 5.2.1, notes 5.4 et 5.5 des comptes consolidés	64 et s., 145, 98
5.	Rapport sur le gouvernement d'entreprise (art. L.225-37 et suivants du Code de commerce)	Voir table de concordance en 8.3.4 ci-dessous	-
6.	Autres informations		
6.1.	Charges fiscalement non déductibles et charges réintégréées suite à un redressement fiscal	1.5.2	27
6.2.	Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices	1.5.5	29
6.3.	Montant des dividendes et des autres revenus distribués mis en paiement au cours des trois exercices précédents	1.5.3, 5.4.2	28, 151
6.4.	Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	N/A	-
6.5.	Montant des prêts interentreprises consentis dans le cadre de l'article L.511-6-3 bis du Code monétaire et financier	N/A	-
6.6.	Avis du Comité d'entreprise sur les modifications de l'organisation économique ou juridique	N/A	-
6.7.	Délais de paiement clients et fournisseurs	1.5.4, note 3.6 des comptes sociaux	28, 132

8.3.4 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE PRÉVU PAR L'ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE

	Rapport sur le gouvernement d'entreprise	Chapitres/sections	Pages
1.	Informations relatives à la composition, au fonctionnement et aux pouvoirs du Conseil		
1.1.	Composition du Conseil d'administration	3.1	48
1.2.	Présentation des membres du Conseil d'administration, liste de leurs mandats et fonctions	3.1	48
1.3.	Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration	3.1.7	57
1.4.	Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration	3.1.3	56
1.5.	Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil	3.1.1	48 et s.
1.6.	Parité au sein du Comité mis en place par la Direction générale	N/A	-
1.7.	Mixité dans les 10 postes à plus forte responsabilité	N/A	-
1.8.	Modalités d'exercice de la Direction générale	3.1.6	57
1.9.	Éventuelles limitations des pouvoirs des Directeurs généraux	3.1.6	57
1.10.	Référence à un Code de gouvernement d'entreprise	3.5	71
1.11.	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale en matière d'augmentation de capital	5.2.3	147
1.12.	Procédure d'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales	3.7.1	72
2.	Informations relatives aux rémunérations		
2.1.	Politique des rémunérations des mandataires sociaux	3.2	59
2.2.	Informations mentionnées au 1 de l'article L.225-37-3 du Code de commerce	3.3	64
2.3.	Rémunérations individuelles des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice écoulé	3.4	69
2.4.	Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire significatif et une filiale	3.7.1, 1.5.1	72, 27
2.5.	Modalités de conservation par les mandataires des actions attribuées gratuitement et/ou des actions issues de l'exercice de stock-options	N/A	-
3.	Informations sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique		
3.1.	Structure du capital de la Société	5.2	145
3.2.	Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L.233-11 du Code de commerce en matière d'augmentation de capital	5.1.2, 5.3.4	144, 150
3.3.	Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce	5.3.1	150
3.4.	Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci	5.3.1, 5.3.4	150
3.5.	Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier	5.3.5	151
3.6.	Accords entre actionnaires dont la société a connaissance pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	N/A	-
3.7.	Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société	3.1.1, 5.1.2	48, 144
3.8.	Accords prenant fin en cas de changement de contrôle	N/A	-
4.	Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée générale	3.6	71

Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier certifié PEFC
issu de ressources contrôlées et gérées durablement.



30 rue de Gramont, 75002 Paris

Tél. : +33(0)1 44 77 94 77

Fax : +33(0)1 44 77 89 77

www.groupe-gorge.com